



Distr. LIMITED

UNEP(DEPI)/CAR WG.42/9
19 de juillet de 2021

Original: INGLÉS

Neuvième Réunion du Comité Consultatif Scientifique et Technique (STAC) du Protocole Relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes

Réunion virtuelle, du 17 au 19 mars 2021 et 14-15 avril 2021

INFORME DE LA REUNIÓN

TABLE OF CONTENTS

ACRONYMES	III
INTRODUCTION.....	1
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA REUNION	1
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA REUNION	3
2.1 REGLES DE PROCEDURE	3
2.2. ÉLECTION DES OFFICIERS	3
2.3 ORGANISATION DU TRAVAIL.....	3
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR 2019-2020 Y COMPRIS LES	8
ACTIVITÉS DU CENTRE REGIONAL D'ACTIVITIES POUR SPAW (CAR-SPAW) EN GUADELOUPE	8
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMP (Y COMPRIS LA REVUE DU PROTOCOLE)	15
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES	22
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES EXEMPTIONS, Y COMPRIS FORMAT DE.....	22
RAPPORT POUR LES DÉROGATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 11(2) DU PROTOCOL SPAW	22
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: INFORME DEL GRUPO DE TRABAJO SOBRE EL SARGAZO	23
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROBLÈMES ÉMERGENTS (POISSONS HERBIVORES ET MALADIE DE LA PERTE	33
DE TISSUS DES CORAUX PIERREUX [SCTLD]).....	33
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: PLAN DE TRABAJO Y PRESUPUESTO DEL SUBPROGRAMA SPAW PARA EL BIENIO 2021-2022...	35
SESSION II : RÉUNION SPAW STAC9 - 14-15 AVRIL 2021	40
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	40
AVIS DU CONSEILLER JURIDIQUE POUR LES DELIBERATIONS DES PARTIES CONTRACTANTES CONCERNANT LE POINT 6 DE L'ORDRE DU	41
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES (Y COMPRIS LES MAMMIFERES MARINS). 51	
SESSION II : RÉUNION SPAW STAC9 - 15 AVRIL 2021	60
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROBLÈMES ÉMERGENTS (ACIDIFICATION DES OCEANS ET MALADIE DE LA PERTE DE	61
TISSUS DES CORAUX PIERREUX [SCTLD]).....	61
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR	64
LE BIENNIUM 2021-2022	64
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES AFFAIRES.....	70
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION.....	75
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION.....	79

ANNEXE I – ORDRE DU JOUR PROVISoire
ANNEXE II - LISTE DE DOCUMENTS PROVISoire
ANNEXE III – RECOMENDATIONS DE LA REUNION G
ANNEXE IV - LISTE DE PARTICIPANTS

ACRONYMES

AIDA	Association Interaméricaine de Défense de l'Environnement
AGGRA	Evaluation Rapide des Récifs coralliens de l'Atlantique et du Golfe
OFB	Agence française pour la biodiversité
AME	Accord Multilatéral sur l'Environnement
AMEP	Evaluation et gestion des pollutions environnementales
AMP	Aire Marine Protégée
AP	Aire Protégée
AWI	Institute pour le bien-être animal
CaMPAM	Réseau et Forum des Gestionnaires d'Aires Marines Protégées de la Caraïbe
CARICOM	Communauté Caribéenne
CANARI	Institut Caribéen des Ressources Naturelles
CARI'MAM	Réseau Caribéen de Protection des Mammifères Marins
CARIB-COAST	Réseau caribéen de prévention et de gestion des risques côtiers en lien avec le changement climatique
CaribWEN	Réseau de lutte contre le trafic de faune des Caraïbes
CAR/RCU	Unité de Coordination pour la Région Caraïbe
CBI	Commission Baleinière Internationale
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CERMES	Centre de Gestion des Ressources et d'Etudes Environnementales
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CLME ⁺	Larges Ecosystèmes Marins de la Caraïbe et du Plateaux nord-brésilien
COP	Conférence des Parties
CRFM	Mécanisme Régional de Gestion des Pêches des Caraïbes
DSS	Système d'aide à la décision
EBM	Gestion Basée sur les Écosystèmes
ELAW	Alliance Mondiale pour la Législation Environnementale
EPA	Agence de Protection de l'Environnement
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
GCFI	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
GOA-ON	Réseau Global d'Observation de l'Acidification des Océans
HAMMAC	Activités Humaines et Mammifères Marins dans les Caraïbes
ICRI	Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens
IGM	Réunion Intergouvernementale
IOCARIBE	Sous-Commission de la Commission Océanographique Intergouvernementale pour les Caraïbes et les Régions Adjacentes
INVMAR	Institut de recherche marine et côtière
LAC	Amérique Latine et Caraïbes
LBS	Protocole sur les Pollutions Provenant de Sources et d'Activités Terrestres
MARFund	Fonds pour le Récif Masoaméricain
MMAP	Plan d'Action pour la Conservation des Mammifères Marins des Caraïbes
MoU	Protocole d'entente
NFWF	Fondation Nationale pour la Pêche et la Vie Sauvage
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
NFP	Point Focal National
NOAA	Administration Nationale de Sciences Océanique et Atmosphériques
OAPS	Suite de Produits - Océan Pacifique
OECO	Organisation des États des Caraïbes Orientales
OMI	Organisation Maritime Internationale

OSPAR	Convention pour la Protection du Milieu Marin de l'Atlantique du Nord-Est
PAME	Efficacité de la Gestion des Aires Protégées
PEC	Programme Caraïbéen pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations-unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations-unies pour l'Environnement
RAC	Centre d'Activité Régional
RAD	RED Récif dominicain
RAN	Réseau d'Activité Régional
RAMSAR	Convention sur les Zones Humides d'Importance Internationale
RD	République dominicaine
SCTLD	Maladie de la Perte de Tissu Corallien
ODD	Objectifs du Développement Durable
SOMEE	État du milieu marin et des économies associées
SOI	Initiative pour des Océans Durables
SPAW	Protocole relatif aux aires et aux espèces spécialement protégées de la Grande Région Caraïbe
STAC	Comité Consultatif Scientifique et Technique
TNC	La conservation de la nature (ONG)
TOF	La Fondation Océan
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
US	Etats-unis d'Amérique
WCR	Grande Région Caraïbe
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

INTRODUCTION

1. La Conférence des plénipotentiaires sur les aires et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue à Kingston du 15 au 18 janvier 1990, a adopté le Protocole SPAW à la Convention de Cartagena, qui est entré en vigueur le 18 juin 2000. Article 20 du Protocole SPAW a établi le Comité consultatif scientifique et technique (STAC). Cet article indiquait que chaque partie nommerait un expert scientifique dûment qualifié dans le domaine couvert par le protocole comme son représentant au comité, qui peut être accompagné d'autres experts et conseillers nommés par cette partie. L'article 20 indiquait également que le Comité pouvait rechercher des informations auprès d'experts et d'organisations scientifiquement et techniquement qualifiés.
2. À la lumière de ce qui précède, et conformément à la Décision n°1 de la première réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (COP1) (La Havane, Cuba, 24-25 septembre 2001) et les décisions de la COP9 (Cayenne, Guyane française, 13 mars 2017), cette réunion a été convoquée virtuellement par le Secrétariat de la Convention de Carthagène du 17 au 19 mars 2021.
3. Les objectifs proposés de la neuvième réunion du comité consultatif scientifique et technique (STAC9) du protocole SPAW étaient les suivants :
 - a. Examiner l'état des activités du sous-programme SPAW pour 2019-2020, y compris les activités du Centre d'activités régional du CAR-SPAW en Guadeloupe ;
 - b. Examiner les soumissions pour les aires protégées proposées par les Parties pour inscription sous le Protocole SPAW et faire des recommandations à SPAW COP11;
 - c. • Examiner les espèces proposées par les Parties contractantes pour l'inscription dans les annexes du Protocole SPAW en suivant les critères existants et le processus révisé proposé par la COP9 de SPAW, et faire des recommandations à la COP11 de SPAW ;
 - d. Examiner les rapports pour les exemptions en vertu de l'article 11(2) du Protocole SPAW proposés par les Parties contractantes et faire des recommandations pour adoption par SPAW COP11 ; et ;
 - e. Élaborer le plan de travail et le budget 2021-2022 du sous-programme SPAW pour approbation ultérieure par la COP11 de SPAW et la dix-neuvième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes, et la seizième réunion des parties contractantes à la Convention.
4. Les dix-sept (17) Parties contractantes au Protocole SPAW ont été invitées à la réunion et à nommer leurs représentants respectifs pour faire partie du STAC9 de SPAW, conformément à l'article 20 du Protocole. D'autres gouvernements membres du PEC, des agences des Nations Unies et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales ont été invités à participer en tant qu'observateurs. La liste des participants figure à l'annexe IV du présent rapport.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA REUNION

5. La réunion a été ouverte par le Secrétariat, Mme Ileana Lopez, le mercredi 17 mars à 13h00 à Kingston, Jamaïque. Il s'est tenu virtuellement via Microsoft Teams en raison de la pandémie de COVID-19. Mme Ileana Lopez, chargée de programme (PO) pour le sous-programme SPAW, a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a remercié les donateurs, à savoir le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Union européenne (UE) et le gouvernement français (le ministère de l'Environnement), pour avoir vu l'intérêt de soutenir le programme et ses activités à travers des projets qui ont promu Conservation des aires protégées (AMP), espèces de récifs coralliens et gestion écosystémique (EBM), ainsi que d'autres problèmes environnementaux.
6. Mme Lopez a invité Kerstin Stendahl, chef de service de la Division des écosystèmes, Programme des Nations Unies pour l'environnement, à prononcer une allocution de bienvenue.

7. Mme Stendahl a souhaité la bienvenue aux participants et aux observateurs à la réunion et a déclaré que c'était un honneur de s'adresser à eux. Elle a ensuite fait des remarques sur la valeur des délibérations, le travail du PNUE et de l'ONU sur la gouvernance mondiale des océans et de la biodiversité. Elle a exhorté les Parties contractantes au Protocole SPAW à soutenir le développement du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et son éventuelle intégration dans les processus nationaux et le développement. Elle a encouragé les délégués à participer activement aux discussions en cours concernant les processus intergouvernementaux sur un instrument juridique international contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Mme Stendahl a conclu en souhaitant au Secrétariat un résultat et des délibérations fructueux.
8. Mme Lopez a ensuite invité Mme Lorna Inniss, coordinatrice du Secrétariat de la Convention de Cartagena du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à souhaiter la bienvenue aux participants à la réunion et à diriger les remarques d'ouverture.
9. Mme Inniss a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a remercié Mme Lopez et Mme Stendahl pour leurs commentaires. Elle a reconnu que la discussion autour de la relation humaine avec la nature était en train de changer et qu'il s'agissait d'un changement positif, à la fois pour l'humanité et pour la planète. Elle a ajouté que le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution mettaient en danger notre bien-être économique et social et compromettaient les opportunités de réduire la pauvreté, d'améliorer les vies et les moyens de subsistance, comme l'a démontré la crise du COVID-19.
10. Elle a ajouté que le rapport de la Banque mondiale sur les Caraïbes pour 2020 reconnaissait, pour la première fois, les impacts économiques dévastateurs de la pandémie de COVID-19 sur l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a souligné que le 22e Forum des ministres d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenu en janvier 2021 a également examiné très attentivement cette question et a reconnu les nombreux secteurs économiques dont dépendent les moyens de subsistance des peuples de l'hémisphère. L'impact sur le secteur du tourisme ainsi que la fragilité des chaînes de valeur internationales ont été mis en évidence. Elle a déclaré qu'il était entendu depuis longtemps que la perte de biodiversité et la pauvreté étaient liées, il était donc impératif que les efforts de conservation et de réduction de la pauvreté soient abordés ensemble, et a souligné que les objectifs de développement durable réunissaient ces questions.
11. Le Secrétariat est très reconnaissant pour le soutien de nos précieux partenaires dans les gouvernements, les pays, les Parties, les ONG, les universités et le secteur privé, tant au niveau régional qu'international en ce qui concerne la conservation et la protection de la biodiversité côtière et marine et des services écosystémiques de la région des Caraïbes. pour le bien-être de nos communautés. Mme Inniss a déclaré que le Secrétariat était très reconnaissant au gouvernement de la France de continuer à soutenir fermement le travail du sous-programme SPAW, en particulier à travers le CAR/SPAW situé en Guadeloupe, depuis sa création en 2000. Elle a reconnu le renforcement de notre relation avec le CAR et nous sommes impatients de continuer à travailler avec eux car ils ont fourni un soutien essentiel au Secrétariat.
12. Il a été souligné que le Protocole SPAW a atteint les 21 ans de travail pour la conservation de l'utilisation durable de la biodiversité aux niveaux régional et international pour les divers instruments, objectifs et programmes mondiaux et régionaux dont les Parties sont signataires. Nous voyons cette maturité dans le Protocole SPAW à bien des égards et nous espérons que ce sera un aspect de notre travail, bien que sérieux, nous espérons qu'il y aura un caractère festif dans les délibérations lors de la réunion du STAC en raison de ce que nous avons été capable d'accomplir. Il y a eu tellement de résultats à ce programme ainsi que de récompenses obtenues et une reconnaissance internationale donnée. Ce programme est un honneur pour le Secrétariat mais aussi pour les États membres de SPAW qui ont apporté tout leur soutien et tout leur poids avec le Secrétariat pour livrer ce que nous avons été en mesure de livrer. Mme Inniss a exprimé qu'elle attendait avec impatience de travailler avec tous les délégués au cours de l'exercice biennal, pour faire passer SPAW au niveau supérieur.
13. Mme Inniss a informé à la réunion que, comme mentionné au début du STAC du Protocole LBS, le Secrétariat examinerait et réviserait les structures et la stratégie de l'organisation pour s'assurer qu'ils étaient en mesure de soutenir les délégués, encore mieux qu'ils ne l'ont fait dans le passé, et de veiller à ce que leurs objectifs nationaux soient atteints dans le contexte des capacités et des ressources du

Secrétariat afin que la région dans son ensemble puisse être fière de l'accomplissement de la Convention de Carthagène. Mme Inniss a conclu en remerciant tous les délégués d'être présents et a exprimé qu'elle attendait avec impatience leur engagement actif. Elle a déclaré qu'il était encourageant de voir la collaboration plus étroite entre les sous-programmes SPAW et AMEP, comme demandé par les délégués, et que le Secrétariat travaillerait pour s'assurer que cette coopération, collaboration et synergie très importantes fonctionneraient au profit de leurs programmes réussis.

14. Mme Lopez a remercié Mme Inniss pour avoir mis en évidence les questions clés pour l'amélioration de la Convention de Carthagène et des Protocoles, en particulier le Protocole SPAW. Une minute de silence a été consacrée à M. Paul Hoetjes, un ancien délégué de SPAW, et pour apprécier le travail acharné et le dévouement des Parties contractantes, du CAR/SPAW, des volontaires, des experts, des donateurs, des groupes de travail et des collègues dans les coulisses du PNUE et CEP qui a rendu la rencontre possible.
15. Mme Lopez a souligné que M. Hoetjes était à l'avant-garde de la conservation marine, des objectifs de la Convention de Carthagène et des deux Protocoles, LBS et en particulier SPAW. Elle a ensuite rappelé aux participants les objectifs de la réunion selon les points de l'ordre du jour décrits.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA REUNION

2.1 Règles de procédure

16. La réunion a décidé d'appliquer *mutatis mutandis* le règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et le développement du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Carthagène). Règle 26 relative au quorum. (Voir Document de référence PNUE, 2012).
17. Les Parties contractantes ont été invitées à signaler leur présence en allumant leurs caméras lorsque le nom de leur pays était appelé. Seize (16) Parties contractantes ont indiqué leur présence à la réunion (voir l'annexe IV pour la liste des participants).

2.2. Élection des officiers

18. Le Secrétariat a demandé des nominations aux représentants des Parties contractantes pour les fonctions de président, vice-président et rapporteur de la réunion. Après délibérations, la réunion a élu parmi les représentants des Parties contractantes à SPAW, le président, le vice-président et le rapporteur pour la conduite de la réunion.:

Président (personne) : Jose Mateo Feliz (République dominicaine, RD)
1er Vice-Président : Gonzalo Cid (États-Unis d'Amérique, États-Unis)
2ème Vice-Président : Jean Vermot, (France)
Rapporteur : Yoeri de Vries (Pays-Bas)

19. Aux États-Unis, le rôle de premier vice-président/coprésident a été transféré de Mme Samantha Dowdell à M. Gonzalo Cid, compte tenu de son rôle actif dans la réunion (voir paragraphe 29)..
20. Le Secrétariat a agi en tant que rapporteur en l'absence de nomination le premier jour de la réunion. Le rôle a été transféré aux Pays-Bas le deuxième jour de la réunion suite à leur nomination volontaire reconnaissante.
21. L'élection du Bureau a été appuyée par le Honduras et le Panama.

2.3 Organisation du travail

22. L'anglais, le français et l'espagnol étaient les langues de travail de la réunion et l'interprétation simultanée a été assurée à l'aide de l'application Interactio pour la réunion de mars et Kudo pour la réunion d'avril. Les documents de travail ont été mis à disposition dans toutes les langues de travail.

La liste provisoire des documents de la réunion a été présentée dans UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.1.

23. Le Secrétariat a proposé de convoquer la Réunion en sessions plénières, avec l'aide de groupes de travail si nécessaire, qui peuvent être établis par le Président. Aucune interprétation simultanée n'a été fournie pour les groupes de travail. Il a été rappelé aux participants qu'étant donné la longueur de la réunion, il pourrait ne pas être possible de se diviser en groupes de travail. Les participants devaient donc être prêts, après avoir examiné tous les documents de travail, le cas échéant, à apporter des contributions concrètes au moment de la discussion.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24. La réunion a été invitée à adopter l'ordre du jour provisoire de la réunion, préparé par le Secrétariat, tel que présenté dans UNEP(DEPI)/CAR WG.42/1, ainsi que conformément à l'ordre du jour qui a été envoyé par courrier électronique aux Parties contractantes en mars. 17 par le Secrétariat. Cela a été fait comme présenté dans UNEP(DEPI)/CAR WG.42/1.
25. Le délégué des Pays-Bas (M. de Vries) a proposé ce qui suit :
- i. Suspendre la discussion sur les recommandations à une date ultérieure, car elles pourraient ne pas être terminées dans les délais requis.
 - ii. Déplacer le point Exemptions vers le haut de l'ordre du jour.
 - iii. Discuter de la correspondance électronique reçue par le Secrétariat concernant cet ordre du jour.
26. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié les Pays-Bas pour leur proposition. Elle a déclaré qu'un document avait été reçu indiquant que :
- i. Il n'y aurait pas assez de temps pour entamer d'autres discussions au cours des trois (3) jours
 - ii. Certains documents n'ont pas été reçus à temps conformément au Règlement intérieur
 - iii. les jours supplémentaires étaient nécessaires pour la réunion et que la réunion soit prolongée aux 14 et 15 avril et que l'ordre du jour soit modifié pour refléter ces changements.
27. Mme Lopez demande que l'ordre du jour soit approuvé avec les modifications mentionnées.
28. La déléguée de la Colombie (Mme Gonzalez), en sa qualité de point focal, a fait remarquer que face à cet ordre du jour modifié, la Colombie ne l'avait pas reçu et ne pouvait donc pas répondre aux commentaires. Elle a demandé qu'il soit partagé avec elle pour qu'une réponse lui soit fournie.
29. Le chef de la délégation des États-Unis (Mme Dowdell) a proposé un membre de sa délégation, Gonzalo Cid, pour assumer les fonctions de vice-président de la réunion. Elle a déclaré que les États-Unis soutenaient la proposition des Pays-Bas de reporter certains points de l'ordre du jour pour laisser plus de temps à l'examen interne. Prolongation de la réunion de deux (2) jours supplémentaires pour faciliter une discussion solide conformément au règlement intérieur de la réunion, en particulier à l'article 6, le report a également été soutenu.
30. Le Secrétariat (Mme Lopez) a indiqué qu'il n'y avait pas d'objections et a procédé à l'approbation des demandes. Elle a remercié les États-Unis pour leur soutien.
31. M. Gonzalo Cid a remercié le Secrétariat d'avoir approuvé les demandes et a remercié sa délégation, les États-Unis, de l'avoir accepté comme vice-président de la réunion.
32. Le Secrétariat (Mme Lopez) a lu la communication envoyée concernant la prolongation de la réunion. Elle s'est excusée auprès de ceux qui ne l'ont pas reçu.
33. Le chef de délégation de la France (M. Vermot) a déclaré que lui et d'autres délégués avaient des problèmes à utiliser Microsoft Teams et l'application de traduction simultanément et ne recevaient

donc pas l'interprétation. Il a demandé que le système soit revu et reconnu qu'il y avait des contraintes.

34. Le délégué de la Colombie a remercié le Secrétariat pour la communication et a reconnu les défis technologiques qui ont été discutés lors de la réunion pré-STAC ainsi que les défis de lire les documents. Elle a indiqué que la Colombie appuyait la prolongation de la réunion aux 14 et 15 avril, puis elle a demandé des éclaircissements sur le point 6 de l'ordre du jour. Elle a exprimé sa satisfaction pour le travail des experts. Le délégué a poursuivi en disant que certaines Parties contractantes ont mentionné que les propositions devraient être présentées par les Parties. La Colombie savait que certains pays étaient disposés à proposer des espèces. Elle a demandé les prochaines étapes avant la fin de la journée.
35. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié la Colombie pour son intervention. Il y avait un défi dans la présentation des propositions et SPAW-RAC travaillait pour les présenter. Elle a demandé au CAR-SPAW d'expliquer les procédures.
36. La Directrice du CAR-SPAW (Mme Sandrine Pivard) a informé la réunion que la question avait bien été soulevée lors de la réunion pré-STAC. Elle a fourni quelques informations de base et a mentionné que lors du STAC8, certaines propositions pour les requins avaient déjà été présentées. Il a ensuite été recommandé par le STAC de conduire un groupe de travail pour compléter les propositions et évaluer, avec les experts, des espèces spécifiques. Les documents ont été complétés par le groupe de travail jusqu'en janvier 2021 et leurs évaluations formelles ont été menées. Cela avait été discuté et nous avons travaillé étant entendu que les documents devaient être proposés au STAC et adoptés pour nomination ou confirmation par les pays qui souhaitaient le faire, puis ils pourraient à la COP pour approbation mais compte tenu des autres règles mentionnées lors de la pré-sessions, elle a conclu qu'il appartenait vraiment aux pays de donner leur avis sur la procédure.
37. Le Secrétariat (Mme Lopez) a confirmé que les pays doivent décider des prochaines étapes.
38. Le chef de la délégation française a exprimé son soutien aux interventions des Pays-Bas, de la Colombie et des États-Unis sur la nécessité de se réunir à nouveau en avril, suite aux remarques faites lors de la réunion pré-STAC. Il a été estimé que les documents ont été envoyés en retard, que les pays qui n'étaient pas présents ne pouvaient pas avoir de processus de consultation interne et que les pays n'avaient pas assez de temps pour passer par le processus de consultation. Il a déclaré que les deux jours d'avril étaient importants et a estimé que l'ordre du jour des trois jours actuels était complet et qu'il restait encore beaucoup à faire. Il a ajouté que le point 6 de l'ordre du jour sur les espèces était un point important à discuter. Il a mentionné qu'il avait un problème d'accès à l'interprétation et, dans certains cas, aucun accès à l'interprétation, et a donc demandé une formation à l'utilisation de l'application de traduction le lendemain de la réunion.
39. Le vice-président a approuvé une mini session de formation avec les participants pour résoudre le problème de l'application de traduction (Interactio) et de Microsoft Teams.
40. Le Secrétariat (Mme Lopez) a accepté la suggestion de faire une session de formation avant la réunion de demain.
41. Le délégué des Pays-Bas a commenté l'adoption de l'ordre du jour et s'est dit préoccupé par le peu de temps alloué et certains documents ont été soumis en retard. Les Pays-Bas ont soutenu les points de l'ordre du jour mais la faisabilité du calendrier devrait être discutée. Il a également soutenu l'extension de la réunion à deux jours supplémentaires et a déclaré que si ces jours n'étaient pas suffisants, un troisième jour devrait être alloué pour se concentrer sur les recommandations. Il a proposé qu'un groupe de rédaction soit créé pour travailler sur les recommandations pour les points de l'ordre du jour terminés.
42. Le chef de la délégation des États-Unis a fortement soutenu la suggestion des Pays-Bas d'utiliser le schéma fourni dans le courrier électronique du Secrétariat pour ajourner la réunion à la fin de cette semaine et la reprendre pendant deux demi-journées les 14 et 15 avril et si nécessaire une troisième demi-journée la semaine suivante pour couvrir les recommandations. Elle a noté que le COVID-19 était un fardeau supplémentaire pour la préparation des réunions, mais qu'il n'était pas réaliste de s'attendre à ce que les Parties et les observateurs lisent et traitent autant d'informations dans ce laps de

temps, et que ce n'était pas conforme au Règlement intérieur. Elle a ajouté que les États-Unis essaieraient d'être flexibles mais qu'il était prévu qu'à l'avenir tous les documents soient publiés conformément à la procédure pour faciliter des discussions solides et des recommandations fortes. Les États-Unis ont également soutenu un groupe de rédaction pour commencer à rédiger les recommandations pour les points de l'ordre du jour qui seraient conclus avant avril. Elle s'est dite préoccupée par le fait que les documents de réunion ont été distribués extrêmement tard.

43. Les États-Unis ont encouragé les autres Parties contractantes à être prudentes quant à la manière dont les documents étaient caractérisés dans les recommandations de la réunion. L'utilisation des termes « approuver » ou « approuver les documents » sans avoir suffisamment de temps pour les examiner n'était pas l'idéal et les États-Unis ont souligné qu'il pourrait être plus approprié de les « noter » ou de « reconnaître ». Ils avaient l'intention de soulever un point d'ordre lors des discussions sur le point 6 de l'ordre du jour : rapport du groupe de travail sur les espèces. Les États-Unis ne considéraient pas que les candidatures d'espèces présentées dans les documents INF.15 et INF.24 pouvaient être examinées par le STAC car elles n'avaient pas été soumises conformément au Protocole, à la « Procédure de soumission et d'approbation des candidatures d'espèces à inclure dans, ou la suppression des Annexes I, II et III » adoptée à la CdP 8, ou le Règlement intérieur. Il a été rappelé que les candidatures d'espèces doivent être soumises par une Partie et diffusées au moins 90 jours avant la réunion du STAC. Les États-Unis ont demandé l'ajout de trois (3) brèves présentations à l'ordre du jour sur MPA Connect, Stony Coral Tissue Loss Disease (SCTLD) et l'acidification des océans.
44. Le chef de la délégation de la France a soutenu les propositions faites par les Pays-Bas et les États-Unis concernant l'extension des jours du STAC pour travailler sur les recommandations pour adoption. En outre, il a remercié le délégué des États-Unis pour sa proposition de respecter les délais. Il a été mentionné au cours du groupe de travail sur les espèces, qu'il était possible que le groupe de travail rédige une proposition qui pourrait être soumise à la réunion du STAC et approuvée par les États s'ils étaient en faveur des propositions. Il a encouragé les Parties contractantes à essayer de travailler sur la proposition et à donner à la France, et aux autres États qui souhaitent approuver la proposition, la possibilité de le faire.
45. Le vice-président a souhaité la bienvenue au représentant de la République dominicaine de reprendre ses fonctions de président.
46. Le délégué des Pays-Bas appuie la déclaration de la France. Il a demandé des éclaircissements sur le moment où le point 6 de l'ordre du jour devait être discuté (au cours de la session 1 en mars ou lors de la session 2 en avril, ou pas du tout), et qu'ils fourniraient leurs commentaires sur le contenu du point 6 de l'ordre du jour en temps voulu.
47. Le Président a indiqué au Secrétariat qu'une décision devait être prise pour que la réunion avance car il n'était pas clair sur la manière dont la réunion avancerait. Il a encouragé le Secrétariat à en prendre explicitement note afin qu'une décision finale puisse être prise.
48. Le Secrétariat (Mme Lopez) a déclaré qu'au vu des déclarations des pays, les États-Unis étaient soutenus par la France et les Pays-Bas. La Colombie a également exprimé son accord. Le Secrétariat a reconnu et confirmé que les documents avaient été envoyés en retard, ce qui présentait un défi. Le Secrétariat a approuvé la prolongation de la réunion de deux jours supplémentaires, les 14 et 15 avril.
49. Le Président a invité les parties à commenter la question.
50. Le délégué de la Colombie a réaffirmé qu'il était important de prolonger la réunion. La Colombie interviendrait sur le point 6 de l'ordre du jour après avoir entendu les points de vue des autres parties. Elle a demandé des éclaircissements sur les règles concernant la disponibilité de la proposition d'inscription d'espèces.
51. La directrice du SPAW RAC, Mme Pivard, a demandé la parole en tant que présidente du groupe de travail sur les espèces pour s'excuser d'une imprécision sémantique. Bien que la formulation utilisée ait pu laisser penser que les propositions d'espèces ont été faites par le groupe de travail, ce n'est pas le cas, elles ont été préparées en réponse à la demande du STAC8 et à la manière dont cela semblait avoir été accepté à l'époque. Elle a partagé l'idée que ce serait une bonne idée de compiler et peut-être

- de revoir toutes les différentes couches de règles pour les clarifier (et la façon dont elles étaient pratiquées jusqu'à présent).
52. Le Président a déclaré qu'il voulait voir comment aller de l'avant, car il y avait des problèmes techniques et des documents reçus en retard. Il a proposé que les Parties réfléchissent à la prochaine étape et prennent une décision sur des accords spécifiques.
 53. Le Secrétariat (Mme Lopez) a demandé aux parties de confirmer si elles acceptaient la proposition de prolonger la réunion.
 54. Le Président a demandé que les parties qui ont accepté la prolongation de la réunion ne fassent pas d'intervention. Comme aucune partie n'est intervenue, il a été convenu que la réunion serait prolongée jusqu'en avril.
 55. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié la Présidente. Concernant l'ordre du jour, elle a demandé la décision des Parties contractantes car il a été décidé que cette réunion aborderait brièvement le point 6 de l'ordre du jour.
 56. Le chef de la délégation des États-Unis a déclaré qu'ils n'étaient pas tout à fait clairs sur ce qui était convenu. Elle a demandé des éclaircissements pour savoir si une décision était prise de réorganiser l'ordre du jour pour discuter du point 6 plus tard en avril, dans l'affirmative, les États-Unis ont approuvé la décision.
 57. Le Président a confirmé au délégué des États-Unis que l'une des propositions était de déplacer le point 6 de l'ordre du jour. Il a demandé que les parties qui ont accepté cette proposition le fassent en ne réagissant pas.
 58. Le délégué de la Colombie a également demandé des éclaircissements sur le point 6 pour avril. Elle a déclaré qu'une discussion similaire avait eu lieu lors du STAC en 2014 sur la question des espèces. Elle a suggéré que le Secrétariat pourrait l'utiliser comme information de base pour décider s'il devait être discuté ou non.
 59. Le Président a remercié la Colombie et a approuvé la référence aux réunions précédentes. Il a de nouveau demandé aux parties la confirmation du déplacement du point 6 au mois d'avril.
 60. Le délégué des Pays-Bas a recommandé de remettre le point 6 de l'ordre du jour à l'ordre du jour. Cette intervention est appuyée par le délégué de la France et de la Colombie.
 61. Le Président a confirmé qu'il y avait maintenant deux propositions. La première consistait à déplacer le point 6 de l'ordre du jour aux 14 et 15 avril et la seconde à le placer au dernier rang de l'ordre du jour. Il a demandé aux parties de confirmer si elles acceptaient ces propositions.
 62. Le Secrétariat (Mme Lopez) a proposé aux parties que le point 6 soit déplacé aux nouvelles dates en avril. Si le temps le permettait de le déplacer vers la fin de l'ordre du jour, comme proposé par les Pays-Bas, cela serait examiné. Elle a demandé confirmation aux parties.
 63. Le président a confirmé qu'il n'y avait eu aucune réaction et a déclaré que la motion était approuvée.
 64. Le Secrétariat attendait des instructions pour rencontrer le Président et le Vice-président dans l'après-midi. Ils ajusteraient l'ordre du jour et partageraient avec les parties et commenceraient la réunion du lendemain avec le rapport de l'exercice biennal et le rapport du CAR-SPAW. Mme Lopez a demandé au Président de confirmer s'il était d'accord avec la proposition.
 65. Le Président a demandé aux parties de confirmer si elles étaient d'accord avec ce qui était proposé. Il a répondu qu'il n'y avait pas eu de réaction et que la motion a donc été approuvée. La réunion s'est alors terminée.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR
2019-2020 Y COMPRIS LES ACTIVITÉS DU CENTRE REGIONAL
D'ACTIVITES POUR SPAW (CAR-SPAW) EN GUADELOUPE**

66. Le Président a invité Mme Ileana Lopez du Secrétariat à présenter « l'état des activités du sous-programme SPAW pour l'exercice biennal 2019-2020 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.3), y compris l'état des recommandations STAC8 et la dixième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole concernant les aires et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes.
67. Dans son introduction, elle a mentionné que le plan de travail et le budget du programme SPAW pour 2019-2020 ont été approuvés par la COP10 au Protocole concernant les aires et la faune spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (Roatan, Honduras, 3 juin 2019). Avec ce budget, le Secrétariat a pu mettre en œuvre les activités et la convocation de la 18e réunion intergouvernementale (IGM) sur le plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes (Roatan, Honduras, 5-6 juin 2019).
68. Mme Lopez a fourni une brève analyse des objectifs du programme SPAW et a fait le point sur l'état des cinq domaines de sous-programmes et d'activités :
- i. Coordination du programme
 - ii. Renforcement des aires protégées dans la grande région des Caraïbes
 - iii. Élaboration de lignes directrices pour la gestion des aires protégées et des espèces
 - iv. Conservation des espèces menacées et en danger
 - v. Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins
69. *La coordination du programme* comprenait un objectif visant à promouvoir la ratification, l'adhésion et la mise en œuvre du Protocole SPAW. Elle a fait le point sur le travail accompli depuis l'exercice biennal pour promouvoir la ratification de certains pays, par exemple le Mexique, le Costa Rica et le Guatemala. Elle a informé les délégués que des négociations étaient actuellement en cours avec le Guatemala et qu'une invitation sera adressée au Nicaragua et au Suriname. Ils attendaient avec impatience d'inclure la Jamaïque à l'avenir. Le Secrétariat a travaillé en collaboration avec ELAW et d'autres organisations non gouvernementales (ONG) pour soutenir leurs actions et promouvoir ces déclarations juridiques des pays. En développant la coordination, la collaboration et la communication, cela sera renforcé en mettant l'accent sur l'amélioration de la coordination de la programmation régionale et la supervision des activités et la coordination des projets et des activités.
70. En résumé, la 10e réunion de la COP de SPAW s'est tenue à Roatan, au Honduras, le plan de travail 2019-2020 de SPAW a été élaboré, quatre protocoles d'accord ont été finalisés avec The Ocean Foundation (TOF), GCFI, Mar Fund et INVEMAR. Le protocole d'accord pour OSPAR et la CBI a été élaboré pour être finalisé cette année ainsi que la création d'un groupe de travail d'experts ad hoc sur les espèces, les aires protégées, les exemptions et les sargasses. Mme Lopez a souligné qu'une plus grande implication des gouvernements avait été obtenue au cours de cet exercice biennal.
71. En ce qui concerne la collecte de fonds pour les objectifs de SPAW, le projet EBM, qui a commencé il y a cinq ans, a été finalisé en 2020. Un document avec les leçons apprises a été produit pour l'utilisation de l'application DSS. Mme Lopez a donné un aperçu des principaux donateurs qui contribuent à l'avenir. Il s'agit notamment de l'Organisation ACP de l'UE, du FEM des Nations Unies et du gouvernement suédois. La subvention de l'UE était d'une durée de quatre ans et fournira 1 million de dollars pour des travaux visant à renforcer les capacités des AMP. Elle a exprimé sa gratitude à l'UE pour son soutien.
72. Mme Lopez a déclaré à la réunion que le PNUE travaillait en étroite collaboration avec l'UICN pour aider les gouvernements et les ONG à développer les capacités humaines afin d'accroître l'efficacité des AMP. Cela a été découvert comme un besoin principal grâce à une évaluation avec les gestionnaires d'AP des 35 AMP répertoriées par SPAW. Aussi, promouvoir les AP en tant que ressource naturelle importante. Une restructuration du Réseau des gestionnaires d'aires protégées des Caraïbes était en cours.

73. Mme Lopez a fait référence aux documents disponibles sur le site Web de la réunion produits par le Secrétariat. Elle a déclaré qu'un document pour CaMPAM est en cours de finalisation. La base de données pour CAMPAM est passée d'une feuille de calcul Excel à une base de données en ligne disponible sur le site Web qui répertorie non seulement les 35 AMP répertoriées SPAW, mais également +1000 enregistrements, y compris les AMP des parties contractantes et non contractantes de la région. Il y aurait plus de formation et de renforcement des capacités, les Parties contractantes ont été invitées à demander plus d'informations si nécessaire (30:00). Mme Lopez a évoqué le projet de science citoyenne en cours pour les sargasses en collaboration avec la NOAA. Grâce à cet outil, les pays pourront enregistrer in situ des traces de sargasses dans leur zone. La même chose s'appliquera à d'autres groupes d'espèces, par exemple les tortues marines, le Secrétariat travaille avec WIDECAS dans ce but pour évaluer s'ils adopteront l'application avec leurs utilisateurs. Ces applications ont été créées dans le cadre du projet ACP MEAs de l'Union européenne.
74. Mme Lopez a attiré l'attention de la réunion sur le fait qu'une analyse avait été faite des différents groupes de régions biogéographiques, qui présentaient des caractéristiques environnementales différentes et étaient représentatifs de la région des Caraïbes. Un Atlas avait été finalisé spécifiquement pour les 35 sites SPAW répertoriés. L'analyse a montré qu'une AP dans un pays pouvait avoir un impact positif sur l'abondance et la dispersion des larves dans la région. Un livret a été développé, en collaboration avec les gestionnaires d'AMP, pour les 35 AMP de SPAW répertoriées et comprenait le nom, les espèces et les menaces. Les données intéressantes trouvées comprenaient la taille des AMP, le type d'AP et les espèces les plus importantes, par exemple les tortues et les coraux. Concernant l'efficacité de la gestion des AMP, une analyse a été faite des outils utilisés pour gérer l'efficacité et les défis. L'un des principaux défis découverts était le manque de stabilité financière.
75. Les lignes directrices pour l'AP étaient l'établissement, la gestion et l'inscription, et la planification du système national. Des directives sur la restauration des coraux et des mangroves ont été élaborées. Mme Lopez a lu les résultats sur l'élaboration de *lignes directrices* et a informé les Parties contractantes où elles pouvaient trouver les informations.
76. Concernant la *conservation des espèces menacées et en danger*, Mme Lopez a décrit les objectifs et les résultats du sous-programme et des activités. Plusieurs documents sur les mammifères marins ont été produits dans le cadre du projet CariMam tels que **la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) : une analyse scientifique et technique (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29 Add.1)**. L'analyse du Plan d'action pour les mammifères marins (MMAP) de sa mise en œuvre a représenté une étude approfondie et a été préparée pour le CAR-SPAW par des consultants. Cette information était disponible sur le site Web dans le cadre des documents STAC-9. De nouveaux partenariats ont été développés avec le soutien de protocoles d'entente. Le Secrétariat était sur le point de finaliser un protocole d'accord avec la Commission baleinière internationale (CBI).
77. Concernant la survie des espèces dans les récifs coralliens, le Secrétariat a activement travaillé et promu la sensibilisation par le biais de webinaires. Au cours du dernier exercice biennal, deux webinaires ont été organisés en espagnol et en anglais pour diffuser l'importance de cet habitat ainsi que les réglementations disponibles pour le poisson perroquet dans la région qui étaient disponibles dans les pays anglophones et hispanophones. Une étude intéressante a révélé qu'au niveau national, un pays, en collaboration avec AIDA, a mis en place une réglementation pour les poissons perroquets. Il s'agissait des nouvelles espèces proposées pour examen par les Parties contractantes pour les annexes II et III.
78. Il y a eu le lancement de la campagne sur les réseaux sociaux du Mois des mammifères marins en 2020, où un mois a été consacré au mammifère marin. Une publication serait produite sur les différents groupes de mammifères marins. En termes de *conservation des espèces menacées et en danger*, l'un des domaines d'intervention du Secrétariat était les sargasses, un nouveau livre blanc avait été produit et les Parties contractantes étaient en possession du premier projet (INF.35). Cela a été récemment finalisé avec les fonds reçus du ministère suédois de l'Environnement en décembre 2020. Avec ce livre blanc, le sous-programme produira une note de prospective et une note conceptuelle pour le prochain exercice biennal en collaboration avec la Division scientifique du PNUE et ses partenaires. Il y avait un groupe de travail sur les sargasses en cours qui serait discuté, les Parties contractantes ont été

invitées à donner leur avis plus tard au cours de la réunion.

79. Concernant la *conservation et l'utilisation durable des ressources côtières et marines*, Mme Lopez a présenté les objectifs. Elle a parlé des documents d'information qui seront présentés, par exemple, l'état des habitats marins côtiers dans la région des Caraïbes. Cela a été soutenu par le PNUE, le projet CLME+ du PNUD ainsi que la Stratégie et le Plan d'action régionaux (RSAP). Mme Lopez a cherché à préciser que cela avait été, malgré l'intercession, présenté de manière provisoire et informelle pour approbation et contribution des Parties contractantes à cette session et recommandation à la CdP 11 et adoption. Elle a attiré l'attention des Parties contractantes sur ce point lorsqu'elles ont fait des recommandations. La stratégie régionale a été élaborée en tenant compte de tous les accords multilatéraux sur l'environnement. Ensuite, ils ont commencé à prioriser les principaux habitats nécessitant une restauration en fonction de l'ONU et des besoins des pays. Trois plans d'affaires de faisabilité ont été produits pour les Bahamas, le Honduras et la Colombie. Le document sera présenté en cours de finalisation du **Manuel régional de restauration des mangroves**. Grâce aux économies de voyages avec le projet CLME+, ils ont pu produire le manuel en collaboration avec le projet MARFUND GEF dans la région de Mésio-Amérique Mar.
80. Mme Lopez a résumé les enseignements tirés du projet EBM. Les projets pilotes ont été achevés et un pilote supplémentaire a été bien établi pour les Caraïbes néerlandaises. SPAW a amélioré CAMPAM dans le cadre de ce projet et a travaillé avec le Centre de gestion des ressources et d'études environnementales (CERMES). Elle a décrit les trois résultats produits dans le cadre du CLME+ et tous les documents disponibles sur le portail Web du PNUE SPAW STAC-9. Elle a attiré l'attention des Parties contractantes sur **le Plan d'action de la stratégie régionale pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des principaux habitats marins dans la région des Caraïbes 2021-2030** contenu dans UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.6 . Elle a expliqué qu'il n'était pas spécifique aux récifs coralliens, aux mangroves et aux herbiers marins, mais englobait le travail qui devait être fait dans l'AP pour la restauration, les poissons, les subventions au poisson, etc. Elle a encouragé les Parties contractantes à lire le document et à en faire leur point de référence. Les Parties contractantes pourraient amender, réviser et concevoir un système de rapport en ligne et sélectionner les cibles et les indicateurs pertinents pour chaque exercice biennal. C'était bien d'avoir un instrument contraignant, mais s'il n'y avait pas de mécanisme de conformité, c'était un peu vague. L'administrateur de programme a encouragé cela à l'attention des Parties contractantes.
81. Le guide écologique de la mangrove sera disponible en avril 2021 et lancé avant la COP 11. Plus récemment cette année, ils ont travaillé avec The Nature Conservancy (TNC) avec le soutien du Prince Albert II de Monaco pour engager le secteur privé dans la restauration des coraux. Cependant, c'était pour le prochain exercice biennal. Le Secrétariat a continué à travailler avec le Réseau des récifs coralliens (CRFN). Mme Lopez a fourni le budget des deux exercices biennaux qui étaient 2019 et près de la moitié de 2020 et expliqué certains domaines. Un résumé de l'état des décisions de la 10e COP et de la 8e réunion du STAC a également été présenté. Mme Lopez a invité les Parties contractantes à approuver deux propositions d'aires protégées inscrites au titre du Protocole SPAW.
82. Mme Lopez a remercié la réunion et a invité Mme Sandrine Pivard, directrice du CAR SPAW, à présenter son rapport et une mise à jour sur les principales activités.
83. Mme Pivard a remercié le Secrétariat, les délégués et représentants des Pays et les experts des groupes de travail pour tout le travail et leur fort engagement au cours du dernier biennium. Elle a introduit son propos en rappelant que le SPAW-RAC (créé en 2000 via un accord entre l'ONU Environnement et le gouvernement français) était situé en Guadeloupe. Son personnel a été transféré à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat de la Guadeloupe en 2019 après avoir été hébergé pendant une dizaine d'années par le Parc National de la Guadeloupe. L'équipe du CAR-SPAW qui est actuellement composée de 3 permanents (1 directeur, 1 chargé de programme et 1 assistant), 3/4 chargés de projet en CDD et 2 volontaires en tant qu'agents d'appui contractuels d'un an, est dynamique mais expérimente un grand virage -plus de. Les frais de fonctionnement du RAC sont pris en charge par le gouvernement français, qu'elle a remercié, y compris les salaires des 3 permanents.
84. Mme Pivard a souligné que le CAR soutenait continuellement le Secrétariat en contribuant à la *coordination du programme* à travers la programmation conjointe et la mise en réseau des activités pertinentes, l'élaboration des termes de référence des quatre groupes de travail ad hoc du STAC et leur

animation, la préparation des rapports pour les listes SPAW. (Aires et espèces protégées), représentation du Secrétariat dans divers forums (Commission de la mer des Sargasses, Initiative internationale sur les récifs coralliens, réunions du Consortium pour la restauration des coraux, Assemblées générales de WIDECAST...) et soutien du Secrétariat dans la préparation des réunions intergouvernementales (y compris la préparation des plus de 40 documents, organisation des pré-sessions STAC et traduction), la maintenance du site Web trilingue du RAC qui a été entièrement mis à jour et la diffusion du bulletin d'information périodique SPAW. Elle souligne que les échanges se sont renforcés avec LBS sur des sujets d'intérêt (sargasses, déversement d'hydrocarbures...) et le Coordinateur Régional.

85. Comme recommandé par le STAC8 et demandé par la COP10, l'une des principales nouveautés de cet exercice biennal est le renforcement des trois **groupes de travail ad hoc historiques du STAC** sur les aires protégées, les espèces et les dérogations, dans la gouvernance SPAW, et la création d'un quatrième groupe dédié aux Sargasses sur décision de SPAW COP10. Dans le cadre d'un processus collectif avec les gouvernements de Colombie, de France, du Royaume des Pays-Bas et des États-Unis d'Amérique, le CAR-SPAW a élaboré des Termes de Référence (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12) pour le quatre Groupes de Travail ad hoc qui ont été validés et qui ont permis par la suite de réaliser un travail de qualité, notamment sur les espèces menacées, au cours de ce biennium. Mme Pivard remercie les points focaux et les experts pour leur travail acharné.
86. Le CAR-SPAW promeut également le Protocole dans le cadre d'activités de financement telles que la coordination des Caraïbes pour l'initiative EU BEST (28 projets pour 3,98 M€) jusqu'en 2019, et à travers un appel régional à propositions lancé en 2020 (15 projets pour 115 000 €). Dans le cadre de ses projets externes tels que Cari'Mam et Carib-Coast, il établit et renforce la collaboration avec des partenaires à travers la région des Caraïbes.
87. En ce qui concerne le *renforcement des aires protégées*, le CAR-SPAW a joué un rôle mineur dans CaMPAM avec la modération de la liste de diffusion CaMPAM, une contribution à l'évaluation de CaMPAM et aux activités spécifiques au réseau écologique menées par le Secrétariat dans le cadre du programme financé par l'ACP MEA III, et leur coordination avec le groupe de travail ad hoc sur les aires protégées du STAC. Elle a également participé au projet de jumelage de la Coopération transatlantique Nord-Sud sur le réseau d'AMP et les mammifères marins. Mis en œuvre par le CAR-SPAW et d'autres partenaires régionaux, le projet Cari'Mam accorde une attention particulière aux aires protégées. Le CAR-SPAW a présidé le groupe de travail ad hoc sur les aires protégées du STAC qui a travaillé sur une proposition de la République dominicaine de nommer le parc national de Cotubanama en tant que nouvelle aire protégée répertoriée sous SPAW. Ce groupe de travail a également travaillé sur le développement d'un programme de coopération entre les aires marines protégées, et le CAR-SPAW a joué un rôle important dans la coordination de cette tâche avec les activités menées dans le cadre de l'ACP MEA III.
88. En ce qui concerne les questions liées aux *espèces*, le CAR-SPAW a présidé le groupe de travail ad hoc dans ses deux activités principales réalisées au cours de cette biennale. Comme aucune autre espèce n'a été proposée par les pays en 2019-2020, et comme recommandé par STAC8 et demandé COP10, le groupe de travail a travaillé dur sur l'évaluation de l'état du poisson perroquet pour déterminer si une espèce ou un groupe d'espèces peut justifier l'inscription dans le SPAW. Annexes du protocole. Il a traité en priorité le requin baleine, la raie manta géante, ainsi que d'autres espèces (requin à pointes blanches, requins-marteaux, etc.) jugées prioritaires par le STAC, et a développé des priorités et des stratégies pour la collaboration régionale sur et la mise en œuvre de des mesures de gestion pour améliorer la protection des espèces déjà inscrites aux annexes du Protocole, en particulier le mérout de Nassau, les tortues marines, les poissons-scies et d'autres espèces de requins et de raies. À travers le projet Cari'Mam, le CAR-SPAW a été très impliqué sur les questions relatives aux mammifères marins, développant un réseau actif et fonctionnel et produisant divers documents importants pour mettre à jour le Plan d'action pour les mammifères marins des Caraïbes et pour encadrer certaines activités liées aux cétacés dans le cadre du Protocole SPAW. En lien avec les priorités données au cours du dernier exercice biennal et notamment concernant le développement d'une plus grande coopération avec la pêche, certaines activités pourraient être développées si nous pouvons obtenir des fonds dédiés (avec possibilité à nouveau de l'UE avec un projet spécifiquement conçu - voir les discussions sur les mammifères marins lors des pré-sessions et dans la rubrique dédiée).

89. Concernant les *dérogations* au Protocole, deux réunions du Groupe de travail ont été organisées mais, comme aucun rapport mis à jour n'a été soumis par aucun pays, les discussions se sont limitées à l'examen pour recommandation du rapport sur les dérogations déjà soumis par les États-Unis.
90. Concernant les questions des *Sargasses*, le CAR-SPAW a participé à deux événements majeurs tels que la *réunion de la Commission de la mer des Sargasses*, où il a représenté le Secrétariat de la Convention de Carthagène, et la Conférence internationale, tous deux en 2019. Il a également présidé le groupe de travail ad hoc. dont les tâches convenues par STAC 8 étaient de « Développer des objectifs et des responsabilités clairs » et « Établir une coordination et une collaboration avec les initiatives régionales et mondiales pertinentes afin de promouvoir un impact maximal des synergies et des solutions aux épidémies de Sargasses ». Le Groupe de travail s'est réuni et a travaillé à distance mais les problèmes de coordination entre les nombreuses initiatives sur cet afflux, et l'aspect transversal de cette problématique, ont rendu difficile la production de livrable en temps voulu.
91. En ce qui concerne l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins du Protocole, le CAR-SPAW a été spécialement impliqué dans les activités du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN) et a coordonné la collecte de données et l'analyse du contenu caribéen du rapport mondial à publier. en 2021. A cette occasion, il a souligné la nécessité de prendre en compte les caractéristiques socio-économiques dans ce rapport. Dans le même esprit, et sous l'égide du GCRMN-Caraïbes, il a organisé et tenu un atelier régional sur les aspects socio-économiques des récifs coralliens de la région mésoaméricaine en 2019 avec un financement NFWF. Le CAR-SPAW a dynamisé le nœud caribéen du GCRMN et organisé avec la Dutch Caribbean Nature Alliance, une réunion des membres caribéens de ce réseau mondial en 2020. Il a participé à l'équipe de coordination des Caraïbes sur SCTLTD et a assuré la liaison avec AGGRA, ICRI, Unité des récifs coralliens du PNUE, le Coral Restoration Consortium et de nombreuses autres parties prenantes des Caraïbes. Le CAR-SPAW a également continué à mettre en œuvre le projet Carib-Coast qui vise à développer un réseau de prévention et de surveillance des risques côtiers des Caraïbes liés au changement climatique. Recommandé par STAC8 et adopté par la COP, ce projet de 3 ans cible les écosystèmes marins et côtiers (récifs coralliens, herbiers marins, mangroves et végétation des hautes plages) dans six pays des Caraïbes. Des avancées ont été réalisées dans ce cadre, notamment la finalisation de synthèses sur chaque écosystème, le lancement de « sites pilotes » pour protéger/restaurer ces écosystèmes, et la création d'outils de communication.
92. Concernant l'équipe et le budget du prochain exercice biennal, Mme Pivard a rappelé à la réunion que le CAR-SPAW construit et met en œuvre des projets financés par le programme de subventions de l'UE (CARI'MAM, Carib-Coast), ou par d'autres donateurs tels que le NFWF des États-Unis pour trouver des moyens de développer des activités liées aux plans de travail et aux recommandations des pays. La situation est devenue plus dramatique puisqu'aucun projet ou activité n'a été financé par le PEC depuis 2018 comme c'était le cas auparavant. Les projets externes ont été difficiles à concevoir, à lancer et à mettre en œuvre car ils ne sont pas nécessaires au même moment que le protocole SPAW, même s'ils ont été recommandés et approuvés par les précédents STAC et COP, mais pour le moment, ces fonds externes sont le seul moyen de soutenir une grande partie du personnel qui n'est actuellement sécurisé que jusqu'à fin 2021.
93. Apprenant à la fin de sa présentation que les diapositives ne pouvaient pas être vues par la plupart des participants, Mme Pivard a invité l'Assemblée à les visualiser sur le lien : https://www.car-spaw-rac.org/IMG/pdf/ppt02_item_4_report_of_the_spaw-rac_2019-2020.pdf, et a informé les participants que tous les documents et présentations étaient disponibles sur le site Web du SPAW-RAC (<https://www.car-spaw-rac.org/?Key-documents>).
94. Le Président a remercié le CAR-SPAW et le Secrétariat pour leur présentation. La réunion a été invitée à fournir des commentaires sur les activités mises en œuvre au cours de la période 2019-2020 et à faire les recommandations nécessaires. Les Parties ont également été priées de compléter les informations fournies par le Secrétariat et d'informer la réunion sur leurs activités à l'appui des objectifs de SPAW dans leurs pays, y compris les activités du plan de travail SPAW auxquelles elles ont participé et leur impact.
95. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié le Secrétariat et le CAR-SPAW pour leur aperçu complet de l'état de leurs activités et de leurs efforts au cours du dernier exercice biennal. Elle a

remercié le gouvernement de la France pour son soutien continu au CAR-SPAW. Elle a exprimé qu'ils étaient très reconnaissants au Secrétariat et au CAR-SPAW pour leur collaboration continue, en particulier avec la NOAA, sur plusieurs projets, y compris des initiatives traitant de la maladie de perte de tissu corallien (SCTLD) et des sargasses. Ils ont été étonnés de la profondeur et de l'ampleur du travail accompli au cours des deux dernières années. Bien qu'ils aient collectivement fait des progrès dans de nombreux domaines, d'autres domaines manquaient encore d'attention et devaient être traités. Compte tenu des graves contraintes de ressources, les États-Unis ont souligné la nécessité de définir des attentes réalistes pour ce qui peut être réalisé au cours des deux prochaines années et de hiérarchiser les actions et les activités nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les obligations et les directives en vertu du Protocole SPAW.

96. Les États-Unis ont demandé au Secrétariat et au CAR-SPAW, dans les futurs rapports de situation, d'identifier plus clairement comment les activités menées répondent aux demandes et aux priorités des Parties contractantes. Ils ont noté qu'il n'était pas clair comment les recommandations contenues dans ces documents s'inséraient dans le cadre du projet de **stratégie du PEC pour 2021-2030** ou du projet de plan de **travail et de budget SPAW pour 2021-2022**. Les États-Unis se sont déclarés préoccupés par certains aspects de la **stratégie régionale et du plan d'action pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des principaux habitats marins dans la Grande Caraïbe 2021-2030 ; l'état des habitats marins côtiers; et le rapport d'évaluation de référence et de faisabilité**. Les documents étaient très longs, avec des recommandations enfouies à l'intérieur, et les États-Unis étaient particulièrement préoccupés par un langage normatif qui pourrait être interprété comme ordonnant ou obligeant les Parties à prendre des mesures spécifiques. Ils ne pensaient pas qu'il était approprié d'adopter ou d'approuver pleinement des documents tels que ceux-ci, en particulier lorsqu'il n'était pas clair comment les recommandations qu'ils contenaient seraient utilisées à l'avenir.
97. Ils ont suggéré que le STAC fixe une date limite pour la réception des commentaires écrits afin d'améliorer la stratégie régionale et le plan d'action. La date limite devrait être suffisamment longue pour que le Secrétariat diffuse la Stratégie avant la COP. Les États-Unis ont également fourni leurs observations sur le processus; ils ont fait référence au **projet de stratégie décennale pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et au projet de plan de travail biennal pour SPAW** et ont déclaré qu'il n'était pas clair comment la stratégie régionale et le plan d'action s'inséraient dans le cadre existant des stratégies et plans de travail régionaux. Ils n'étaient pas non plus sûrs de la manière dont la stratégie régionale et le plan d'action seraient utilisés, la préoccupation est que cela créera une charge supplémentaire pour le Secrétariat, le CAR-SPAW et les Parties contractantes. Ils ont exhorté les Parties contractantes et le Secrétariat à hiérarchiser les actions et les activités qui étaient nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les obligations et les lignes directrices existantes en vertu du Protocole SPAW et à réfléchir de manière critique à la manière dont la **Stratégie régionale et le Plan d'action pour les habitats** s'intègrent dans le cadre existant de la **Stratégie du PEC et de la Plan de travail et budget de SPAW**.
98. Le Président a remercié les États-Unis pour leur intervention.
99. Le délégué de la Colombie a remercié le Président et souhaité la bienvenue aux Parties contractantes, aux organisations invitées et aux observateurs. Elle a félicité le Secrétariat et le CAR-SPAW pour leur travail et a reconnu la crise financière existante et a remercié Mme Pivard d'avoir été généreuse dans sa communication avec la Colombie. Elle a déclaré que la Colombie avait du mal à se tenir au courant des contributions à l'accord ou à la Convention mentionnée. Cependant, ils avaient l'intention de mettre à jour leurs contributions requises. Elle a souligné qu'ils avaient signalé qu'ils n'avaient pas été informés de certaines activités à l'avance, par exemple, les contributions de la subvention SPAW et le point focal national du ministère de l'Environnement, a demandé à être informé à l'avance. Ils voulaient s'assurer que chaque partie contractante était reflétée dans chaque projet et subvention et qu'elle avait la possibilité de participer aux ateliers. Le Groupe de travail a joué un rôle très important mais elle a rappelé aux délégués de ne pas oublier les Groupes d'experts et les responsabilités des Parties contractantes tout en présentant des initiatives et des recommandations. Elle a conclu en disant que la Colombie avait plusieurs idées pour de futures initiatives.
100. Le délégué d'Aruba, M. Gisbert Boekhoudt, a remercié Mme Pivard pour la présentation mais a exprimé qu'elle était difficile à suivre. Il a demandé des éclaircissements sur le projet Carib-Coast,

notamment en ce qui concerne les « sites pilotes ».

101. Le Président a félicité le Secrétariat pour son travail, compte tenu de la pandémie. Il a en outre déclaré qu'il était important que les Parties contractantes soient informées de toutes les informations disponibles pour s'assurer qu'elles puissent les utiliser pour leur travail sur le Protocole SPAW. Il a parlé en tant que délégué de la République dominicaine et a déclaré qu'il estimait qu'ils n'avaient pas eu suffisamment de temps pour examiner ou traduire les documents.
102. Mme Pivard a répondu à la question du délégué d'Aruba concernant les « sites pilotes » à mettre en œuvre dans le cadre du projet Carib-Coast. Mme Pivard a précisé que le CAR-SPAW recherchait des sites dans toute la Caraïbe pour mener des expérimentations sur la restauration des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers et des pays disposés à accueillir une telle expérimentation et accueillant les Parties intéressées et suggestions à leur égard.
103. Le Président a demandé que le Secrétariat commente.
104. Le Secrétariat (Mme Lopez) a assuré les délégués que les préoccupations exprimées par des pays, comme la Colombie, ont été bien reçues. Elle a déclaré que le moment était venu de commencer à restructurer et à harmoniser les résultats du Secrétariat et des différentes agences et donateurs, en particulier le CAR-SPAW pour créer un cadre unifié. Elle a suggéré qu'il serait bon d'avoir un groupe de suivi ou de coordination pour guider le Secrétariat et le CAR-SPAW.
105. L'observateur de la Foundation for Development Planning, Inc (Îles Vierges américaines), M. Lloyd Gardner, a demandé des éclaircissements aux délégations américaine et colombienne concernant l'objet des documents, la *stratégie régionale et le plan d'action et l'état de la Rapport Habitats*. Il ne savait pas pourquoi, à ce stade, il n'était pas clair quel était le but des documents et comment ils s'intègrent dans le travail du Secrétariat ou le travail du programme.
106. Le délégué de la Colombie a répondu à la question de M. Gardner en déclarant qu'ils n'avaient aucun problème avec les documents. Ils ont précisé en disant qu'ils avaient mentionné qu'ils voulaient s'assurer qu'à l'avenir ils savaient ce qu'ils allaient faire.
107. Le chef de la délégation des États-Unis a répondu à la question de M. Gardner en indiquant que le but de son intervention était de constater que les documents étaient volumineux et qu'ils fournissaient des informations utiles. Pour aller de l'avant, les Parties contractantes, le Secrétariat et le CAR-SPAW devaient être clairs sur la manière dont les documents de cette longueur et de cette ampleur devaient être utilisés. Il y avait un certain nombre de documents très détaillés, de stratégies régionales et de plans d'action concernant différents éléments de la Convention et du Protocole SPAW dans son ensemble. Il n'était pas toujours clair si quelqu'un était chargé de mettre en œuvre ou s'il présentait une série d'options à considérer pour les pays et autres parties prenantes. Elle pense que ce dernier était l'intention. Présenter une mine d'informations que chacun peut considérer et mettre en œuvre de manière appropriée. Il est important que cela soit très clair dans ces types de documents. Il était difficile pour les États-Unis d'offrir une approbation complète ou d'adopter un document de 150 pages contenant un certain nombre de recommandations, et ce n'était pas tout à fait clair.
108. M. Gardener a remercié les États-Unis et la Colombie pour leurs éclaircissements. Il s'est dit surpris que les documents demandés dans le cadre d'un processus impliquant le STAC et le Secrétariat doivent indiquer comment ils seront utilisés. Il a fait remarquer que le rapport sur l'état des habitats marins a été demandé par le Secrétariat comme contribution à un processus de rapport standard du PNUE. Le rapport éclaire la stratégie régionale et le plan d'action pour la restauration des habitats marins clés, et il fournit des informations de base au STAC et aux Parties contractantes.
109. Il a poursuivi en disant que le *rapport sur les habitats marins* avait été demandé en raison d'un processus de rapport standard du PNUE auquel la région contribuait. Il a informé le STAC et le Plan d'action régional. Il a été surpris par la demande selon laquelle les documents devraient indiquer comment ils devaient être utilisés lorsqu'ils étaient demandés dans le cadre d'un processus particulier.
110. Le Secrétariat (Mme Lopez) a répondu qu'elle convenait qu'il s'agissait d'un processus à la demande des Parties contractantes. Cela faisait partie des recommandations et des positions formelles qui ont eu

lieu lors de la COP10. Elle comprenait les préoccupations concernant la taille des documents, mais a déclaré qu'il ne fallait pas les considérer de manière négative. Elle a proposé d'examiner les cibles, les indicateurs et les objectifs et de sélectionner les plus importants à utiliser aux niveaux national, mondial et régional. Ceci était à l'appui des articles du Protocole SPAW et de la création de synergies avec les différentes conventions et accords sur la biodiversité qui existaient. Un groupe devrait revoir cette stratégie tous les deux ans et choisir les principaux objectifs qui ne pourraient pas être atteints collectivement selon le Protocole. Une bonne initiative de collaboration entre le Secrétariat et les Parties contractantes serait d'identifier les principaux objectifs ou cibles à atteindre afin qu'en deux ans, ils puissent rendre compte des objectifs atteints au lieu de discuter des activités.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMP (Y COMPRIS LA REVUE DU PROTOCOLE)

111. Le Président a invité le CAR-SPAW, en tant que président du Groupe de travail sur les AMP sur l'évaluation des aires protégées proposées pour inscription, à faire rapport sur les tâches assignées lors du STAC8 de SPAW qui s'est tenu à Panama du 5 au 7 décembre 2018 et détaillé dans les termes de référence (UNEP(DEPI)CAR WG.42/INF.12) selon les informations contenues dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/5.
112. Mme Pivard a remercié le Président et les experts nommés par les Parties et les observateurs pour leur grande implication et participation au groupe de travail sur les aires protégées. Elle a donné un bref historique du Protocole et des réalisations pertinentes du CAR. Elle a rappelé que le travail du groupe de travail sur les aires protégées se rapporte à l'axe 2 du plan de travail du sous-programme SPAW, à savoir « *La création et le renforcement des aires protégées dans la région des Caraïbes* ».
113. Mme Pivard a rappelé que la gouvernance du STAC a été renforcée au cours du dernier biennium et qu'il y a eu une implication accrue des parties contractantes à travers les groupes de travail. Elle a rappelé à l'auditoire que les groupes de travail ont assuré la formulation et la mise en œuvre des activités du programme pour satisfaire les besoins des Parties SPAW. Elle a également précisé que ce groupe de travail, ainsi que les trois autres groupes de travail du STAC, avaient moins d'un an pour mettre en œuvre les recommandations en raison du temps consacré à l'élaboration de leurs termes de référence.
114. Après avoir rappelé que (35) sites étaient actuellement répertoriés dans le cadre de SPAW dans les Caraïbes, Mme Pivard a salué le travail important qui a été mené au fil des ans pour améliorer la collaboration, la coordination et la protection avec et pour les aires protégées de la région des Caraïbes. Elle a rappelé les travaux menés et les réalisations du groupe de travail. Elle a ensuite présenté l'orientation actuelle du groupe de travail. Elle a souligné la nécessité d'un organe de coordination pour les aires protégées, la nécessité de faciliter l'accès aux opportunités de financement, et enfin la nécessité de mettre en œuvre le suivi et le contrôle des plans de gestion. Elle a reconnu que la tâche principale sur laquelle se concentrer est le développement d'un programme de coopération et l'analyse de la connectivité écologique entre les sites et, par conséquent, le développement de formats de rapport de ces sites.
115. En premier lieu, Mme Pivard a présenté le travail accompli pour l'inclusion du parc national de Cotubanamá de la RD dans les sites d'inscription de SPAW. Elle a remercié le gouvernement de la République dominicaine d'avoir proposé le Parc national de Cotubanamá qui représentait un important écosystème côtier-marin (interaction terre-mer) à l'extrémité sud-est de la République dominicaine. La zone a les caractéristiques d'une zone protégée – valeur naturelle, culturelle et sociale – et représentait l'un des plus anciens parcs nationaux de la République dominicaine. Les aspects écologiques et culturels/socio-économiques de Cotubanamá décrits dans la proposition correspondent à presque toutes les caractéristiques des sites classés SPAW décrits dans les lignes directrices. Les défis du parc national et de son environnement étaient principalement associés à la surexploitation des espèces indigènes en dehors des frontières du parc et à la pression de l'utilisation des visiteurs (tourisme).
116. Mme Pivard a présenté les principaux retours du groupe de travail au DR afin qu'il aligne sa proposition avec les tendances et les exigences de gestion. En général, les experts ont déclaré que le parc national remplissait les critères généraux d'aire protégée de l'article 4 du Protocole SPAW et des Directives générales du PNUE-PEC pour les sites classés SPAW. Cependant, ils ont noté que la proposition bénéficierait d'informations supplémentaires qui pourraient justifier leur application sur des sujets tels

que les mesures d'adaptation au changement climatique, la stratégie de communication, les relations avec les institutions de surveillance ou le développement ultérieur de la pêche à petite échelle. Ils ont également noté que le parc pouvait démontrer des efforts de gestion clés pour s'assurer qu'il répondait aux critères généraux des sites classés SPAW. En conclusion, les experts ont recommandé de soutenir pleinement la proposition de la RD d'inclure cette zone dans les sites d'inscription SPAW. Ils ont également recommandé d'encourager les pays à ajouter un plan de gestion en cours et une efficacité de gestion des aires protégées s'ils sont disponibles dans leurs futures soumissions.

117. Ensuite, Mme Pivard a présenté la Tâche 3 du plan de travail SPAW étant le développement d'un programme de coopération en soutien aux aires protégées classées et en accord avec les commentaires fournis par le STAC, avec une attention particulière à l'examen des lacunes et des besoins, afin d'analyser la connectivité écologique entre les sites et renforcer le réseautage et les capacités.
118. Elle a parcouru la chronologie de la tâche. Mme Pivard a noté que malgré les efforts considérables d'une partie du groupe de travail d'experts, aucun consensus n'avait été atteint sur les propositions et par conséquent, aucun cadre ne pouvait être officiellement présenté comme document de travail au STAC. Cependant, des éléments intéressants sont ressortis des deux ébauches qui ont été présentées au groupe, ainsi que des suggestions et des propositions pour un examen plus approfondi. Mme Pivard a noté qu'en général, il avait été indiqué que la portée du programme de coopération en soi devait être clarifiée, comme le rôle du groupe de travail et sa capacité à faire avancer ce projet.
119. Enfin, Mme Pivard a présenté les recommandations finales pour le STAC concernant le programme de coopération et l'inclusion du Parc National de Cotubanama dans les sites classés SPAW. À cet égard, elle a indiqué que le groupe de travail a recommandé au STAC de recommander, de demander aux pays d'inclure un plan de gestion actuel et un rapport d'évaluation de l'efficacité dans leur demande à venir et d'avoir d'autres discussions sur les critères de gestion efficaces. Deuxièmement, le groupe de travail a aimablement recommandé au STAC de demander l'élaboration d'un format de rapport sur l'état des sites inscrits aux Parties contractantes. Elle a déclaré que le groupe de travail recommande au STAC de poursuivre le développement d'un programme de coopération à l'appui de l'inscription des aires protégées et des aires protégées inscrites, décrivant les options à l'appui de l'inscription des aires protégées et des aires protégées inscrites comme indiqué ci-dessus.
120. Le Secrétariat (Mme Lopez) a proposé d'ouvrir la parole aux discussions sur le Parc national de Cotubanama, une fois cela terminé, la réunion passerait ensuite au point suivant pour éviter toute confusion et aller dans des directions différentes.
121. Le délégué de la Colombie a réitéré l'importance du travail du CAR-SPAW avec le groupe d'experts des aires protégées. Les experts colombiens du Groupe des aires protégées ont travaillé ces deux dernières années pour revoir la proposition de la République dominicaine. Ils ont remercié les experts pour leurs efforts. Ils ont également remercié la République dominicaine, en tant que partie contractante, pour les efforts qu'elle a faits pour s'adapter au cours de l'année dernière afin de répondre aux préoccupations, aux doutes et aux questions, en particulier de la Colombie. Ils ont réitéré que la République dominicaine en tant que Partie contractante a présenté la proposition d'étudier le Parc national de Cotubanama ou la possibilité qu'il fasse partie de la liste du Protocole SPAW à considérer. Les experts de la Colombie ont fait part de leurs commentaires et la Colombie était heureuse de recevoir cette proposition.
122. Le Secrétariat (Mme Lopez) a demandé aux Parties contractantes d'approuver de proposer et de recommander à la COP11, Parc national de Cotubanama.
123. Le chef de délégation de la France a félicité la RD pour sa nomination du Parc national de Cotubanama.
124. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié la République dominicaine pour sa proposition d'inscription du parc national de Cotubanama et a exprimé son soutien à sa proposition de l'inclure comme site sur la liste SPAW. Les États-Unis ont trouvé que la proposition répondait aux critères écologiques, culturels et socio-économiques d'un site classé SPAW et ont noté qu'ils espéraient voir davantage l'accent mis sur l'efficacité de la gestion dans les futures propositions. Les États-Unis ont soutenu la suggestion du *rapport du groupe de travail sur les aires protégées* selon laquelle le groupe de travail devrait envisager des moyens d'améliorer le processus d'inscription des aires protégées. Le

processus devrait mettre davantage l'accent sur l'efficacité de la gestion, c'est-à-dire si ou comment un site atteint ses buts et objectifs, et moins sur une approche « inventaire » décrivant les ressources naturelles d'une aire protégée particulière. Le groupe de travail devrait envisager des possibilités de rationaliser le processus de demande, par exemple en introduisant une limite de pages.

125. Les États-Unis ont exprimé leur soutien à l'accent mis sur le développement des capacités des sites SPAW pour aider à répondre aux besoins d'efficacité de la gestion, par exemple, à travers CaMPAM, et ont suggéré que le Secrétariat et le CAR-SPAW envisagent des opportunités pour accroître la collaboration avec les réseaux d'aires protégées existants et les initiatives de renforcement des capacités. dans la région.
126. Le chef de la délégation de la France a signalé les problèmes d'interprétation qui rendaient la communication difficile lors de la réunion virtuelle. Il a demandé au Secrétariat de trouver un système plus convivial et plus efficace. Il a remercié le Secrétariat pour ses efforts.
127. Le vice-président a reconnu la préoccupation et a déclaré que la question serait abordée à l'avenir.
128. Le Secrétariat (Mme Lopez) a également reconnu les défis concernant la plate-forme et les questions d'interprétation. Ils se sont excusés et ont déclaré qu'ils avaient fait de leur mieux avec les ressources financières disponibles pour la réunion. Ils prévoyaient d'allouer des ressources pour améliorer ces questions pour la prochaine réunion en avril.
129. Le vice-président a déclaré qu'il supposait que les Parties contractantes étaient d'accord avec la proposition de la République dominicaine de recommander le parc national de Cotubanama pour être inclus comme site sur la liste SPAW. Il a demandé des éclaircissements au Secrétariat sur la procédure.
130. Le Secrétariat (Mme Lopez) a convenu que si les Parties contractantes n'avaient pas de problèmes, la réunion devrait passer au point suivant de l'ordre du jour pour les AMP. Elle a informé les Parties contractantes qu'elles devraient s'entendre collectivement pour approuver la recommandation pour approbation par la COP11 de SPAW en juin 2021. Elle a ajouté qu'une proposition a été envoyée par Aruba le 1er février 2021, cependant en raison d'une erreur de la part du Secrétariat, il n'a été reçu que le 8 mars. Ils ont reconnu que même si cela n'était pas conforme aux délais ou aux lignes directrices requis pour soumettre des propositions, ils ont quand même encouragé les Parties contractantes à continuer de proposer des aires protégées. Cela appartenait à l'examen du Groupe de travail pour le prochain exercice biennal.
131. La déléguée de la Colombie a déclaré qu'elle ne savait pas s'il y avait des commentaires des Parties contractantes concernant la proposition de la RD pour le Parc national de Cotubanama. Elle a reconnu l'intervention des États-Unis mais a souligné qu'il n'y avait pas d'autre intervention des autres Parties contractantes. Des éclaircissements ont été demandés au Secrétariat si la recommandation allait être prise en considération.
132. Le vice-président a répondu que la parole était donnée aux Parties contractantes pour faire leurs recommandations. Seuls les États-Unis et la France sont intervenus. En l'absence de commentaires, les Parties contractantes du STAC semblaient être d'accord sur la proposition. Il a demandé au Secrétariat de clarifier la procédure.
133. Le Secrétariat (Mme Lopez) a confirmé que la procédure était que s'il n'y avait pas de motions des Parties contractantes s'opposant à la candidature, il s'agissait alors d'un consensus implicite. Le vice-président a confirmé qu'il n'y avait pas de commentaires supplémentaires.
134. Mme Sandrine Pivard du CAR-SPAW a été invitée à faire une présentation. Avant de poursuivre la présentation, elle a demandé aux délégués s'ils avaient des commentaires sur le groupe de travail sur l'AP et sur d'autres tâches.
135. Le Secrétariat (Mme Lopez) a confirmé que les Pays-Bas et le Belize ont confirmé leur soutien à la proposition d'inscription du Parc national de Cotubanama. Cela a été reçu via le chat.
136. Le chef de la délégation des États-Unis a déclaré qu'en ce qui concerne les annexes du rapport, les États-Unis ont noté qu'il n'était pas approprié d'inclure des projets de documents, ni d'inclure des courriels entre les membres du groupe de travail. Bien qu'ils aient apprécié que cela ait été fait dans un

esprit de transparence et de rapport complet, il était déroutant d'annexer ces projets à un document de réunion alors qu'ils n'étaient pas soumis à l'examen du STAC. Les États-Unis se sont dits préoccupés par le fait que cela donnait apparemment à ces documents un statut ou un statut qu'ils n'avaient pas, et cela inondait davantage le STAC d'informations.

137. Mme Pivard a remercié le délégué des États-Unis pour ses commentaires et a expliqué le processus du CAR-SPAW concernant les rapports précédents, que ce soit en ce qui concerne le format du fait de copier une matière première alors que seul un petit nombre d'experts avait contribué, et il n'était alors pas possible de tracer une tendance. Elle partage sa pensée que toute la nouvelle dynamique amorcée au cours du dernier biennium (nouveaux groupes de travail, termes de référence, tâches spécifiques...) a eu de nombreuses ramifications que nous n'avons pas eu le temps de gérer en un an et que définitivement beaucoup de choses peuvent être amélioré ou modifié (comme le format du rapport). Concernant les procédures, Mme Pivard a confirmé l'intérêt de revoir les procédures et de donner des règles et des délais clairs, en rappelant les rôles et responsabilités de chacun, et, avec l'accord du STAC, elle a suggéré que cela soit préparé par le Secrétariat et le CAR-SPAW avant la FLIC.
138. Le Secrétariat (Mme Lopez) a confirmé que le Panama approuvait la recommandation via le chat.
139. La vice-présidente a invité Mme Oriana Wouters, conseillère politique pour la nature et l'environnement, d'Aruba, à faire sa présentation sur le Parke Marino Aruba pour examen à la COP de l'année prochaine.
140. Mme Wouters a remercié la réunion d'avoir accueilli sa présentation. Elle a déclaré que leur proposition avait été faite le 30 janvier et confirmée le 1er. Elle a donné un bref historique et a donné un aperçu du cadre de gestion. Le parc marin a été créé en 2018 et comportait plusieurs mesures de protection qu'elle a décrites. Celles-ci comprenaient des interdictions de pêche au harpon, une liste nationale des espèces protégées, dérivée de la liste des espèces SPAW et de la liste CITES et de la législation qui réglementait les activités côtières et terrestres, par ex. camping. Pour la flore, la National Parks Foundation commencera des évaluations régulières de l'abondance des herbiers, de la diversité et de la santé des habitats.
141. Elle a mentionné que les zones clés pour la biodiversité, qui comprenaient quatre zones autour d'Aruba, étaient considérées comme importantes. Ceux-ci ont été identifiés en 2016 grâce à un profil d'écosystème régional fourni par l'UE. À l'est, il y avait une connectivité d'habitat avec le parc terrestre national et à l'ouest avec des sites Ramsar. Mme Wouters a en outre déclaré que la zone comprenait des écosystèmes marins côtiers tels que des zones de mangrove, des herbiers marins et abritait un nombre important de coraux. Ils ont aussi des zones humides dans la capitale. La zone est la zone clé de la biodiversité pour les espèces menacées et compte environ 18 000 espèces de poissons, 19 espèces menacées d'invertébrés, un mollusque endémique et des espèces de tortues marines menacées. Il s'agit d'un corridor écologique pour les mammifères marins et également d'une importante zone ornithologique (ZICO) pour la population mondiale de sternes qui viennent s'y reproduire.
142. Le Président a ouvert la parole aux commentaires sur la présentation d'Aruba.
143. Le délégué des Pays-Bas a demandé au Secrétariat des éclaircissements concernant la proposition d'Aruba pour examen lors du prochain exercice biennal. Il a remercié le Secrétariat d'avoir fait preuve de clarté et de transparence en informant les Parties contractantes de l'erreur avec la proposition d'Aruba perdue. Il a suggéré que le Secrétariat fournisse une solution proposée à Aruba sur la façon dont il serait encore possible d'aller de l'avant avec la proposition à la prochaine CdP pour une décision plutôt que d'attendre le prochain exercice biennal, si bien sûr acceptable par Aruba.
144. L'observateur de l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI) (États-Unis), Mme Emma Doyle, et un membre du groupe de travail sur les AMP, ont salué Aruba pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'aire marine protégée et elle a encouragé à aller de l'avant indépendamment de la décision prise par les Parties contractantes. Il y avait beaucoup de points communs avec d'autres sites qui mettaient en œuvre des aires marines protégées dans la région. Elle les a encouragés à continuer à partager et à chercher de l'aide pour le partage auprès d'autres dans la région.
145. Le délégué de la Colombie a remercié Aruba pour sa proposition. Elle les a encouragés à continuer à travailler dessus. Elle a mentionné le besoin de clarté pour les parties contractantes lorsqu'elles suivent

les étapes et a demandé des éclaircissements sur ce qui sera fait avec la présentation d'Aruba.

146. Le délégué du Panama a félicité Aruba d'avoir préparé sa proposition. Il les a encouragés à continuer.
147. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié Aruba pour sa présentation et s'en est félicité. Elle a offert un point de clarification qui peut être considéré comme une voie à suivre concernant les documents fournissant des lignes directrices et des procédures à suivre pour le STAC et la COP, suggérant que le Secrétariat prépare un document pour inclure les dates limites et les procédures d'inscription des aires et espèces protégées. En ce qui concerne la proposition d'aires protégées, il est entendu que le mandat du groupe de travail a suggéré que toutes les Parties soumettent des propositions quatre (4) mois avant le STAC. Les propositions seraient soumises au groupe de travail sur les aires protégées pour examen et le rapport du groupe de travail sur les aires protégées serait fourni 42 jours avant le STAC.
148. Bien qu'il ait été reconnu que la proposition d'Aruba était perdue pendant un certain temps, ils ne pensaient pas qu'elle avait été soumise quatre (4) mois avant le STAC et ont suggéré que le STAC accueille favorablement la présentation d'Aruba et les informations qu'ils ont fournies. Ils ont remercié l'observateur de MPACConnect pour son intervention et ont encouragé Aruba à poursuivre son excellent travail et à continuer de s'engager dans des initiatives dans la région et que le STAC pourrait peut-être demander au groupe de travail sur les aires protégées d'examiner la proposition et toute autre proposition reçue avant l'exercice biennal. et au moins quatre (4) mois avant le prochain STAC pour que les Parties contractantes examinent et fassent des recommandations à la COP.
149. Le Secrétariat (Mme Lopez) a récapitulé deux points de l'intervention américaine. Elle a confirmé que la compilation des délais, des lignes directrices et des procédures relatives aux aires et espèces marines protégées pourrait être préparée à cette fin. Mme Lopez a également confirmé que la proposition d'Aruba n'avait pas été reconnue en interne pendant sa réception, mais qu'elle n'avait toutefois pas été reçue dans le délai requis de quatre (4) mois.
150. Le CAR-SPAW a soutenu la suggestion faite par les États-Unis de créer un document pour les Parties contractantes afin d'inclure les délais, les lignes directrices et les procédures avant la COP.
151. La déléguée du Honduras (Mme Portillo) a déclaré qu'elle reconnaissait les efforts d'Aruba et l'a encouragée en tant que pays à préparer une proposition à l'avenir.
152. Le délégué d'Aruba (M. Boekhoudt) a remercié la Réunion pour ses félicitations et ses paroles de soutien. La zone était une zone protégée désignée, et ils continueraient à protéger les habitats marins d'Aruba. Il a déclaré que les procédures étaient claires mais que toutes les échéances n'étaient pas claires, mais qu'ils espéraient obtenir des recommandations de la réunion. Ils ont soumis une proposition de parc marin pour le prochain exercice biennal, et ils travaillaient actuellement sur un pour le terrestre à soumettre pour le prochain.
153. Le chef de la délégation de la France, a encouragé Aruba et a exprimé qu'ils comprenaient leur déception.
154. Mme Pivard a pris la parole en tant que présidente du groupe de travail de l'AP et à condition que l'examen des propositions des pays soit une tâche obligatoire du groupe de travail de l'AP (indépendamment des termes de référence récemment approuvés) souhaite confirmer avec les parties contractantes que les groupes de travail pourraient commencer à travailler sur La proposition d'Aruba en préparation du STAC10. Elle a demandé l'approbation des Parties contractantes pour procéder.
155. Le chef de la délégation de la France a fait une intervention mais elle n'a pas été entendue par le délégué d'Aruba (M. Boekhoudt) et il lui a été demandé de la répéter.
156. Le chef de la délégation de la France a suggéré qu'Aruba pourrait bénéficier d'un système de candidats aux AMP listées SPAW, qui lui permettrait d'être identifiée comme spéciale sans être encore une AMP listée SPAW.
157. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié la France pour son intervention. Elle a mentionné que c'était un point qui serait abordé dans les recommandations. Le groupe de rédaction fournirait le langage et les options pour la marche à suivre.

158. Mme Lopez a invité M. William Kiene à présenter *une évaluation de la connectivité entre les aires protégées répertoriées par SPAW pour guider le développement du réseau écologique fonctionnel d'aires protégées dans la région des Caraïbes*.
159. M. Kiene a exprimé qu'il était honoré d'avoir travaillé avec le Secrétariat, le CAR SPAW et le Groupe de travail sur les aires protégées au cours des derniers mois sur cette question importante concernant le réseau écologique qui relie le SPAW et d'autres AMP dans les Caraïbes. Il a expliqué que l'approche de son analyse était de construire d'abord un Atlas des sites SPAW. Il était très important de comprendre la tendance ainsi que la quête dans les aires protégées n'était pas seulement pour lui mais aussi pour quiconque examinerait le document pour avoir une compréhension claire des aires protégées dans le réseau SPAW.
160. Il a également effectué une analyse de l'habitat en examinant l'inventaire des habitats signalés dans chacun des sites SPAW et en passant en revue les annexes des espèces répertoriées SPAW où la distribution de ces espèces se produit dans les aires protégées. Cela a permis d'identifier les espèces clés qui étaient pour la plupart communes entre les sites. Il a choisi de se pencher sur les tortues marines et les coraux pour présenter comment ces espèces étaient interconnectées. L'analyse des coraux a permis de s'inspirer des travaux de modélisation effectués par Steve Schill et d'autres dans les Caraïbes pour extraire des données sur la façon dont les larves sont distribuées par les courants océaniques à partir de sites particuliers des Caraïbes. Des cartes ont été utilisées pour illustrer le résultat de l'analyse et ont montré les différents sites de récifs qui contribuent potentiellement aux larves de sites particuliers ainsi que la manière dont ces sites contribuent aux larves d'autres endroits des Caraïbes.
161. M. Kiene a également examiné la connectivité des menaces écosystémiques, notamment les maladies des coraux, les espèces envahissantes et la pollution. Il a examiné plusieurs autres espèces migratrices comme les mammifères marins et les oiseaux qui sont également très importants sur le plan écologique pour relier les sites représentés sur de nombreux sites SPAW. Les recommandations dont il s'est inspiré sont présentées dans le rapport. Elle s'est d'abord appuyée sur les forces des connexions au sein de la région. Il a proposé de diviser les Caraïbes en réseaux sous-régionaux. Cela permettrait aux sites au sein de ces réseaux sous-régionaux de travailler plus étroitement ensemble, peut-être en fonction de leurs liens écologiques ainsi que de facteurs culturels ou autres qui relient plus étroitement les sites. Ensuite, collectivement, ces différents réseaux pourraient travailler ensemble de manière potentiellement logistique pour faire fonctionner plus efficacement les sites ensemble.
162. M. Kiene a recommandé, qu'en raison des nombreuses lacunes dans les inventaires d'espèces dans les annexes, qu'elles existent ou non sur les différents sites et parallèlement à cela, de développer davantage un Atlas des aires protégées et des habitats qu'ils contiennent. Il a expliqué que l'Atlas qu'il a développé pour ce rapport n'était pas disponible dans le rapport affiché sur le site Web, mais qu'il était prêt à le partager avec tout le monde s'il était intéressé, ainsi que les diapositives examinant ce rapport. L'une des choses clés qu'il a proposées était de faire la connectivité du système pour s'appuyer sur ce travail qu'il a pu faire avec l'aide de Jorge Brenner et Steve Schill et d'autres qui ont fait ce travail dans le passé pour permettre aux sites de comprendre comment ils contribuent à d'autres endroits dans les Caraïbes et comment d'autres endroits contribuaient à leurs sites sur le plan écologique. Cela inclurait un développement des corridors d'espèces dans la région ainsi que la conception d'évaluations de l'impact écologique des AMP particulières et non seulement localement mais aussi à une région plus large.
163. L'autre recommandation était de développer le rapport sur l'état de l'écosystème du réseau, et cela peut impliquer une interaction étroite avec les sites et les parties prenantes sur ces sites afin de présenter une opinion consensuelle sur l'état des ressources naturelles d'un site ainsi que l'interaction humaine avec ce site. Cela ne nécessiterait pas nécessairement l'élaboration de nouveaux protocoles d'évaluation d'un site, mais l'utilisation des informations et des connaissances locales sur les sites pour parvenir à une évaluation consensuelle. Le plus important était de disposer d'un mécanisme efficace de communication et de sensibilisation. Non seulement le succès de tout réseau comme celui-ci exigera non seulement la force de ces connexions écologiques, mais aussi la force des actions humaines sur le site. Il a estimé que le Secrétariat, le CAR SPAW et SPAW doivent travailler en étroite collaboration pour s'assurer que les gestionnaires de site sont bien connectés à la fois professionnellement et personnellement et avec la gestion de SPAW. En outre, il était important que ces gestionnaires de sites comprennent que la communauté locale a pleinement compris la valeur de leurs aires protégées et son impact, non seulement localement mais en intégrant l'observation de l'ensemble de la région.

164. Mme Lopez a remercié M. Kiene pour cette présentation et a souhaité la bienvenue à Mme Emma Doyle du GCFI pour une présentation sur le réseau régional MPA Connect.
165. Mme Doyle a présenté le réseau régional de MACConnect de 32 AMP dans 11 pays et territoires des Caraïbes stratégiquement sélectionnés. Le renforcement des capacités est mis en œuvre par le GCFI et le programme de conservation des récifs coralliens de la NOAA sur la base des résultats d'une évaluation des besoins en capacité de gestion, qui est une auto-évaluation guidée parmi les gestionnaires d'AMP et est un outil clé pour façonner les activités du réseau afin de répondre aux besoins réels au niveau du site, besoins et priorités. Depuis 2011, les gestionnaires ont partagé leurs connaissances à travers les huit échanges régionaux d'apprentissage entre pairs de MACConnect sur les besoins de renforcement des capacités les plus prioritaires, y compris le financement, l'application, la surveillance, la gestion des pêches et la menace émergente de la maladie de la perte de tissu de coraux durs. Les projets de suivi spécifiques au site permettent aux gestionnaires de mettre en œuvre les meilleures pratiques.
166. Mme Doyle a commenté que MACConnect se félicitait de la possibilité de collaborer avec des partenaires et d'apporter plus de ressources pour renforcer les capacités de gestion et améliorer la conservation des récifs coralliens dans la région, soulignant les petites subventions MPA Connect comme un domaine potentiel de collaboration avec le sous-programme SPAW.
167. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié M. Kiene et Mme Doyle pour leurs présentations. Mme Lopez a déclaré que le but de ces présentations était d'encourager les Parties contractantes à s'appuyer sur le programme de coopération. Ce programme faisait partie des articles du Protocole.
168. L'observateur de Dutch Caribbean Nature Alliance (Royaume des Pays-Bas), Tadzio Bervoets, a déclaré à la réunion qu'il avait apporté sa contribution au travail effectué par M. Kiene et Nicole Brown. Il s'enquiert d'une mise à jour sur l'état du travail effectué par Mme Brown sur les aspects de réseaux sociaux du projet.
169. Le Secrétariat (Mme Lopez) a confirmé que Mme Brown présenterait le rapport final pour le renforcement du réseau d'aires marines protégées dans deux semaines. Elle a été retardée en raison de problèmes de santé.
170. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié les équipes de consultants et le Secrétariat pour leurs efforts dévoués pour produire des rapports complets, y compris ceux évaluant l'impact et l'efficacité de la CaMPAM, ainsi que le potentiel de développement d'un réseau écologique de sites classés SPAW. Il s'agissait de rapports précieux et complets contenant des recommandations pertinentes pour restructurer le CaMPAM et renforcer les activités de coopération entre les AMP par le biais de réseaux écologiquement connectés. En général, les deux rapports ont souligné la coopération à travers des partenariats locaux, régionaux et internationaux comme le principal mécanisme pour construire un réseau social solide parmi les gestionnaires et les praticiens des AMP (y compris les communautés), et pour aborder la connectivité comme base pour structurer les réseaux écologiques des AMP avec objectifs communs de conservation. Il s'agissait de recommandations importantes que les États-Unis ont suggérées lors des réunions précédentes du STAC, et nous avons été ravis de les voir incluses dans ces rapports.
171. Les États-Unis ont reconnu que toutes les recommandations contenues dans les rapports ne visaient pas le Protocole SPAW dans son ensemble, et ils ont invité toutes les parties prenantes à poursuivre ce travail.
172. Les États-Unis ont suggéré que, pour faire avancer ce travail dans le contexte de SPAW, le groupe de travail sur les aires protégées pourrait examiner les recommandations présentées dans « l'évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM » (INF.41, Add.1) et « l'évaluation de la connectivité entre les aires protégées répertoriées par SPAW pour guider le développement d'un réseau écologique fonctionnel d'aires protégées dans la Grande Caraïbe » (INF.10). Le groupe de travail pourrait alors présenter un document d'options au STAC10 qui évalue la faisabilité, à court, moyen et long terme, de la mise en œuvre des recommandations et suggère des moyens possibles de le faire.
173. Le délégué des Pays-Bas a demandé si le rapport de Mme Brown comprendrait des recommandations à décider au STAC. Il a soutenu les commentaires des États-Unis et de la Colombie sur la clarté

concernant les règles de procédure et a demandé que le Secrétariat fournisse un aperçu des documents à discuter au sein du STAC et lorsque ces documents ont été rendus publics.

174. Le chef de la délégation de la France a soutenu les commentaires de la Colombie, des Pays-Bas et des États-Unis sur la clarté concernant le Règlement intérieur et la demande des Pays-Bas, que le Secrétariat fournisse un aperçu des documents à discuter au sein du STAC et les dates auxquelles il a été envoyé à les différents partis. Il était important d'avoir une vision très claire pour comprendre ce qui se passait. Le Secrétariat (Mme Lopez) a confirmé qu'une liste avait été dressée comme il avait été convenu concernant le Règlement intérieur.
175. Le Secrétariat (Mme Lopez) a confirmé qu'une liste avait été dressée comme il avait été convenu concernant le Règlement intérieur.
176. Le chef de la délégation des États-Unis, suite à la présentation de MAP Connect, a suggéré que le STAC dans son ensemble recommande que le Secrétariat et le CAR-SPAW envisagent des opportunités pour accroître la collaboration avec les réseaux d'aires protégées existants et les initiatives de renforcement des capacités dans la région.
177. L'observateur de la Foundation for Development Planning, Inc (Îles Vierges américaines), M. Gardner, a demandé des éclaircissements sur les commentaires des États-Unis sur les présentations de MPA Connect et du Dr Kiene pour passer au crible un groupe de personnes pour travailler en intercession pour examiner les actions à court, moyen et long terme pour la CAMPAM. Il a demandé qui effectuera le travail d'intercession.
178. Le délégué de la Colombie appuie la demande des Pays-Bas car ils reçoivent sporadiquement des documents. Dans la page formelle de la Convention, d'autres conclusions différentes de la procédure avaient été tirées. Il serait utile de recevoir une liste des documents et la date à laquelle ils seront discutés.
179. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié la Colombie pour ce commentaire. Elle a mentionné que les documents ont été partagés sur le site Web officiel du PNUE.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES

180. La réunion a convenu, lors de l'adoption de l'ordre du jour lors de la première session, de reporter le point de l'ordre du jour à une date ultérieure.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES EXEMPTIONS, Y COMPRIS LE FORMAT DE RAPPORT POUR LES DÉROGATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 11(2) DU PROTOCOLE SPAW

181. Le Secrétariat a invité le CAR-SPAW, en tant que président du Groupe de travail sur les dérogations, à présenter un résumé sur le Groupe de travail sur les exemptions. Celles-ci comprenaient les tâches assignées lors du SPAW STAC8 (Panama, 5-7 décembre 2018) et détaillées dans les termes de référence (UNEP(DEPI)CAR WG.42/INF.12), tels que contenus dans les documents UNEP(DEPI)CAR WG .42/6 et UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.21.
182. Mme Pivard a remercié le président et les experts nommés par les Parties et les observateurs. Dans sa présentation, elle a fait état de plusieurs recommandations faites par les experts du groupe de travail pour s'attaquer à la tâche 2 « Encourager l'utilisation du format de rapport adopté pour les dérogations en vertu de l'article 11(2) du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la vie sauvage (UNEP (DEPI/ CAR WG 38/3) ». Ils ont souligné la nécessité d'encourager les pays à faire rapport davantage et à nommer des experts ou des représentants au groupe de travail. Ils ont également conseillé d'utiliser les informations existantes (utiliser les rapports de pays lorsqu'ils existent au niveau de la Convention et du Protocole) pour identifier ce qui est mis en œuvre par les pays pour se conformer au protocole. Ils ont demandé au Secrétariat de contacter les pays ne respectant pas le protocole et de fournir davantage de rapports semestriels reçus. Ils ont également encouragé l'utilisation du format de rapport, mais également de signaler même s'ils utilisent un autre format, à condition qu'il fournisse les informations nécessaires. Enfin, ils ont proposé d'utiliser des réseaux sur

le terrain (par exemple WIDECAST) de manière collaborative.

183. Un aperçu a été fourni en ce qui concerne les tâches 1 et 3 « Examiner le rapport sur les dérogations des États-Unis (2017) et faire rapport au STAC sur leurs conclusions » et « Examiner le rapport sur les dérogations de Curaçao (2016) et toute information supplémentaire pouvant être fournie par le gouvernement de Curaçao depuis la soumission initiale du rapport d'exemption ». L'un est après les faits et programmatique, l'autre est au préalable et utilise le format dédié. Les deux rapports rendent compte des activités que les pays ont menées ou envisagent de mener et se conforment ainsi aux dispositions du Protocole SPAW (article 11 (2)). Il manque dans les deux cas une évaluation d'impact environnemental en annexe, qui est citée au point 6 du document UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3 en complément. De plus, le rapport sur les exemptions des États-Unis ne mentionne pas les installations d'exposition publique qui peuvent nécessiter une exposition publique ou un permis d'importation en vertu de la Marine Mammal Protection Act. Cela est justifié parce que les États-Unis ont ratifié le Protocole SPAW avec une réserve à l'article 11(1) qui se lit comme suit : « Les États-Unis ne se considèrent pas liés par l'article 11(1) du Protocole dans la mesure où la loi américaine permet la prise limitée de la flore et la faune énumérées aux annexes I et I' ».
184. Le délégué de la Colombie a déclaré que lors du STAC8 au Panama, la Colombie a fait référence à certains systèmes présentant des défis plus importants que d'autres et a partagé le rapport qui a été réalisé sur une période de deux ans. Ils ont réitéré l'utilisation du format et souligné qu'il s'agissait de rapports faciles à comprendre, intuitifs et pratiques. Les Parties contractantes doivent comprendre qu'elles doivent présenter des rapports sur leur propre exemption. Le Secrétariat doit fournir des conseils sur la façon dont il utilise les critères existants. Ils ne doivent pas penser à tort qu'il s'agit d'un groupe d'experts qui peut soumettre une ligne directrice à ce sujet. Dans le groupe d'experts, cela n'a pas été aussi productif.
185. Le délégué des Pays-Bas appuie le commentaire de la Colombie. Ils ont déclaré qu'ils trouvaient remarquable qu'il n'y ait eu que deux demandes de dérogation au cours du dernier exercice biennal. Cela devrait être considéré comme un signal important car les dérogations sont au cœur du Protocole SPAW et concernaient l'application et le respect du Protocole. Une demande a été faite dans le passé pour simplifier le format de dérogation. Il a compris que cela n'avait pas été fait et a demandé que le Secrétariat et le CAR-SPAW fassent le suivi de la recommandation. Il remercie Mme Doyle pour sa présentation. Les Pays-Bas ont pleinement soutenu que dans le Protocole SPAW, l'accent serait mis sur les AMP SPAW, mais néanmoins, il était important d'inclure également les AMP non-SPAW dans les réseaux et les activités lorsque cela était possible.
186. Le Président a fait référence au commentaire des Pays-Bas visant à simplifier le format de dérogation. C'était des travaux en attente. Au cours des dernières années, ils avaient entendu des États-Unis et d'Aruba que d'autres penchaient pour présenter des exemptions à leurs sites SPAW.
187. Le Secrétariat (Mme Lopez) a répondu qu'il s'agissait d'un point sensible qui nécessitait la volonté des Parties contractantes. Le Secrétariat ne pouvait pas prendre de mesures obligatoires et c'était difficile.
188. Le Président a confirmé que l'ordre du jour était terminé et a remercié tout le monde pour leur compréhension, leur collaboration et leur dévouement au travail malgré les difficultés avec la plateforme.
189. Le Secrétariat a remercié tout le monde.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: INFORME DEL GRUPO DE TRABAJO SOBRE EL SARGAZO

190. Le Secrétariat (Mme Lopez) rappelle qu'un rapporteur n'a pas encore été choisi. Cela pourrait être fait lorsque les recommandations devaient être lues pour la réunion. Le rôle de rapporteur a été transféré du Secrétariat au délégué des Pays-Bas.
191. Le rôle de rapporteur a été transféré du Secrétariat au délégué des Pays-Bas.
192. Le Président a accepté la nomination des Pays-Bas en tant que Rapporteur.
193. Le délégué des États-Unis a indiqué qu'il ne pensait pas que le point de l'ordre du jour du groupe de

travail sur les exemptions était terminé.

194. Le Secrétariat (Mme Lopez) a reconnu leur préoccupation et a alloué du temps pour des commentaires supplémentaires.
195. Le délégué des États-Unis a exprimé son soutien aux recommandations incluses dans le rapport du groupe de travail sur les exemptions.
196. L'observateur de Lightkeepers (États-Unis), Mme Courtney Vail, a salué le bon travail du groupe de travail sur les exemptions. Elle a félicité les États-Unis et Curaçao pour avoir signalé leurs dérogations et servi d'exemple aux autres Parties contractantes. Elle a soutenu l'intervention des Pays-Bas lors de la réunion d'hier, notant l'importance du respect des dispositions du Protocole pour une Convention significative. Mme Vail a déclaré qu'elle soutenait l'intervention de la Colombie concernant la simplicité et l'efficacité du format de rapport pour les Parties contractantes. Au cours du STAC LBS, le Secrétariat a signalé que le formulaire de rapport pour la Convention serait bientôt disponible en ligne avec des modifications et des améliorations pour simplifier ce formulaire. Les Parties contractantes ont été encouragées à saisir cette occasion pour signaler leurs dérogations.
197. Le Secrétariat (Mme Lopez) a invité Mme Sandrine Pivard en tant que présidente du Groupe de travail sur les sargasses à faire rapport sur les tâches assignées lors du SPAW STAC8 (Panama, 5-7 décembre 2018) et décrites dans les termes de référence (UNEP(DEPI)CAR WG.42/INF.12.), tel que contenu dans les documents UNEP(DEPI)CAR WG.42/7, UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.34 et UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.35.
198. Mme Pivard a remercié les experts et observateurs pour leur grande implication et participation au Groupe de travail sur les sargasses. Elle a donné un bref historique du Protocole et des réalisations pertinentes du CAR. Elle a rappelé que les travaux du groupe de travail Sargasses concernent l'axe 5 du plan de travail du sous-programme SPAW, à savoir la « *Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins* ».
199. Mme Pivard a donné un aperçu de l'épidémie des Sargasses dans la région de la Grande Caraïbe depuis 2011. Elle a rappelé que le Groupe de travail sur les Sargasses a été créé en 2018, en réaction à cet afflux massif, dans l'urgence de trouver des solutions. Entre-temps, Mme Pivard a profité de l'occasion pour rappeler une partie du travail accompli au nom d'initiatives et de réseaux régionaux et nationaux. Enfin, elle a donné un bref aperçu du Groupe de travail sur les sargasses, sa création et sa façon de procéder.
200. Mme Pivard a présenté les tâches obligatoires et supplémentaires assignées au Groupe de travail sur les sargasses. La tâche 1 était axée sur l'élaboration d'objectifs et de responsabilités clairs pour le groupe de travail. La tâche 2 a insisté sur l'établissement d'une coordination et d'une collaboration avec les initiatives régionales et mondiales pertinentes afin de promouvoir un impact maximal des synergies et des solutions aux épidémies de sargasses. La tâche supplémentaire unique était de coopérer avec les partenaires concernés pour évaluer et fusionner les informations et les meilleures pratiques sur la gestion de l'afflux de sargasses affectant les pays des Caraïbes (par exemple, le protocole de coopération conclu avec la Commission de la mer des Sargasses).
201. Mme Pivard a ensuite énuméré et expliqué les recommandations faites par le groupe de travail sur les sargasses au STAC. Le groupe de travail sur les sargasses souhaitera peut-être recommander au STAC de suggérer à la COP d'encourager une collaboration plus poussée entre les protocoles SPAW et LBS vers un co-responsable du groupe de travail STAC. Il souhaite également demander à la COP de demander au groupe de travail du STAC de poursuivre l'examen et les commentaires des documents pertinents tels que le livre blanc du PNUE-CEP sur les sargasses, les programmes et les projets.
202. Pour faire avancer le point de collaboration, le groupe de travail a recommandé que le STAC demande à la COP de demander au Secrétariat et au CAR-SPAW de développer un partenariat avec des organisations / initiatives pertinentes telles que GEO-Blue Planet afin de participer au Centre d'information sur les sargasses en compilant les meilleures pratiques et directives de gestion existantes, fournissant des informations et un soutien aux décideurs politiques pour mettre en œuvre des réglementations conformes au protocole SPAW. Le groupe de travail souhaite également recommander au STAC de proposer la consolidation d'une plate-forme commune pour les sargasses et

de rechercher des parties prenantes et des organisations ouest-africaines avec lesquelles collaborer (par exemple, la Convention d'Abidjan) et de promouvoir leur travail dans les Caraïbes.

203. Enfin, le groupe de travail a aimablement demandé aux Parties et en particulier aux Parties signataires du protocole SPAW de nommer des experts afin de diversifier les compétences et l'expertise et d'assurer la représentation géographique et politique la plus exhaustive, mais aussi comme un moyen efficace d'être impliqué dans la mise en œuvre de SPAW et mieux exprimer leurs besoins et leurs souhaits dans le protocole SPAW. Cela permet également au Groupe de Travail d'apporter une réelle valeur ajoutée aux organisations régionales pour la gestion des Sargasses.
204. Mme Pivard a enfin rappelé qu'une révision des termes de référence et en particulier de l'annexe pourrait être entreprise si cela s'avérait nécessaire.
205. Le délégué du Panama (M. Abrego) a remercié Mme Pivard pour la présentation. Ils ont exprimé leur intérêt à participer aux groupes de travail. Ils avaient identifié certains sites du côté caribéen du Panama et ils surveillaient actuellement la situation avec le ministère dans le but de créer un inventaire des sites. Les sites n'étaient pas massifs, mais ils voulaient prendre les mesures et précautions nécessaires pour résoudre le problème, et ils avaient vu des résultats dans d'autres pays. Les thèmes du plan de travail étaient importants et soutenus par le Panama. Afin d'avoir des actions concrètes, ils devaient participer à l'atténuation des impacts.
206. Le délégué de la Colombie a remercié le CAR SPAW pour son travail sur les sargasses. La Colombie a contribué au Groupe de travail sur les sargasses. Ils ont convenu de réviser les termes de référence (TDR) du groupe pour examiner les tâches spécifiques pour l'exercice biennal. Au cours du dernier exercice biennal, la Colombie avait reçu des propositions d'autres pays pour travailler également sur le thème des sargasses dans les Caraïbes. Ils croyaient qu'il était important d'unifier les efforts de ces initiatives. Ils ont traité la situation de manière isolée car elle avait touché les îles plus que les continents, mais ils étaient prêts à participer aux efforts sur le sujet.
207. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié le CAR-SPAW et le Secrétariat pour leur leadership sur cette question. Ils ont reconnu les difficultés rencontrées par le groupe de travail sur les sargasses pour définir ses objectifs et ses responsabilités, comme décrit dans le rapport du groupe de travail. Bien qu'ils aient soutenu les recommandations présentées dans le rapport, ils ont noté que tout travail futur du Groupe de travail sur les sargasses devrait être informé par les besoins des Parties et doit être dans le champ d'application du Protocole. Ils ont encouragé les Parties à réfléchir à la manière dont le Groupe de travail pourrait soutenir leur mise en œuvre efficace du Protocole SPAW et à nommer des experts pour participer au Groupe de travail, s'il devait se poursuivre. Ils ont également suggéré que le STAC soit ouvert à la conclusion possible qu'un groupe de travail sur les sargasses n'est peut-être pas la meilleure utilisation des ressources, ou le moyen le plus efficace d'aborder le problème dans la région. Ils ont appuyé la suggestion de réviser le mandat du groupe de travail. Les sargasses étaient encore un nouveau problème ; d'autres organisations s'efforcent également d'y remédier. Les États-Unis ont encouragé le CAR et le Secrétariat à rechercher des synergies et à éviter les doublons et se sont félicités que le Secrétariat ait collaboré jusqu'à présent avec l'UNESCO IOCaribe.
208. Le président a remercié les États-Unis pour leur intervention et a fait un commentaire en tant que délégué à la réunion. Les sargasses ont eu un impact important sur les Caraïbes. Elle affecte l'activité économique comme le tourisme et a des impacts environnementaux. Il a encouragé les Parties contractantes à unifier leurs efforts et à tirer parti des synergies sur le sujet pour minimiser l'impact négatif. Il a accepté la suggestion de réviser les termes de référence pour la poursuite des travaux du groupe de travail.
209. La déléguée d'Aruba (Mme Wouters) a remercié le CAR-SPAW Sandrine pour sa présentation. Ils avaient une question sur le nombre d'aires marines protégées (AMP) affectées par l'activité des sargasses dans les Caraïbes ?
210. Le chef de délégation de la France a soutenu les déclarations précédentes du Panama, de la Colombie et des États-Unis concernant la nécessité de créer des synergies et de recréer le règlement. Aussi, pour identifier le meilleur endroit pour aborder les questions au sein du Protocole pour la gouvernance du Protocole. C'était très important pour l'exercice biennal comme par le passé.

211. L'observateur en tant que chef de l'UNESCO IOCaribe (Colombie), M. Cesar Toro, a félicité les Parties pour leurs efforts lors de la réunion du STAC et en particulier le CAR-SPAW pour leur travail sur les sargasses. Il a indiqué qu'ils avaient organisé plusieurs activités avec le Secrétariat. Il a souligné que les sargasses étaient l'un des deux problèmes émergents importants. Il était important de reconnaître que la coopération et la coordination sont cruciales. Il a mentionné qu'une organisation ou un protocole ne pouvait pas résoudre ce problème. De ce point de vue, IOCaribe a travaillé avec le Secrétariat afin de déplacer ces questions avant. Il était important de reconnaître le travail de Parties telles que la France, le Mexique et la Colombie et elles (IOCaribe) étaient prêtes à poursuivre leurs efforts de coopération et de coordination sur les questions relatives aux sargasses. Une étape qui avait été franchie était le développement du centre d'information sur les sargasses. Il s'agissait d'une initiative annuelle avec leurs partenaires. Il a exhorté les Parties à poursuivre leurs efforts de coordination et de coopération. Si les Parties en décident ainsi, elles sont prêtes à poursuivre leurs efforts avec le Groupe de travail sur les sargasses.
212. La déléguée de la République dominicaine (Mme Lysenko) a remercié M. Toro d'avoir mandaté le ministère de l'Environnement et le vice-ministère des ressources marines et côtières, en tant que point focal marin, pour regrouper les efforts. Ils ont remarqué qu'il y avait des efforts spécifiques et donc un besoin de coordination sur les mesures régionales sur les sargasses et ont suggéré que le Protocole SPAW prenne l'un des points stratégiques dans le cadre de sa programmation.
213. L'observatrice du GCFI, Mme Doyle, a remercié le CAR/SPAW pour son travail sur la question des sargasses. Elle a souligné la terminologie selon laquelle, lors de la discussion sur les sargasses, l'accent était mis sur l'afflux de sargasses et non sur les sargasses lui-même. Elle a souligné qu'il était déjà originaire de la région avec des liens sensibles importants avec la faune. Au début, lorsque les sargasses ont été discutées, le GCFI était précis à cet égard car il réfléchissait à nos aires protégées et à la faune. En ce qui concerne la question d'Aruba, concernant les AMP touchées, il s'agissait d'un problème émergent à l'échelle régionale, depuis 2011 jusqu'en 2018, et incluait désormais le nord-est des Caraïbes jusqu'aux Bahamas.
214. Mme Doyle a déclaré qu'au sein du réseau MPACConnect, aucune AMP n'avait été affectée par ce problème d'afflux. Les gestionnaires ont indiqué qu'en termes de priorités, le renforcement des capacités pour faire face aux perturbations n'était pas une priorité absolue, sauf lorsque cela se produisait. Répondre au problème est un domaine de faible capacité où il y avait un manque de planification pour une réponse locale. Concernant le partage des pratiques de gestion et le rôle d'un forum du STAC – l'afflux des sargasses soulève la question de la faune sensible, le rôle de l'habitat des sargasses pour la faune, l'importance pour les plages de la zone, les liens avec la gestion des tortues marines et les oiseaux de mer et les questions sur le rôle des aires protégées – comment cela fonctionnait, nécessitant une coordination de plusieurs secteurs et à plusieurs niveaux. L'apport des forums comme le STAC est bien accueilli par les responsables du réseau.
215. Le chef de délégation des États-Unis a fortement soutenu l'intervention du GCFI concernant le langage (« afflux ») et se concentrant sur les sargasses dans le contexte des aires et espèces protégées. Ils ont demandé un éclaircissement concernant le rapport du Groupe de travail sur les sargasses qui comprenait un plan de travail suggéré. Ils voulaient savoir comment le plan de travail était présenté au STAC, c'est-à-dire s'il était intentionnellement laissé libre aux Parties de faire des recommandations.
216. Le Secrétariat (Mme Lopez) a répondu à l'intervention du délégué des États-Unis, le plan de travail a été rédigé et présenté au Groupe de travail sur les sargasses pour examen et délibération. Le plan proposé par le Secrétariat avec les cinq points dont la gouvernance, la recherche, la communication, la durabilité, il n'était pas clair s'il était approuvé. On a demandé à Mme Pivard de clarifier.
217. Mme Pivard a déclaré à la réunion que toutes les informations sur le travail étaient partagées, comme d'habitude, via la plate-forme de travail en équipe. La contribution du Secrétariat a été pleinement intégrée par le Groupe de travail sur les sargasses et est l'un des résultats du Groupe de travail.
218. Le Secrétariat (Christopher Corbin) a mentionné qu'ils voulaient fournir un lien possible avec la discussion sur les sargasses et le travail des groupes de travail, les commentaires des États-Unis sur la façon dont les sargasses sont liés aux travaux du protocole SPAW et de la Convention. Le rapport sur l'état de la zone de la Convention sur la pollution marine contient une section sur la question des sargasses et les liens avec la pollution par les nutriments et ses impacts sociaux et économiques

importants sur la région des Caraïbes. Avec la poursuite du développement de la stratégie régionale de réduction de la pollution par les éléments nutritifs, en particulier l'identification des éléments nutritifs de sources multiples, les rejets transfrontaliers, les rejets de nutriments du bassin amazonien et la circulation dans les Caraïbes. Il était nécessaire d'avoir une approche plus intégrée pour répondre, mesurer et évaluer l'impact des sargasses a été souligné. Du point de vue du protocole LBS, une collaboration étroite continue avec le groupe de travail et les partenaires régionaux pour identifier les raisons possibles de l'afflux accru de sargasses que nous considérons comme des polluants terrestres et marins qui peuvent exacerber le problème.

219. Le chef de la délégation de la France a remercié les pays pour leurs interventions et pour la réflexion sur la question de l'origine, critique pour réduire ce mouvement face à l'augmentation des sargasses. Il était également important de considérer la question de la gouvernance car la question des sargasses affectait également le Protocole LBS et n'était pas seulement spécifique au Protocole SPAW. L'effet sur la nature était spécifique à SPAW mais l'origine était spécifique au protocole LBS. C'était une question qui devrait être examinée au sein du Groupe de travail. Il a également remercié l'UNESCO pour leurs commentaires ainsi que les interventions des autres intervenants.
220. L'observateur de la Foundation for Development Planning, Inc (M. Gardner), a accueilli favorablement les commentaires du Secrétariat concernant les liens entre le protocole SPAW et le protocole LBS. Il a déclaré que bon nombre des actions visant à résoudre les problèmes causés par des quantités excessives de sargasses ne pouvaient pas être entreprises dans le cadre du processus SPAW. Il a déclaré qu'après avoir examiné le livre blanc, il se demande dans quelle mesure les éléments du problème sont traités par d'autres institutions et si certaines actions recommandées dans le document pourraient être transmises à d'autres institutions pour mise en œuvre. Il a suggéré qu'il serait plus utile aux Parties de comprendre des questions spécifiques, telles que les avantages écologiques des sargasses, qui nécessitent une élaboration plus approfondie et qui pourraient être abordées dans le contexte du protocole SPAW.
221. La directrice du CAR-SPAW, Mme Pivard a précisé que la présentation a été faite en deux parties – les sargasses, les groupes de travail et le fonctionnement des leaders mondiaux. Elle a admis qu'elle avait peut-être fait une erreur en ne faisant pas la présentation complète.
222. Le Président a invité Mme Sandrine Pivard à présenter les travaux réalisés pour la mise en place et la revitalisation des Groupes de travail *ad hoc* du STAC au cours du biennium 2019-2020.
223. Mme Pivard a rappelé que des Groupes de Travail sont mis en place par le STAC et pour le conseiller. La création d'un tel groupe de travail peut provenir d'une ou plusieurs Parties, du Secrétariat y compris du CAR-SPAW, d'un observateur ou d'un Réseau d'activités régionales.
224. Mme Pivard a présenté les principaux faits du mandat récemment mis à jour. Les groupes de travail peuvent être présidés par une Partie contractante du Protocole SPAW ou par le Secrétariat/SPAW-RAC, comme décidé par le STAC. Ils sont facilités par le Secrétariat/CAR-SPAW. Les groupes de travail dédiés existants sont actuellement tous présidés par le CAR-SPAW. Le président conduit les membres du groupe de travail à accomplir les tâches qui lui sont confiées, est chargé de veiller à ce que les parties contractantes et les observateurs soient tenus informés des travaux et gère la liste des participants actifs au groupe de travail.
225. Mme Pivard a détaillé la composition des groupes de travail. Chaque Partie contractante peut désigner jusqu'à deux experts dans un groupe de travail. Les observateurs (organisations de la société civile, États non membres ou experts indépendants) peuvent également nommer un expert à un groupe de travail tant que le nombre total de participants observateurs ne dépasse pas le nombre de Parties au Protocole SPAW (17 en juin 2019) .
226. Mme Pivard a rappelé que les groupes de travail abordent des questions ou des sujets clairement identifiés par le STAC afin de faciliter la poursuite des discussions sur des sujets d'intérêt pour le STAC. Les tâches spécifiques des groupes de travail ont été mandatées par le STAC.
227. Il y avait quatre groupes de travail *ad hoc* du STAC. Ce sont (y compris leurs principales activités) :
 - 1) Espèce:
 - Examiner, évaluer et fournir des recommandations (y compris la base de toute recommandation)

sur les propositions des parties contractantes d'ajouter de nouvelles espèces aux annexes du Protocole SPAW ou de modifier le statut d'inscription des espèces.

2) Aires protégées:

- Examiner et fournir la base des recommandations sur les propositions des parties contractantes pour ajouter de nouvelles aires protégées aux annexes du protocole SPAW.
- Revoir si nécessaire la procédure par laquelle les parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire comme sites SPAW.

3) Dérogations:

- Examiner pour recommandation les rapports sur les dérogations soumis par les parties contractantes.

4) Sargasses :

- Élaborer des objectifs et des responsabilités clairs pour le groupe de travail
- Établir une coordination et une collaboration avec les initiatives régionales et mondiales pertinentes afin de promouvoir un impact maximal des synergies et des solutions aux épidémies de sargasses.

Quatre plateformes Teamwork dédiées au travail en équipe ont été mises en place afin d'améliorer la transparence et la communication, permettant aux personnes de participer et de rattraper les échanges et les travaux antérieurs.

228. Enfin, Mme Pivard a conclu que les groupes de travail demandent aux Parties et en particulier aux Parties signataires du protocole SPAW de nommer des experts afin de diversifier les compétences et l'expertise et d'assurer la représentation géographique et politique la plus exhaustive, mais aussi comme un moyen efficace d'être impliqué dans la mise en œuvre de SPAW et mieux exprimer leurs besoins et souhaits dans le protocole SPAW.

229. Le chef de la délégation de la France a remercié le directeur du CAR-SPAW pour la clarification. Il suggère qu'une date soit fixée en avril pour la nomination des experts. Il était au courant des questions concernant les relations avec le Protocole LBS qui n'étaient pas spécifiquement liées au SPAW.

230. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié le CAR-SPAW pour sa présentation utile et sa direction du groupe de travail. Ils ont eu la lourde tâche de présider quatre groupes de travail. La présentation a permis de mettre en évidence certains des problèmes rencontrés par le Groupe de travail et les moyens d'être plus efficaces et efficaces. Les États-Unis ont partagé des commentaires supplémentaires sur la base de leur participation au groupe de travail. Il s'agit notamment de la nécessité de :

- i. Une meilleure clarté sur les documents destinés à être des produits du groupe de travail par rapport aux rapports produits par un consultant ou le RAC ;
- ii. Une meilleure clarté sur le rôle des groupes de travail lorsque la contribution d'experts est demandée ;
- iii. Une meilleure organisation du travail, y compris des réunions régulières, des ordres du jour clairs pour les réunions, des documents distribués bien avant les réunions et des délais clairs pour commenter les projets de documents ;
- iv. Participation plus active aux groupes de travail des Parties contractantes et des observateurs ;
- v. Les participants aux groupes de travail devraient avoir la possibilité d'examiner les rapports des groupes de travail avant qu'ils ne soient présentés au STAC..

231. Les États-Unis ont accueilli favorablement une suggestion visant à améliorer la communication avec les points focaux en ce qui concerne les progrès du groupe de travail. Ils ont reconnu la nécessité de mettre à jour les annexes des termes de référence et ont suggéré qu'il serait approprié de le faire après la conclusion du STAC en avril sur la base des recommandations adoptées par le STAC.

232. La déléguée de la RD (Mme Lysenko) a posé une question au Secrétariat concernant le processus de nomination des experts.

233. Le directeur du SPAW-RAC. Mme Pivard, a répondu à la question du DR sur le processus de

nomination des experts. Mme Pivard a répondu que les pays ainsi que les observateurs peuvent envoyer des candidatures au CAR-SPAW au fur et à mesure et cela a été fait l'année dernière, avec quelques références pour les candidats et la tâche assignée.

234. Le chef de la délégation de la France a répondu à la question sur le Groupe de travail. Il déclare qu'il y a eu des progrès depuis le dernier STAC en ce qui concerne les groupes de travail. La France a participé au groupe de travail Espèces et AMP qui a inclus de nombreuses consultations et a conduit à la proposition de l'annexe III pour le poisson perroquet, entre autres espèces. Il y a eu d'excellentes propositions du comité scientifique pour l'annexe II pour certaines espèces, par ex. raie manta et quelques requins. La France a soutenu les commentaires des États-Unis concernant la nécessité d'une meilleure planification et des documents complétés à l'avance. Il a fallu nommer et créer des sous-groupes pour les poissons perroquets ou d'autres espèces. Des experts spécifiques étaient nécessaires pour chaque sous-groupe d'espèces; un ordre du jour mondial était nécessaire pour fixer la date de la réunion et recevoir les bons documents, par ex. ordre du jour. Ils ont suggéré de recevoir les propositions et suggestions des experts. La France a félicité tous les membres du Groupe de travail pour la qualité des évaluations réalisées.
235. Le Secrétariat (Mme Lopez) a fait un résumé de la séance du matin de la réunion. Concernant les sargasses, des commentaires importants ont été faits par les Parties contractantes, par ex. il a été identifié que le problème de l'afflux de sargasses en était un qui avait des aspects d'écologie mais pas tous les aspects de gouvernance et de synergies avec les institutions qui couvrent d'autres domaines. Ils ont suggéré (a) de lancer un appel pour que les Parties envisagent de former une commission régionale (b) Nomenclature - changer l'afflux de sargasses pour ne pas le confondre avec les sargasses présentes dans les Caraïbes (c) Ils étaient sur le point de terminer, pour l'examen Parties contractantes, une petite commission à nommer par SPAW dans le domaine de la gouvernance et des actions conjointes, non seulement au niveau de la région mais au niveau mondial si l'Afrique de l'Ouest était incluse. La promotion d'une collaboration renforcée, y compris non seulement avec les institutions mentionnées précédemment, mais également une collaboration interne avec les sources LBS. Le Secrétariat a indiqué qu'il y avait des recommandations que Mme Pivard a récapitulées à la fin de ses présentations. Ils ont accueilli favorablement les recommandations spécifiques au Groupe de travail faites par les États-Unis concernant les questions d'organisation, de communication et de révision des termes de référence.
236. Le chef de la délégation des États-Unis a demandé des éclaircissements au Secrétariat concernant sa déclaration sur la compilation des recommandations pour la réunion.
237. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié les États-Unis pour leurs interventions et le langage fourni. Elle a indiqué que le Secrétariat était en train de compiler le premier projet de recommandations du STAC. Ils ont demandé aux États-Unis de partager leur recommandation avec le Secrétariat afin qu'ils puissent être intégrés et traduits.
238. Les États-Unis ont confirmé qu'ils fourniraient leurs interventions par écrit dès que possible. Ils ont demandé plus de temps pour s'assurer qu'ils couvraient leurs déclarations de manière adéquate étant donné que la réunion reprendrait en avril. Concernant le groupe de rédaction, les États-Unis ont demandé une discussion plus approfondie au cours de la réunion. La décision de prolonger la réunion à une date ultérieure était de donner aux Parties contractantes le temps d'examiner adéquatement les documents. Les États-Unis ont suggéré qu'il fallait plus de temps pour le faire.
239. Le chef de la délégation de la France a soutenu la proposition des États-Unis et apprécierait, comme suggéré par le Secrétariat, de recevoir les propositions de recommandations sous forme écrite pour rester fidèle aux discussions.
240. Le Président a pris la parole en tant que point focal pour le DR et a partagé son point de vue selon lequel il serait avantageux de rédiger une liste préliminaire de recommandations qui devraient être partagées et examinées par les Parties contractantes malgré la décision de prolonger la réunion. Cela serait utile car cela faciliterait l'obtention de recommandations précises.
241. Le Secrétariat (Mme Lopez) a accueilli favorablement la motion du DR. Ils ont préféré avoir un projet de document d'information capturé pendant la réunion. Le Secrétariat pourrait fournir un projet en trois langues pour la contribution des Parties contractantes.

242. La Colombie a remercié les États-Unis et la France pour leurs interventions et a demandé des éclaircissements sur la procédure concernant la préparation des projets de recommandations.
243. Le Secrétariat (Mme Lopez) a fourni des éclaircissements à la question de la Colombie selon laquelle un groupe de rédaction serait formé pour affiner les propositions avec un plan pour présenter des projets de recommandations d'ici la fin de la réunion d'aujourd'hui. Ils ont expliqué que les recommandations finales seraient approuvées à la fin de la réunion du STAC en avril.
244. Le chef de la délégation de la France a remercié le délégué de la RD, le Secrétariat et le Président. Ils ont soutenu la proposition telle que suggérée précédemment par les Pays-Bas. Ils ont demandé à recevoir le projet rapidement et étaient disposés à faire partie du groupe de rédaction.
245. Le chef de délégation des États-Unis a remercié le Secrétariat et la France pour leurs explications et interventions. Ils étaient disposés à faire partie d'un groupe de travail informel. Les États-Unis ne pensaient pas qu'il était nécessaire de se précipiter pour préparer des projets de recommandations d'ici la fin de la réunion d'aujourd'hui. Il peut être plus facile de fixer une date limite au milieu de la semaine prochaine pour que les Parties contractantes soumettent des recommandations au Secrétariat pour rédaction et soumission au Groupe de travail pour finalisation. Ils ont souligné que le point 6 de l'ordre du jour serait reporté à avril, par conséquent, des informations seraient manquantes. Les États-Unis ont suggéré que, si nécessaire, il pourrait y avoir un troisième jour supplémentaire du STAC après la réunion des 14 et 15 avril. Ce temps pourrait être pris pour examiner les recommandations et pour donner aux Parties contractantes le temps de digérer les informations et de s'assurer que des recommandations exploitables proviennent du STAC. Ils se sont félicités des commentaires des Parties contractantes et du Secrétariat.
246. Le délégué de la Colombie a approuvé les commentaires des États-Unis concernant l'octroi d'un délai supplémentaire pour la présentation des recommandations. Celle-ci doit être partagée suffisamment à l'avance, avant la réunion des 14 et 15 avril, pour examen par les pays.
247. Le délégué des Pays-Bas a remercié les Parties pour les déclarations faites. Ils ont manifesté leur intérêt à rejoindre le groupe. En ce qui concerne la demande d'avoir une liste de projets de recommandations d'ici la fin de la réunion d'aujourd'hui, ils n'avaient pas un point de vue strict sur cette demande. Ils ont suggéré que les recommandations pour orienter les discussions de la réunion d'avril seraient mieux formulées à la fin de la réunion d'aujourd'hui. Ils ont soutenu la demande de la Colombie visant à ce que le projet soit partagé suffisamment tôt avant la réunion d'avril, afin de laisser aux Parties contractantes suffisamment de temps pour l'examiner et donner leur avis.
248. Le chef de délégation de la France a remercié les Parties pour leurs interventions et a soutenu la proposition des Pays-Bas sur le point 6 de l'ordre du jour. Il était important de ne pas reporter le point de l'ordre du jour au 14 avril pour élever la discussion sur le sujet des espèces.
249. Le président a déclaré qu'il avait été discuté que les résultats des travaux au cours des jours seraient répertoriés comme recommandations potentielles. Celles-ci seraient envoyées au Groupe de rédaction pour examen et seraient présentées ultérieurement. Il ne s'agissait pas de présenter des recommandations finales maintenant; cela serait fait lors de la réunion d'avril et partagé avec les Parties contractantes.
250. Le délégué des Pays-Bas répond aux commentaires de la France et apporte des éclaircissements. Il y avait deux niveaux de recommandations, l'une émanant du STAC à la COP et l'autre liée aux demandes adressées aux Parties par le Secrétariat qui guideraient les discussions en avril. Les Pays-Bas ont soutenu la France sur leurs commentaires, notamment concernant le point 6 de l'ordre du jour pour guider les discussions en avril. Cela ferait suite à certaines demandes pour le point 11 de l'ordre du jour (autres questions) en raison du fait qu'il avait été retiré de l'ordre du jour de ces jours. Les Pays-Bas ont demandé au Secrétariat de créer un aperçu des documents qui sont à l'ordre du jour du STAC. Il s'est enquis des dates auxquelles les documents de travail ont été mis à la disposition des Parties contractantes pour comprendre comment appliquer le Règlement intérieur aux différents points de l'ordre du jour.
251. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié la France et les Pays-Bas pour leurs interventions qui ont fourni des éclaircissements. Les États-Unis ont confirmé qu'ils n'examinaient pas les demandes

adressées au Secrétariat par les Parties contractantes.

252. Le Secrétariat (Mme Lopez) a présenté le projet de recommandations aux Parties :
- i. Intégrer un groupe de rédaction aujourd'hui, nommé et approuvé
 - ii. Le Secrétariat pourrait fournir aujourd'hui avant la fin de la réunion des recommandations préliminaires compilées à ce jour pour faciliter les tâches du groupe de travail ou celles-ci pourraient être envoyées par courrier électronique à toutes les parties contractantes pour que leurs contributions soient reçues par le groupe de rédaction.
 - iii. Le Secrétariat reçoit des recommandations supplémentaires des Parties contractantes et les soumet au Groupe de rédaction avant le 24 mars 2021 pour examen.
 - iv. Une date limite est fixée aujourd'hui pour recevoir les projets de recommandations préparés par le Groupe de rédaction pour examen à la fin de STAC-9 par les Parties contractantes
 - v. Les Parties contractantes doivent examiner les projets de recommandations préparés par le Groupe de rédaction en vue de leur adoption à la fin du STAC 9.
253. Le délégué des Pays-Bas a remercié le Secrétariat pour les recommandations et a confirmé qu'il était d'accord avec ce qui était indiqué dans la Recommandation II (2). Ils ont suggéré que le même langage pourrait également être utilisé pour la recommandation III (3) et ont estimé que les recommandations devraient être conformes aux discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion.
254. Le délégué de la Colombie a remercié le Secrétariat pour les cinq recommandations initiales. Ils ont soutenu que les Pays-Bas assument la présidence du groupe de rédaction. La Colombie souhaite également faire partie du Groupe.
255. Le chef de la délégation des États-Unis a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si le STAC s'efforçait de modifier le langage des recommandations individuellement. Les États-Unis ont des suggestions pour améliorer la langue, par ex. recommandation I (1) « créer un groupe de travail et inviter les Parties contractantes à y participer. Ils soutiennent la suggestion des Pays-Bas concernant la recommandation III (3). Ils ont demandé des éclaircissements sur la recommandation IV (4). Peut-être le dire « Demander au groupe de rédaction de diffuser les recommandations avant une certaine date ». Il a été suggéré que le terme groupe de rédaction soit utilisé partout pour faire la différence avec le groupe de travail ad hoc.
256. Le chef de la délégation de la France a déclaré que la France serait heureuse de faire partie du Groupe de rédaction. La France a soutenu la proposition du Secrétariat de faire présider le Groupe de rédaction par les Pays-Bas.
257. Le délégué des Pays-Bas a remercié la France, la Colombie et les États-Unis, en tant que rapporteur, il était disposé à présider le groupe de rédaction comme suggéré. Il a demandé quand d'autres recommandations seraient discutées, car celles présentées étaient spécifiques au groupe de rédaction. Il a demandé des éclaircissements sur le moment où cela serait discuté.
258. Le chef de délégation de la France a soutenu la question posée par les Pays-Bas concernant l'importance de discuter des procédures pour les espèces à cette session et de ne pas la reporter à avril. De nombreux travaux importants ont été réalisés au sein du groupe de travail sur les espèces pour les espèces en danger ou vitales pour certains écosystèmes, par ex. récifs coralliens. Il était important que les Parties contractantes ne l'oublient pas. La France a proposé d'examiner le point 6 de l'ordre du jour.
259. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié la France pour sa proposition opportune. Elle a demandé aux Parties contractantes de décider des discussions pour le reste de la réunion. Il y avait deux points, le premier était la prochaine étape à suivre concernant la rédaction des recommandations pour la dernière session du STAC9 et l'explication détaillée concernant la publication des documents sur les sites Web du PNUE, cela serait préparé et envoyé aux Parties contractantes. Deuxièmement, elle s'est dite préoccupée par le temps imparti pour discuter des questions émergentes et du budget du plan de travail. Demandé comment ils veulent procéder avec les discussions.
260. Le Président a confirmé que les Parties contractantes avaient décidé de discuter du point 6 de l'ordre du jour lors de la réunion d'avril. Cependant, il y a maintenant une question demandant si cela sera discuté maintenant. Le Président a demandé les commentaires des Parties contractantes.

261. Le délégué de la Colombie a estimé qu'il était important que le Secrétariat fournisse une stratégie pour clarifier les règles de procédure au vu des articles de la Convention de Cartagena et du Protocole SPAW, compte tenu des discussions qui ont eu lieu pendant le pré-STAC et au cours de la précédente deux jours de réunion. En ce qui concerne le calendrier pour la publication des documents sur le site Web et la proposition des espèces et des annexes, des éclaircissements ont été demandés sur qui présenterait ces propositions. Ils n'étaient toujours pas clairs à ce sujet ; ils ont laissé entendre que les Parties contractantes devraient présenter ces propositions de telle sorte que les discussions lors de la réunion d'avril puissent être un processus simple. La Colombie a demandé que le Secrétariat fournisse des orientations concernant le règlement intérieur et que les articles ou les discussions puissent commencer sur le point 6 de l'ordre du jour, comme la France l'avait proposé. Ils ont demandé des éclaircissements à ce sujet tout en gardant à l'esprit le Secrétariat.
262. Le délégué des Pays-Bas appuie la position de la France et de la Colombie. Il a souligné que la décision prise le premier jour des discussions sur l'adoption de l'ordre du jour visant à retirer le point 6 de l'ordre du jour n'était pas claire et affectait par la suite le processus décisionnel du deuxième jour. Il appuie la proposition de la France d'utiliser le point 9 de l'ordre du jour pour discuter du point 6.
263. Le chef de la délégation des États-Unis a déclaré qu'elle était confuse au sujet de la discussion sur la réouverture du point 6 de l'ordre du jour. De nombreux éléments du point 6 nécessitaient des discussions approfondies et solides et ils pensaient qu'il valait mieux les laisser pour la fin de l'ordre du jour sinon pour avril. Les États-Unis ont déclaré qu'ils préféreraient fortement discuter des prochains points de l'ordre du jour avant le point 6 de l'ordre du jour. Il y avait également une forte préférence pour réserver la discussion du point 6 pour avril.
264. Le Président a rappelé aux Parties contractantes qu'à l'origine, il avait été convenu de l'itinéraire de travail indiqué par les États-Unis. Il a suggéré que la réunion se poursuive avec le plan initial et que l'accent soit mis sur l'achèvement des autres points à l'ordre du jour, ce qui laissera plus de temps pour le point 6 en avril.
265. Le chef de la délégation de la France a remercié le président, la Colombie, les Pays-Bas et les États-Unis. Il a précisé qu'il était important de discuter du point 6 maintenant afin de s'assurer que les Parties contractantes seraient en mesure de s'exprimer pleinement les 14 et 15 avril et un troisième jour, si nécessaire, sur la question des espèces sans problème de temps. Il était important d'examiner la proposition de l'espèce pour s'assurer qu'elle ne pose aucun problème et pour faciliter le travail en avril.
266. Le délégué de la Colombie a insisté pour que le Secrétariat les guide sur les règles de procédure lorsque les Parties contractantes devaient présenter des propositions. Ils ont déclaré qu'il était important d'être très clair en avril car il s'agissait d'une question technique et non procédurale et qu'il était important d'être prudent. La Colombie a soutenu la demande de la France d'une clarté totale sur la discussion en avril.
267. Les États-Unis ont remercié les Pays-Bas, la France et la Colombie pour leurs interventions. En réponse à la demande d'élaboration de la pensée de la France, il était difficile de dire comment procéder. Les États-Unis avaient fait part de leurs graves préoccupations procédurales. La Colombie avait déjà fait part de ses préoccupations concernant le non-respect des procédures de nomination des espèces. Elle a souligné que les préoccupations n'avaient pas été traitées, ce qui rendait difficile la poursuite.
268. La directrice du CAR-SPAW, Mme Pivard, s'exprimant également en tant que présidente du groupe de travail sur les espèces, a souhaité rappeler et clarifier à nouveau un malentendu potentiel de plusieurs participants concernant le rôle des groupes de travail qui n'ont jamais eu l'intention de proposer ou de nommer des espèces mais répondaient au processus discuté lors du STAC8. Elle a ensuite rappelé que leurs termes de référence avaient été élaborés au cours d'un processus de six (6) mois avec la participation des délégués de la Colombie, de la France, des Pays-Bas, des États-Unis, d'un observateur et du Secrétariat. Elle a observé que si cela semblait alors clair, une certaine interprétation semblait maintenant différer et qu'il s'agissait de quelque chose à retenir pour la formulation des tâches futures.
269. *Le délégué des Pays-Bas a soutenu l'intervention de la France et de la Colombie dans le chat.* Il a remercié le CAR SPAW, Mme Pivard pour l'intervention concernant les pays demandant des

éclaircissements au CAR/SPAW. Les Pays-Bas ont demandé au Secrétariat et au CAR/SPAW de fournir un aperçu pour chaque proposition d'espèce sur l'historique de la procédure de ces propositions. Il a expliqué qu'il était important de comprendre comment le Règlement intérieur s'appliquait à chaque proposition d'espèce. Si ces informations n'étaient pas fournies avant la réunion d'avril, les Parties contractantes ne seraient pas en mesure de traiter les candidatures en avril et pour chaque proposition, l'historique de la procédure est nécessaire.

270. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié le CAR-SPAW pour son intervention. Elle s'est dite préoccupée par le fait que la réunion déviait de l'ordre du jour adopté. Ils espèrent aller de l'avant avec le point 9 de l'ordre du jour et les préoccupations supplémentaires traitées dans le cadre des autres questions.
271. Le Président a déclaré qu'il était convenu de terminer l'ordre du jour d'aujourd'hui et de passer au point 6 de l'ordre du jour.
272. Le chef de la délégation de la France a remercié les Parties contractantes pour leurs commentaires. Il a réitéré que la France avait dit non au report. La France a déclaré que cela avait été fait à un moment où la France et les Pays-Bas étaient hors de l'appel, malgré le fait qu'ils avaient à plusieurs reprises exprimé leur opposition.
273. Le Secrétariat (Mme Lopez) a exprimé la nécessité de ratifier le Règlement intérieur et son interprétation. Conformément à l'ordre du jour convenu, le Secrétariat a proposé de poursuivre l'ordre du jour tel qu'établi depuis le début de la réunion.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROBLÈMES ÉMERGENTS (Poissons herbivores et maladie de la perte de tissus des coraux pierreux [SCTLD])

274. La réunion a été invitée à examiner les questions émergentes pertinentes telles que celles relatives aux poissons herbivores, à l'acidification des océans et à la maladie de la perte de tissus des coraux pierreux (SCTLD).
275. La réunion a également été invitée à examiner les résultats du groupe de travail sur les sargasses (contenus dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/7) et de nouvelles preuves sur le livre blanc sur les sargasses mis à jour (contenus dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG .42/INF.35).
276. Le chef de la délégation des États-Unis a noté que Stony Coral Tissue Loss Disease (SCTLD) a été découvert pour la première fois aux États-Unis et qu'ils travaillaient dur pour comprendre et contrôler la maladie, y compris les efforts suivants :
- i. Grâce à MPACConnect, la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis soutient des ateliers régionaux pour les gestionnaires de récifs coralliens et d'AMP des Caraïbes et d'autres praticiens afin de renforcer les capacités de prévention, de détection, de planification et d'intervention des SCTLD.
 - ii. En collaboration avec Florida SeaGrant, la NOAA soutenait également un coordinateur national des maladies des coraux pour coordonner les efforts au niveau national afin de mieux comprendre le SCTLD et de travailler avec les États et territoires des récifs coralliens américains pour aider à ralentir sa propagation.
277. De plus, en novembre 2020, la NOAA a publié une stratégie SCTLD, qui visait à :
- i. Accroître leur capacité de réponse à l'éclosion de la maladie dans la région Atlantique-Caraïbes.
 - ii. Soutenir une action opportune, efficiente et efficace pour ralentir l'épidémie en unifiant les efforts régionaux dans un cadre d'intervention national ; et
 - iii. Prévenir et se préparer à la propagation potentielle du SCTLD dans la région indo-pacifique.
278. Les États-Unis ont noté que la stratégie était partagée en tant qu'INF.14 et qu'ils attendaient avec impatience de fournir une brève présentation lors de la reprise de STAC9 en avril. Ils ont encouragé le Secrétariat et le CAR-SPAW à soutenir les besoins de renforcement des capacités et à travailler avec les partenaires de la région pour mettre en œuvre des programmes de formation, le cas échéant. Ils ont

également exhorté les Parties contractantes à continuer de renforcer leurs capacités de riposte aux flambées de maladies, notamment en surveillant et en élaborant des plans de riposte. Les États-Unis ont pris note de l'INF.20, qui donnait un bref aperçu des activités des États-Unis pour lutter contre l'acidification des océans dans les Caraïbes. Nous avons remercié le STAC pour l'opportunité de partager des informations sur les travaux de la NOAA pour lutter contre l'acidification des océans dans la région, notant que nous serions heureux de poursuivre la collaboration sur ces efforts et sommes impatients de fournir une brève présentation lorsque STAC9 reprendra en avril.

279. Les États-Unis ont également encouragé le CAR-SPAW et le Secrétariat à communiquer avec la sous-commission régionale de la Commission océanographique intergouvernementale, IOCARIBE, concernant tout futur travail potentiel sur l'acidification des océans afin d'identifier les synergies et d'éviter toute duplication des efforts. Ils pensaient que le Livre blanc sur les sargasses était également à l'ordre du jour pour examen lors de cette réunion. Ils ont reconnu les efforts du Secrétariat pour mettre à jour le Livre blanc sur les sargasses et les ont remerciés pour leur travail, mais ont noté qu'il était difficile de comprendre ce que le document recommandait. Les États-Unis ont encouragé le Secrétariat à poursuivre la collaboration avec d'autres organisations, comme IOCaribe.
280. Le délégué de la Colombie a remercié les États-Unis pour leur intervention. Elle a mentionné certains efforts déployés par la Colombie. Il était important d'entériner la question de redynamiser ces synergies avec INVEMAR. Concernant la restauration des écosystèmes, la Colombie a récemment adopté des protocoles sur les thèmes des mangroves et des récifs coralliens. Concernant les tsunamis et les sargasses, ils ont exprimé leur intérêt à participer à une partie plus active sur des projets liés à ces sujets.
281. Le délégué d'Aruba a déclaré qu'Aruba reconnaissait l'importance de la conservation et de la protection des poissons perroquets dans la région pour leur rôle dans l'élimination des macroalgues. Pour les territoires spécifiquement sur la côte nord-ouest, ils ont reconnu le besoin de conservation des espèces qui ont éliminé les algues du gazon. Aruba a demandé que l'attention soit attirée sur ces espèces à l'avenir. Concernant l'acidification des océans, ils se sont demandé si les mesures régionales liées au carbone bleu que les États membres pourraient utiliser pour aborder les stratégies d'acidification des océans afin d'atténuer les impacts.
282. Le Secrétariat (Mme Lopez) s'est félicité des diverses initiatives des différents pays ainsi qu'au niveau régional. Elle a répondu à la question d'Aruba et a déclaré qu'ils se sont engagés avec The Ocean Foundation (TOF), INVEMAR et d'autres organisations pour lutter contre l'acidification des océans depuis 2019, mais en raison de la pandémie de Covid-19, les sessions de formation prévues ont été interrompues pour six (6) pays. En termes de restauration des mangroves, le Secrétariat travaillait à la finalisation d'un manuel de restauration des mangroves en collaboration avec plusieurs partenaires. Concernant les poissons herbivores, il a été indiqué qu'au cours du dernier exercice biennal, en collaboration avec AIDA, des webinaires ont été organisés en espagnol et en anglais pour diffuser des informations sur l'état actuel des règles et réglementations dans la région pour les pays hispanophones et anglophones. Concernant les sargasses, le Secrétariat en a fourni un résumé plus tôt dans la réunion. L'une des questions portait sur la gouvernance, à laquelle ils préparaient une note de prospective pour recommander à la fois au niveau régional et mondial, comment aborder une stratégie pour les sargasses au niveau mondial pour l'Afrique de l'Ouest et les Caraïbes. Cela a été finalisé aujourd'hui. Il y avait actuellement deux livres blancs, *le livre blanc pour les Sargasses* a été remanié et pour cet exercice biennal, avec le soutien financier du gouvernement suédois (ministère de l'environnement), un *livre blanc sur les tissus de corail pierreux* serait disponible au cours du mois prochain. Elle a souligné que la question importante à traiter était la gouvernance, la création de synergies, le renforcement de la coopération et l'amélioration de la communication.
283. Le Président a remercié le Secrétariat pour ses commentaires.
284. L'observateur de la Fondation pour la planification du développement, Inc (M. Lloyd Gardner), a commenté la réponse jusqu'à présent au SCTL, notant que le modèle de propagation montrait plus de corrélation avec le trafic maritime qu'avec les courants océaniques. Il a demandé si les agences d'intervention aux niveaux national et régional pourraient collaborer avec les agences internationales compétentes pour déterminer l'impact de la navigation et des eaux de ballast sur la propagation de la maladie et des espèces envahissantes.

285. Le Secrétariat (Christopher Corbin) a remercié M. Gardner pour son intervention. Il a poursuivi en disant que l'une de ses responsabilités incluait le protocole sur les déversements d'hydrocarbures et les activités qui se déroulent par le biais du Centre d'activités régional, RAC-REMPEITC à Curaçao. Le RAC-REMPEITC travaille sur le protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures ainsi que sur les conventions maritimes de l'OMI. Grâce au soutien du gouvernement suédois, RAC-REMPEITC a organisé un webinaire en 2021 sur les liens entre les eaux de ballast et le SCTLD. Il a reçu une communication plus tôt dans la journée de représentants de la NOAA et de l'EPA, et ce sujet offrait une bonne opportunité pour une relation de travail étroite entre les sources de pollution RAC LBS, les centres d'activités SPAW, le Oil Spills RAC et de nombreuses autres organisations dont GCFI via MPACConnect, qui a fait un travail important sur cette question.
286. Le Secrétariat a également facilité, par le biais de contacts avec le représentant principal de l'OMI, une présentation à l'un des séminaires régionaux sur le SCTLD, organisé par MPACConnect. C'était un point très important, et c'était un travail en cours. Il était nécessaire de poursuivre la collaboration avec toutes les différentes agences régionales en se concentrant sur ce point. Il a souligné le fait que les informations n'étaient pas toujours cohérentes et que le Secrétariat était au courant du travail effectué aux États-Unis par la NOAA, les garde-côtes américains et l'EPA. Il y avait de nombreuses leçons à tirer de cet effort et c'était quelque chose que le Secrétariat avait hâte d'appuyer pour aller de l'avant.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: PLAN DE TRABAJO Y PRESUPUESTO DEL SUBPROGRAMA SPAW PARA EL BIENIO 2021- 2022

287. Le Président a invité le Secrétariat à présenter le « Projet de plan de travail et de budget du sous-programme SPAW pour la période biennale 2021-2022 » (contenu dans le document UNEP(DEPI)CAR WG.42/3), préparé par le Secrétariat sur la base des recommandations des précédentes réunions du STAC et de la COP, ainsi que sur les résultats des activités du plan de travail 2019-2020 pour SPAW et d'autres questions régionales et internationales émergentes pertinentes.
288. Mme Lopez a déclaré que le plan de travail et le budget pour 2021-2022 couvraient cinq domaines principaux et fournissait un résumé de chacun.
289. *La coordination du programme* était axée sur la promotion de la ratification, l'augmentation de la collaboration, l'amélioration de la coordination et de la coordination régionales des AMP. Elle a déclaré que la nécessité d'accroître la collaboration a été mentionnée à plusieurs reprises et que leur objectif était d'accroître la collaboration et la communication et d'améliorer la coordination et la coordination régionales des AMP dans leur ensemble pour renforcer la gouvernance. Prise en compte des articles du protocole. Pour 2021-2022, coordination avec les donateurs et les organisations des programmes concernés pour développer des synergies et une collaboration pour la mise en œuvre des protocoles d'accord existants. Ils doivent créer un plan détaillé pour cet exercice biennal ainsi que planifier la programmation conjointe avec le CAR SPAW avec les orientations et la voie à suivre proposées par les Parties contractantes pour renforcer cette collaboration et délimiter les actions, les responsabilités et les objectifs. Mme Lopez a demandé des conseils aux Parties contractantes sur l'élaboration du plan de travail et du budget 2023-2024, qui est l'un des résultats attendus de la COP11. Elle a mentionné la nécessité de collecter des fonds pour cela. Mme Lopez a donné un aperçu du budget des salaires, des dépenses annexes et des réunions pour 2021-2022. Elle a indiqué que le poste pour les salaires et les coûts de soutien affichait une diminution de 200 000 \$ d'ici 2022.
290. *Le renforcement des aires protégées dans la région des Caraïbes* visait à améliorer l'efficacité de la gestion car il s'agissait d'un résultat attendu du cadre logique du projet ACP. Aussi, continuer à travailler sur la construction du réseau écologique des Aires Protégées. Il était actuellement prévu de collaborer avec l'UICN et potentiellement MPA Connect. De même en ce qui concerne le renforcement des capacités, à travers le CAMPAM, qui devait être fusionné avec les initiatives d'autres réseaux de la région. Mme Lopez a mentionné que le Secrétariat essayait d'examiner comment améliorer le financement des AMP compte tenu des défis rencontrés par tous les différents pays en raison de la pandémie de COVID 19. En ce qui concerne le CAMPAM, un programme conjoint de petites subventions serait lancé en synergie avec d'autres agences et le protocole LBS, pour lutter contre la pollution et les AMP. Le soutien se poursuivrait pour le réseau écologique d'aires protégées et des ressources avaient été allouées à cet effet et à la création de nouvelles aires protégées. Elle a fait

référence à un exemple où le Honduras a exprimé qu'il était inspiré par la présentation d'Aruba et qu'il a hâte de proposer de nouvelles aires protégées pour les AMP répertoriées par SPAW. Il est possible que d'autres pays prennent également l'initiative de proposer une aire protégée dans leurs pays respectifs. Elle a confirmé qu'il y avait des fonds disponibles à cette fin.

291. L'un des principaux donateurs pour cette année, pour ce biennium, était l'ACP MEA phase III. Le résultat attendu était le réseau fonctionnel d'AP répertoriées SPAW couvrant les habitats et les écosystèmes marins interconnectés, tout en tenant compte également de la restauration et du maintien de la santé des océans. Elle a expliqué qu'il existait plusieurs réseaux d'AMP actifs et qu'un processus a été lancé au cours du dernier exercice biennal pour essayer de créer des synergies car il a été découvert qu'il y avait un chevauchement des travaux avec CAMPAM. Cela s'est produit lorsque deux donateurs ou deux réseaux ou initiatives différents se rendent sur le même site pour promouvoir les mêmes activités ou objectifs. L'idée d'avoir un consortium de ces groupes d'AMP visait à les rapprocher. Un document a déjà été rédigé qui permettrait d'identifier facilement les rôles de chaque réseau afin d'améliorer le travail des différentes aires protégées et réseaux et d'avoir un effort conjoint de renforcement des capacités. De plus, pour convenir, par exemple, certains se spécialiseraient dans une activité spécifique et en prendraient la direction, par ex. MPA Connectez-vous avec SCTLD. Alors que d'autres peuvent travailler ensemble pour unir leurs efforts. Elle a décrit les réseaux SPAW et MPA ainsi que les projets et le RAN qui travailleraient avec les différents partenaires, les donateurs et le CAR SPAW. Mme Lopez a mentionné les collaborations et les synergies avec les organisations et initiatives pertinentes à l'intérieur et à l'extérieur de la région qui sont toutes interconnectées. Ils souhaitent continuer à enrichir ces réseaux. Il était important que les efforts visant à protéger la biodiversité soient menés collectivement.
292. En collaboration avec le CAR SPAW, ils continueraient à travailler sur la liste des AMP, les annexes des espèces et le rapport sur les exemptions volontaires. Elle a donné un aperçu du budget et a souligné que le poste budgétaire pour le développement des capacités n'était pas élevé en 2021 par rapport à 2022 en raison des restrictions de voyage liées au COVID 19. Elle a également souligné qu'ils n'allouaient aucune ressource au poste de la base de données régionale des AMP parce que l'Italie a financé le développement de la base de données des aires protégées.
293. En ce qui concerne les *Lignes directrices pour la gestion des aires protégées*, elle a donné un aperçu du budget et a souligné qu'il y avait de la place pour les donateurs pour fournir une assistance là où aucun fonds n'était alloué.
294. *La conservation des espèces menacées d'extinction* s'est concentrée sur les mammifères marins, les tortues de mer, les espèces envahissantes, les requins et les raies, les mangroves, les coraux et les herbiers. Elle a présenté le budget. Pour l'éducation des mammifères marins par exemple, ils dépendaient du soutien d'autres donateurs et Parties contractantes. En ce qui concerne les contributions au Fonds fiduciaire des Caraïbes, de nombreux pays ont des arriérés. Environ 3 millions de dollars en circulation. Tout ce qui pouvait être réalisé était par le biais d'autres donateurs, par ex. Europe, FEM et Allemagne.
295. Concernant la *conservation et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins*, le soutien se poursuivrait pour les récifs coralliens, les sargasses, la gestion écosystémique (EBM), les zones humides et les mangroves. Pour les coraux, ce biennium, ils avaient collaboré avec le Prince Albert II de Monaco, collaboration également pour renforcer un mouvement dans les Caraïbes et avec les leaders touristiques pour produire des lignes directrices pour restaurer les récifs en collaboration avec le secteur privé. En ce qui concerne le projet du Golfe du Mexique des 2-3 dernières années, le Secrétariat va se voir confier le travail avec les AMP, mais c'était spécifiquement avec les États-Unis et le Mexique. Ils vont essayer de voir comment créer des synergies avec les ACP pour allouer les ressources et renforcer les livrables. Elle a présenté le budget de la réunion.
296. Le président a invité la réunion à examiner le projet de plan de travail, à hiérarchiser les activités et à faire des recommandations pour aider à sa finalisation avant son adoption par la COP11 de SPAW, la dix-neuvième (19e) IGM sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la seizième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, provisoirement en juin 2021, respectivement.
297. Le Président a ajouté à la présentation l'importance des synergies avec les projets correspondants qui

contribueraient à améliorer les sources de financement.

298. Le délégué des Pays-Bas remercie le Secrétariat pour sa présentation très claire. Il a déclaré que la hiérarchisation des activités était très importante et que les demandes et les décisions des Parties contractantes devraient être la priorité absolue dans le plan de travail.
299. Le délégué de la Colombie a remercié le Secrétariat pour sa présentation et l'excellent travail accompli. Elle a reconnu qu'une quantité considérable de travail avait été accomplie malgré les défis financiers et autres mentionnés. Elle a exprimé son appréciation pour le travail effectué avec le SPAW RAC pendant la pandémie de Covid-19 qui a causé beaucoup d'incertitude à l'échelle mondiale. La Colombie a insisté pour qu'il y ait des points focaux de chaque pays et a demandé à être une partie active aux activités pour le prochain exercice biennal. Elle a déclaré que les points focaux étaient très importants et devaient faire partie des groupes au niveau national. L'accent a été mis sur les synergies et l'importance de renforcer le travail avec la commission binaire. Une synergie probable à venir était avec le CLME+. La Colombie avait trois aires protégées répertoriées et participerait aux prochains ateliers et webinaires répertoriés pour l'exercice biennal. Si tous les pays peuvent continuer, ils encouragent plus activement le partage d'expériences. Ils ont également suggéré que le Secrétariat pourrait être plus affirmatif concernant les documents d'orientation pour leurs procédures, ceci afin de générer les commentaires des Parties contractantes.
300. Le délégué du Panama (M. Abrego) a remercié le Secrétariat pour ses excellentes présentations et les efforts qu'il a déployés sur les questions liées aux espèces. Il a indiqué que le Panama était ouvert à une collaboration sur ces initiatives. Le Panama a soutenu la déclaration de la Colombie sur la disponibilité et la volonté de travailler sur les questions pertinentes pour leurs pays. Ils ont souligné qu'un sujet qui n'était pas évident dans le plan de travail était les espèces envahissantes. Il n'y avait également aucune mention de fonds concernant les espèces envahissantes, et ils ont demandé au Secrétariat si cela était dû à des contraintes financières. Ils ont informé la réunion que le Panama faisait beaucoup de suivi concernant le poisson perroquet. Ils ont demandé aux Parties contractantes si quelqu'un envisageait de les soutenir. Enfin, ils ont souligné l'intérêt du Panama à faire partie des groupes de travail et le grand travail de collaboration pour réduire l'impact et contribuer à la préservation des produits côtiers et maritimes dans les Caraïbes.
301. Le Secrétariat (Mme Lopez) a répondu à la question du Panama concernant le budget. Elle a déclaré qu'ils se félicitaient du commentaire de la Colombie car il était très important pour le Secrétariat d'avoir les conseils et la contribution des pays.
302. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié le Secrétariat et le CAR-SPAW pour la présentation du plan de travail et du budget. Ils ont noté qu'il s'agissait d'un plan très ambitieux, et ils ont encouragé tous les participants - Parties contractantes, observateurs, Secrétariat et CAR-SPAW - à se concentrer sur ce dont ils avaient besoin pour mettre en œuvre efficacement le Protocole au cours du prochain exercice biennal et à réaliste quant à ce que nous pouvons accomplir. Les États-Unis ont apprécié que le processus d'élaboration du plan de travail et du budget pour le protocole LBS et le sous-programme AMEP ait été très transparent et inclusif. Ils ont exprimé l'espoir qu'à l'avenir, les Parties pourraient s'orienter vers un processus similaire pour SPAW.
303. Les États-Unis ont indiqué qu'ils avaient plusieurs commentaires et questions concernant le projet de plan de travail et de budget pour le prochain exercice biennal. En ce qui concerne le temps limité du STAC, ils ont déclaré qu'ils seraient heureux de soumettre leurs commentaires et questions par écrit après la réunion. Ils ont suggéré que le STAC recommande que les Parties contractantes soumettent leurs commentaires avant une date limite spécifique afin que le plan de travail et le budget puissent être ajustés en conséquence avant la COP et ont partagé un certain nombre de suggestions pour améliorer les opérations de SPAW, notamment :
- i. Que le Secrétariat, le CAR-SPAW, les Parties contractantes et les observateurs travaillent ensemble pour mettre en œuvre le Protocole de manière plus efficace et efficiente ;
 - ii. Que le plan de travail et le budget indiquent très clairement quelles activités le Secrétariat mettra en œuvre et lesquelles le CAR-SPAW mettra en œuvre et/ou que le Secrétariat et le CAR-SPAW travaillent en étroite collaboration pour déterminer qui est responsable de chaque élément ;

- iii. Ces lignes de communication restent ouvertes tout au long de la mise en œuvre du projet ;
 - iv. Que les relations avec les projets externes, tels que CARI'MAM, soient clairement articulées aux Parties contractantes et aux Observateurs. Les relations de ces projets avec le Protocole peuvent être très déroutantes, et il n'est pas toujours approprié que les livrables de ces projets soient présentés aux groupes de travail SPAW et passent par le STAC et la COP pour approbation.
304. Les États-Unis ont déclaré qu'ils reconnaissent et appréciaient les efforts du Secrétariat pour leur fonctionnement continu malgré de graves contraintes de ressources. Il était important de reconnaître le rôle que les projets externes et les donateurs peuvent jouer dans le soutien à la mise en œuvre du Protocole, mais il est encore plus important de réaliser que, sans le Secrétariat, nous ne verrions pas ces investissements dans la région. Ils ont noté que le Secrétariat travaillait sans relâche pour mobiliser des ressources, identifier les donateurs et aligner les objectifs des donateurs sur la Convention. Sans le Secrétariat, il n'y aurait pas de donateurs, et sans le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, il n'y aurait pas de Secrétariat. Ils ont suggéré que c'était quelque chose que les Parties contractantes pourraient continuer à communiquer à ceux qui « tiennent les cordons de la bourse » et ont encouragé les points focaux nationaux (PFN) à continuer de défendre le Protocole SPAW, en particulier lorsqu'ils parlent avec ceux de leurs gouvernements nationaux qui font des décisions concernant les contributions financières au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes.
305. Le chef de délégation de la France a remercié le Secrétariat pour l'énorme travail accompli dans les différents domaines et le plan ambitieux. Il a remercié la Colombie, le Panama, les États-Unis et les Pays-Bas pour leurs commentaires. Il a félicité le Secrétariat pour le travail accompli dans les AMP. Il a rappelé que les États-Unis avaient déjà mentionné qu'il était important de clarifier les rôles du Secrétariat et du CAR SPAW et que cela devrait être écrit dans un document et envoyé aux Parties. Il a demandé que le document soit adopté après que des informations supplémentaires aient été fournies dans ce domaine. Il a félicité le Secrétariat et le CAR SPAW, ainsi que les autres personnes impliquées.
306. La déléguée de la RD (Mme Lysenko) a exprimé ses remerciements pour la présentation sur l'avenir du programme. Ils ont soutenu tous les points du programme. Leur intérêt est resté de travailler avec les espèces de poissons et la protection des espèces de mammifères marins. Elle a déclaré qu'ils étaient disponibles pour aider à la restauration et au suivi et qu'ils ont également soutenu le programme mis en place au cours des deux prochaines années. Il était important que ces efforts soient connectés entre les différentes plateformes et qu'ils puissent s'unir et accroître les synergies.
307. L'observateur de la Foundation for Development Planning, Inc (M. Lloyd Gardner), a remercié le Secrétariat d'avoir présenté un plan de travail complet. Il a commenté que le niveau inadéquat de financement déclaré par le Secrétariat et le CAR-SPAW est une préoccupation importante, et a suggéré que les possibilités suivantes de financement et de soutien structurel soient envisagées :
- i. Les Parties contractantes pourraient inclure SPAW dans les projets nationaux financés par le FEM, en particulier les projets qui sont alignés sur leurs obligations SPAW ou qui permettent la mobilisation de réseaux de soutien régionaux pour les initiatives nationales..
 - ii. Fourniture d'un soutien multi-pays pour le CAR-SPAW, y compris le détachement de personnel.
 - iii. Création d'un deuxième SPAW RAC.
 - iv. Création d'un fonds permanent non onusien pour soutenir le Secrétariat et le Programme.
308. Le chef de la délégation de la France s'est enquis du rôle des nouveaux MOU qui ont été soulevés. Il a félicité le succès du Secrétariat et du CAR-SPAW dans la mobilisation des fonds et a demandé quel pourcentage des sommes collectées ira au CAR-SPAW. Peut-être qu'un camembert ou une description précise serait utile.
309. L'observateur en tant que coordinateur régional, CLME+, M. Patrick Debels, a déclaré qu'ils travaillaient avec diligence pour soumettre une proposition au FEM et a confirmé avoir reçu la lettre d'approbation du point focal du FEM. Cependant, il a indiqué qu'il estimait qu'ils ne répondaient toujours pas aux exigences du FEM. Il a fait une présentation au LBS STAC et a montré combien d'aspects du nouveau projet soutiendraient les protocoles LBS et SPAW et la Convention et les

nouvelles stratégies en général en mettant l'accent sur le développement de l'économie bleue, une meilleure protection du capital naturel marin, la promotion des aires marines protégées, la planification spatiale, les rapports, la gestion des données, et renforcerait la relation entre le CPE, la CARICOM, l'OECS et aurait le pouvoir d'atteindre les objectifs de la convention. Les ressources des fonds CLME+ ont été utiles au CEP. La date limite était le mardi suivant pour les lettres d'approbation des pays. Il a encouragé les pays à soumettre des lettres si ce n'est pas encore fait, un soutien pourrait être fourni par leur unité de coordination de projet si nécessaire.

310. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié chacun pour ses interventions. Elle a déclaré qu'il était temps de réviser le Règlement intérieur et d'organiser le travail du Secrétariat. Elle a mentionné que pour le projet UE ACP, deux réunions ont eu lieu à Bruxelles, Belgique en 2019. En ce qui concerne le plan de travail et le budget, un système de suivi pourrait être mis en œuvre pour suivre les actions qui correspondent au Secrétariat et au CAR SPAW pour permettre travailler d'une manière plus transparente et participative et incluant la participation du Bureau. Elle a mentionné que le suivi de la Convention devait être actif et qu'il y avait beaucoup de place pour l'amélioration. Le Secrétariat s'est félicité et attendait avec intérêt de recevoir des commentaires sur le plan de travail et le budget des Parties contractantes.
311. Le Président a remercié tous pour leur collaboration et s'est excusé pour toute omission.
312. Le délégué de la Colombie s'est référé à la proposition faite par les Pays-Bas afin de partager le contexte concernant l'espèce proposée. Elle a demandé si le Secrétariat accepterait la recommandation concernant l'envoi des documents d'information.
313. Le Secrétariat (Mme Lopez) a confirmé qu'il demanderait aux pays de proposer la nomination de groupes qui allaient prendre note des recommandations. Concernant l'espèce, le Secrétariat suivrait le Règlement intérieur à moins que quelque chose de différent ne soit proposé par les Parties contractantes.
314. Le Président a suggéré de mentionner les noms de la proposition pour le groupe de rédaction afin que les Parties contractantes puissent indiquer si elles souhaitent participer ou non.
315. Le Secrétariat (Mme Lopez) a confirmé les noms du groupe de rédaction, pour l'information des Parties contractantes, les Pays-Bas en tant que président, la Colombie, les États-Unis et la France. Compte tenu du fait que la réunion a été prolongée jusqu'au 14 avril et que les États membres ont besoin de temps pour examiner le projet, le Secrétariat a proposé trois semaines et a demandé si cela suffisait.
316. Le délégué de la Colombie a répondu qu'ils étaient disposés à s'adapter aux dates des Parties contractantes et étaient prêts à faire partie du groupe.
317. *La déléguée de la DR, Mme Lysenko, a fait une intervention au chat.* Elle a exprimé son intérêt à faire partie du groupe de rédaction en tant que point focal maritime technique.
318. Le directeur du CAR-SPAW a exprimé la même demande, confirmée par le Secrétariat dans le chat.
319. Le Secrétariat (Mme Lopez) a demandé aux Parties contractantes si le 6 avril était une date appropriée pour soumettre un projet de recommandation suggérée. Il n'y a eu aucune objection.
320. Le délégué des Pays-Bas confirme que le 6 avril est faisable. Il a demandé au Secrétariat d'effectuer le premier échange de courriels afin qu'il puisse avoir des contacts. Il a remercié la Colombie et la France pour leur soutien à la demande faite par les Pays-Bas dans le chat. Il y a eu deux demandes pour deux documents. Une demande de document contenant un aperçu de l'historique de la procédure de chaque proposition d'espèce, et une demande de document contenant un aperçu de tous les documents de travail et les dates auxquelles ces documents ont été mis à la disposition des Parties contractantes.
321. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié le Bureau pour avoir dirigé efficacement la réunion ainsi que les Parties pour le soutien apporté au Secrétariat.
322. La réunion a été reportée pour se poursuivre les 14 et 15 avril.

SESSION II : RÉUNION SPAW STAC9 - 14-15 AVRIL 2021

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

323. Mme Lopez a demandé une minute de silence pour la dévastation de l'île de Saint-Vincent-et-les Grenadines due aux éruptions volcaniques du 9 avril et son impact sur la Barbade et d'autres pays voisins. Après la minute de silence, elle a cédé la parole à la Président.
324. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants. Il a demandé l'appui des Parties contractantes pour approuver l'ordre du jour de la réunion de deux jours.
325. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié le Secrétariat d'avoir organisé la prolongation de la réunion du STAC 9. Elle a également remercié le Secrétariat, le CAR SPAW et les Parties contractantes pour le travail effectué suite à la dernière réunion du STAC en mars. Elle a exprimé l'espoir que les travaux prépareront le terrain pour une deuxième session réussie du STAC9, une COP fructueuse et un exercice biennal réussi à venir. Les États-Unis n'avaient pas proposé de modifications à l'ordre du jour, mais ont néanmoins exprimé leurs préoccupations concernant les documents présentés en tant que propositions de nomination d'espèces. Elle a souligné le fait que l'ordre du jour indiquait que le STAC examinera, évaluera et fournira des recommandations sur les inscriptions potentielles pour les propositions de poissons perroquets et de requins et de raies. Étant donné que ces documents n'ont pas été soumis conformément au Protocole SPAW ou à la « Procédure de soumission et d'approbation des candidatures d'espèces à inclure ou à supprimer des Annexes I, II et III », adoptés à la COP 8 en 2014, ils ne peuvent être considérés comme des propositions de nomination de ces espèces. Elle a souligné que le STAC n'a pas le pouvoir d'examiner, d'évaluer ou de formuler des recommandations sur ces propositions. Les États-Unis ne pensaient pas qu'il valait la peine de suggérer des changements à l'ordre du jour en ce qui concerne ces questions car ils prévoient que cela fera partie de la discussion au titre du point 6 de l'ordre du jour.
326. Le chef de la délégation de la France a remercié le Secrétariat et les Parties contractantes d'avoir rendu la réunion possible. Il a particulièrement remercié le Secrétariat pour son soutien en ces temps difficiles. Il a déclaré que la France souhaiterait que l'ordre du jour prenne en compte les ODD, la Convention sur la biodiversité et la Convention CITES. Il a demandé plus de soutien pour essayer de trouver une solution pour la mer des Caraïbes. Le délégué a remercié les États-Unis pour leurs commentaires et a déclaré qu'ils ne partageaient pas le point de vue des États-Unis mais qu'ils en discuteraient plus tard plus en détail.
327. Le Secrétariat a invité la Directrice du CAR-SPAW, Mme Sandrine Pivard, à présenter le point 6 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur les espèces (Mammifères marins).
328. Le délégué de la Colombie a demandé la parole avant que Mme Pivard ne commence sa présentation. Elle a indiqué que la Colombie souhaitait soutenir l'adoption de l'ordre du jour, mais qu'il y avait une préoccupation concernant l'ordre du jour mis à jour partagé. La version de l'ordre du jour montrait que de 8 h 10 à 20 h 30, il aurait dû y avoir une présentation de la division juridique et demandait si cela allait toujours avoir lieu.
329. Le Secrétariat (Mme Lopez) a répondu que la présentation de la Division juridique aurait lieu une fois qu'ils auraient décidé si les propositions de ce point de l'ordre du jour allaient être discutées. Si les Parties le jugeaient opportun, cela pourrait être discuté à ce moment-là.
330. La Colombie a remercié le Secrétariat pour la clarification et a souligné que lors de la réunion de coordination du STAC, la Colombie a respectivement demandé que la présentation de la Division juridique soit incluse au début de l'ordre du jour car elle estimait que c'était un bon début pour la réunion.
331. Le Secrétariat (Mme Lopez) a répondu que l'accent était mis sur le point 6 de l'ordre du jour suivi de la présentation de la Division juridique.
332. Le chef de la délégation de la France a remercié le Secrétariat et les conseillers juridiques du PNUE. Il a suggéré que le CAR-SPAW présente son rapport puis le conseiller juridique.

333. Le Président a demandé au Secrétariat si la réunion devait poursuivre l'examen du point 6 de l'ordre du jour ou de l'avis juridique.
334. Le Secrétariat (Mme Lopez) a invité les conseillers juridiques à prendre la parole.
335. Le délégué des États-Unis a déclaré que les États-Unis étaient également favorables à l'avis juridique du procureur du PNUE de la Division juridique avant les discussions sur le point 6 de l'ordre du jour.
336. Le délégué des Pays-Bas déclare qu'il soutient l'intervention des États-Unis et de la France. Il a commenté un document qui se trouvait sur le site Web du SPAW STAC concernant la création d'un réseau d'activités pour les mammifères marins, mais il ne pouvait pas voir où dans l'ordre du jour il s'inscrirait. Il a demandé si le document serait discuté au titre des points actuels de l'ordre du jour ou s'il était ouvert. Il demande qu'elle ne soit pas oubliée et qu'elle soit plus explicitement inscrite à l'ordre du jour.
337. Le Secrétariat est d'accord avec l'intervention des Pays-Bas selon laquelle il s'agit d'un point important de l'ordre du jour dans la section Mammifères marins.
338. Le délégué de la Colombie a remercié le Secrétariat d'avoir suivi l'ordre du jour. Ils ont déclaré qu'ils aimeraient entendre le conseiller juridique.

Avis du conseiller juridique pour les délibérations des parties contractantes concernant le point 6 de l'ordre du

339. Le Secrétariat (Mme Lopez) a invité M. Stadler Trengove de la Division juridique du PNUE à faire une présentation à la réunion.
340. M. Trengove a déclaré que la Division du droit était présente pour fournir un soutien juridique à la réunion, mais qu'elle n'avait pas préparé d'opinion ou de déclaration. Si, au cours de la procédure, un avis écrit était demandé, la Division du droit fournirait l'avis plus tard.
341. Le Président a suggéré que les Parties contractantes pourraient poser des questions au Conseiller juridique.
342. Le délégué des Pays-Bas a déclaré que l'ordre du jour ne pouvait pas être adopté car il indiquait que de 8h10 à 8h30 il y aurait eu un avis du Conseiller juridique, mais ce n'était pas le cas. Il a suggéré que l'ajustement soit fait dans l'ordre du jour pour le rendre transparent.
343. Le Secrétariat (Mme Lopez) a demandé que la réunion clôture ce point de l'ordre du jour et inclue la modification relative à l'intervention du Conseiller juridique. Elle a ajouté que la réunion utiliserait les services du conseiller juridique en cas de besoin car une déclaration n'avait pas été préparée à l'avance. En ce qui concerne la section sur les mammifères marins, le Secrétariat présentera la proposition des Pays-Bas. Le Secrétariat introduirait ces modifications dans l'ordre du jour, puis la réunion passerait au point 6 de l'ordre du jour.
344. Le Président a confirmé que ce serait la voie à suivre. Des questions pour le conseiller juridique seront posées au besoin.
345. La réunion a été invitée à adopter l'ordre du jour de la réunion des 14 et 15 avril, préparé par le Secrétariat, tel que présenté dans UNEP(DEPI)/CAR WG.42/1. Cela a été fait comme présenté dans UNEP(DEPI)/CAR WG.42/1.
346. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié le groupe de travail sur les espèces et le CAR SPAW pour le travail considérable effectué pour évaluer les espèces identifiées comme prioritaires au STAC8 et pour avoir préparé l'analyse pour la prochaine présentation du CAR SPAW. Les États-Unis avaient de sérieuses préoccupations concernant les documents présentés au STAC et la proposition d'inscription d'espèces dans l'Annexe du Protocole SPAW et la manière dont ils ont été élaborés. Elle a attiré l'attention du STAC sur l'article 11 4 (a) du Protocole SPAW et la procédure de soumission et d'approbation des candidatures d'espèces pour inclusion et suppression des Annexes I, II et III qui ont été adoptées à la COP8. Les procédures du Protocole stipulaient que seules les Parties étaient autorisées à faire de telles candidatures. La proposition d'inscrire tous les poissons perroquets à l'annexe III et

trois grands poissons perroquets à l'annexe II indiquait que le groupe de travail proposait de désigner ces espèces.

347. La proposition des groupes de travail sur les espèces d'ajouter ces espèces aux annexes était incompatible avec le libellé de l'article 11 4 (a) du Protocole et la procédure de nomination des espèces de 2014 adoptée à la COP8. Les propositions du groupe de travail sur les espèces d'inscrire le requin à pointe blanche océanique, le requin baleine, la raie manta géante, le requin-marteau soyeux et le grand requin-marteau à l'Annexe II n'ont indiqué aucune partie comme ayant proposé l'espèce pour l'inscription à l'Annexe II. Mis à part les documents produits par le groupe de travail sur les espèces proposant d'inscrire ces espèces, aucune Partie n'avait soumis de propositions de nomination d'espèces pour examen à STAC9, comme en témoigne le site Web du PEC STAC9. Ces propositions du Groupe de travail sur les espèces n'ont pas été soumises conformément au Protocole ou à la procédure de nomination des espèces adoptée à la COP8 et le STAC n'est donc pas autorisé à les examiner en tant que propositions de nomination des espèces. De plus, les documents n'ont été mis à la disposition des Parties que 12 jours avant le STAC et ne respectaient pas le délai établi dans la procédure adoptée à la COP8 qui exige que les propositions soient soumises dans les quatre mois et diffusées aux Parties et aux observateurs 90 jours avant le STAC. Pour ces raisons, le STAC n'avait pas le pouvoir d'examiner les documents du groupe de travail présentés comme des propositions de nomination d'espèces.
348. Les États-Unis ont reconnu que le processus était très déroutant et frustrant pour certaines Parties intéressées par la nomination des espèces en question, car elles devraient soumettre des propositions au cours du prochain exercice biennal pour examen par STAC10 et COP12 afin d'éviter toute confusion à l'avenir. Les États-Unis ont demandé au Secrétariat d'informer activement les Parties des dates limites pour soumettre des propositions d'inscription d'espèces dans le cadre du Protocole SPAW et de mettre des ressources telles que la procédure de 2014 à disposition avant les dates limites pour les propositions d'espèces. Ils prennent ce processus très au sérieux, car ils savent que toutes les Parties contractantes le font également. Compte tenu des graves implications de l'inscription des espèces dans le cadre du Protocole SPAW, y compris un moratoire sur toutes les prises d'espèces inscrites à l'Annexe II. Il était essentiel, dans le cadre de la pratique conventionnelle, que les procédures convenues par toutes les Parties pour la nomination et l'approbation des espèces à inscrire soient suivies.
349. Les États assument des obligations juridiques internationales substantielles lorsque des espèces sont inscrites dans les annexes du Protocole, et ils doivent être en mesure de mettre en œuvre ces obligations au niveau national. Pour ce faire, les États ont besoin de clarté, de cohérence et de prévisibilité afin de pouvoir faire passer efficacement les réglementations ou les mesures législatives dans leurs systèmes nationaux. Les procédures et les délais de nomination des espèces à inclure dans les annexes ont été élaborés afin que toutes les Parties puissent participer efficacement et formuler des recommandations consensuelles sur des propositions complexes contenant de grandes quantités de données et d'informations à l'appui. Pour que le Protocole SPAW fonctionne comme un organe de traité efficace et fonctionnel, nous devons systématiquement fonctionner selon les procédures convenues.
350. Les États-Unis ont exhorté toutes les Parties à considérer les implications de la création d'un précédent pour l'acceptation de candidatures qui n'ont pas été soumises par une Partie. Les Parties sont les seules entités qui ont des obligations de droits en vertu du Protocole et donc la capacité d'inscrire des espèces dans les Annexes est réservée aux Parties. Accepter une candidature du groupe de travail étendrait les pouvoirs du groupe de travail d'une manière qui n'était pas prévue par les Parties et pourrait être utilisée à l'avenir pour permettre à d'autres entités n'ayant aucun droit ni obligation en vertu du traité de proposer des espèces pour inscription, reclassification ou radiation.
351. Le délégué de la Colombie a déclaré qu'il pensait qu'il y avait deux aspects à la question, la forme et le contenu des propositions. La Colombie a appuyé la proposition des Pays-Bas et de la France. Elle a demandé des éclaircissements sur la décision concernant le point 6 de l'ordre du jour. Si cela n'était pas clair pour eux, il serait difficile de poursuivre la discussion pour la journée. Pour la Colombie, il était de la plus haute importance de se concentrer sur les propositions techniques qui font l'objet de discussions depuis tant d'années. Ils avaient également une proposition pour l'inclusion de nouvelles espèces, mais la procédure doit être clarifiée.
352. Le vice-président a demandé des éclaircissements au Secrétariat sur la question présentée. Cependant, le délégué de la France et des Pays-Bas a demandé à prendre la parole devant le Secrétariat.

353. Le chef de la délégation de la France a remercié les États-Unis et la Colombie ainsi que les Pays-Bas. Ils ont demandé de revoir les propositions antérieures soumises en 2016. En 2018, la France a soumis une proposition pour les cinq espèces de requins et de raies qui étaient à l'ordre du jour du STAC. Il s'est félicité de la grande qualité du travail mené pendant plusieurs mois avec des participants de différents pays au sein du groupe de travail espèces qui a abouti aux excellentes propositions sur le poisson perroquet et sur les 5 élasmobranches.
354. Le délégué des Pays-Bas a remercié les États-Unis, la Colombie et la France pour leurs interventions. Les discussions sur la procédure pour la proposition d'espèce ont été doubles. D'une part, il y a eu une discussion sur la date limite pour le partage des documents avec les Parties contractantes par le Secrétariat et d'autre part, il y a eu une discussion sur le Règlement intérieur concernant le processus de candidature. Concernant la date de soumission, les Pays-Bas ont exhorté le comité à être très transparent dans les rapports sur le moment où ils appliquent ces parties des procédures concernant les délais et quand ils ne le font pas. Le but de l'intervention était de partager avec les autres Parties contractantes que les malentendus sont dus au Règlement intérieur.
355. Les Pays-Bas ont trouvé un peu difficile de comprendre comment cette commission pouvait arriver à la conclusion de ne pas discuter de certaines propositions, bien que cette commission elle-même ait par le passé établi ce règlement intérieur avec cette flexibilité. Les Pays-Bas ont partagé l'intervention de la France selon laquelle ils comprenaient que les propositions suivaient ces recommandations, à savoir que le comité, lors de réunions précédentes, avait recommandé de poursuivre l'examen des propositions. Ces recommandations. Si les Parties contractantes ne sont pas d'accord avec le règlement intérieur, alors les Parties, en tant que comité, devraient recommander à la COP que ce règlement intérieur soit révisé pour s'assurer que les réunions du STAC ne manquent pas de clarté. Cependant, cela n'a pas enlevé la responsabilité de ce Comité, le Comité consultatif scientifique et technique pour le Protocole SPAW, de recommander à la COP sur les nominations d'espèces. Les Pays-Bas ont également recommandé à la COP d'examiner ces propositions elles-mêmes, si ce Comité décide de ne pas fournir à la COP de recommandations sur les propositions.
356. Le Secrétariat (Mme Lopez) a invité le Conseiller juridique du PNUE à fournir son interprétation des différents règlements et procédures ainsi que la ligne directrice établie pour la proposition d'inscription d'espèces.
357. Le conseiller juridique, M. Trengrove a déclaré que les Parties ont fait référence au Protocole SPAW pour la protection de l'environnement marin et de la Grande Caraïbe, en particulier à l'article 11(4) du Protocole. M. Trengrove a lu l'article à l'assemblée. Il a souligné que la procédure d'approbation des propositions d'inscription d'espèces pour inscription ou suppression de l'Annexe I, II ou III, au paragraphe (a) pour la procédure de soumission et d'approbation des propositions d'inscription, réitère l'article 11.4). M. Trengrove a également fait référence aux termes de référence des groupes de travail ad hoc du STAC, la section 2.1 (les tâches obligatoires des groupes de travail) indique que les tâches obligatoires sont d'examiner et d'évaluer les recommandations (y compris toute base de recommandations) sur les propositions des Parties contractantes à ajouter de nouvelles espèces aux annexes du protocole SPAW ou modifier le statut des espèces. En conclusion, il a déclaré que la soumission de propositions d'espèces ou la nomination de propositions d'espèces, pour inclusion ou suppression des annexes, relèvent de la compétence des Parties.
358. Le Président s'est félicité des commentaires des Parties contractantes.
359. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié la Colombie, la France, les Pays-Bas pour leurs interventions et la Division juridique du PNUE pour avoir éclairé la réunion sur le texte du Protocole, les Règles de procédure et les Termes de référence. Elle a déclaré que le texte du Protocole, les Règles de procédure et les Termes de référence étayaient ses commentaires antérieurs concernant l'autorité du STAC à examiner les documents présentés et à les considérer comme des propositions de nomination d'espèces. Concernant l'historique de ces documents, en réponse aux interventions des Pays-Bas et de la France, la discussion émanant de STAC8 et COP10, le groupe de travail sur les espèces avait à la fois des tâches obligatoires et supplémentaires spécifiquement autorisées par STAC8. Dans le cadre de ces tâches, le groupe de travail sur les espèces devait examiner, évaluer et évaluer des espèces spécifiques et une tâche obligatoire de fournir des recommandations au STAC sur les propositions soumises par les Parties contractantes. Leurs tâches n'incluaient pas l'autorité de soumettre des propositions d'inscription d'espèces. Le STAC8 a demandé au groupe de travail sur les espèces de

traiter en priorité les poissons perroquets et autres herbivores, les requins baleines et les raies manta géantes.

360. Les États-Unis ont déclaré qu'à leur connaissance, les termes de référence des groupes de travail ad hoc SPAW STAC ont également demandé au groupe de travail sur les espèces d'évaluer le statut des poissons perroquets et autres herbivores et de traiter en priorité le requin baleine et la raie manta géante, sachant que l'évaluation actuelle pourrait entraîner l'évaluation de l'inscription actuelle. Ni les recommandations ni les termes de référence du groupe de travail n'ordonnent spécifiquement au groupe de travail sur les espèces de nommer des espèces à inscrire dans les annexes de SPAW. Cela contreviendrait au Protocole.
361. Les États-Unis ont compris que le groupe de travail sur les espèces préparerait des évaluations et des recommandations sur les espèces en question, que les Parties pourraient utiliser comme base pour élaborer des propositions de nomination d'espèces à présenter au STAC9. Les États-Unis appréciaient le travail du groupe de travail sur les espèces et ne souhaitaient pas empêcher le STAC d'examiner les rapports des groupes de travail. Le STAC pourrait toujours considérer ces documents comme l'évaluation des groupes de travail de ces espèces, mais ils n'ont pas l'autorité de les considérer comme des nominations pour inscrire des espèces dans les annexes du Protocole SPAW.
362. Les États-Unis ont déclaré qu'en référence aux interventions de la France et des Pays-Bas, certaines de ces espèces ont été proposées par une Partie pour examen au STAC8 en particulier par la France. Cependant, aucune des propositions présentées par la France n'a été soumise à nouveau pour examen au STAC9 et les propositions du groupe de travail soumises au STAC9 ne sont pas les mêmes propositions que celles soumises par la France au STAC8. Il s'agissait de propositions entièrement nouvelles et n'étaient pas soumises par une Partie. Ces nouvelles propositions doivent respecter toutes les exigences applicables aux nominations d'espèces, y compris les délais des procédures établies dans le Protocole et la procédure de nomination des espèces.
363. Elle a réitéré les commentaires des Pays-Bas concernant la cohérence avec les applications de tous les documents, y compris le Protocole, le Règlement intérieur et la procédure de nomination des espèces, afin d'être un organe qui fonctionne bien. Les États-Unis ont reconnu les circonstances atténuantes dues à Covid et à d'autres problèmes et étaient prêts à faire preuve de souplesse pour examiner certains documents qui ont été soumis très tard et non conformes aux procédures. En raison des graves implications juridiques internationales de l'inscription d'espèces dans les annexes du Protocole SPAW, les États-Unis ont souligné que la question nécessite une attention sérieuse. Lorsque les Parties envisagent d'inscrire des espèces dans les annexes, il est important d'être prudent et de respecter les délais et les procédures convenus.
364. Le chef de la délégation de la France a remercié les États-Unis pour leur intervention. En ce qui concerne le temps et les retards, il y avait beaucoup de choses à considérer. Un examen de toutes les nominations de l'espèce au cours de tous les STAC et COP passés a été effectué par le CAR SPAW et envoyé à toutes les parties. Cet examen a clairement montré que les nominations faites par différentes parties ne respectaient pas le délai requis de 90 jours auquel il avait été renvoyé plus tôt. C'était aussi le cas lors de la COP précédente. Il était important que le STAC veille à ce que les nominations soient rationalisées et effectuées conformément au Protocole. Le délégué a remercié les États-Unis pour leur contribution. Dans le passé, différentes parties avaient fait des propositions d'inscription différentes pour des espèces mais le délai n'avait pas été respecté. Malgré le fait que la procédure n'ait pas été suivie, le STAC et la COP ont tout de même répondu.
365. La France a exprimé la nécessité de travailler sur la procédure afin qu'à l'avenir ils puissent être plus stricts et plus clairs et a soutenu la déclaration antérieure des Pays-Bas et a encouragé une approche plus pragmatique pour ce STAC et la prochaine COP. Il y a une nomination de la France sur l'espèce. Le côté technique avait changé mais la candidature était toujours là concernant l'inscription à l'annexe II des 5 élasobranches (raie manta géante, requin pointe blanche, requin baleine, requin-marteau soyeux, grand requin-marteau).
366. Le délégué des Pays-Bas a remercié les États-Unis et la France pour leurs interventions. Il a spécifiquement remercié les États-Unis pour leurs éclaircissements sur l'importance de suivre le Règlement intérieur pour certains points de l'ordre du jour. Aussi, la France pour avoir fourni le contexte car il s'agirait d'une nouvelle ligne du comité par rapport au précédent établi lors des réunions

précédentes. Le conseiller juridique a été remercié pour son intervention, mais il n'était pas clair si l'intervention était terminée ou si elle visait simplement à fournir un contexte pour la discussion. Il a posé une question au conseiller juridique concernant le processus de nomination qu'il n'a pas trouvé dans le règlement intérieur, à savoir que les nominations ne s'appliquaient qu'à une seule réunion du comité, et qu'après la réunion du comité, elles sont terminées et pour la réunion suivante du comité, elles doivent être renommées.

367. En référence aux critères révisés mentionnés dans l'intervention précédente, paragraphe 4, sous-paragraphe b, et référencés par le conseiller juridique, le libellé impliquait que le comité puisse recommander d'une autre manière de ne pas conclure la candidature mais de recommander de poursuivre y travailler, en faisant référence au rapport de la COP10 qui indique qu'en ce qui concerne la proposition d'espèce à ce moment-là, les activités de suivi ultérieur comprenaient l'évaluation et l'achèvement des inscriptions « existantes ». Il a demandé au conseiller juridique de clarifier le mot « existant ». Le délégué a également demandé des éclaircissements sur les critères révisés, paragraphe 4 sous-paragraphe b, si oui ou non une candidature est toujours conclue après un comité, ou si le langage existant signifiait qu'une candidature ne pouvait pas être conclue, et qu'une nouvelle candidature était en cours de discussion, ou il devrait être proposé à nouveau, ou la proposition d'inscription précédente était en cours de discussion.
368. Le Conseiller juridique, M. Trengove, a répondu à la question posée par les Pays-Bas. Il a fait référence aux critères révisés pour l'inscription des espèces dans les Annexes du Protocole SPAW et au sous-paragraphe b sur la soumission et l'approbation des nominations d'espèces pour l'inclusion et la suppression des Annexes I, II et III. Il a ensuite lu le sous-paragraphe b. Il a également fait référence à l'alinéa f de l'article 11, paragraphe b du Protocole SPAW. Une fois qu'une nomination a été faite conformément aux procédures de soumission et d'approbation des nominations, cette nomination reste devant le STAC jusqu'à ce que le STAC ait eu l'opportunité d'examiner cette nomination et de décider que la nomination soit avancée à la COP. Cependant, il ne s'ensuit pas qu'à chaque nouvelle réunion, la nomination doive être réintroduite. Il a cité des exemples avec les Nations Unies, concernant des comités étant incapables d'examiner une proposition dans le délai imparti, puis le comité reporte l'examen de la proposition à la prochaine réunion.
369. Le Président a remercié le Conseiller juridique pour son avis sur la question. Il a déclaré qu'il était clair que les règles n'avaient pas été suivies pour toutes les procédures. Il a demandé au Secrétariat de fournir une solution au problème présenté.
370. Le délégué de la Colombie a demandé à prendre la parole devant le Secrétariat. Elle a demandé au Secrétariat d'intervenir au cas où il y aurait un doute qui pourrait surgir de leur proposition.
371. Le Secrétariat (Mme Lopez) a déclaré avoir discuté et évalué le règlement intérieur, le texte des propositions et les termes de référence. Il était clair pour le Secrétariat que la procédure n'avait pas été suivie conformément au texte du protocole, aux différents instruments juridiques et règlements. Le STAC9 n'était pas non plus disposé à prendre une décision sur la question. Le Secrétariat n'a pas été en mesure d'approuver les propositions présentées car elles n'ont pas été soumises par une Partie contractante comme indiqué dans le Règlement intérieur en ce qui concerne les 90 jours. Ils ont reconnu le travail acharné du groupe de travail mais n'étaient pas prêts à accepter ou à rejeter. Cette candidature ne devrait pas rester ainsi et devrait être soumise à l'examen des Parties contractantes pour un examen plus approfondi lors du prochain STAC10 pour approbation ou rejet sur la base des décisions de la COP12. Il était important que les Parties parviennent à un consensus car c'est le cœur du Protocole.
372. Le Président a accepté l'intervention du Secrétariat car c'était la meilleure façon d'avancer concernant les propositions d'espèces et de respecter les procédures du protocole.
373. Le délégué des Pays-Bas a convenu avec le Secrétariat que le consensus était au cœur du Protocole. Peut-être que les propositions n'ont pas pu être adoptées pendant le STAC car il s'agissait d'une décision de la COP. Il a ajouté que ce comité recommande et ne décide pas d'approuver ou d'adopter des propositions. La COP devrait recevoir toutes les informations afin que les Parties contractantes puissent décider, si en tant que comité, elles ne recommandent pas les propositions pour le moment, donc la COP car elles ne peuvent pas prendre une décision éclairée sur ce qu'il faut faire avec les propositions. Il s'est déclaré préoccupé par la discussion et a déclaré que l'interprétation des Pays-Bas

concernant l'intervention de la Division juridique du PNUE était différente. Les Pays-Bas ont compris qu'il semblait que les candidatures étaient toujours ouvertes, de sorte qu'une partie du règlement intérieur a été respectée. Il a également laissé ouverte la partie du Règlement intérieur concernant la date limite. Il a conclu en disant que la discussion ne porte pas sur l'adoption ou l'approbation des propositions, mais sur la question de savoir si le comité recommandera les propositions à la COP.

374. Le délégué de la Colombie a remercié les Pays-Bas pour leur intervention. Les discussions ont été très fructueuses car ce serait l'épine dorsale du travail couvert au cours des deux jours de la réunion et a exprimé que le temps était bien investi. La Colombie avait reçu différents courriels du Secrétariat, y compris la liste des articles. Ils avaient posé des questions concernant l'article 36 de la Convention de Carthagène. Il comprenait une partie supplémentaire qui indiquait que le Président soumettrait des propositions sur les espèces. Cette question a déjà été posée au Secrétariat et ils ont utilisé le forum de la réunion pour la poser à nouveau. Elle a demandé au Secrétariat de clarifier l'article 36. La Colombie souhaitait explorer différentes voies pour se concentrer sur l'aspect technique afin de mieux se concentrer sur les discussions sur les espèces. Pendant de nombreuses années, l'espèce a été discutée au STAC. Il est à nouveau fait référence à l'article 36 et à la section sur le pouvoir du président concernant les propositions.
375. Le délégué des Pays-Bas soutient l'intervention de la Colombie et attend des éclaircissements sur l'article 36 de la part du Secrétariat.
376. Le chef de la délégation de la France a remercié la Colombie et les Pays-Bas pour les éclaircissements. Il a déclaré qu'il avait des problèmes techniques liés au son et n'a pas fait ici la déclaration du Secrétariat.
377. Le Secrétariat (Mme Lopez) a résumé sa déclaration. Le Secrétariat était d'avis que le STAC, à la suite des discussions, n'était pas prêt à recommander à la COP le rejet ou l'approbation des propositions. Une solution possible serait de prendre en considération l'excellent travail des groupes de travail au niveau technique et scientifique. La prochaine réunion STAC10 laisserait plus de temps pour une réflexion plus approfondie. Le Secrétariat a ajouté à son intervention précédente que le président devrait décider de la voie à suivre pour que le STAC clôture ce point de l'ordre du jour.
378. Le chef de délégation des États-Unis a remercié chacun pour ses interventions et le Secrétariat pour sa proposition. Les États-Unis ont fortement soutenu la proposition du Secrétariat de recommander que le STAC ne soit pas prêt à émettre une recommandation à la COP sur ces propositions à ce stade. C'était l'autorité du STAC, comme l'ont noté les Pays-Bas, de faire une recommandation à la COP pour sa décision finale. Les États-Unis ne suggéraient pas auparavant que le STAC ne remplirait pas cette obligation. Ils suggéraient que le STAC recommanderait soit que le STAC n'était pas en mesure de faire une recommandation à ce moment-là, soit que les propositions présentées au STAC ne répondaient pas aux critères convenus par toutes les Parties et donc le STAC ne peut pas recommander que la COP approuve eux. Les États-Unis étaient disposés à en discuter davantage. De plus, la France a reconnu plus tôt l'importance de conserver les espèces et de travailler ensemble pour gérer efficacement ces espèces. Les États-Unis ont reconnu et soutenu la nécessité de gérer et de conserver ces espèces de manière durable. Ils ont également reconnu que la coopération régionale était essentielle pour la conservation, en particulier des espèces hautement migratrices.
379. Les États-Unis ont souligné que leur objectif était de s'assurer que le Protocole fonctionne comme un organe de traité fonctionnel et respecté qui fait avancer efficacement les objectifs de conservation dans la région sur la base de normes cohérentes. Concernant la question soulevée par la Colombie sur l'article 36, les États-Unis prennent ces questions très au sérieux et ils savaient que toutes les Parties contractantes le faisaient également. Ils ont fait référence aux nombreuses fois où les États ont contracté des obligations juridiques internationales très sérieuses et substantielles lorsque des espèces sont inscrites à l'annexe du Protocole. Pour que ces obligations soient mises en œuvre au niveau national, il fallait de la clarté, de la cohérence et de la prévisibilité. Les procédures et les délais de nomination des espèces dans les annexes ont été spécifiquement élaborés pour assurer cette clarté, cette cohérence et cette prévisibilité en ce qui concerne la nomination des espèces.
380. Les États-Unis ont déclaré que pour que SPAW fonctionne comme un organe de traité efficace pour être bien respecté, il doit fonctionner dans le cadre de toutes les règles de procédure applicables, en

particulier en ce qui concerne les procédures de nomination des espèces. Il n'était pas nécessaire d'appliquer une règle générale telle que l'article 36 lorsqu'il y avait une règle applicable et spécifique. Par conséquent, ils se tournent vers la procédure de nomination des espèces spécifique de 2014 qui s'appliquerait dans ce cas. Ils craignaient que l'invocation de l'article 36 pour examiner les propositions d'espèces ne crée un dangereux précédent car il s'agissait de rapports très longs et complets. Ces rapports étaient nécessaires lorsque l'on examinait des implications juridiques internationales très graves. Il n'était pas raisonnable de s'attendre à ce que les pays fassent des propositions nécessitant des examens techniques et ayant ces graves implications juridiques internationales et le type de calendrier suggéré par l'article 36. En tant que forum, il existe un ensemble spécifique de procédures pour le processus de nomination des espèces qui a été adopté à COP8 en 2014. Les États-Unis espèrent que l'intervention a apporté une certaine clarté en ce qui concerne l'article 36.

381. Le Président a remercié les États-Unis pour leur intervention et a formellement invité les Parties contractantes à examiner la proposition de reporter le point 6 de l'ordre du jour au STAC10 en raison des lacunes du Règlement intérieur.
382. Le chef de délégation de la France a demandé si le STAC allait attendre deux ans pour traiter les propositions d'espèces. Il a fait allusion au fait que les Parties auraient en fait attendu quatre ans en raison de malentendus au sein des groupes de travail et du Secrétariat. Il a exprimé qu'il ne serait pas bon pour la protection de la biodiversité de laisser s'écouler deux ans avant de simplement l'examiner. Malgré les problèmes soulevés par certaines parties, le STAC devrait avancer et aller de l'avant. Si les Parties ne sont pas d'accord pour prendre une décision au STAC, alors elles doivent se mettre d'accord dans les quinze jours, par exemple, si la France peut envoyer une proposition pour examen à la COP. La question ne doit pas rester sans solution.
383. Le Président a remercié la France pour son intervention.
384. Le chef de délégation des États-Unis a déclaré qu'il reconnaissait que le processus avait été frustrant et déroutant. Les États-Unis ont fortement encouragé tout le monde à travailler sur des recommandations très claires pour le STAC à l'avenir et à éviter une répétition de cette situation concernant le manque de clarté à l'avenir. Il était important que les Parties contractantes aient des attentes très claires et conformes à toutes les procédures existantes. Beaucoup de travail a été accompli au cours du dernier exercice biennal et il était important qu'en tant qu'organe cela ne soit pas négligé. Le groupe de travail sur les espèces a fourni un rapport sur ces espèces; bien qu'elles n'aient peut-être pas été valables en termes de propositions d'inscription d'espèces, il y avait beaucoup de bonnes informations incluses dans les rapports. Les Parties contractantes qui souhaitaient proposer ces espèces pourraient prendre les informations présentées dans les rapports et les utiliser comme pièces justificatives pour étayer et renforcer leurs propositions qu'elles soumettraient pour le prochain STAC. Beaucoup de ces espèces sont inscrites à l'Annexe III, il y a beaucoup à faire grâce à l'Annexe III, et les Parties ne devraient pas négliger cette opportunité d'améliorer les mesures de gestion et de conservation des espèces. De plus, les États-Unis avaient pris des mesures pour conserver ces espèces au niveau national et ils ont encouragé les autres à faire de même.
385. Le Secrétariat (Mme Inniss) a remercié la Présidente de lui avoir permis de prendre la parole. Elle a expliqué que la raison de son intervention était de répondre aux commentaires du délégué de la France et de faire une recommandation à la réunion. Mme Lopez a soulevé des points qui, lors de son récapitulatif au délégué de la France, n'ont pas été répétés. Pour l'information de la réunion, le Secrétariat a été très en retard dans la convocation de leurs IGM au cours des dernières années et cette année, l'IGM est encore plus tardive en raison de la situation actuelle. Ces IG, y compris les réunions du STAC, auraient dû avoir lieu en 2020. La prochaine réunion du STAC aura lieu l'année prochaine (2022), et non dans deux à quatre ans, pour aborder certaines de ces questions très importantes spécifiques à la biodiversité. Le Secrétariat s'efforcera de remettre son calendrier de réunions en conformité avec ce qui est requis. S'ils ne sont pas en mesure de se rendre à nouveau à la COP de l'IGM en 2022, ils espèrent que dès que possible, après la fin de l'année, ils auront une autre réunion. Par conséquent, la réunion du STAC sur le Protocole devrait être convoquée en 2022.
386. Mme Inniss a encouragé les Parties contractantes à fournir des recommandations et des conseils très clairs au Secrétariat, et au CAR SPAW, sur ce qu'ils aimeraient que le Secrétariat mette en place en termes d'amélioration des opérations et des processus de gestion des groupes de travail pour SPAW. Elle a reconnu l'excellent travail des groupes de travail, mais elle était consciente des préoccupations

soulevées auprès du Secrétariat concernant le fonctionnement des groupes de travail. Le Secrétariat était prêt à répondre aux préoccupations des Parties contractantes et à ce qu'elles suivent les règles de procédure et les décisions des COP concernant la façon dont le Secrétariat fonctionne. Elle a encouragé les Parties contractantes à avoir la discussion et à être claires sur les processus requis.

387. Le Secrétariat (Mme Lopez) a approuvé l'intervention de Mme Inniss. Elle a déclaré que la règle avant de convoquer pour la pause était que le Président invite les Parties contractantes à prendre une décision pour permettre la reprise du prochain point de l'ordre du jour après la pause.
388. *Le chef de délégation de la France intervient dans le chat.* Remercié le Secrétariat. Il a rappelé à la Réunion que les dates des STAC et des COP avaient glissé, dans le passé, par rapport aux dates initialement envisagées. Donc, il n'y a aucune garantie de temps.
389. Le Président a demandé des recommandations spécifiques sur la question des espèces afin que le Secrétariat puisse la rendre opérationnelle afin d'éviter des erreurs sur le sujet à l'avenir. Il a demandé que les Parties contractantes fassent des recommandations spécifiques pour la COP à envoyer au Secrétariat.
390. Le délégué des Pays-Bas a remercié le Secrétariat pour ses remarques claires sur les interventions. Les Pays-Bas ont fortement soutenu la position de la France. Il a déclaré que la procédure de proposition d'inscription avait été respectée pour certaines espèces. En ce qui concerne la discussion sur le règlement intérieur relatif aux délais, les Pays-Bas ont jugé important que ce comité soit cohérent. Ils ont compris que les Parties contractantes avaient des positions différentes et que les recommandations du STAC9 et les décisions de la COP pouvaient avoir des implications s'il était décidé que le Règlement intérieur n'était pas appliqué, cela impliquait que le Règlement intérieur ne constituait pas la base de ce comité plus. La COP déciderait d'adopter les propositions et les Pays-Bas ont estimé que le désaccord actuel et le manque de clarté sur la procédure de nomination auraient deux conséquences : soit reporter les discussions au prochain STAC, soit que les discussions se tiennent lors de cette réunion. Il a invité les autres Parties contractantes à décider comment la discussion peut être conclue et comment le Règlement intérieur est interprété.
391. *Le délégué des Pays-Bas a fait une intervention dans le chat.* Pour l'information des Parties contractantes pendant la pause. Le rapport de la COP10 concernant les propositions d'espèces indique : « Un suivi supplémentaire a inclus [...] l'achèvement des inscriptions existantes »
392. Le directeur du CAR-SPAW (Mme Pivard) a invité la réunion à examiner le rapport de la réunion il y a deux ans pour aider à décider comment ils souhaitaient conclure la discussion actuelle. Le rapport comprend une longue discussion sur les règles fournies par le Secrétariat qui ont été suivies selon leur compréhension à l'époque.
393. Le Président a remercié le CAR SPAW pour son intervention et a reconnu l'excellent travail du groupe de travail et a déclaré que tout le monde était du même avis qu'il était très important de protéger ces espèces. Il a souligné qu'il était important de continuer à travailler sur les annexes. Il a invité les Parties contractantes à adopter la motion de clôture de la discussion. Pour STAC9, il a été proposé de poursuivre la discussion sur l'espèce.
394. Le chef de délégation des États-Unis a remercié les Pays-Bas pour leur intervention. Elle a déclaré que ce n'était pas l'interprétation des États-Unis que la procédure était suivie, leur interprétation de l'examen des conseillers juridiques des procédures applicables suggérant le contraire. Elle a déclaré qu'il n'y avait pas de consensus quant à savoir si les procédures appropriées et applicables pour le processus étaient suivies. Les recommandations du STAC8 et les décisions de la COP10 ne suggèrent pas que le travail a été reporté sur les décisions pour les propositions présentées au STAC8, mais il note qu'un groupe de travail devait être créé pour évaluer l'espèce et n'a pas suggéré que les propositions au STAC8 resteraient ouvertes pour examen plus approfondi par STAC9. De plus, les documents présentés au STAC9 étaient des documents entièrement nouveaux et ne s'appuyaient pas sur les propositions précédentes ni n'y étaient annexés. La tâche du groupe de travail était d'évaluer ces espèces, de sorte qu'un moyen d'utiliser potentiellement les informations du groupe de travail pour étayer la proposition serait qu'une partie contractante prenne certains des éléments du rapport du groupe de travail, par ex. l'analyse et l'utiliser pour s'appuyer sur une proposition de nomination d'une espèce. Ce serait l'obligation des Parties contractantes de soumettre une proposition avec des

- informations à l'appui et ce ne serait pas l'autorité des groupes de travail de fournir des pièces justificatives sur les propositions.
395. Le Président a remercié les États-Unis pour leur intervention. Il a demandé à nouveau que les Parties contractantes envoient des commentaires et des références spécifiques, comme l'intervention des États-Unis, au Secrétariat par écrit pour permettre un suivi rigoureux.
396. Le Président a repris la réunion après la pause et a demandé aux Parties contractantes d'appuyer la motion visant à clore la discussion et à passer au point suivant de l'ordre du jour. Il a réitéré qu'un effort serait fait pour respecter le calendrier de l'ordre du jour.
397. Le délégué de la Colombie a remercié le Président de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer. Ils ont exprimé qu'ils savaient que la réunion allait évoluer de la manière dont elle se déroulait. Il a été rappelé à la réunion que la Colombie avait demandé par écrit au Secrétariat des éclaircissements sur l'article 36 et n'avait reçu aucune réponse. Cependant, ils travaillent avec le groupe de travail et continueront de le faire jusqu'aux prochaines réunions du STAC.
398. Le Président a remercié la Colombie pour son intervention et ses paroles aimables. Le Président a de nouveau demandé à la réunion d'appuyer la motion d'approbation. Comme il n'y a pas eu d'autres demandes de l'assistance, le Président a approuvé la motion de clôture des discussions. Il a ouvert la parole pour que les discussions commencent sur les points de l'ordre du jour de la journée et pour simplifier la procédure pour inclure les espèces critiques sur la liste.
399. The Secretariat (Ms Lopez) requested that the floor be opened to Contracting Parties to discuss agenda item 6 part II, develop priorities and strategies, regional management of species nassau grouper, sawfish, sea turtles, sharks and rays. Also, to discuss a simplified procedure for listing critically endangered species.
400. Le Président a réitéré l'intervention du Secrétariat.
401. La déléguée des États-Unis (Mme Koyama) a remercié le CAR-SPAW et le Groupe de travail sur les espèces pour le travail considérable qui a eu lieu au cours de l'exercice biennal. Ils ont remercié le CAR SPAW pour la production du rapport complet des activités et des discussions du groupe de travail. Le groupe de travail sur les espèces a été félicité pour son travail sur la tâche 4, conformément aux termes de référence du groupe de travail sur les espèces. Elle a ensuite lu les termes de référence de la réunion. Les États-Unis pensaient que la collaboration régionale pour la conservation et la gestion de la faune était la pierre angulaire du Protocole SPAW et, à leur avis, l'élaboration de recommandations ciblées pour améliorer la mise en œuvre du Protocole SPAW pour les espèces prioritaires dans les groupes d'espèces est une le temps et les ressources de cet organisme.
402. Les États-Unis ont participé au groupe de travail sur les espèces et ont activement participé à l'élaboration des recommandations de gestion sur le poisson-scie, le mérou nassau, les tortues marines et les requins et les raies. Ils ont soutenu l'intention générale des recommandations présentées dans les INF.24, 35, 38 et 39. Ils ont noté que les recommandations dans les documents de gestion couvraient un large éventail d'actions potentielles, dont certaines étaient adressées aux Parties SPAW, d'autres aux Le Secrétariat SPAW et/ou le CAR SPAW et certaines des actions ont des implications budgétaires potentielles et il n'est parfois pas clair qui entreprendrait ces tâches. Il était préférable de faire avancer le bon travail déjà accompli dans le cadre de la tâche 4 et de poursuivre l'élan pour améliorer la mise en œuvre du Protocole SPAW.
403. Pour ces espèces, les États-Unis ont proposé que le STAC établisse soit des sous-groupes du groupe de travail sur les espèces, soit des groupes de travail distincts dédiés pour faciliter les progrès dans la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les espèces au titre de la tâche 4 pour le poisson-scie, le mérou nassau et les tortues marines. . C'était leur vision que ces groupes de travail ou sous-groupes d'espèces pourraient examiner les recommandations des INF.25,38 et 39 et développer un plan de travail et un moyen suggéré de mettre en œuvre les recommandations, y compris définir toutes les implications financières potentielles et présenter le plan de travail au STAC 10 pour son considération.
404. Ils ont également suggéré qu'un groupe de rédaction pourrait travailler avec le Secrétariat et le CAR

SPAW pour mettre à jour les termes de référence afin de refléter les nouveaux sous-groupes, leurs mandats et leurs tâches. Les États-Unis avaient rédigé un texte potentiel que le délégué a lu à la réunion et qu'il soumettrait également au Secrétariat et au rapporteur par écrit. En ce qui concerne les requins et les raies, ils ont proposé deux recommandations potentielles qu'ils ont lues à la réunion. Ils ont accueilli avec satisfaction les commentaires des Parties contractantes.

405. Le Secrétariat (Mme Lopez) a demandé que les Parties contractantes envoient leurs recommandations sous forme écrite pour inclusion dans le projet de recommandations.
406. Le chef de la délégation de la France a remercié les États-Unis pour leur intervention. Concernant le point 6 de l'ordre du jour, il a demandé que les Parties contractantes examinent chacun des thèmes à examiner et mentionnent le calendrier d'acceptation de ces propositions. Il a souligné la nécessité d'être strict concernant les procédures, toutes les mesures, les délais et d'être cohérent. Ce ne serait que sur certaines mesures d'être strictes ou rigoureuses selon le lien direct avec cette mesure. Il a demandé au Secrétariat de récapituler la discussion.
407. Le Secrétariat (Mme Lopez) a répondu à la question de la France. Elle a déclaré que la discussion actuelle portait sur l'élaboration de priorités et de stratégies de gestion régionale pour certains groupes d'espèces. Les États-Unis ont fait une intervention au nom des États-Unis. Elle comprenait qu'il ne s'agissait pas d'une proposition mais d'un point qui était proposé pour discussion au cours de la prochaine période d'intercession. Il a appelé à l'établissement de deux groupes de travail pour traiter spécifiquement de ce groupe ou de cette espèce au cours du prochain exercice biennal. Mme Lopez a déclaré qu'elle était ouverte à des corrections sur sa déclaration.
408. Le Président a remercié le Secrétariat et a demandé à la France si elle était satisfaite de la réponse.
409. Le chef de la délégation de la France a répondu que la réponse du Secrétariat ne répondait pas entièrement à sa question.
410. Le Président a précisé que la question expliquée par la France concernait le point 6 de l'ordre du jour et non la recommandation faite par les États-Unis. Il déclare qu'il ne voit pas clairement quelle partie de la discussion n'a pas été comprise par le délégué de la France et qu'il s'agit peut-être de toute la discussion. Cela a été confirmé par la France. Il recommande que les informations soient envoyées par écrit et suggère que la décision qui a été prise après la pause soit répétée. Il est allé de l'avant et a répété la décision. Pour clore le point de l'ordre du jour, le président a demandé une motion pour adopter la discussion sur les espèces à transférer à la CdP. Le Secrétariat ferait de son mieux dans les délais impartis pour accomplir les tâches et a indiqué que tout ce qui se trouvait dans les annexes serait traité.
411. Le chef de la délégation de la France a demandé si le Secrétariat assumerait le mandat de ces propositions d'espèces.
412. *L'observatrice de SeaLife Law (Canada), Olga Koubrak, est intervenue dans le chat.* Elle a remercié le Président de lui avoir donné l'opportunité de participer au forum. Elle a demandé à faire une brève déclaration écrite au nom de SeaLife Law, Shark Advocates International et WIDECAST. Ils ont soutenu la proposition faite par les États-Unis d'établir des groupes de travail ou des sous-groupes distincts dans le but de faire avancer la mise en œuvre des recommandations visant à améliorer la conservation et la gestion des poissons-sciés et des tortues marines. Les recommandations élaborées par le groupe de travail sur les espèces ciblent les menaces urgentes auxquelles sont confrontées ces espèces menacées et fournissent une feuille de route pour des actions régionales coordonnées - essentielles pour la protection de ces espèces hautement migratrices. Leurs organisations seraient heureuses d'avoir l'opportunité d'aider le CAR SPAW dans les activités des groupes de travail proposés.
413. Le Secrétariat (Mme Lopez) a demandé au Président de répéter la conclusion qui a eu lieu après la pause.
414. Le Président a dit à la réunion que les Parties contractantes devaient approuver la motion de passer au STAC10 et à la COP11 sur la question de l'espèce. Le Secrétariat ferait tout son possible pour respecter les réglementations et les délais précédemment établis afin de permettre au STAC de poursuivre un

travail rigoureux en ce qui concerne l'espèce. Le Président a clos la session et la réunion est passée à la tâche 4 de l'ordre du jour.

415. Le délégué des Pays-Bas a déclaré qu'il avait besoin d'éclaircissements sur la discussion qu'il pensait avoir compris plus tôt concernant la déclaration selon laquelle le Secrétariat confierait certaines tâches à la COP. Il n'a pas été compris comment la réunion pourrait aller de l'avant, également lors des futures réunions du STAC et de la COP, s'il y avait toujours un désaccord sur le respect ou non des procédures. En ce qui concerne l'intervention des États-Unis, concernant leurs recommandations et propositions sur la constitution d'un sous-groupe, les Pays-Bas ont demandé que le Secrétariat SPAW et le CAR SPAW partagent leurs points de vue à ce sujet.
416. Les Pays-Bas considéraient la proposition d'espèce comme essentielle au Protocole. Si les propositions ont été fermées pour discussion lors du STAC9, il est alors très important qu'elles soient discutées lors du prochain STAC. Il peut arriver que les leçons apprises de ce STAC n'aient pas été prises en compte malgré le travail important effectué par le Secrétariat SPAW et le CAR SPAW. Il a demandé à connaître le point de vue du CAR SPAW sur cette question.
417. Le Président a demandé au Secrétariat de travailler avec rigueur pour garantir le respect des procédures. Il a été discuté que les Parties contractantes proposeraient les délais pour la soumission et la lecture des documents. Il pense qu'il est entendu que la motion de discussion du point 6 est approuvée. Le Secrétariat a été invité à clarifier la discussion jusqu'à présent.
418. Le Secrétariat (Mme Lopez) a indiqué qu'elle comprenait et partageait les préoccupations de la Présidente. Le point 6 de l'ordre du jour de la première partie de la réunion est approuvé et clos. Dans l'IGM, ce n'était pas la façon de travailler pour ouvrir et fermer des articles. La réunion devait se concentrer sur le développement des priorités et des stratégies (tâche 4) de l'ordre du jour et des options pour une procédure simplifiée pour l'inscription des espèces en danger critique d'extinction.
419. Le Président a remercié le Secrétariat pour son intervention et a demandé le soutien et la coopération de la Réunion. Le Président a invité les Parties contractantes à faire des commentaires spécifiques sur les mammifères marins et le réseau de mammifères marins à la suite de la présentation du CAR-SPAW.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES (y compris les mammifères marins)

420. Le Secrétariat a invité le CAR SPAW à ouvrir la discussion sur les mammifères marins. La Directrice du CAR-SPAW, Mme Pivard a demandé à Mme Géraldine CONRUYT, Coordinatrice des mammifères marins au CAR-SPAW, de présenter les travaux réalisés dans le cadre du protocole SPAW sur les mammifères marins au cours de cette dernière biennale.
421. Géraldine CONRUYT a commencé par préciser que les experts en mammifères marins du Groupe de travail ad hoc sur les espèces du STAC se sont réunis trois fois en 2020, et les principaux résultats de leurs travaux ont été :
- i. Le projet de « *boîte à outils pour la mise en œuvre des lignes directrices sur l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes* » (UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF.32)
 - ii. Ils ont examiné et souligné la qualité de « *l'analyse scientifique et technique de l'état actuel de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour les mammifères marins (MMAP) dans le cadre de SPAW* » (UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF.29, Addendum 1)
 - iii. Enfin, comme demandé par le STAC8, les experts en mammifères marins du Groupe de travail ad hoc du STAC sur les espèces ont clarifié la liste des cétacés figurant à l'annexe 2.
422. Pour répondre au plan de travail et se conformer aux recommandations STAC8, le CAR-SPAW a conçu et mis en œuvre le projet triennal (2019-2021) CARI'MAM (Réseau de préservation des mammifères marins des Caraïbes). Actuellement, CARI'MAM est un réseau diversifié et fonctionnel de plus de 200 acteurs issus de 71 organisations impliquées dans la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes.

423. Géraldine CONRUYT a informé que les principaux résultats du projet CARIMAM étaient :

- iii. L'analyse scientifique et technique de l'état actuel de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour les mammifères marins (MMAP) dans le cadre de SPAW. Ce rapport a mis à jour l'état des principales menaces pesant sur les mammifères marins dans la région et évalué les progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre du Plan d'action pour les mammifères marins depuis son adoption en 2008. Les points saillants de l'analyse régionale du rapport ont été utilisés pour élaborer des recommandations finales pour la région.
- iv. À des fins opérationnelles visant à mettre en évidence les principales informations et recommandations qui en découlent dans le contexte du travail programmatique plus large sur les mammifères marins au sein du programme SPAW, le CAR SPAW a rédigé une synthèse analytique (UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF 29).
- v. Grâce aux informations fournies par les points focaux SPAW, le CAR-SPAW a rédigé l'« État actuel de la législation sur la protection des mammifères marins dans la région des Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF 39 Addendum 2). iv. Le CAR-SPAW a mené des travaux sur un système de certification régional pour une observation durable des baleines et sur les instruments juridiques qui pourraient être appropriés pour l'encadrer. Ces travaux s'appuient sur les lignes directrices du PNUE (Un examen des réglementations nationales sur les mammifères marins ; Un examen des meilleures pratiques d'observation des mammifères marins ; Un examen des instruments réglementaires d'observation des mammifères marins, et des ateliers menés avec des praticiens de la WCR (ateliers CARI'MAM). (UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF 31 Addendum 2). Enfin, le CAR-SPAW a produit une synthèse des résultats du groupe de travail *ad hoc* du STAC sur les espèces et de CARI'MAM, et a proposé des recommandations pour soutenir les mammifères marins durables veille dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF 31).

424. Dans le cadre de CARI'MAM, le CAR-SPAW a co-organisé et animé trois ateliers en Guadeloupe en 2019, DR en 2019 et le mois de CARI'MAM en 2021. Au cours de ces ateliers, les participants ont travaillé sur les plans et outils de gestion des AMP, le développement de l'observation durable des baleines, des prises accessoires, des données, de la stratégie de communication ou des protocoles scientifiques.

425. Une partie du site Web du SPAW-RAC a été développée et dédiée aux praticiens et aux parties prenantes de la conservation des mammifères marins.

426. SPAW-RAC a contribué au financement d'outils de communication et d'éducation, dont un jeu vidéo gratuit très bien fait disponible en trois langues sur le site de l'association « My School My Whale »

427. Enfin, comme demandé par les points focaux lors des réunions pré-STAC, le CAR-SPAW a rédigé une proposition concernant les principales recommandations pour les mammifères marins, construite à partir des documents fournis pour le STAC 9, et présentée ici pour faciliter la discussion. La proposition était intitulée, Recommandations pour renforcer la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/CRP.1) et est disponible sur le site Web du PNUE.

428. La réunion a été invitée à fournir des commentaires sur les propositions et à faire des recommandations à la COP11 de SPAW en juillet 2021.

429. *Le chef de la délégation de la France a fait une intervention dans le chat.* Il a remercié le SPAW RAC pour sa présentation sur les mammifères marins. Il a suggéré qu'une présentation sur les espèces d'éloasbranches serait la bienvenue.

430. La déléguée de la Colombie (Mme Gonzalez) a remercié le CAR-SPAW pour sa présentation. Le délégué a déclaré que la Colombie a présenté quelques commentaires dans le pré-STAC concernant les documents sur l'état de gestion des mammifères marins au niveau des Caraïbes colombiennes. La Colombie a fait une demande au CAR SPAW en décembre et à nouveau en mars et aimerait que le CAR SPAW soit en mesure de les examiner et de donner une réponse à ces questions.

431. *La déléguée d'Aruba, Mme Wouters, est intervenue dans le chat.* Aruba soutient l'adaptation du MMAP et approuve la création du MMRAN. Aruba a lancé le processus d'obtention de financement pour une protection renforcée de 6 espèces de dauphins lors d'échouages et une collecte cohérente de données

sur ces espèces et ont montré des lacunes cohérentes dans les données.

432. La déléguée des États-Unis (Mme Koyoma) a remercié les experts en mammifères marins du Groupe de travail sur les espèces et du CAR SPAW pour la quantité considérable de travail accompli sur les mammifères marins au cours du dernier exercice biennal. Compte tenu du volume de documents qui ont été présentés au STAC9, ils ont eu du mal à savoir comment les Parties contractantes à SPAW pourraient synthétiser toutes les informations et fournir et convenir d'un ensemble utile de recommandations du STAC..
433. Les États-Unis ont noté que chacun des documents sur les mammifères marins soumis au STAC contenait son propre ensemble de recommandations, dont certaines ont été examinées et prises en compte par les experts en mammifères marins du groupe de travail sur les espèces. Bon nombre des recommandations ont des implications budgétaires inconnues. Ils ont remercié le CAR SPAW pour ses efforts visant à suggérer des recommandations potentielles issues des documents qui viennent d'être présentés et présentés dans le document CRP.1.
434. Les États-Unis se sont dits préoccupés par le fait que la tentative de choisir parmi toutes les recommandations incluses dans les documents sur les mammifères marins présentés au STAC, avant de comprendre les implications budgétaires ainsi que d'entreprendre un exercice de hiérarchisation aboutirait à un ensemble de recommandations qui ne reflètent nécessairement les actions les plus importantes ou les plus utiles. La mise en œuvre de telles recommandations serait une utilisation inefficace des ressources.
435. Les États-Unis ont noté que le document INF.29 Add.1, qui était la « *Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes : une analyse scientifique et technique* », était un examen très complet qui comportait plusieurs recommandations importantes et réfléchies. actions pour améliorer la conservation des mammifères marins et la mise en œuvre du plan d'action pour les mammifères marins. À notre avis, le document a démontré un besoin, à la fois pour les Parties de mettre pleinement en œuvre le plan d'action pour les mammifères marins et le besoin de mettre à jour le plan d'action pour les mammifères marins à la lumière des conclusions du rapport technique.
436. Les États-Unis estimaient que la révision et la mise à jour du plan d'action pour les mammifères marins, qui avait maintenant plus de 10 ans, était une tâche bien nécessaire et serait une entreprise productive et utile pour les experts en mammifères marins de l'espèce travaillant sur le travail à entreprendre au cours du prochain exercice biennal . Ils ont proposé une recommandation et l'ont lue à l'Assemblée. Ils ont vu l'intérêt d'explorer une idée pour un réseau d'activités régionales pour les mammifères marins ou RAN qui a été examiné dans INF.23 et ils pourraient soutenir une recommandation comme indiqué dans ce document. Elle a lu la recommandation à la réunion.
437. Les États-Unis pensent que concentrer les travaux sur les deux tâches clés qui seraient la mise à jour du plan d'action pour les mammifères marins et l'élaboration d'une proposition visant à établir le RAN pour les mammifères marins jetterait une base très solide pour renforcer la mise en œuvre du protocole pour les mammifères marins à l'avenir. Les États-Unis ont accueilli favorablement les commentaires des Parties contractantes sur la manière dont STAC9 peut formuler des recommandations utiles sur les mammifères marins.
438. La France s'est félicitée de la possibilité de développer soit un réseau, un centre d'activités régional, un groupe de travail ou simplement le mandat à donner au STAC pour mettre en œuvre ce RAN dans les plus brefs délais.
439. Le délégué des Pays-Bas a remercié le représentant des États-Unis pour son intervention et sa présentation et la France pour son intervention. Les Pays-Bas ont soutenu le document d'information car des efforts importants avaient été déployés pour le préparer en collaboration avec les États-Unis, la France, le CAR SPAW, le Secrétariat SPAW et des Parties externes. Il était important de faire savoir à toutes les Parties contractantes que le document avait peut-être été soumis en retard mais qu'il ne contenait aucun détail technique ni aucune obligation. C'était toujours la recommandation de poursuivre et d'élaborer une proposition avec toutes ces informations afin qu'au prochain STAC, les Parties contractantes puissent faire une recommandation sur la forme exacte d'un RAN de mammifères marins.

440. Les Pays-Bas ont indiqué qu'en rédigeant la proposition, les Parties contractantes ont utilisé les connaissances qui existaient déjà parce que la proposition d'un RAR pour les mammifères marins était la formalisation d'un réseau existant de manière informelle qui détenait déjà beaucoup de connaissances. Il était important qu'ils utilisent les connaissances qui existaient dans le RAN actuel au sein du Protocole qui était WIDECAST. Les Pays-Bas ont conseillé et invité le CAR-SPAW à s'assurer que les contributions de ces parties soient également incluses. Il a procédé à la lecture du document d'information concernant les recommandations.
441. Le chef de la délégation de la France a indiqué à l'Assemblée que ses collègues du Sanctuaire des mammifères marins d'Agoa étaient présents.
442. *La déléguée du Belize, Mme Vivian Ramnarace a fait une intervention dans le chat.* Le Belize soutient également la mise à jour du plan régional et l'établissement du RAN pour les mammifères marins.
443. *Le nouvel observateur de la Caribbean Cetacean Society (Martinique), M. Jeffrey Bernus est intervenu dans le chat.* Une ONG locale a approuvé l'idée d'un RAN et souhaite participer à tout groupe de travail pour aider au développement du bâtiment RAN.
444. *L'observatrice de Lightkeepers (US), Mme Vail est intervenue dans le chat.* En tant qu'observateur et co-auteur du rapport technique sur les mammifères marins, ils ont soutenu la création d'un RAN sur les mammifères marins et demandent leur participation continue à tout groupe de travail établi pour faciliter sa création et sa formalisation. *The Observer from of Lightkeepers (US), Ms Vail made an intervention in the chat.* As an observer, and co-author of the marine mammal technical report, they supported the creation of a Marine Mammal RAN and requests their ongoing participation in any working group established to facilitate its creation and formalization.
445. *L'observatrice d'AWI (US), Mme Susan Millward a fait une intervention dans le chat.* En tant qu'observateur et membre expert en mammifères marins du groupe de travail sur les espèces, elle a demandé à être incluse dans tout groupe de travail établi pour faciliter la création et la formalisation d'un RAN pour les mammifères marins.
446. *L'observatrice de Monitor Caribbean (Canada), Mme Monica Borobia est intervenue dans le chat.* En tant que co-auteur du rapport technique du PAMM, elle a remercié tous pour les commentaires constructifs reçus sur le rapport et en tant qu'observateur et membre expert en mammifères marins du groupe de travail sur les espèces, elle a demandé à être incluse dans tout groupe de travail créé pour faciliter la formalisation d'un mammifère RAN.
447. Le Président a déclaré que le chef de la délégation de la France a demandé au Sanctuaire d'Agoa d'intervenir..
448. La déléguée de la France, Laurie Hec, Directrice Générale du Sanctuaire de Mammifères Marins d'Agoa a déclaré que le Sanctuaire d'Agoa a été reconnu par le Protocole en 2012 et a travaillé sur le projet CARIMAM. Elle a réitéré la déclaration du chef de délégation de la France sur le fait qu'il serait dommage de lâcher les efforts du réseau CARIMAM en repoussant la création d'un RAN. Le projet CARIMAM est en cours, mais il devrait s'achever d'ici la fin de l'année 2021. Par conséquent, un RAN serait une excellente idée. Le chef de projet a également pris la parole. Il a mentionné que le sanctuaire d'Agoa a travaillé avec les Pays-Bas, la France et les États-Unis, entre autres pays, comme l'a mentionné le délégué français, et c'est le bon moment pour continuer à construire le réseau. Les représentants ont également remercié les États-Unis et les Pays-Bas qui sont également à l'origine de la proposition.
449. Le délégué de la Colombie a remercié les Parties pour leurs interventions. Ils ont souscrit aux interventions de la France et des Pays-Bas. Ils ont également soutenu et étaient intéressés à participer aux discussions et aux groupes de travail car ils estimaient qu'ils étaient pertinents.
450. *La déléguée de la France, Mme Phenias Marras de l'Agence française de la biodiversité est intervenue dans le chat.* Elle a souligné l'intérêt exprimé par le Secrétariat de la CDB pour les résultats des activités de mise en réseau du CARIMAM. L'Agence Française de la Biodiversité (OFB) soutient CBD - Sustainable Ocean Initiative (SOI) et la coopération et le partenariat régionaux CARIMAM sont reconnus comme une action alignée sur SOI.

451. Le Président a dit à la Réunion que les Parties contractantes pouvaient continuer à travailler sur la base des documents qu'elles avaient reçus et sur la base des discussions menées jusqu'à présent.
452. La directrice du CAR-SPAW, Mme Pivard, a demandé à un membre de son équipe de partager les dernières diapositives de leur présentation. Elle a exprimé qu'étant donné le succès du projet CARI'MAM, le CAR-SPAW et plusieurs partenaires caribéens cherchent à poursuivre le travail initié, à renforcer le réseau et à développer des liens avec les acteurs de la pêche. À cette fin, un nouveau projet intitulé HAMMAC pour « *Activités humaines et mégafaune marine à travers les Caraïbes* » a récemment été soumis. Mme Pivard a rappelé que CARI'MAM, ainsi que le projet HAMMAC à venir (voir document dédié), ont été conçus pour répondre aux précédents plans de travail et recommandations des précédents STAC et COP et sont nécessaires pour soutenir SPAW RAC.
453. Le Président a mentionné que le Secrétariat avait demandé aux Pays-Bas de faire une brève présentation sur un RAN de mammifères marins. Il a demandé aux Pays-Bas si la demande était toujours valable en tant que proposition car il (le président) devait gérer le temps restant pour la réunion.
454. Le délégué des Pays-Bas a répondu au président que sa présentation n'était plus nécessaire, car l'intervention des États-Unis contenait une présentation du document d'information sur les mammifères marins.
455. Le Président a invité les Parties contractantes à examiner les recommandations proposées sur les mammifères marins afin de profiter du temps qui reste pour les préciser. Il a invité le Secrétariat à intervenir.
456. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié la Présidente et a proposé deux options (1) pour conclure la réunion et a demandé que des recommandations soient envoyées par écrit pour que le projet soit produit (2) Revoir le sujet des mammifères marins. Il y avait déjà cinq recommandations qui pouvaient être examinées afin qu'elles n'aient pas à être examinées le deuxième jour de la session.
457. Le Président a donné la parole aux Parties pour décider de leur option préférée. Il a suggéré de revoir les recommandations afin de permettre un processus plus rapide et de profiter du temps restant. The Chairperson opened the floor to the Parties to decide on their preferred option. He suggested reviewing the recommendations to allow for a faster process and to take advantage of the remaining time.
458. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié le CAR-SPAW pour sa présentation. Elle a également remercié les Pays-Bas, la France, la Colombie et d'autres pays pour leurs interventions ainsi que les commentaires des observateurs dans le chat. Ils ont indiqué que les recommandations qui étaient en discussion sont celles proposées par les États-Unis, les Pays-Bas et tout autre pays qui pourrait lui manquer, et non les recommandations issues de la présentation du CAR-SPAW. Les Parties contractantes ont eu l'occasion d'examiner les recommandations présentées dans la présentation des CAR SPAW et celles qu'elles ont décidé de poursuivre.
459. Les États-Unis ont déjà suggéré le libellé et d'avoir les Pays-Bas et quelques autres pays, pour peut-être travailler avec ce que les Parties contractantes ont identifié comme prioritaires. En réponse aux commentaires du CAR SPAW, elle a remercié Mme Pivard pour avoir soulevé HAMMAC et quelques autres projets qui pourraient probablement être discutés le deuxième jour de cette session sous le point de l'ordre du jour plan de travail et budget. Il y a eu beaucoup de confusion au cours du dernier exercice biennal sur la façon dont les projets externes sont intégrés dans le plan de travail et le budget de SPAW et comment ils répondent aux priorités identifiées par les Parties contractantes à travers les recommandations du STAC et les décisions du FLIC. Elle a supposé que tout le monde était d'accord sur le fait que les travaux du Protocole SPAW et du sous-programme SPAW dans son ensemble devaient être dirigés par les Parties contractantes à travers le STAC et la COP. Tout ce qui est fait qui tombe sous l'égide de SPAW devrait être conforme aux recommandations et décisions des Parties contractantes.
460. Les États-Unis étaient conscients qu'il y avait de graves contraintes sur les ressources et ils ont donc apprécié et accueilli le soutien des projets financés de l'extérieur car ils se sont avérés être un moyen précieux de mettre en œuvre les priorités identifiées lors de la réunion. Elle a souligné qu'il fallait qu'il s'agisse d'un processus très élaboré au cours duquel les Parties contractantes fournissaient des

orientations et des orientations et identifiaient les priorités de ce qu'elles souhaitent voir réalisé. Le CAR et le Secrétariat SPAW pourraient identifier des moyens de mettre en œuvre ces recommandations et décisions par le biais de projets financés de l'extérieur et lorsque les priorités des projets financés de l'extérieur peuvent ne pas s'aligner sur les objectifs des Parties contractantes du Protocole SPAW, alors ce travail ne devrait pas se faire sous l'égide de le sous-programme SPAW.

461. Le CAR SPAW, en particulier, a-t-il été entendu, était le bienvenu pour poursuivre des projets externes qui n'avaient pas été demandés par le STAC, mais dans ces cas, la documentation de ces projets ne devrait pas être présentée au STAC pour tout type d'approbation ou d'approbation pour une action ultérieure. Ils pourraient toujours être présentés comme des informations de base et pour que les Parties les examinent et si une Partie identifiait quelque chose qu'elle souhaitait apporter au STAC et à la COP, alors elle pouvait le faire. Elle a réitéré la nécessité pour le plan de travail et le budget d'être un processus fondamental et inclusif et a recommandé comment ils pourraient être élaborés collectivement pour le prochain exercice biennal.
462. La suggestion serait que le Secrétariat commence le processus du plan de travail et du budget pour le prochain exercice biennal dès que possible et qu'il intègre les points de vue des groupes de travail, des Parties contractantes, des observateurs et qu'une discussion collective ait lieu en tant que sous-programme sur certaines des priorités et comment les recommandations précédentes peuvent être mises en œuvre ensemble. Le plan de travail et le budget de SPAW devraient chercher à mettre en œuvre les recommandations et les décisions du STAC et de la COP.
463. Le Président a remercié les États-Unis pour leur intervention et a reconnu que leurs commentaires avaient été notés.
464. Le délégué de la Colombie a remercié le CAR SPAW pour sa présentation et le délégué des États-Unis pour son intervention. La Colombie faisait partie du groupe de rapporteurs, et ils ont une série de recommandations à faire. Ils enverraient leurs recommandations au Secrétariat ainsi qu'au représentant des Pays-Bas car ils faisaient partie du groupe de soutien lorsqu'il s'agissait d'élaborer l'ensemble de recommandations.
465. Le Président a demandé au Secrétariat de répondre à la question de la Colombie.
466. Le Secrétariat (Mme Lopez) a demandé à la Colombie d'envoyer ses conclusions sur les commentaires précédents lors de la présentation de la première réunion.
467. Le Président a précisé au Secrétariat que la Colombie demandait si elle pouvait envoyer ses recommandations au Secrétariat. Ils ont demandé à la Colombie de confirmer.
468. Le délégué de la Colombie confirme qu'il souhaite partager, éventuellement à la fin de la réunion, certaines de ses remarques au Secrétariat et aux Pays-Bas en tant que rapporteur du groupe.
469. Le Président a remercié la Colombie et a demandé si sa demande au Secrétariat était désormais claire.
470. Le Secrétariat (Mme Lopez) a répondu qu'il allait prendre note de toutes les recommandations et modifications demandées. Ce serait le projet numéro trois à rédiger et à présenter le deuxième jour de cette session.
471. Le Président a remercié le Secrétariat et la Colombie pour leur intervention.
472. Le délégué des Pays-Bas a déclaré que l'un des aspects qui devraient être discutés lors de la deuxième session était la nomination des experts dans les groupes de travail. Lors de la première session du STAC, il a été mentionné que la date limite de nomination des experts aux groupes de travail serait fixée à la deuxième session du STAC. Il a demandé que demain et, à l'avenir, la réunion examine les points de l'ordre du jour qui étaient au cœur du STAC, des points de l'ordre du jour que les Parties contractantes considéraient comme très importants. Il était de la plus haute importance qu'un résultat soit atteint. Il croyait toujours qu'aucun résultat n'avait été obtenu et que ce n'était pas la bonne décision de terminer la discussion sans résultat.
473. Le Président a remercié le délégué des Pays-Bas pour son intervention.

474. Le chef de la délégation des États-Unis a demandé de commenter un point soulevé par les Pays-Bas qui était un point important pour des éclaircissements sur la façon dont la nomination d'experts au groupe de travail fonctionnerait. Les États-Unis ont indiqué que leur proposition était que le Secrétariat et le CAR SPAW, avec la participation des Parties contractantes et d'autres, le cas échéant, examinent les termes de référence du groupe de travail à la lumière de toutes les recommandations du STAC et que cela pourrait être fait après la COP. Certains des termes de référence peuvent avoir besoin d'être examinés et révisés, ils doivent attendre pour lancer un appel à candidatures d'experts pour participer aux groupes de travail jusqu'à ce que l'examen des termes de référence soit terminé. Une fois qu'il y avait un mandat révisé pour les groupes de travail et une voie à suivre claire pour eux, alors le Secrétariat et le CAR SPAW pourraient lancer un appel aux Parties contractantes et autres, le cas échéant, à nommer des experts pour siéger dans les groupes de travail.
475. Elle a également suggéré que les États-Unis pourraient identifier ou proposer un certain nombre de recommandations liées aux mammifères marins. Elle pensait que les Pays-Bas avaient suggéré des modifications potentielles à ceux-ci ou des ajouts, sa proposition était donc que ces recommandations qui ont été avancées par les Parties contractantes, concernant les mammifères marins, devraient être la base de notre travail à l'avenir. Si d'autres Parties contractantes souhaitaient faire des recommandations sur les mammifères marins, elles devraient également être prises en considération. Elle a conclu qu'elle voulait simplement clarifier les recommandations sur les mammifères marins avec lesquelles ils travaillaient actuellement.
476. Le Président a remercié les États-Unis pour leur intervention.
477. La directrice du SPAW RAC (Mme Pivard) s'est excusée et a déclaré qu'elle n'avait pas entendu l'intégralité de l'intervention du délégué des États-Unis et lui a demandé de répéter son intervention.
478. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié le Président et Mme Pivard. Elle a résumé son intervention en réponse à la question des Pays-Bas sur le moment où la nomination d'experts était nécessaire.
479. Mme Pivard a remercié le délégué des États-Unis d'avoir répété son intervention. Les termes de référence exigeaient que les tâches précises discutées soient présentées pour leur prochain STAC. Ils avaient besoin d'avoir des experts confirmés par le STAC. Si les points focaux souhaitaient attendre la fin de la COP, elle a demandé s'ils avaient besoin d'arrêter tout travail des groupes de travail et a rappelé que le fonctionnement des groupes de travail appartenait au STAC de décider et que cela incluait la nomination rapide des experts, les experts listes à revoir pour validation et également prochaines tâches à discuter car le prochain exercice biennal pourrait permettre à nouveau moins d'un an de travail si STAC10 est confirmé en 2022.
480. Elle a attiré l'attention de la réunion sur le fait qu'ils n'avaient toujours pas présenté le rapport du groupe de travail sur les espèces car le temps était utilisé pour des questions de procédure. Le SPAW RAC, aimerait savoir, si la réunion souhaite entendre également parler du travail important du groupe de travail concernant la gestion de l'espèce car beaucoup de travail a été mené par les experts et l'amélioration de la gestion des espèces déjà inscrites a semblé être une tâche très soutenue par les Parties lors du dernier STAC8.
481. Le Président a remercié le CAR SPAW pour son intervention.
482. Le délégué de la Colombie a remercié les États-Unis pour leur intervention et pour avoir clarifié la question du groupe de travail. Ils ont demandé à la réunion s'ils souhaitaient ajouter quelque chose à ce que les États-Unis ont dit. Ils voulaient rappeler à tous que demain dans la recommandation 4.5 la discussion porterait sur les groupes de travail ou la création de nouveaux groupes de travail. La Colombie a fourni quelques considérations à cet égard car elle était très active dans les groupes d'experts, et elle a pensé qu'il était important de revoir les termes de référence car au cours des dernières années, la participation des pays hispanophones a été très faible. Elle a également remercié les observateurs pour leur participation.
483. Le Président a remercié la Colombie pour son intervention. Il a mentionné qu'il serait important que toutes les Parties délibèrent sur les sujets qui ont été discutés ainsi que les recommandations proposées aujourd'hui. Il a appelé des pays comme Aruba et la Barbade qui ont tous été invités à donner leur avis

sur les recommandations pour la COP.

484. Le chef de la délégation de la France a remercié la Colombie, les États-Unis et les Pays-Bas pour leurs commentaires ainsi que les commentaires des autres parties. La France avait déjà demandé à plusieurs reprises que plus de deux experts puissent être nommés pour le groupe de travail. Cela a été rejeté jusqu'à présent et il a exprimé qu'il était heureux de voir que les États-Unis ont à nouveau soulevé le sujet.
485. Concernant les priorités, il a mentionné que des priorités différentes ne peuvent pas être énoncées. Le plan de travail devrait être revu pour pouvoir fournir des priorités collectives. Il y avait un certain nombre de recommandations faites mais il y avait des procédures qui devaient être suivies et contrôlées. Il a demandé au Secrétariat si cela avait été fait dans le cadre des procédures. Concernant les groupes de travail, il s'est réjoui d'entendre ses collègues réclamer une plus grande application dans les groupes de travail car parfois les travaux des groupes de travail n'aboutissent à rien et il est important d'encourager l'application de leurs travaux. Le Secrétariat avec les Etats membres allait pouvoir appliquer le travail qui avait été réalisé à la COP qui doit avoir lieu en juin.
486. Le Président a remercié le délégué de la France pour son intervention. Il mentionne que le délégué de la France a posé une question au Secrétariat et a demandé à Mme Lopez si elle avait pris note de la question. Mme Lopez a répondu que non car elle ne l'a pas interprété comme une question directe pour le Secrétariat. Elle a demandé au délégué de la France de réitérer la demande.
487. Le chef de la délégation de la France a réitéré sa question concernant la procédure. Un certain nombre de recommandations ont été faites au cours de la réunion. Il a demandé si cela était fait dans le cadre des procédures sur la façon dont les recommandations devraient être émises. Il a déclaré qu'il trouvait intéressant et faisable de pouvoir le faire, mais a demandé au Secrétariat un rappel des règles de procédure concernant l'émission de recommandations.
488. Le Secrétariat (Mme Lopez) remercie le délégué de la France. Elle a fourni une réponse. Les Parties recommandatrices se sont vu confier différentes tâches qui ont pris la forme de recommandations pour la COP afin qu'elles puissent être adoptées. C'était la procédure pour ce type de processus car la discussion portait sur les procédures internes des termes de référence des groupes de travail. Il y avait une règle qui stipulait que les questions du STAC et des groupes de travail devaient être discutées lors d'une réunion du STAC et non lors de la COP. Elle a exprimé qu'elle aimerait que les Parties contractantes que ce qu'elles recommandent puissent être renvoyées à la COP seulement si la COP accepte. Ils compileraient toutes les recommandations qui ont été partagées lors de la réunion. Les recommandations devaient être spécifiques et elles devaient être soumises par écrit au Secrétariat afin qu'elles puissent être présentées le deuxième jour de cette session.
489. *La déléguée d'Aruba, Mme Wouters, est intervenue dans le chat.* Elle a déclaré qu'Aruba avait des nominations pour des groupes de travail et qu'ils ont eu la participation de candidats pour des espèces dans le passé. Ceux-ci sont restés les mêmes. Pour une aire protégée, ils avaient une candidature. De plus, ils attendent le document à présenter pour révision.
490. La déléguée des États-Unis (Mme Koyama) a répondu à un commentaire du CAR-SPAW. Les États-Unis ont exprimé leur point de vue sur la relation entre les projets financés de l'extérieur et les recommandations et décisions du STAC et de la COP de SPAW. Elle voulait reconnaître certaines des tâches auxquelles Mme Pivard a fait référence. Les États-Unis ont proposé une autre recommandation qui pourrait peut-être répondre à certains de ce à quoi le SPAW RAC faisait référence. Cette recommandation se lirait :
- i. Recommander que le sous-programme SPAW, pour inclure le Secrétariat et le CAR-SPAW, améliore la coordination et la communication avec les organismes régionaux de pêche afin d'améliorer la conservation et la gestion des espèces inscrites dans les annexes du Protocole SPAW.
 - ii. Ce serait une large recommandation de travailler sur la coordination avec les organismes régionaux de pêcheurs qui travaillent sur des actions liées aux espèces inscrites au SPAW.
491. Le Président a remercié les États-Unis pour leur intervention.

492. Le chef de la délégation des États-Unis a apporté une clarification rapide concernant les commentaires dans le chat sur un document qui pourrait provenir des États-Unis concernant leur proposition sur la façon dont les Parties contractantes, le CAR SPAW, le Secrétariat et d'autres participants, le cas échéant, pourraient examiner et mettre à jour les termes de référence. Les États-Unis n'avaient pas l'intention de distribuer un document expliquant comment cela pourrait être fait. Ils suggéraient que le Secrétariat à travers le CAR-SPAW convoque un groupe de rédaction pour examiner et mettre à jour collectivement les termes de référence et cela se reflète déjà dans le projet de recommandations que le Secrétariat a fait circuler il y a quelques jours. Cela relèverait de la recommandation VIII intitulée Groupes de travail et il y avait un peu de texte introductif suivi de trois points de recommandations, et elle a lu les deux premiers. Elle a déclaré qu'ils pourraient nécessiter un peu de peaufinage sur la base de la discussion d'aujourd'hui, mais elle voulait attirer l'attention des Parties contractantes et d'autres sur ce projet de recommandation qui était disponible pour que chacun décide de la manière dont il pourrait procéder pour fournir cela et mettre à jour les termes de référence.
493. Le Président a remercié les États-Unis pour leur intervention. Il a demandé au Secrétariat s'ils allaient autoriser les observateurs à prendre la parole. Le Secrétariat (Mme Lopez) a confirmé oui. Il a également demandé au délégué des Pays-Bas, en tant que rapporteur, de présenter à la réunion un résumé des réflexions sur les mammifères marins afin de donner une idée générale des recommandations mentionnées.
494. L'observatrice de Lightkeepers (US), Mme Vail a déclaré qu'en tant qu'observatrice de longue date du protocole SPAW pendant plus de 20 ans, elle était préoccupée par l'intégrité et la valeur du protocole et appréciait l'opportunité continue de participer à ce forum. Elle a exprimé qu'elle souhaitait apporter deux points, une réflexion et une clarification. Elle a mentionné qu'en 2005, en tant que membre du groupe de rédaction du plan d'action original pour les mammifères marins, un groupe de travail permanent sur les mammifères marins a été établi et existait depuis un certain temps. Elle a déclaré que cela soulevait la question de savoir si un groupe de travail distinct sur les mammifères marins devrait être établi séparément du sous-groupe du groupe de travail sur les espèces compte tenu des tâches ardues qui avaient été proposées, notamment la révision et la mise à jour du plan d'action original pour les mammifères marins. Elle a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si cela aurait pu être approprié pour rétablir ce groupe de travail permanent d'experts sur les mammifères marins.
495. Concernant la réflexion, elle a déclaré qu'elle approuvait les conclusions et l'esprit des commentaires des Pays-Bas et de la France concernant le point 6 de l'ordre du jour. Elle a réitéré que le rôle du STAC était de faire des recommandations basées sur la science et les données présentées car il s'agissait d'un corps technique. Pour certaines espèces, le groupe de travail a amélioré les informations pour soutenir les propositions d'espèces permanentes. Pour d'autres espèces, de nouvelles informations ont été présentées comme pour le poisson perroquet. Elle était consciente qu'ils continuaient à reporter toute discussion au prochain STAC, ou peut-être à la prochaine COP, liée à ces données techniques supplémentaires qui s'étaient accumulées au cours des deux dernières années. Il a été décidé que peut-être le consensus ne serait pas atteint sur les données ou les mérites de ces propositions permanentes. Cependant, elle n'était pas sûre que ce soit réellement vrai parce que cette discussion n'a jamais eu lieu. De plus, bon nombre des partis présents aujourd'hui ne faisaient pas partie de ce groupe de travail.
496. Par conséquent, de son point de vue, certaines recommandations pourraient être faites, y compris les faiblesses en suspens des propositions d'espèces. Elle a également reconnu et approuvé les commentaires des États-Unis selon lesquels une action nationale devrait avoir lieu quelle que soit l'annexe sur laquelle les espèces sont inscrites. Elle a suggéré que même des recommandations, sur le mérite des propositions et des données scientifiques supplémentaires, devraient être présentées lors de cette réunion afin que ces propositions puissent être affinées et mises en œuvre par la COP. Elle a déclaré que la solution la plus simple était toujours de la reporter à un autre groupe de travail ou à une autre année et elle a rappelé à tous qu'ils étaient là pour évaluer les propositions et faire des recommandations à la COP en utilisant les meilleures données disponibles. C'était le rôle du STAC.
497. Le président a remercié Mme Vail pour son intervention. Le président a souligné qu'ils abordaient le sujet en fonction du calendrier. Les espèces doivent être préservées, et ce n'était pas discutabile et c'était clair. La discussion d'aujourd'hui portait sur les procédures, ce qui était très important. Il a demandé à entendre le rapporteur sur le résumé de la session.

498. Le chef de la délégation de la France a déclaré que la France était d'accord avec les commentaires de Mme Vail. Il a déclaré que des discussions étaient en cours depuis un certain temps sur ces espèces. La France rappelle que les résultats de ce groupe de travail n'ont pas été partagés sur les poissons. Il a souligné que le poisson était largement absent des discussions, par exemple le poisson perroquet. Un travail scientifique de haut niveau a été réalisé avec des articles de grande qualité incluant des experts de haut niveau et il serait important d'entendre un résumé de ce groupe de travail au moins demain si possible. Les Parties contractantes ne devraient pas être empêchées d'entendre ce résumé car c'était la conclusion de tous les travaux qui avaient été menés et donnés.
499. Le Président a remercié le délégué de la France pour son intervention et a demandé au Rapporteur représentant des Pays-Bas de fournir un résumé.
500. Le délégué des Pays-Bas, en tant que rapporteur, a lu le résumé des projets de recommandations à la réunion.
501. Le Président a remercié le délégué des Pays-Bas en sa qualité de rapporteur pour avoir lu le résumé de la réunion et en général pour son travail à cet égard. Il a également remercié le Vice-Président pour sa collaboration et les Parties pour votre dévouement et votre considération.

SESSION II : RÉUNION SPAW STAC9 - 15 AVRIL 2021

502. Le président a souhaité la bienvenue à tous au deuxième jour de la deuxième session de la réunion du STAC. Il a salué et remercié chacun des participants, son vice-président, Gonzalo Cid, et le rapporteur pour leur travail remarquable. Il les a remerciés ainsi qu'à tout le monde pour avoir fait de grands progrès dans le cheminement vers le Protocole SPAW. Il a également envoyé des salutations de la RD. Le délégué d'Aruba demande la parole.
503. La déléguée d'Aruba (Mme Wouters) a remercié la Présidente de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer. Elle a mentionné que les discussions d'hier étaient très complètes. Il y avait deux points qui intéressaient Aruba car ils auraient des conséquences nationales. Celles-ci concernaient la recommandation que les États membres améliorent et rendent compte des progrès de la mise en œuvre de la protection et de la gestion des requins et des raies. L'autre était la recommandation de lancer un sous-programme qui renforcerait la collaboration avec les agences de pêche.
504. Pour Aruba, au niveau local, cela présentait des contraintes, principalement du fait qu'ils n'avaient pas l'infrastructure nécessaire pour assurer un suivi continu des activités de pêche. Cela se reflétait également dans leur législation locale en matière de conservation de la nature qui interdisait les espèces qui figuraient dans les annexes SPAW. Cela signifiait qu'à Aruba, ils ne géraient pas les espèces qui pourraient être importantes pour la pêche comme ils le font dans des pays, comme les États-Unis ou les Pays-Bas, où il y avait des quotas de limites de taille et des fermetures saisonnières. Pour cette raison, il y avait des frictions lorsqu'il s'agissait de travailler avec les agences et les organisations de pêche à Aruba. Cela a conduit à des moments où les lois ne sont pas appliquées ou respectées et ces problèmes sont encore exacerbés par la politique en matière de collecte de données et de gestion durable des pêches.
505. En ce qui concerne la mise en place d'un sous-programme, pour renforcer la collaboration avec les institutions de pêche, ils aimeraient proposer qu'il y ait un soutien d'institutions régionales telles que CANARI pour mettre en évidence et rechercher les contraintes et la participation des pêcheurs locaux et des utilisateurs de ces ressources l'importance des moyens de subsistance pour stimuler l'intendance marine des entités locales et pour améliorer la gouvernance en fournissant peut-être des recommandations pour la cogestion et/ou des systèmes similaires en dernier lieu, tels que les zones marines gérées localement qui sont observées ailleurs dans le monde. Cela entraînerait peut-être une meilleure collecte de données et un amendement des lois actuelles sur la nature qui existent pour les espèces entièrement protégées qui figurent dans les annexes de SPAW. Aruba ne serait pas en mesure d'adhérer à d'autres rapports sur les espèces et leurs quantités capturées par an sans s'attaquer à ces contraintes d'infrastructure en matière de ressources humaines. Ils ont fortement suggéré que, dans un tel programme, il y avait un soutien régional. Elle a conclu que ce sont les deux points d'attention pour les recommandations posées hier. Concernant les autres recommandations, Aruba les a soutenues.

506. Le Président a remercié le délégué d'Aruba pour sa proposition.

507. La déléguée des États-Unis (Mme Koyoma) a remercié le Président pour la parole et Aruba pour leurs remarques. Elle a déclaré qu'il était très instructif d'entendre leur point de vue et qu'elle souhaitait apporter des éclaircissements. La recommandation proposée était que le Secrétariat SPAW et le CAR-SPAW améliorent leur coordination avec les organismes régionaux de pêche pour travailler sur des mesures de coopération avec d'autres organismes régionaux de pêche qui travaillent sur les espèces inscrites dans les annexes de SPAW et des mesures de gestion et de conservation pour ces espèces sur au nom de SPAW.

508. Le Président a remercié le délégué des États-Unis pour son intervention.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROBLÈMES ÉMERGENTS (Acidification des océans et maladie de la perte de tissus des coraux pierreux [SCTLD])

509. La réunion a été invitée à examiner les questions émergentes pertinentes telles que celles relatives à l'acidification des océans et à la maladie de la perte de tissus des coraux pierreux (SCTLD).

510. Le président a annoncé que la première présentation était celle d'Alicia Cheripka, analyste de programme au Bureau des activités internationales de recherche océanique et atmosphérique de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis, pour présenter les efforts de la NOAA pour lutter contre l'acidification des océans dans les Caraïbes (UNEP(DEPI) /CAR WG.42/INF.20).

511. Mme Cheripka a donné un bref aperçu de l'acidification des océans dans la région et des efforts de la NOAA pour résoudre ce problème. Celles-ci incluent la collaboration avec les programmes de surveillance existants (y compris le programme national de surveillance des récifs coralliens des États-Unis), l'utilisation de mesures et de modèles satellitaires dans l'Ocean Acidification Product Suite (OAPS) et la collecte d'observations in situ (transects) à l'aide de croisières NOAA et de navires d'opportunité. Elle a noté qu'il y a eu deux croisières de la NOAA depuis 2007, et qu'une autre est prévue pour 2021. Mme Cheripka a souligné les nombreuses études et mesures à long terme de la NOAA sur la progression chimique de l'acidification des océans, les études sur les impacts biologiques et les contributions de la NOAA aux données. des portails tels que le NOAA OA Data Stewardship, qui est en accès libre et a été essentiel pour les chercheurs de la région.

512. Mme Cheripka, au nom de la NOAA et des États-Unis, a encouragé un engagement accru avec le Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans (GOA-ON) et The Ocean Foundation sur les formations de renforcement des capacités et les ateliers de partage d'informations. Elle a rappelé les efforts passés et les avantages de ces groupes dans la région, notamment l'augmentation de la capacité de surveillance de l'acidification des océans grâce à la distribution de kits « GOA-ON in a Box » et une formation sur la collecte et la gestion de données de qualité. Le kit GOA-ON in a Box est un kit à faible coût qui contient tout l'équipement de laboratoire, les produits chimiques et les capteurs nécessaires pour collecter des mesures d'acidification des océans de qualité suffisante pour une utilisation dans des modèles. Les kits GOA-ON in a Box ont été distribués à des scientifiques en Équateur, au Mexique, en Argentine, en Colombie, au Panama et en Jamaïque.

513. Le président a invité Mme Dana Wusinich-Mendez, chef d'équipe Atlantique et Caraïbes pour le programme de conservation des récifs coralliens de la NOAA, à présenter la stratégie de la NOAA pour la réponse et la prévention des maladies liées à la perte de tissus coraux pierreux (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.14).

514. Mme Wusinich-Mendez a donné un aperçu de la maladie de perte de tissus des coraux pierreux (SCTLD), notant qu'elle affecte environ 30 espèces de coraux durs, y compris les principales espèces de construction de récifs dans la région Atlantique-Caraïbes. La maladie a une très large aire de répartition géographique, est très répandue chez les espèces sensibles, se propage rapidement et entraîne souvent une mortalité au niveau des colonies.

515. Mme Wusinich-Mendez a partagé des informations sur le travail de la NOAA pour lutter contre le

SCTLD au niveau national et dans la Grande Caraïbe en : co-dirigeant les efforts de réponse locaux organisés dans les États et territoires américains touchés ; financer les coordonnateurs locaux et nationaux de la réponse ; diriger les efforts de sauvetage des coraux pour préserver le matériel génétique en vue d'une restauration future, développer des traitements ; mener des recherches pour identifier les agents pathogènes et les vecteurs; faciliter le partage d'expériences et d'informations dans la région des Caraïbes et ; travailler avec des partenaires pour renforcer les capacités de prévention, de détection et de réponse de l'agence SCTLD.

516. Mme Wusinich-Mendez a donné un aperçu de la stratégie SCTLD de la NOAA et de l'équipe de coopération des Caraïbes SCTLD. La stratégie NOAA SCTLD vise à : accroître la capacité de réponse à l'épidémie dans la région Atlantique-Caraïbes ; soutenir une action opportune, efficiente et efficace pour ralentir l'épidémie en unifiant les efforts régionaux dans un cadre d'intervention de la NOAA de portée nationale ; et prévenir et préparer la propagation potentielle du SCTLD dans la région indo-pacifique. La NOAA co-dirige (avec AGRRA) l'équipe de coopération des Caraïbes du SCTLD dans le cadre de la réponse de la Floride au SCTLD. L'équipe travaille à : s'associer à des réseaux et initiatives régionaux pour suivre la propagation des maladies et diffuser des informations ; partager les enseignements tirés des efforts de réponse en cours, y compris les techniques d'intervention et de traitement ; partager des produits d'information clés à distribuer dans la région ; renforcer les capacités de détection et d'intervention SCTLD dans la région ; et identifier les ressources potentielles pour soutenir les activités de détection et de réponse dans la région des Caraïbes.

517. Enfin, Mme Wusinich-Mendez a noté que les besoins prioritaires en suspens que le sous-programme SPAW pourrait soutenir comprennent : (1) la coordination avec la communauté maritime par le biais de l'OMI et du RAC-REMPEITC pour traiter le ballast et les biofilms en tant que vecteurs potentiels de maladies et (2) le renforcement des capacités, y compris le financement, pour les pays et territoires des Caraïbes afin de soutenir la détection et l'intervention/le traitement de l'agence SCTLD.

518. Le chef de délégation des États-Unis a fait une intervention dans le chat. La stratégie de la NOAA pour la réponse et la prévention des maladies liées à la perte de tissus coraux pierreux est incluse dans les documents STAC9 en tant que INF.14. Il était également disponible ici : https://coast.noaa.gov/data/coralreef_noaa_gov/media/docs/NOAA_SCTLD_Strategy_2020.pdf.

Un résumé analytique était disponible ici :

https://coast.noaa.gov/data/coralreef_noaa_gov/media/docs/2020_SCTLD_Handout.pdf.

519. Le président a remercié la NOAA pour ses présentations. Il a déclaré qu'ils étaient très pertinents pour notre région et pour le travail qui était fait dans le cadre de notre Protocole. Il était important que nous continuions à favoriser la relation entre le Protocole et la NOAA. Il a suggéré que ce serait une bonne stratégie de créer un résumé en espagnol des présentations à partager avec les Parties hispanophones. Ces deux sujets étaient très importants lorsqu'on parlait d'activités économiques et de conservation. Le Président a donné la parole aux Parties pour leurs questions et commentaires.

520. Le chef de la délégation de la France a remercié les États-Unis pour leurs présentations. C'étaient des sujets très importants sur les récifs coralliens. La France a pris des mesures sur le SCTLD mais il a rappelé à tout le monde qu'il existait de nombreuses autres menaces pour les récifs coralliens. Par exemple, il faut tenir compte des espèces de poissons perroquets car elles sont très importantes pour la survie des récifs coralliens et subissent de nombreuses menaces différentes. Il a réitéré une demande de la réunion d'hier, pour que les Parties contractantes reçoivent un rapport sur le groupe de travail sur les espèces. Il a rappelé à tous que la SCTLD était un enjeu très important pour la France. De nombreuses actions avaient été menées sur le terrain par l'État et elles étaient en cours. Il n'y avait pas seulement cette menace, mais aussi les espèces de poissons perroquets dont nous devons également tenir compte des menaces auxquelles elles sont soumises.

521. Le Président remercie le délégué de la France pour ses remarques.

522. Le délégué des Pays-Bas a remercié les États-Unis pour leurs présentations car elles étaient très utiles et importantes et a déclaré que la question du SCTLD était très pertinente dans leurs eaux. Il a déclaré qu'il soutenait pleinement l'intervention de la France et qu'il accueillerait toujours favorablement une présentation sur les travaux du groupe de travail sur les espèces.

523. Le Président a remercié les Pays-Bas pour leur intervention. Il donne la parole à Chris Corbin du Secrétariat.
524. Le représentant du Secrétariat (M. Corbin) a remercié le Président et a informé la réunion qu'il représentait également le Secrétariat, mais du point de vue du Protocole sur les sources terrestres de pollution (LBS). Il a estimé qu'il était important de répondre à quelques-unes des questions soulevées dans la présentation de la NOAA qui étaient très importantes, non seulement à cette fin des Parties au Protocole SPAW mais aussi pour les Parties aux déversements d'hydrocarbures et au Protocole LBS. Tout d'abord, il a souligné qu'ils ont approuvé la recommandation de partenariat à travers le Centre d'activités régionales (RAC REIMPETC) à Curaçao travaillant sur les questions d'eaux de ballast et de déversements d'hydrocarbures. Juste au début de cette année, le Secrétariat a pu mobiliser des ressources pour un webinaire afin de présenter des informations sur les liens potentiels entre les rejets d'eaux de ballast et le SCLTD. Ils pensent, si les Parties le jugeaient approprié, qu'une recommandation visant à améliorer et à renforcer ces liens est tout à fait appropriée.
525. Il a également indiqué au nom du Secrétariat, plus tôt cette année, que le protocole SPAW et LBS ont été en mesure de mobiliser des ressources du gouvernement de la Suède. Certaines de ces ressources ont été utilisées pour soutenir les webinaires organisés par le CAR REIMPETC, mais elles ont également utilisé certaines ressources pour s'associer à l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI) pour préparer un document technique d'information récapitulatif concernant SCLTD dans la région. Ils n'ont pas été en mesure de finaliser le document technique à temps pour le présenter au STAC, mais ont proposé que le document soit utilisé comme document d'information de base pour la COP pour son examen. Il a déclaré qu'il n'était pas présenté pour un processus décisionnel particulier mais simplement pour informer les Parties des activités en cours. Son dernier point s'adressait aux collègues de la NOAA sur le rôle de la science citoyenne. Il a demandé s'il y avait une opportunité d'améliorer les rôles de la science citoyenne dans la surveillance dans la mesure où SCLTD en particulier. Il s'agissait d'une opportunité, compte tenu des ressources limitées des régions, qui pouvait être explorée. Il a remercié le président et a conclu en déclarant que les deux questions présentées sur l'acidification des océans et SCLTD sont deux questions qui, selon lui, impliquaient les deux parties du protocole LBS et SPAW et offrent une opportunité pour une intégration plus étroite entre les sous-programmes.
526. Le Président a remercié M. Corbin pour son intervention. Le vice-président déclare que M. Corbin a posé une question directe à Mme Wusinich-Mendez et a demandé qu'elle soit autorisée à répondre.
527. Mme Wusinich-Mendez de la NOAA a répondu à la question posée par M. Corbin. Elle a confirmé que la science citoyenne jouait un rôle important dans la surveillance de la détection des SCLTD. De nombreux endroits, pour résoudre ce problème de manque de capacité pour la maladie, travaillaient avec des parties prenantes de la communauté de la plongée sous-marine pour fournir une formation sur la détection des maladies afin de leur fournir des ressources. La NOAA avait créé une série de cartes d'identification sur le terrain pour aider à discerner entre SCLTD et d'autres choses qui pourraient lui ressembler, par ex. comme le blanchissement des coraux et en quoi c'est différent. Si une formation adéquate a été fournie, alors les citoyens scientifiques pourraient jouer un rôle important en aidant à suivre la propagation de la maladie. En ce qui concerne le traitement de la maladie, il pourrait être plus difficile de former des scientifiques citoyens de manière adéquate et d'avoir confiance dans l'application du traitement. Cependant, la surveillance jouait certainement un rôle énorme dans de nombreux endroits de la région.
528. L'Observatrice de The Ocean Foundation (US), Alejandra Navarette, a remercié le Président pour l'opportunité de dialoguer en tant qu'observateur et de participer à la deuxième journée de la réunion SPAW STAC. L'Ocean Foundation a réaffirmé son engagement envers la région et les pays, à travailler sur l'acidification des océans, en réitérant les recommandations sur la 8e réunion du SPAW STAC et l'adoption de la résolution de la 15e COP. de la Convention de Carthage. Ils ont un protocole d'accord en place avec le Programme environnemental des Caraïbes pour travailler sur cette question et ils proposent de poursuivre un projet plus vaste avec les parties contractantes et de rechercher conjointement des fonds. Ils ont proposé de travailler sur la science avec la surveillance des océans et le renforcement des capacités, avec des partenaires comme la NOAA et avec les pays sur la législation et la politique.
529. Le Président a remercié Mme Navarette pour ses remarques.

qu'ils sont actuellement rédigés, sont un peu préoccupants. Le plan de travail et le budget étaient le document de base pour le Secrétariat et le CAR-SPAW et guideraient le travail du sous-programme SPAW au cours des deux prochaines années. Pour cette raison, il était vraiment essentiel que les Parties comprennent le plan de travail et le budget, y compris toutes ses implications. Elle a fait quelques suggestions sur la façon dont le document pourrait être renforcé et a fait référence à la déclaration de Mme Lopez sur la façon dont les commentaires fournis par les Parties contractantes pourraient être incorporés dans le plan de travail d'une manière très transparente pour s'assurer que tout le monde était sur la même longueur d'onde avant la COP.

538. Certaines sections du projet de plan de travail et de budget étaient particulièrement préoccupantes car elles semblaient préjuger de certains des résultats de cette réunion STAC9. Les États-Unis ont fortement suggéré que ces sections soient révisées pour refléter de manière appropriée les résultats du STAC9. Il y avait quelques autres sections qui ordonnaient apparemment aux Parties contractantes de prendre certaines mesures, ce qui était un peu déroutant parce que le plan de travail et le budget décrivait le travail du Secrétariat et du CAR-SPAW et faisaient pas directement les Parties contractantes. Par conséquent, modifier la langue dans ces cas serait probablement une solution relativement rapide.
539. Les États-Unis étaient préoccupés par le fait que, comme le document était actuellement présenté, il semblait prioriser les objectifs de certains projets financés de l'extérieur par rapport à la mise en œuvre des recommandations et des décisions issues du Protocole SPAW et du STAC et de la COP. Par conséquent, ils ont suggéré que ces sections soient réécrites après STAC9 pour être remodelées après les recommandations STAC. Les États-Unis ont fortement suggéré qu'il fallait faire davantage d'efforts au cours du prochain exercice biennal pour intégrer les recommandations et les décisions du STAC et de la COP ainsi que le travail des groupes de travail tout au long du prochain plan de travail et budget. Les États-Unis ont préparé une série de recommandations pour examen par le STAC qu'elle a proposé de lire si le Président l'y autorise.
540. Le Président a remercié le délégué des États-Unis pour son intervention. et a déclaré qu'elle pouvait lire le projet de recommandations.
541. Le chef de la délégation des États-Unis a lu les recommandations à la réunion ainsi que les recommandations proposées à la CdP.
542. *L'observateur d'AIDA (Mexique), Camilo Thompson, est intervenu dans le chat.* En 1981, les gouvernements de la région ont exhorté le Programme des Nations Unies pour l'environnement à les aider à sauvegarder leurs ressources côtières et marines, qui constituent la base du futur développement économique et social de la région. Lors de la réunion intergouvernementale cette année-là à Montego Bay, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour les mers régionales, les États de la région des Caraïbes ont conclu à l'unanimité que la seule façon de résoudre les problèmes critiques auxquels sont confrontés les écosystèmes marins dans la région était en adoptant une approche intégrée, coopérative et régionale.
543. Le Président a remercié le délégué des États-Unis.
544. Le délégué des Pays-Bas a déclaré qu'il n'avait pas pu entendre l'intervention du Secrétariat mais qu'il avait pu entendre l'intervention des États-Unis. Il a demandé au Secrétariat de résumer sa présentation sur le plan de travail et le budget. Il a répondu à l'intervention faite par les États-Unis en déclarant qu'il était entièrement d'accord avec leur proposition de plan de travail et de budget 2023-2024 à distribuer aux Parties contractantes avant le STAC pour contribution à la COP. Cependant, il avait quelques réserves concernant la suggestion concernant la formation d'un groupe de rédaction pour fournir des contributions à la CdP après le STAC. Ils ont suggéré d'être prudent en créant un précédent dans lequel après ce genre de forums, les Parties contractantes fourniraient bilatéralement des contributions sur ces documents, ce qui conduira la COP à avoir plusieurs versions du nouveau plan de travail et budget, ce qui peut être nouveau pour plusieurs Parties contractantes. Cela rendra difficile la prise de décisions et aurait également un impact négatif sur le sentiment d'égalité au sein du Protocole, car toutes les Parties contractantes n'auront pas suffisamment d'opportunités d'examiner les nouvelles versions du plan de travail et du budget. Les Pays-Bas attendaient avec intérêt les interventions des autres Parties contractantes avec leurs points de vue à ce sujet.

545. Le Président a remercié le délégué des Pays-Bas pour son intervention. Il a demandé au Secrétariat de bien vouloir résumer sa présentation.
546. Le Secrétariat (Mme Lopez) a résumé sa présentation. Le Secrétariat a reconnu qu'étant donné cette opportunité, le SPAW et le CAR-SPAW ont préparé le plan de travail et le budget sans s'engager avec les Parties contractantes. Ils ont apprécié l'expérience du protocole LBS, où ils ont appris qu'ils suivaient une autre ligne de conduite. À l'avenir, ils seraient plus que disposés à suivre cette proposition pour s'engager pleinement avant de rédiger le plan de travail et le budget. Ils ont accueilli favorablement les recommandations des Parties contractantes et étaient disposés à fournir, et visaient à améliorer, le plan de travail et le budget afin de refléter et de rationaliser pleinement les objectifs de la Convention de Cartagena et de suivre le cours des actions que les Parties contractantes guident le Secrétariat vers le suivi .
547. Le Président a remercié le Secrétariat d'avoir résumé sa présentation et a demandé au délégué des Pays-Bas s'il était satisfait de son résumé. Le délégué des Pays-Bas a répondu non dans le chat car il ne pouvait pas l'entendre à nouveau, mais il aimerait intervenir plus tard dans la réunion.
548. Le chef de la délégation de la France a remercié le Président. Il a remercié le Secrétariat pour avoir résumé leur présentation et les États-Unis et les Pays-Bas pour leurs remarques. Il a déclaré qu'il apprécierait si le Secrétariat pouvait faire une présentation plus approfondie du plan de travail. En ce qui concerne la création du groupe de travail avant le 30 avril, cela a été mentionné à plusieurs reprises dans les deux réunions. Cette idée a été acceptée même en notant les réserves des Pays-Bas sur la création d'un groupe de travail. La France souhaite créer un groupe de travail sur une question, par ex. espèce qui a conduit à un certain désaccord car un consensus n'a pas été atteint. Il a exprimé son avis que le groupe de travail devrait être mis en place avant la COP ou d'ici le 30 avril pour travailler sur l'espèce ou apporter une solution. Il n'était pas sûr de la position de la Colombie et de la République dominicaine car tous les États n'avaient pas exprimé leur position. Il a fait appel au soutien des Parties contractantes pour travailler de manière collective et consensuelle car ce n'était pas le cas actuellement.
549. Le Président a remercié le délégué de la France pour son engagement envers les efforts déployés sur la plate-forme régionale. Il a reconnu la question spécifique au DR. Il a répondu que le 14 avril, une réunion s'était tenue pour examiner le point 6 de l'ordre du jour et que les Parties discutaient des procédures et des délais. En ce qui le concernait, toutes les Parties ont convenu de reporter la discussion sur ce point afin de suivre les procédures et l'ordre du jour de la réunion. Les opinions n'ont pas été exprimées mais ils ont salué les décisions de la majorité. C'était pour faire une proposition. Le DR a reconnu l'importance des espèces et la pression sous laquelle elles vivent et à quel point leurs habitats sont en danger. Il ne faisait aucun doute qu'il s'agissait d'une question urgente que le Protocole devait régler. Cependant, une décision a été prise à l'issue de la réunion. La RD a respecté le point de vue de la France et pense qu'elle avait parfaitement le droit de l'exprimer quelle que soit la décision prise, et elle a souhaité se conformer à la décision qui a été prise en consensus avec les autres Parties.
550. *L'observateur de la Foundation for Development Planning Inc (Îles Vierges américaines), M. Gardner a fait une intervention dans le chat.* Il a déclaré qu'il ne savait pas pourquoi le Secrétariat était tenu de solliciter la contribution des Parties pour la préparation du plan de travail et du budget, alors qu'il y avait une exigence connexe pour obtenir la contribution des Parties avant le STAC. Ces exigences imposent des contraintes et des charges au Secrétariat, et un examen préalable au STAC devrait être suffisant. Il en va de même pour la recommandation exigeant la contribution des groupes de travail.
551. *La déléguée d'Aruba (Mme Wouters) est intervenue dans le chat.* Elle a déclaré qu'Aruba soutenait les Pays-Bas et la France dans la discussion.
552. Le délégué de la Colombie a salué le Secrétariat, le Président, le Vice-président et le reste des Parties. Concernant le plan de travail et le budget, comme le Secrétariat l'a mentionné, il a été présenté à la première session de la réunion du STAC et a été soumis dans la première série de recommandations. Elle a mentionné que, conformément aux commentaires de la France, ils souhaitaient réitérer l'importance des règles de procédure. Ils se sont renseignés sur la portée du Protocole, le commentaire fait par la France les a amenés à s'exprimer à ce sujet. Ils ont demandé que le Secrétariat réponde formellement à leurs courriels. Ils voulaient renforcer les activités menées dans les différents pays. En Colombie, il y avait parfois des activités focales nationales mais il y avait un manque de communication. Il fallait renforcer la synergie avec les projets et les activités en cours. Le programme

PROCARIBE était important, y compris le budget et l'aspect financier qui étaient également pertinents. Ils ont appelé à une répartition inclusive et équitable des tâches et du budget à travers la région et ont demandé que les Parties contractantes réfléchissent davantage. La Colombie avait insisté sur la mise en œuvre de stratégies afin que les pays hispanophones puissent être efficaces. Elle a noté la faible participation des pays hispanophones et a exprimé qu'ils veulent que ce soit une priorité et qu'ils veulent être inclus.

553. Le Président a remercié la Colombie pour son intervention.

554. La déléguée de la RD (Mme Lysenko) a déclaré qu'ils avaient une représentation multiple à la réunion car il y avait deux représentants. José Mateo son collègue représente les zones marines côtières. Elle s'est concentrée sur l'analyse qu'ils effectuaient à partir du vice-ministère et a déclaré qu'ils unissaient leurs efforts sur la représentation nationale. Elle a commenté le plan de travail en déclarant que la façon dont il était perçu était ambitieuse. Elle a mentionné un commentaire d'une précédente réunion SPAW et d'une réunion de Cartagena 2019. Le concept, le développement et la gestion efficace des Aires Marines Protégées en tant que catégorie d'Aires Marines Protégées (AMP). Dans le passé, une proposition a été élaborée et le plan de travail comprenait certains de ces aspects. Ils y travaillaient avec d'autres initiatives régionales comme le Corridor biologique des Caraïbes et ont assisté à des ateliers au cours des derniers jours. Dans cet atelier, ils ont proposé une définition d'une zone marine dans la région. Elle a partagé ses préoccupations concernant le plan de travail, par exemple, lorsqu'il s'agissait de la création d'AMP en Amérique du Nord, il y avait une définition très claire du concept alors qu'ailleurs dans les Caraïbes, la définition de la catégorie était considérée comme un peu faible. Il était important que la proposition présente ceci et partage cela avec le Protocole SPAW pour sa discussion plus approfondie et peut-être pour son inclusion dans le plan de travail pour la prochaine période.

555. *La déléguée de la DR (Mme Lysenko) est intervenue dans le chat.* Ils ont soutenu les propositions des États-Unis concernant la révision du plan de travail et les aspects d'inclusion et de consensus.

556. Le délégué des Pays-Bas a remercié le Président et les représentants de la Colombie et de la RD pour leurs interventions. Il a indiqué qu'il avait deux commentaires sur le plan de travail et le budget. Il est d'accord avec les commentaires du DR et les juge très importants. Le plan de travail et le budget n'étaient pas toujours clairs. Il était important qu'au début du plan de travail et du budget, pour qu'il soit très clair et transparent, comment le Secrétariat SPAW et le CAR SPAW étaient dirigés pour les différentes activités. Il a appuyé les commentaires de la France sur les groupes de travail et les commentaires de la Colombie. Il a répété qu'il n'y avait pas eu de consensus hier sur la suppression ou la fin de la discussion sur le contenu des propositions d'espèces. Comme mentionné plus tôt dans cette réunion d'aujourd'hui, il a pensé qu'il était toujours important d'avoir la présentation du CAR SPAW sur le groupe de travail sur les espèces et la discussion sur le contenu des propositions d'espèces. Les Pays-Bas ont soutenu la proposition de la France d'avoir un groupe de travail sur les espèces pour continuer à fournir à la COP des informations suffisantes pour leur permettre de prendre une décision.

557. Le Président a remercié le délégué des Pays-Bas pour son intervention.

558. Le chef de la délégation de la France a remercié la Colombie, la RD et les Pays-Bas pour leurs interventions. La France s'est associée à la déclaration des Pays-Bas concernant l'absence de consensus. La France a souscrit aux commentaires de la Colombie selon lesquels le plan de travail et le budget étaient ambitieux, mais elle a remercié le Secrétariat pour sa proposition. Ils ont réitéré la proposition qu'ils ont faite ainsi que d'autres États, que les responsabilités du Secrétariat ou du CAR-SPAW soient clairement énoncées. La France a soutenu les Pays-Bas et la Colombie pour avoir une réponse formelle du Secrétariat concernant la procédure de nomination des espèces ou fournir une solution sur ce que le groupe de travail pourrait faire pour trouver une solution pour l'espèce. Il a remercié chacun pour ses commentaires et a reconnu le travail de qualité effectué par chaque Etat même s'il n'y a pas d'accord mais il y a une réelle volonté de changer et d'améliorer les choses.

559. Le Président a remercié le délégué de la France pour son intervention. Il a mentionné respectueusement qu'au cours de la session du 14 avril, les Parties contractantes ont discuté pendant deux heures du point 6 de l'ordre du jour et estimaient qu'il y avait un consensus sur la façon dont elles allaient procéder. Certaines Parties n'ont pas voté ni pris la parole mais ont donné un consensus pour reporter le point 6 de l'ordre du jour. Les Parties n'ont pas exprimé de désaccord avec la poursuite de la réunion. Il a

également été déclaré hier que les Parties pourraient prendre des mesures dans leur pays pour s'assurer que quelle que soit l'annexe à laquelle ces espèces tombent, elles puissent essayer de les préserver dans leur pays. Il a demandé aux Parties de respecter les décisions prises lors de la réunion d'hier. Il a demandé au Secrétariat de répondre à certaines des préoccupations exprimées par les Parties, mais les contractants ont été les premiers à s'exprimer. Il a déclaré qu'il y avait eu une intervention dans le chat d'Aruba. Il a demandé aux représentants d'être brefs et concis.

560. *L'observatrice d'AWI (États-Unis), Mme Millward a fait une intervention dans le chat.* Elle déclare en tant qu'observatrice de longue date de ce Protocole, qu'elle souhaite apporter son soutien aux interventions relatives aux inscriptions d'espèces faites par la France et les Pays-Bas et soutenues par Aruba. Plus précisément, en ce qui concerne les propositions d'inscription d'espèces, elle se souvenait que ces propositions avaient été faites par les Parties et que le Groupe de travail sur les espèces était simplement chargé d'entreprendre des évaluations des propositions d'inscription. Cela a été clairement indiqué par la France hier et il a été confirmé par l'avocat du PNUE que de telles propositions sont reportées de réunion en réunion si elles ne sont pas résolues.

561. *Le délégué des Pays-Bas a fait une intervention dans le chat. Dans la discussion sur le consensus, nous parlions de deux sujets distincts :*

- i. Consensus sur le respect ou non des procédures,
- ii. Consensus sur l'opportunité de parler et de discuter des propositions sur son contenu. Les Pays-Bas, la France et la Colombie mentionnent cette deuxième partie.

562. *L'observatrice des gardiens de phare (États-Unis), Mme Vail, est intervenue dans le chat.* Elle a déclaré qu'en tant qu'observatrice de longue date, membre de plusieurs groupes de travail d'experts, y compris des groupes de travail sur les espèces, les mammifères marins et les dérogations, elle a approuvé les commentaires de la France, des Pays-Bas et du CAR SPAW concernant l'importance et la légitimité de l'examen des données de le groupe de travail sur les espèces à l'appui des propositions originales d'espèces permanentes de la France et des Pays-Bas qui sont toujours actives. Le consensus sur les données elles-mêmes n'était pas requis pour l'examen critique par le STAC.

563. Le chef de délégation des États-Unis a remercié le Président et les délégués qui ont fait des interventions. Elle a d'abord abordé les commentaires concernant le plan de travail et le budget. L'intention des États-Unis de proposer que le Secrétariat convoque un certain type de groupe de rédaction après ce STAC et avant la COP était dans l'intérêt de la transparence et de l'inclusivité. Ils souhaitaient que toutes les Parties contractantes aient la même possibilité d'apporter leur contribution et de comprendre comment cela sera traité. Le plan de travail et le budget n'ont pas été élaborés collectivement et ils n'ont pas eu la possibilité de faire des commentaires pendant le processus de rédaction. Un certain nombre de Parties contractantes et d'autres ont fourni des conseils et des recommandations très pertinents sur la manière dont le plan de travail et le budget pourraient être rationalisés et améliorés.

564. Les États-Unis pensaient qu'il était dans l'intérêt de tous de comprendre comment les commentaires fournis lors de ce STAC seraient intégrés. Il était entendu que le Secrétariat et le CAR-SPAW prendraient en compte toutes les recommandations qui ont été faites au cours du STAC et réviseraient le plan de travail et le budget avant qu'il ne soit soumis à la COP. Elle a suggéré qu'il serait peut-être également utile que le Secrétariat puisse diffuser la version des modifications suivies du document, car il est prévu qu'elle change en fonction des recommandations du STAC.

565. Elle a également répondu à une question qui était dans le chat concernant certaines des recommandations proposées ou suggérées pour que le STAC contribue à la rédaction du plan de travail et du budget au cours du prochain exercice biennal. Elle a déclaré qu'il y avait peut-être eu une certaine confusion avec leur proposition selon laquelle le STAC pourrait fournir des commentaires après la réunion dans des commentaires, puis se réunir en tant que groupe de rédaction pour renforcer le plan de travail et le budget pour l'exercice biennal 2021-2022. Dans l'attente de l'avenir, le Secrétariat pourrait solliciter les contributions des Parties contractantes et des groupes de travail lorsqu'ils étaient en train d'élaborer le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice biennal 2023-2024 qui, selon elle, aiderait vraiment à construire un processus collectif et transparent comme comment le plan de travail et le budget sont créés pour le protocole LBS.

566. Concernant la discussion sur les espèces, les États-Unis ont mis en garde contre la formation de tout

type de groupe de travail pour effectuer d'autres travaux sur les documents présentés au STAC. Elle a déclaré que la création d'un groupe de rédaction pour faire avancer les travaux sur ces rapports ne ferait que compliquer davantage ce qui a été vu jusqu'à présent car il a été noté que l'autorité de soumettre des propositions de candidature et des documents justificatifs appartenait aux Parties contractantes.

567. En ce qui concerne la question du consensus, les États-Unis ont présenté leur point de vue et ont déclaré que le projet de recommandations notait dans le chapeau qu'il y avait un manque de consensus quant à savoir si les évaluations présentées par le groupe de travail sur les espèces pour les espèces dont nous avons discuté ont été soumises de manière appropriée pour examen par STAC9. En raison de ce manque de consensus, certaines recommandations ont été proposées à la COP pour examen. Les États-Unis voulaient signaler cela aux Parties contractantes qu'il ne semblait pas que les recommandations suggéraient qu'il y avait un consensus sur cette question spécifique, mais en raison de l'absence de consensus, le STAC fait certaines recommandations.
568. Le Président a remercié les États-Unis pour leur intervention.
569. 567. Le délégué de la Colombie remercie la France et les Pays-Bas d'avoir mentionné la participation de la Colombie. Elle a déclaré que la Colombie avait envoyé des demandes de renseignements au Secrétariat sur deux questions sur lesquelles elle souhaitait se concentrer : les procédures et les questions techniques. Il a été mentionné que les discussions techniques avaient la priorité sur les autres discussions lors de la réunion du STAC. Ils avaient beaucoup de doutes et de préoccupations au sujet de l'article 36. Elle a demandé si les recommandations relatives aux documents devaient être discutées lors de la réunion du STAC ou comme cela a été mentionné. Elle savait que des recommandations pouvaient être reçues après une réunion du STAC et a demandé s'il y avait une date limite pour recevoir les commentaires.
570. Le Président a remercié la Colombie pour son intervention.
571. Le chef de la délégation de la France a remercié le Président et les Pays-Bas. Il a réitéré son commentaire précédent selon lequel il n'y avait pas de consensus. La France et les Pays-Bas avaient clairement exprimé leurs positions opposées avec la Colombie également qui avait exprimé leurs préoccupations et la nécessité d'en discuter le contenu. Il a remercié les États-Unis pour leur préoccupation concernant le suivi des procédures, mais ils sont très préoccupés par le contenu et qu'ils ne sont pas parvenus à un consensus.
572. Le Président a remercié le délégué de la France pour son intervention. Il a demandé au Secrétariat de répondre aux questions des Parties contractantes.
573. Le Secrétariat (Mme Lopez) a remercié les Parties contractantes pour leurs interventions. Elle a reconnu l'intérêt des Parties contractantes pour le bien-être de l'océan Caraïbes, les espèces et la gestion de la conservation des écosystèmes. Elle a également reconnu le Règlement intérieur et le texte du Protocole qui est l'instrument directeur qui a été ratifié et confirmé par les Parties contractantes. Elle a confirmé qu'hier il n'y avait pas de consensus et qu'en raison de l'absence de consensus et parce qu'il n'y avait pas d'accord, il a été reporté au STAC10, et cela sera confirmé lors de la COP11. Elle a souligné que dans le passé, il était temps de discuter de ces questions, mais que ce n'était pas le cas actuellement. Il n'y aurait pas de consensus car certaines Parties contractantes ne respectaient pas le Règlement intérieur ainsi que le texte du Protocole qui était clair. Mme Lopez a procédé à la lecture de quelques lignes du texte à l'assemblée. Elle a répondu brièvement à certaines des questions posées par les Parties.
574. En ce qui concerne la faible participation des pays hispanophones, Mme Lopez a déclaré que ces pays n'étaient pas exclus et étaient toujours les bienvenus, mais que la participation était volontaire. La faible participation peut être due au manque de capacité ou de personnel au niveau national. En ce qui concerne le prochain projet PROCARIBE, elle a invité les Parties contractantes à jouer un rôle actif et peut-être à chercher la manière juridique dont il pourrait faire partie du mandat du Secrétariat de la Convention de Carthagène. En ce qui concerne ce que toutes les Parties contractantes ont convenu de fournir spécifiquement une distinction claire entre le CAR SPAW et les activités SPAW, cela était bienvenu et très important à aborder et pourrait être l'une des contributions qui ont été fournies au plan de travail.

575. Elle a convenu que le plan de travail et le budget étaient très ambitieux et a demandé des conseils aux Parties. Dans le passé, il était simplement accepté tel que présenté, mais le Secrétariat a salué l'engagement et la réactivité des Parties contractantes ainsi que l'inclusion d'objectifs et d'indicateurs. Elle a expliqué que la présentation sur le plan de travail et le budget ne serait pas répétée. En ce qui concerne l'absence de la présentation d'hier sur le groupe de travail sur les espèces, cela était dû au manque de consensus sur l'approbation ou la non-approbation des propositions, il ne serait pas possible de discuter du sujet, et il a donc été décidé par les Parties de reporter à la COP11. Elle a conclu que le Secrétariat avait pris en considération les préoccupations des Parties contractantes et qu'ils s'efforceraient au cours du prochain exercice biennal d'assurer une mise en œuvre réussie du Protocole et du sous-programme avec la participation des Parties contractantes.

576. La Présidente a remercié le Secrétariat pour son résumé et pour avoir répondu aux préoccupations des Parties. Il passe au point 11 suivant de l'ordre du jour, Questions diverses. Il a invité M. Chris Corbin à présenter sur deux aspects *la stratégie de la Convention de Cartagena et le format d'élaboration des rapports*.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES AFFAIRES

577. Le Président a invité M. Chris Corbin du Secrétariat à présenter la stratégie du PEC et le format d'élaboration du rapport.

578. M. Corbin a remercié le Président pour l'introduction. Il a donné un bref aperçu de la stratégie du PEC. Les Parties contractantes ont accueilli favorablement la Stratégie mais ont demandé au Secrétariat un délai supplémentaire pour fournir des commentaires et des réactions. Cela a été fourni pendant l'intercession. Un consultant à court terme a été embauché pour intégrer les commentaires des Parties contractantes. Le projet final mis à jour sera mis à jour la semaine prochaine et sera présenté à la COP11 pour son adoption formelle. Sa présentation a décrit comment la stratégie du PEC a été élaborée et comment elle a répondu aux principales préoccupations émergentes mises en évidence par les Parties contractantes.

579. Initialement, ils envisagent une stratégie décennale pour le Secrétariat. Il a fourni la portée géographique et a déclaré qu'il y avait deux membres du CPE qui n'étaient pas encore Parties contractantes à la Convention, Haïti et le Suriname. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec ces pays pour qu'ils deviennent Parties contractantes.

580. M. Corbin a présenté la vision globale et la mission de la Convention de Carthage, ses travaux et ses plans d'action. Sur la base du commentaire de la Colombie, il a souligné le rôle du plan d'action du projet CLME+ et du plan d'action du golfe du Mexique comme étant pertinents pour les travaux de la Convention de Carthage et des Protocoles compte tenu des travaux sur la pollution marine et la biodiversité.

581. La Stratégie a un objectif bien défini qui se concentre sur l'amélioration et le renforcement du rôle du Secrétariat de la Convention de Carthage, des CAR, des Agences partenaires ainsi que des Parties contractantes pour remplir leur mandat à l'appui de la Convention et des Protocoles en mettant l'accent sur l'ODD 14.

582. M. Corbin a mentionné qu'ils avaient introduit un terme plus inclusif pour tous les partenaires et instruments dont ils disposent en tant que Convention. Il y a eu un plus grand effort au cours du dernier exercice biennal pour une plus grande intégration entre les travaux du sous-programme SPAW et le sous-programme AMEP sur la pollution. Ce n'était pas une liste exhaustive mais montrait qu'ils reconnaissaient ces stratégies et comment elles aidaient toutes les Parties contractantes à remplir leurs obligations.

583. Il a souligné le lien entre les bureaux, les comités, les groupes de travail, les CAR, le Secrétariat et le rôle essentiel de tous les points focaux des pays. Comme exprimé au cours de la discussion jusqu'à présent pour le SPAW STAC, il y a peut-être un besoin d'une compréhension plus claire de la relation de travail entre tous les divers instruments/groupes. La Stratégie reconnaît qu'il s'agit d'instruments importants pour mener à bien le travail du Secrétariat et se félicite de la contribution continue des Parties contractantes quant à la manière dont il pourrait être amélioré et renforcé.

584. Ils ont profité de l'occasion pour s'appuyer sur une approche entreprise par le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans la façon dont ils définissent leur stratégie à moyen terme. En tant que Secrétariat, ils se voient soutenir trois domaines programmatiques principaux qui sont cohérents avec les Protocoles actuels : la pollution, la biodiversité et les écosystèmes et les questions maritimes. Il existe des aspects clés transversaux dans les trois domaines thématiques : la gouvernance, le plaidoyer et la communication et l'économie circulaire et bleue qui leur ont permis d'être stratégiques pour saisir l'opportunité de nouveaux financements pouvant être disponibles auprès de partenaires mondiaux et bilatéraux.
585. Il a expliqué les trois domaines principaux : la gestion des connaissances et les communications, la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution et la gestion de la biodiversité marine. Il a noté que sur la base des discussions et des commentaires des Parties contractantes dans le cadre du projet de stratégie initial, l'aspect de la gouvernance est devenu un sujet important et, en tant que Secrétariat, ils ont estimé qu'il était important d'inclure un objectif lié à la gouvernance et aux économies basées sur les océans.
586. La Stratégie a tenté de présenter une définition des objectifs stratégiques. Par exemple, il y a eu des changements pour rendre le langage plus direct et fait référence à l'importance de l'intégration des ressources durables. Il a souligné l'objectif 4 qui fait référence au cadre de gouvernance et comment pouvons-nous renforcer la politique institutionnelle et les cadres juridiques. Cet aspect de la gouvernance est critique pour le Secrétariat et lui permettrait de se positionner sur le cadre idéal qui faciliterait la coopération mais aussi un plus grand soutien aux Parties contractantes.
587. Il a souligné que certains des principes directeurs de la Stratégie du PEC sont conformes au document de la Convention ainsi qu'aux Protocoles. Il comprend également certains des domaines émergents qui ont été mis en évidence dans l'agenda mondial, en particulier les discussions sur le cadre de la biodiversité pour l'après-2020.
588. L'un des principaux objectifs du Secrétariat est qu'étant donné qu'il n'a peut-être pas les ressources ou le mandat pour tout faire, il se considère cependant comme ayant un rôle important à jouer en catalysant et en permettant d'être très stratégique dans la manière dont il utilise ses programmes, projets et activités pour aider les Parties contractantes à remplir leurs obligations non seulement au titre de l'ODD 14 mais d'autres objectifs des ODD.
589. M. Corbin a brièvement parlé des projets qui sont stratégiquement utilisés pour aider les gouvernements de la région et les Parties contractantes à remplir leurs obligations. Il n'y a pas toujours une correspondance à 100 pour cent. En tant que Secrétariat, ils s'impliquent dans les projets qui sont conformes au mandat confié au Secrétariat par les Parties contractantes.
590. Il a informé les Parties contractantes des progrès accomplis pour finaliser la nouvelle stratégie du PEC et attend avec impatience que les Parties contractantes fassent leurs commentaires et commentaires et les a informés que le Consultant peut contacter leurs points focaux. Il a exprimé qu'il attendait avec impatience qu'il soit discuté plus avant et adopté lors de la prochaine COP.
591. Le Président a remercié M. Corbin et l'a interrogé sur la proposition de créer des rapports.
592. M. Corbin a répondu à la question du président, que dans le cadre du processus de rapport, le Secrétariat allait fournir aux Parties contractantes une brève mise à jour sur certaines des discussions en cours concernant le modèle de rapport de la Convention de Cartagena. Étant donné qu'il s'agissait de deux sujets différents, il a estimé qu'il était préférable de prévoir deux à cinq minutes pour toute réaction immédiate sur l'élaboration de la stratégie et s'il n'y avait pas ou peu de commentaires, il donnerait, avec la permission du président, un exposé oral beaucoup plus court mise à jour en ce qui concerne les rapports sur la Convention de Carthage.
593. Le Président a confirmé qu'ils procéderaient de la manière présentée par M. Corbin. Il a déclaré aux participants que les liens vers la stratégie présentée par M. Corbin pouvaient être consultés dans le chat. Les participants ont été invités à soulever toute autre question non couverte par les points précédents de l'ordre du jour, mais qui se rapporte à la portée de la réunion.
594. Le délégué des Pays-Bas a déclaré qu'en ce qui concerne la stratégie du PEC, il a remercié M. Corbin

pour sa présentation très claire et a posé des questions sur l'examen fonctionnel du Secrétariat et du CAR SPAW et sur ce protocole en cours. Il a également demandé si l'examen fonctionnel sera achevé avant la COP afin qu'il puisse être pris en considération pour la stratégie et s'il s'agit d'une trajectoire distincte car il estime qu'elle devrait être alignée. Il a réitéré qu'en ce qui concerne l'examen fonctionnel, il était très important d'inclure tous les points focaux et les participants aux groupes de travail.

595. Le Président a remercié les Pays-Bas pour leur intervention.

596. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié le Président. Elle remercie également M. Corbin pour sa présentation. Les États-Unis ont apprécié l'opportunité d'en apprendre davantage sur la stratégie du PEC et d'entendre une mise à jour de sa situation actuelle. Ils attendaient avec impatience de considérer la stratégie du PEC, en particulier elle-même en tant que point focal SPAW et les experts SPAW de réfléchir à la stratégie du PEC avec le cadrage de SPAW à l'esprit. Les États-Unis ont soutenu l'intervention des Pays-Bas concernant l'examen fonctionnel. Il peut être judicieux d'examiner comment la stratégie pourrait prendre en compte les résultats de l'examen fonctionnel.

597. Le Président a remercié le délégué des États-Unis pour son intervention. Il a demandé à M. Corbin de commenter le problème fonctionnel qu'il a présenté précédemment.

598. M. Corbin a remercié le président et les délégués des Pays-Bas et des États-Unis pour leurs commentaires. En ce qui concerne spécifiquement l'examen fonctionnel, le Secrétariat considérait qu'il s'agissait d'un exercice très critique en cours, et ils ont pleinement approuvé les observations selon lesquelles ils devraient interagir. Le Secrétariat avait déjà pris des dispositions pour que le consultant qui incorporait les commentaires dans la stratégie du PEC ait une discussion directe avec le consultant entreprenant l'examen fonctionnel et cette connexion avait déjà eu lieu. Le Secrétariat avait fourni des contacts au consultant entreprenant l'examen fonctionnel pour rencontrer autant de points focaux SPAW que possible.

599. Le Secrétariat a noté que la recommandation des Pays-Bas était d'être aussi inclusive que possible. Il a exprimé qu'ils ont un défi avec le temps, mais a déclaré que les discussions étaient critiques. Il était conscient que le consultant faisait de son mieux pour rencontrer un représentant aussi large que possible des points focaux ainsi que des membres du Bureau, du CAR SPAW et du personnel du Secrétariat. En ce qui concerne le calendrier, l'intention était que l'examen fonctionnel soit entièrement achevé et diffusé avant la réunion de la COP et il y a maintenant une discussion en cours pour savoir s'il pourrait y avoir une réunion préparatoire de la COP pour discuter des questions comme l'examen fonctionnel et la stratégie du PEC afin de laisser plus de temps pour la discussion. Il a conclu qu'il s'agissait de son examen des commentaires concernant les liens entre l'examen fonctionnel et la stratégie du PEC.

600. Il a mentionné brièvement concernant le modèle de rapport, comme les délégués le savent peut-être, la réunion des Parties contractantes à travers la Convention de Cartagena a adopté un modèle que toutes les Parties contractantes sont tenues de remplir tous les deux ans pour soumission au Secrétariat. Au départ, il s'agissait d'un document Word, mais au cours du dernier exercice biennal, le Secrétariat l'a rendu disponible en version en ligne. Le modèle était généralement envoyé aux points focaux nationaux et copié aux points focaux du protocole pour être complété. Il a expliqué que le lien serait envoyé sous peu aux points focaux. Au cours des discussions sur les Parties contractantes LBS, l'occasion s'était présentée de jeter un regard critique sur le modèle de rapport existant pour être plus spécifique sur les domaines liés à la pollution marine et à la biodiversité marine. Alors que le modèle de rapport est resté le même, les Parties contractantes au Protocole LBS ont apporté quelques modifications qui pourraient être apportées, en particulier pour les rapports sur l'état de la pollution marine.

601. Lors d'une discussion avec Mme Lopez, la responsable du programme SPAW, il a été estimé que les Parties contractantes au Protocole SPAW pourraient également souhaiter examiner et revoir les questions qui étaient maintenant énumérées sur le Protocole SPAW. Cela serait présenté à la réunion des Parties contractantes afin qu'il n'y ait pas de véritable décision ou de recommandations autres que les Parties contractantes SPAW considérant s'il était nécessaire de modifier les questions existantes sous le modèle lié au Protocole SPAW. Il a précisé que le modèle n'était pas spécifique à chacun des protocoles et était un modèle pour la Convention dans son ensemble. Dans ce contexte, les questions

posées aux Parties contractantes étaient liées à l'article 10 de la Convention sur les aires spécialement protégées. Ainsi, les questions s'appliquent à toutes les Parties contractantes mais pas aux détails individuels du Protocole SPAW. Les délégués ont reçu un lien vers le modèle ainsi que les modifications proposées par les Parties contractantes au Protocole LBS pour examen futur par le STAC SPAW.

602. Le Président a remercié M. Corbin et a demandé si les Parties contractantes avaient des interventions.

603. Le délégué des Pays-Bas a remercié le Président et M. Corbin pour son intervention. Il a déclaré qu'il avait un ajout à l'intervention du Secrétariat (Mme Lopez) pour lequel le CAR-SPAW pourrait fournir un certain contexte. L'intervention du Secrétariat était très claire et utile, mais un aspect n'était pas mentionné, mais devrait être inclus, était la préséance. Les règles de procédure des organes intergouvernementaux, les traités et les conventions étaient souvent rédigés de manière abstraite mais avec un certain degré de flexibilité car il s'agissait d'un effort commun entre différents pays. La préséance a servi de guide pour les interpréter. Il a déclaré que la préséance existait déjà dans le Protocole SPAW et le STAC. Certains pays comme les Pays-Bas et la France ont proposé certaines espèces et ils ont consacré du temps et des efforts aux groupes de travail, étant entendu que c'était conformément à la préséance et au règlement intérieur. Il a indiqué qu'il était difficile de prévoir que tout le travail et les efforts d'une partie contractante s'avèreraient ne pas être constructifs ou entrepris parce que le STAC actuel a décidé de briser certains précédents. Il a déclaré qu'il y avait une divergence par rapport à la précédente, et il a demandé que le SPAW RAC fournisse un certain contexte sur la façon dont il a été traité dans le passé.

604. Le Président a remercié le délégué des Pays-Bas pour son intervention.

605. Le chef de la délégation de la France a remercié le Président et les Pays-Bas. La France a soutenu les commentaires des Pays-Bas. Il a déclaré qu'il serait bon d'entendre le CAR-SPAW et de recevoir des éclaircissements que les Parties contractantes apprécieraient. Concernant la stratégie et la Convention de Carthagène, il a remercié le Secrétariat et Chris Corbin pour la présentation. Il y avait beaucoup de points intéressants dans le principe pour guider la stratégie, en particulier celui sur les écosystèmes. Il y avait une recommandation spécifique pour laquelle certains États ont voté et qui a été coparrainée par les États-Unis et la France ainsi que par d'autres organismes. Il a souligné que la question des espèces de poissons perroquets ne devrait pas être laissée de côté. Il a remercié la NOAA pour les présentations sur l'acidification des océans et le SCTLTD.

606. Le directeur du CAR-SPAW (Mme Pivard) a remercié M. Corbin pour sa présentation très intéressante sur la stratégie du PEC et le travail. Elle a pris la parole en tant que présidente du groupe de travail sur les dérogations et a rappelé aux Parties une suggestion faite par le groupe qui pourrait être examinée par le Secrétariat, les Parties contractantes et pour le prochain exercice biennal. Parmi celles-ci figurait la méthode de déclaration des exemptions des pays et cela pourrait également être une méthode utilisée pour rendre compte davantage des exemptions.

607. Répondant aux questions de la France et des Pays-Bas sur le processus d'élaboration des termes de référence, Mme Pivard a rappelé que le CAR-SPAW était en charge des lignes directrices et de tout ce qui concernait les espèces et les aires protégées. Elle a rappelé les discussions du STAC8, les termes de référence auxquels les pays intervenant s'étaient portés volontaires, en particulier les délégués de la France, des Pays-Bas, des États-Unis et de la Colombie, un observateur et le Secrétariat. Elle a rappelé que tout au long du processus, le contexte et les procédures avaient été rappelés et que le travail effectué avait été effectué conformément aux règles et instructions du STAC ou du moins à ce qui avait été discuté et apparemment convenu à ce moment-là. Elle a confirmé à nouveau que le groupe de travail n'a jamais eu l'intention de proposer ou de nommer des espèces, répondant à la demande du STAC8 et sur les propositions initiales. Elle voyait clairement que tout cela devait être mieux clarifié et détaillé à l'avenir et que cela s'appliquait aux règles, mais aussi aux tâches futures et au plan de travail.

608. Le Président a remercié la Directrice du CAR-SPAW pour son explication.

609. Le Secrétariat (Mme Lopez) a reconnu qu'il y avait eu plusieurs demandes d'écoute de la présentation sur les propositions car tout le monde savait que les experts, les observateurs et le groupe de travail avaient passé beaucoup de temps à utiliser leur expérience et leurs connaissances pour créer le rapport.

Elle a demandé que les Parties informent le Secrétariat si elles préféreraient voir la présentation sur le rapport au lieu de faire la pause. Le Secrétariat n'a pas voulu rouvrir le point de l'ordre du jour, mais a informé les Parties contractantes qu'elles pouvaient écouter la présentation de 10 minutes du Groupe de travail sur les espèces qu'elles avaient l'intention de montrer hier. Par conséquent, la proposition serait une modification de la pause pour permettre la présentation de dix (10) minutes sur le groupe de travail sur les espèces. Si les Parties contractantes étaient d'accord, alors Mme Pivard serait invitée à faire la présentation. Le Secrétariat a souligné que la présentation ne serait pas ouverte aux commentaires ou à la réouverture du débat sur ce point. C'était juste pour connaître le rapport.

610. Le Président a exprimé qu'il n'avait aucun problème avec le SPAW RAC faisant leur présentation si les Parties étaient disposées et d'accord. Les Parties ont été invitées à indiquer leur décision en déclarant oui ou non dans le chat. Le Président a déclaré qu'il y avait une demande de parole de la France. Le Président a demandé aux Parties de respecter le point de l'ordre du jour en cours de discussion.
611. Le président a demandé au vice-président de lui donner son avis sur la décision. La Colombie, les Bahamas et Aruba ont choisi d'avoir la présentation. Il a été décidé que la présentation du CAR-SPAW serait faite après la pause.
612. Le Secrétariat (Mme Lopez) a repris la réunion après la pause de 15 minutes.
613. Le président a invité Mme Pivard, directrice du CAR-SPAW, à présenter rapidement le « rapport du groupe de travail sur les espèces SPAW STAC », y compris ce qui a été réalisé et développé par le groupe de travail sur les espèces au cours des deux (2) dernières années. Il précise qu'il ne s'agira que d'une courte présentation et qu'il ne sera pas ouvert aux discussions.
614. Mme Pivard a remercié le Président et le haut engagement et le travail du groupe de travail sur les espèces au cours de l'année dernière. Sautant l'introduction, elle a très rapidement rappelé le contexte spécifique des listes d'espèces SPAW. (annexes, classes et statut de l'espèce sur la liste rouge de l'UICN, informations obligatoires et critères d'inscription d'une espèce à inscrire dans les annexes SPAW telles que définies à l'article 21).
615. Mme Pivard a souligné les objectifs du groupe de travail sur les espèces : « s'occuper des espèces prioritaires jugées prioritaires par le STAC, évaluer le statut de ces espèces pour déterminer si une espèce ou un groupe d'espèces peut justifier une inscription dans les annexes du protocole SPAW et fournir les résultats de au STAC » et « renforcer la mise en œuvre des mesures de gestion des espèces inscrites aux annexes du Protocole et élaborer des priorités et des stratégies pour la collaboration régionale et la mise en œuvre de mesures de gestion pour améliorer la protection des espèces migratrices (mérout de Nassau (annexe III), poissons-scies (annexe II), tortues marines (annexe II), espèces de requins et de raies (annexe III) et mammifères marins (annexe II)). Comme cela a déjà été mentionné, Mme Pivard a rapidement sauté le contexte de la proposition d'inscrire cinq espèces de requins et de raies à l'annexe II : grand requin-marteau, requin-marteau lisse, requin océanique, requin-baleine et raie manta géante, ainsi que la proposition d'inscription des perroquets formulée par la France en 2018.
616. Un aperçu a été fourni concernant le poisson perroquet. Le groupe de travail du STAC sur les espèces s'est consacré à la tâche et dix-sept (17) experts ont répondu à la consultation finale. Le groupe à l'unanimité a fortement soutenu l'inclusion de tous les poissons perroquets à l'annexe III du protocole, notamment sur la base de l'importance des poissons perroquets pour la protection des écosystèmes vulnérables des récifs coralliens, de l'efficacité des mesures partielles ou totales ou de la protection déjà prises par plusieurs parties à SPAW et de la population déclin. De plus, une très grande majorité, à l'exception d'un expert, a soutenu l'inscription de *Scarus guacamaia*, *Scarus coeruleus* et *Scarus coelestinus* à l'Annexe II sur la base du déclin accru, de la vulnérabilité et de leurs services écosystémiques majeurs et uniques.
617. En ce qui concerne le requin océanique (*Carcharhinus longimanus*) quinze (15) experts ont répondu à la consultation finale. La plupart d'entre eux considéraient que l'espèce répondait aux critères clés, notamment en raison des preuves d'un déclin drastique, de l'évaluation la plus récente de l'UICN pour la population mondiale en danger critique d'extinction et de la nécessité de protéger pleinement l'espèce pour s'aligner sur les autres traités internationaux. Un expert a estimé que l'inscription à l'Annexe II

n'est pas justifiée en raison du manque d'informations sur la taille de la population, et aucune preuve de restrictions sur son aire de répartition ou de fragmentation de la population et de preuve de rétablissement pour la population de l'Atlantique. Tous ont souligné que les Parties doivent se concentrer sur l'amélioration de la gestion nationale et régionale et sur la facilitation de la collaboration entre les États.

618. Respectivement seize (16) et quinze (15) experts ont répondu à la consultation finale sur le Requin baleine (*Rhyncodon typus*) et la Raie manta géante (*Manta birostris*). Presque tous les experts ont estimé que l'inscription à l'Annexe II était justifiée en raison de la reconnaissance scientifique du déclin mondial, de la vulnérabilité très accrue aux menaces, de l'évaluation la plus récente de l'UICN pour la population mondiale en danger avec une tendance à la baisse, de la nécessité de protéger pleinement l'espèce pour s'aligner sur les autres traités internationaux. Ils ont convenu que l'absence de certitude scientifique totale, normale pour de telles espèces rares, ne peut être invoquée pour empêcher l'inscription de l'espèce et ne peut pas être un obstacle à la mise en œuvre d'une gestion efficace. Cependant, un expert a estimé que l'inscription à l'Annexe II n'est pas justifiée en raison du peu d'informations soutenant que l'espèce est en déclin à l'échelle mondiale et dans la région des Caraïbes, concernant la taille de la population, et aucune preuve de restrictions sur son aire de répartition ou de fragmentation de la population (critère #1). La quantité de données disponibles à l'heure actuelle est insuffisante pour justifier une approche de précaution (critère #2).
619. Quatorze (14) experts ont répondu à la consultation finale concernant le Grand requin-marteau (*Sphyrna mokarran*) et le Requin-marteau soyeux (*S. zygaena*). Une majorité d'experts ont estimé qu'il était très important d'inscrire l'espèce à l'Annexe II, en particulier le grand requin-marteau, compte tenu des preuves d'un déclin significatif de toutes les espèces de requins-marteaux, du statut au titre de l'UICN et de l'intensification de la pression due au commerce commercial des ailerons de requin, la nécessité d'augmenter le niveau de protection de cette espèce pour s'aligner sur d'autres traités internationaux et l'efficacité des efforts de coopération sur la protection et le rétablissement des espèces. D'autres experts n'étaient pas d'accord avec l'inscription en raison des stratégies de gestion réussies au niveau national (aux États-Unis) montrant que l'application des mesures de gestion seule pouvait fonctionner, le succès potentiel de ces stratégies pour augmenter la population de l'Atlantique Ouest, une identification erronée régulière ou une identification uniquement au genre dans pêcheries.
620. Plusieurs recommandations ont été faites pour être étudiées par le STAC pour la COP mais sans délai pour les présenter ainsi que pour détailler toutes les recommandations générales de gestion faites par les experts sur les espèces déjà inscrites aux Annexes (II ou III). Ceux-ci peuvent être lus sur la présentation complète disponible sur https://www.car-spaw.org/IMG/pdf/ppt0x_item_x_report_of_the_species_wg.pdf, ou dans les documents originaux.
621. Le Président a remercié le CAR-SPAW pour sa présentation et pour l'avoir fait dans le temps imparti demandé.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

622. Le Président a demandé au Rapporteur de la Réunion de lire les recommandations de la Réunion. Le délégué des Pays-Bas en tant que rapporteur a demandé au Président et au Secrétariat des conseils sur la manière dont ils souhaitaient qu'il passe en revue les recommandations.
623. Le Secrétariat, Mme Lopez, a indiqué que sa collègue, Mme Donna Henry-Hernandez afficherait les recommandations à l'écran et que le rapporteur les lirait. Elle a rappelé à tous qu'ils avaient déjà reçu les traductions dans leur langue maternelle afin qu'ils puissent suivre.
624. Le délégué des Pays-Bas en tant que rapporteur de la réunion a présenté le projet de recommandations de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/8). La réunion a été invitée à adopter les recommandations, avec des amendements et des corrections à introduire le cas échéant. Après de longues discussions portant en particulier sur la recommandation X (10) et, les recommandations ont été approuvées telles qu'elles figurent à l'annexe III et seraient transmises par approbation par la COPII de SPAW pour adoption en juillet 2021.
625. La déléguée de la Colombie, Kelly Moreno, est intervenue dans le chat. Elle a déclaré qu'ils n'avaient pas vu leurs commentaires (envoyés par écrit) reflétés au Secrétariat hier. Ils ont demandé au

Secrétariat de préciser s'il devait continuer à faire des commentaires au fur et à mesure de la lecture des recommandations..

626. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié la Présidente et a déclaré qu'elle allait aborder la section surlignée en jaune sous la recommandation I. Elle a expliqué qu'ils demandaient au Secrétariat de dresser une liste des délais de procédure. Les États-Unis recommandent de supprimer les crochets et d'ajouter le mot « procédural » avant le mot « échéances ». Elle a ajouté une suggestion éditoriale qui était similaire à ce qui a été fait pour les recommandations LBS qui consistait à inclure une ligne avant la recommandation I à énoncer; *Avant la convocation de la 11e COP de SPAW et de la 19e IGM.*
627. Le délégué de la Colombie a déclaré qu'il avait ajouté quelques commentaires au chat et s'était entretenu avec le Secrétariat hier. Cependant, il n'a pas été vu dans le quatrième projet. Ils voulaient savoir s'ils pouvaient ajouter à la recommandation après la recommandation, mais cela semblait être le cas. Ils ont convenu avec les États-Unis de supprimer les crochets.
628. Le délégué des Pays-Bas a déclaré que l'une des demandes était adressée au Secrétariat concernant la clarté des procédures concernant la candidature. Ils sont d'accord avec la suppression des crochets, mais les Pays-Bas aimeraient que le Secrétariat compile non seulement une liste de délais mais aussi, très clairement, un aperçu des lignes directrices et autres procédures. Il a déclaré qu'il était ouvert à l'audition d'autres Parties contractantes.
629. Le Secrétariat (Mme Lopez) a demandé aux Parties contractantes d'indiquer les mots exacts qu'elles souhaitaient modifier en ce qui concerne la langue et non le pourquoi. Elle a demandé au délégué des Pays-Bas d'indiquer leur changement précis. Le délégué des Pays-Bas a répondu qu'il n'était pas prêt maintenant mais qu'il répondrait à l'avenir car il était le seul représentant de son pays et également le rapporteur.
630. Le délégué des Pays-Bas, en qualité de rapporteur, poursuit la lecture de la recommandation II.
631. Le Président a invité les Parties à commenter la recommandation II.
632. La déléguée de la Colombie (Mme Gonzalez) a remercié le Président et le délégué des Pays-Bas. Elle a demandé des éclaircissements sur le point un (1) de la recommandation II et a demandé s'il était conforme aux discussions tenues ce matin-là.
633. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié la Colombie pour son commentaire. Elle a suggéré que le premier point pourrait être résolu par la recommandation que les États-Unis ont soulevée auparavant dans le chat. S'il était précisé que les documents pour lesquels ils soumettaient des commentaires étaient le projet de plan de travail et de budget, cela serait utile car il s'agissait du document principal discuté qu'ils soumettaient pour commentaires. Elle a recommandé que le point 4 soit déplacé au point 2. Ils ont suggéré de changer le libellé du chapeau de la section.
634. Le délégué des Pays-Bas a réitéré qu'il avait quelques réserves sur le libellé des recommandations II. Il peut en résulter que différentes versions du plan de travail et du budget soient soumises à la COP sans que l'on sache clairement quelle partie contractante a recommandé une version spécifique du plan de travail et du budget. Il a demandé l'avis des autres Parties contractantes.
635. Le chef de la délégation des États-Unis a remercié les Pays-Bas pour leurs commentaires et les préoccupations soulevées. Ils comprenaient que le projet de plan de travail et de budget allait changer. L'idée de fournir des commentaires et de convoquer un groupe de rédaction était de s'assurer qu'ils étaient intégrés d'une manière transparente. Elle a inclus une intervention dans le chat. Les Parties contractantes fournissent des commentaires sur le « Projet de plan de travail et de budget du sous-programme des aires spécialement protégées et de la vie sauvage (SPAW) pour la période biennale 2021-2022 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/3) avant sa soumission à SPAW COP11 Pour approbation.
636. Le délégué de la Colombie a déclaré qu'il souhaitait attirer l'attention sur la clarté du libellé du document, en particulier les points 3 (Plan de travail et budget pour 2021-2022) et 4 (création d'un groupe de rédaction) de la recommandation II. Dans la traduction espagnole, il était un peu difficile de suivre le libellé du document. Elle a déclaré qu'au fur et à mesure qu'ils avançaient dans le document, ils pourront peut-être discerner comment fournir une meilleure formulation à la partie faisant référence au plan de travail et au budget pour 2021-2022. Elle a expliqué que l'espagnol était une langue très

riche et pouvait parfois prêter à confusion..

637. La Présidente a remercié la déléguée de la Colombie pour son intervention et l'a assurée que le Secrétariat prendrait note de leurs préoccupations.

638. Le chef de la délégation de la France a remercié le Président et les Parties contractantes. Il a déclaré qu'il comprenait les préoccupations exprimées par les Pays-Bas selon lesquelles il devait être clair que la modification devrait être incluse. Il a proposé deux options : (1) prendre en compte les commentaires de clarification qui ont déjà été faits. Le Secrétariat devrait faire ces modifications en remontant au débat sur les rôles (qui fait quoi) et ensuite une fois les résultats obtenus pour revenir à la COP (2) prendre le travail du Secrétariat (comme suggéré par les États-Unis) pour les États qui veulent et ont pu faire des commentaires à la COP. Il devrait y avoir une date limite pour l'échange entre les États. S'il y a eu des modifications, le suivi des modifications doit être inclus pour plus de transparence. Le programme d'activités et le budget sont des documents clés. Les Parties doivent être collectivement attentives et conscientes de ce que le Secrétariat a proposé et de ce que les Parties contractantes ont suggéré.

639. *Le délégué des Pays-Bas a fait une intervention dans le chat.* En entendant l'intervention de la France, un libellé proposé pourrait-il être : « [...] diffuser le plan de travail et le budget révisés avec des ajouts par les parties contractantes dans le suivi des modifications [...] »

640. *Le chef de la délégation de la France a fait une intervention dans le chat.* Ils ont approuvé la proposition des Pays-Bas. Peut-être pourraient-ils reprendre pour terminer la lecture et l'élaboration de la convention.

641. Le Secrétariat (M. Corbin) est intervenu et a déclaré qu'ils essayaient d'apporter l'expérience du LBS STAC. Les points soulevés par le délégué de la France, des Pays-Bas et des États-Unis sont pertinents. Le Secrétariat pense qu'il y a trois étapes dans ce processus :

- i. Parties contractantes fournissant des commentaires sur le plan de travail et le budget existants. Le Secrétariat convient avec le délégué de la France qu'il doit y avoir une date à laquelle ces commentaires sont reçus, par exemple le 30 avril, si les Parties contractantes en conviennent.
- ii. Pendant cette période, le Secrétariat convoquerait le groupe de rédaction. Le groupe de rédaction devrait ensuite travailler pendant un certain temps pour traiter et incorporer les commentaires. Les Parties contractantes peuvent décider qu'il faut 2-3 semaines supplémentaires pour que le processus se déroule.
- iii. L'étape finale consisterait à envoyer ce plan de travail et budget révisés à toutes les Parties contractantes pour approbation avant soumission à la COP11 pour approbation.

642. Il a suggéré que les recommandations I et II pourraient devoir être un peu combinées ou avoir des sous-points spécifiques qui identifient clairement ces étapes et la date limite à laquelle ces activités seraient achevées. Le Secrétariat peut travailler sur ce point si les Parties contractantes pensent qu'il s'agit d'un consensus, mais ils auraient peut-être besoin de conseils sur ce que les Parties contractantes pensent être un calendrier approprié pour l'examen et la finalisation du projet de plan de travail avant qu'il ne soit traduit et mis à disposition pour examen par les Parties contractantes.

643. *Le chef de la délégation de la France a fait une intervention dans le chat.* En mode suivi : les Parties ont besoin de savoir qui a fait quels commentaires et les propositions du Secrétariat doivent refléter le désaccord sur les propositions d'espèces : la France, la Colombie et les Pays-Bas ayant exprimé des points de vue différents de ceux des États-Unis sur ce sujet.

644. Le Secrétariat (Mme Lopez) a déclaré que les délais qui ont été établis devraient être conformes au Règlement intérieur pour leur permettre de soumettre les rapports avant la CdP.

645. Le délégué des Pays-Bas a déclaré que cela faisait partie du commentaire qu'il allait également faire au sujet de l'assemblée du STAC au titre de la recommandation II. Il a demandé des éclaircissements sur le terme « assemblée » sur la base de son interprétation selon laquelle il signifiait une réunion. Il a suggéré qu'il serait bénéfique pour tout le monde que cela soit clarifié. Le terme assemblage STAC n'est généralement pas inclus dans les recommandations. Il a suggéré que les États-Unis pourraient

fournir un langage, car ils parlent généralement plus couramment l'anglais, cela peut être juste sa compréhension du terme et de la sémantique. Cependant, il a proposé qu'il soit remplacé par les membres du STAC ou les points focaux et les points focaux de la COP.

646. Le chef de la délégation de la France a remercié M. Corbin et les Parties contractantes pour leurs commentaires. Compte tenu des commentaires de M. Corbin, il convient qu'ils doivent connaître la source des propositions. La France a suggéré ce qui suit : Premièrement, il y avait généralement 2 à 6 États qui étaient actifs dans le groupe et tous les États n'avaient pas les mêmes moyens. Certains ont eu plus de temps et de personnes impliquées dans le STAC donc la réaction n'a pas été la même. Ils avaient tous un contexte différent. Une fois arrivés à la COP, tout ce qui a été suggéré comme modifications devrait indiquer entre parenthèses « propositions des États respectifs » par exemple. France, Colombie etc. Dans le document COP une fois que les Points Focaux l'ont pris, ce serait différent. Deuxièmement, concernant le STAC, les observateurs ne seraient pas consultés uniquement par les Parties contractantes, c'est ce qu'il comprenait.
647. Le Président a remercié le délégué de la France et s'est dit préoccupé par le temps qu'il restait à la réunion pour terminer les recommandations et a demandé l'avis des Parties sur les prochaines étapes.
648. Le chef de la délégation des États-Unis a proposé qu'au lieu de lire la recommandation, les Parties puissent lever la main et intervenir uniquement lorsqu'elles ont un changement suggéré. Cela peut aider à faire avancer le processus plus efficacement. Compte tenu des préoccupations concernant le groupe de rédaction, les États-Unis n'avaient pas l'intention de compliquer le processus. Elle n'était pas sûre qu'il soit optimal de présenter à la COP un document sur le suivi des changements. Elle a suggéré que, par souci de temps, pour passer de la recommandation et pour un terrain d'entente, ils ont proposé que le Secrétariat intègre toutes les préoccupations et les commentaires qu'ils ont reçus lors de la réunion STAC9 pour préparer un plan de travail et un budget révisés à soumettre à la COP11.
649. Le Président a remercié le délégué des États-Unis et s'est félicité de sa proposition. Il a demandé que la réunion passe à la recommandation III. Le délégué des Pays-Bas, en qualité de rapporteur, procède à la lecture de la recommandation.
650. Le chef de la délégation de la France s'est déclaré d'accord avec la manière dont la section était rédigée. Il a demandé que du temps supplémentaire soit pris en dehors de ce forum pour discuter car les deux jours supplémentaires n'étaient pas suffisants.
651. Le président s'est dit désespéré. Il a demandé que le Secrétariat intervienne.
652. Le Secrétariat (Mme Lopez) a expliqué qu'il ne pouvait pas prévoir de temps supplémentaire. Ils avaient envisagé d'étendre l'événement d'une journée supplémentaire, mais en raison de contraintes financières, ils n'ont pas pu le faire. Elle a déclaré que les projets de recommandations ont été partagés dans les trois langues, suivis d'un groupe de travail où les Parties ont fait des commentaires. Elle a fait une suggestion dans l'intérêt du temps pour se concentrer sur l'examen d'une recommandation ou d'une notation spécifique. Elle a demandé la contribution des Parties contractantes mais a répété qu'un délai supplémentaire ne pouvait pas être accordé.
653. Le Président a répété qu'en raison du manque de temps, il n'était pas possible d'aborder tous les changements.
654. Le délégué de la Colombie a remercié les délégués pour leurs interventions ainsi que le Secrétariat. Elle a confirmé que les recommandations avaient été reçues hier, mais que leurs modifications/apports n'étaient pas reflétés dans la version actuelle. La Colombie n'a pas vu de réaction des autres pays à ce sujet, ils n'ont donc pas connaissance de commentaires, de questions ou de doutes concernant le texte de la quatrième version. Elle a soutenu la suggestion de la France selon laquelle il serait pertinent et nécessaire que le document indique clairement la source des contributions (c'est-à-dire qui a dit quoi), cela n'a pas non plus été inclus dans l'échange de courrier électronique.
655. Le Président a demandé aux délégués de lever la main sur un point spécifique.
656. Le délégué de la Colombie s'enquiert de la proposition qui pourrait être fournie pour le texte surligné en jaune.

657. Le Secrétariat (Mme Lopez) a déclaré à la réunion qu'ils avaient demandé aux interprètes de rester plus longtemps, mais qu'ils avaient refusé. Le Président a recommandé que les Parties envoient leurs commentaires par courrier électronique et qu'elles examinent et discutent avec les Parties. Il a demandé un calendrier pour la réception des commentaires et la diffusion des projets et a demandé au Secrétariat d'intervenir. Le Secrétariat (Mme Lopez) a souscrit à la recommandation du Président. Ils indiqueraient la source des contributions aux recommandations dans une matrice et les enverraient aux Parties pour examen. Les échéanciers seraient également communiqués aux Parties et la façon dont le processus se poursuivrait. Mme Lopez a confirmé que le projet serait envoyé aux délégués d'ici le lundi suivant cette réunion avec demande de commentaires une semaine plus tard. Le Secrétariat examinerait les commentaires et les renverrait aux Parties, s'il y a des contradictions. Les Parties le renverraient au Secrétariat pour examen, ce qui mettrait fin au processus.
658. Le Président a remercié tous les délégués pour leur compréhension en ces temps difficiles. Ce fut un grand plaisir de diriger la réunion. Il y a eu trois demandes supplémentaires de parole. RD, SPAW RAC et France.
659. *La déléguée de la DR (Mme Lysenko) a fait une intervention dans le chat et elle l'a répétée à l'oral.* Elle a déclaré qu'ils étaient d'accord avec ce qui a été proposé par Ileana sur la forme d'examen, les délais et sur la forme de la matrice pour recevoir les recommandations de la France en termes d'être plus transparent. Le seul moyen ici est de proposer des recommandations en ligne avec des délais stricts, et pense que nous pourrions terminer avant la COP.
660. *La directrice du SPAW RAC (Mme Pivard) a fait une intervention dans le chat et l'a répétée à l'oral.* Le CAR-SPAW ne prenait aucune prédominance des Parties contractantes mais souhaitait être en mesure de fournir des commentaires. Cependant parfois, ils pourraient avoir des questions pratiques et aussi des questions pour les groupes et ils apprécieraient vraiment d'être associés et copiés sur les recommandations/suggestions des pays parties car ils seraient également en charge de leur mise en œuvre après et cela aiderait à comprendre les attentes et les besoins dans lesquels ils devraient travailler.
661. Le chef de la délégation de la France a insisté sur le fait que les propositions du Secrétariat doivent refléter la réalité des discussions. Surtout en ce qui concerne la question du consensus concernant l'espèce. La France, la Colombie et les Pays-Bas ont exprimé des points de vue différents de ceux des États-Unis sur le sujet. Il était important que leur proposition soit montrée comme différente de celle qui avait été faite. Il a réitéré que le calendrier était trop court et a suggéré de faire une proposition d'espèce conforme à la COP. En outre, il pourrait être bon d'avoir une courte réunion virtuelle concernant l'espèce.
662. *Le chef de la délégation de la France a fait une intervention dans le chat.* Le STAC ne serait donc pas achevé tant que les recommandations n'auraient pas été élaborées.
663. Le délégué des Pays-Bas appuie l'intervention du délégué de la France. Il a proposé au Secrétariat que les recommandations formulées lors du chat et de la réunion soient incluses dans les projets de recommandations avant leur diffusion. Il s'agit notamment de la proposition de recommandation de la France et des Pays-Bas sur le groupe de travail sur les espèces à soumettre à la COP. Aussi, la demande des Pays-Bas au Secrétariat sur une déclaration formelle concernant la procédure de nomination en relation avec le Règlement intérieur. Il a remercié tout le monde.
664. Le Président a remercié tout le monde pour leur collaboration au cours des deux derniers jours..
665. Le Secrétariat a remercié le Président, le Vice-président, le Rapporteur et toutes les Parties, amis et collègues. Merci aux interprètes, à l'équipe du SPAW RAC et à tous ceux qui travaillent dans les coulisses.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

666. L'Assemblée s'est clôturée le jeudi 15 avril 2021 à 12h39, par le Président de la Réunion et le Secrétariat.

ANNEXE I ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - 2.1. Règles de procédures
 - 2.2. Election des officiers
 - 2.3. Organisation du travail
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Statut des activités du sous-programme SPAW pour 2019-2020, y compris les activités du Centre d'activités régional de SPAW (CAR-SPAW) situé en Guadeloupe
5. Rapport du groupe de travail sur les AMP (y compris des Aires protégées proposées par les Parties Contractantes pour inscription au titre du Protocole SPAW)
6. Rapport du groupe de travail sur les espèces (y compris des Espèces proposées par les Parties Contractantes pour l'inscription dans les annexes du Protocole SPAW)
7. Rapport du groupe de travail sur l'exemption, y compris Format de déclaration pour les exemptions sous l'Article 11(2) du Protocole SPAW proposées par le Groupe de travail *ad hoc*
8. Rapport du groupe de travail sur les sargasses. Discussion générale sur le fonctionnement, les retours d'information et les enseignements tirés au cours de cette première biennale des nouveaux groupes de travail : validation des listes d'experts et tâches pour la nouvelle biennale. Plan de travail et budget du sous- programme SPAW pour l'exercice bisannuel 2021-2022
9. Questions émergentes (poisson herbivore, la nouvelle maladie du corail Perte de tissu corallien pierreux [en anglais *Stony Coral Tissue Loss Disease- SCTL*])
10. Plan de travail et budget pour le sous-programme SPAW pour l'exercice bisannuel 2021-2022
11. Questions diverses
12. Adoption des recommandations de la réunion
13. Clôture de la réunion

ANNEXE II - LISTE DES DOCUMENTS PROVISOIRE

LISTE DES DOCUMENTS PROVISOIRE

Symbole	Intitulé	Points à l'ordre du jour
<u>Documents de travail</u>		
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/1	Ordre du jour provisoire	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/2	Ordre du jour provisoire annoté	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/3	Projet de Plan de travail et budget prévisionnel du Sous-programme Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice biennal 2021-2022	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/4	Rapport du groupe de travail du STAC sur l'inscription des espèces aux annexes du protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/5	Rapport du groupe de travail du STAC sur les aires marines protégées	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/6	Rapport du groupe de travail sur les exemptions STAC	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/7	Rapport du groupe de travail STAC sur les sargasses	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/8	Recommandations de la Neuvième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (<i>to be prepared during the meeting</i>)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/9	Rapport de la Neuvième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole Relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (<i>à élaborer post réunion</i>)	
<u>Documents d'information</u>		
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.1	Liste provisoire des Documents	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.2	Liste provisoire des participants (<i>à finaliser au cours de la réunion</i>)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.3	État des activités de la Composante SPAW au titre de la période 2019-2020 (<i>y compris l'état de mise en œuvre des recommandations du STAC8 et des décisions de la COP10</i>)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.4	Rapport du Centre régional d'activités SPAW (CAR- SPAW) en Guadeloupe : fonctionnement et budget au titre de l'exercice 2019-2020	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.5	L'état des Habitats marins côtiers dans la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.6	Plan d'action stratégique régional 2021-2030 pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des principaux habitats marins dans la région des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.7	Rapport de mise à jour sur le Réseau et forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CAMPAM) et ses principales Activités au cours de l'exercice biennal 2019-2020	

UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.7 Add.1	Évaluation de l'Impact et de l'efficacité du Réseau et forum des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM)
UNEP(DEPI)/CAR WG.42 /INF.8	Orientations et stratégies et Plan du réseau CaMPAM
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.9	Base de données CaMPAM et Suivi de la Sciencecitoyenne
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10	Développer un réseau écologique entre les AMP répertoriées au titre du Protocole SPAW dans la région des Caraïbes
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.11	Proposition d'inscription de Parke Marine Aruba au titredu Protocole SPAW
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12	Mandat des Groupes de travail ad hoc du SPAW STAC
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.13	Gestion écosystémique et mise en œuvre d'un Système d'aide à la décision dans le contexte de la grande région Caraïbes : enseignements tirés de l'application de l'approche de gestion écosystémique (EBM) dans la grande région Caraïbes – du concept à l'action
UNEP(DEPI)/CARWG.42/INF.14	Stratégie de réponse et de prévention de la NOAA dansle cadre de la lutte contre la maladie de perte de tissu corallien pierreux.
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.15	Proposition en vue d'une considération d'inscription de tous les poissons-perroquets (Perciformes : Scaridae) à l'Annexe III du Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes dans le cadre de la Convention pour laProtection et la Mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes (Protocole SPAW)
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.15 Add.1	Fiches présentant le cadre de régulation de la protection des poissons herbivores et des récifs coralliens de la Grande Caraïbe (préparées par AIDA)
<u>Documents d'information</u>	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.16	Manuel pour la restauration écologique des mangroves dela grande région Caraïbes:
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.17	WIDECAS T : Rapport d'activités – WIDECAS T : Réseau élargi de conservation des tortues de mer des Caraïbes
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.18	Les Aires protégées SPAW répertoriées dans la régiondes Caraïbes : Un livret détaillé
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.19	Efficacité de la gestion des aires protégées (PAME) dessites SPAW
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.20	"Les activités de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) dans la lutte contre l'acidification des océans dans les Caraïbes."
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.21	Groupe de travail ad hoc sur les exemptions – Conformité au Protocole

UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.22	SPAW (y compris les rapports sur les exemptions en vertu de l'article (2) du format émanant de Curaçao et des États-Unis) Examen de la proposition de la République dominicaine d'inscription du « Parc national de Cotubamana » au Protocole SPAW
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.22 Add.1	Proposition du « Parc national de Cotubamana » par la République dominicaine pour inscription sous le Protocole SPAW
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.23	Proposition d'un format de rapport sur le statut des sites inscrits aux Parties contractantes
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24	Efficacité de la protection juridique nationale et gestion à l'échelle régionale des requins et des raies
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.1	Proposition d'inscription du requin blanc océanique <i>Carcharhinus longimanus</i> à l'Annexe II du Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.2	Proposition d'inscription du requin baleine <i>Rhincodon typus</i> à l'Annexe II du Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.3	Proposition d'inscription de la raie manta géante (<i>Manta birostris</i>) à l'Annexe II du Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.4	Proposition de uplisting du grand requin-marteau <i>Sphyrna Mokarran</i> de l'annexe III à l'annexe II du Protocole relatif aux aires et à la faune sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.5	Proposition de uplisting du requin-marteau lisse <i>Sphyrna Zygaena</i> de l'annexe III à l'annexe II du Protocole relatif aux aires et à la faune sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25	Recommandations aux fins de prévenir l'extinction du poisson-scie
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.26	Rapport du Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens (GCRMN) – Activités du réseau des Caraïbes pour la période 2019-2020
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.27	Appel à propositions du CAR-SPAW au cours de l'année 2020 : rapports d'étape (y compris les réactions et commentaires ainsi que les leçons apprises)
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.27 Add.1	Appel à propositions, Petites subventions à court terme – année 2020 – Note d'information à l'intention du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW
<u>Documents d'information</u>	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.28	Cari'Mam : rapport d'étape
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29	Points saillants de la mise en œuvre du Plan d'action pour la Conservation des mammifères marins (MMAP) dans les Caraïbes, suivis des recommandations

UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29 Add.1	Mise en œuvre du Plan d'action pour la Conservation des mammifères marins (MMAF) : Une analyse scientifique et technique
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29 Add.2	Rapport sur l'état actuel des législations nationales en matière de conservation des mammifères marins dans les pays et territoires de la région des Caraïbes.
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.30	Inclusion des mammifères marins dans les plans de gestion d'AMP : étude régionale, outils et recommandations pour une meilleure approche
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.31	Recommandations en vue de soutenir l'observation durable des mammifères marins dans la région des Caraïbes
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.31 Add.1	Recommandations en vue de la création d'un label/certificat régional pour une activité durable d'observation des mammifères marins à des fins commerciales dans la grande région Caraïbes
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.31 Add.2	Rapport de synthèse de l'étude juridique préalable à la mise en œuvre d'un instrument standard pour les activités touristiques fondées sur l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.32	Trousse à outils pour la mise en œuvre des lignes directrices en matière d'observation des mammifères marins au sein de la région des Caraïbes
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.33	Sensibiliser et promouvoir le patrimoine naturel en vue d'une mobilisation au profit de la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes à travers des jeux en ligne accessibles par smartphones et tablettes et des cartes d'identité
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.34	En instance
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.35	Livre blanc sur les Sargasses, édition de 2021 : Transformer la crise en opportunité.
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.36	En instance
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.37	Carib-coast : rapport d'étape
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38	Recommandations en vue de la conservation du mérrou de Nassau
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39	Recommandations en vue de la protection et du rétablissement des populations de tortues marines des Caraïbes
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.11	Projet Grand Écosystème Marin des Caraïbes (CLME+) du FEM – Rapport Final (à soumettre par le Secrétariat, sur la base du descriptif du projet)
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.12	Élaboration concertée et institutionnalisation d'un mécanisme régional intégré de présentation de rapports SOMEE et ses contributions au développement socio-économique dans la grande région Caraïbes : une mise à jour (à fournir par l'équipe du projet CLME+)

Documents d'information

UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.13	Coordination et collaboration en matière d'Infrastructure régionale de données spatiales au service de la Gouvernance intégrée des Océans dans les Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du Plateau Nord-Brésil (à fournir par l'équipe CLME+)
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.14	“Action intégrée à grande échelle sur la restauration de l'habitat et la lutte contre la pollution dans la zone CLME + : un rapport d'évaluation de référence et un rapport de faisabilité sur les besoins et les opportunités d'investissement » (à fournir par l'équipe CLME +)
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/4	Rapport de la Dixième Réunion des Parties Contractantes (COP) au Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la grande région Caraïbes (Roatán, Honduras, 3 juin 2019)
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.8	Document d'action en vue du Renforcement des capacités liées aux Accords multilatéraux sur l'Environnement (AME) dans les Pays ACP – Phase III (AME ACP–Phase 3)
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/7	Rapport de la Huitième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la grande région Caraïbes (Panama City, Panama, du 5 au 7 décembre 2018)
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.8 Rev.1	Livre Blanc sur les Sargasses – Invasion de Sargasses dans les Caraïbes : défis, opportunités et état des lieux
UNEP(DEPI)/CAR WG.40 /INF.9	Rapport 2017 des États-Unis sur les exemptions au Protocole relatifs aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans le cadre de la Convention de Cartagena
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.10	Actualisation de la base de données CaMPAM sur les AMP – élaborée dans le cadre d'une consultance auprès de l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI)
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.11	Réunion d'information du Réseau caribéen pour l'application des lois relatives à la faune (CaribWEN)
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3 Rev.1	Projet de présentation de rapports pour les exemptions en vertu de l'article 11(2) du Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) – Annexe (y compris une étude de cas menée par le gouvernement de Curaçao)
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.10	Livre blanc du Réseau Agoa Caribbean (CARI'MAM) de conservation des mammifères marins : renforcer la coopération régionale en vue de la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbes et au-delà
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.13	Principes généraux et Lignes directrices en matière sur les Pratiques modèles en matière d'Observation des Mammifères marins dans la grande région Caraïbes
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.16	Le programme Sister Sanctuaries pour les Mammifères marins dans la grande région Caraïbes – Une initiative conjointe menée par les États-Unis à travers l'agence NOAA, en partenariat avec la République dominicaine, la France et les Pays-Bas

UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.17

GCRMN – Directives caribéennes pour la surveillance
biophysique des récifs coralliens

Documents d'information

UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7 Rev.3

Le projet du FEM sur le Grand écosystème marin des Caraïbes
(CLME+) et sa mise en œuvre conjointe dans le cadre des sous-
programmes AMEP et SPAW

UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.10

Annexe A et C (Accord) – CLME+ : Promouvoir la Mise en
œuvre du Programme d'action stratégique pour la Gestion
durable des Ressources biologiques marines partagées dans les
Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du Plateau Nord-
Brésil

UNEP(DEPI)/CAR IG.36/INF.7

Rapport sur la ratification de la Convention pour la Protection
et la mise en valeur du Milieu marin de la grande région
Caraïbes et ses Protocoles associés (Convention de Cartagena)

UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3

Document d'orientation – Critères et processus d'évaluation des
exemptions en vertu des dispositions de l'article 11(2) du
Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement
protégées (SPAW) (y compris l'ébauche du format de
déclaration des exemptions)

UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.11

Document de projet établissant la coopération entre la Convention
OSPAR et le Programme pour l'Environnement des Caraïbes

Documents de référence

EU/UNEP/2018

Application des Approches de Gestion fondées sur les Zones
marines et côtières aux fins d'atteindre plusieurs Cibles des
Objectifs de développement durable – Résumé à l'intention des
décideurs

UNEP/RSRS/205/2018

Les Contributions des Approches de gestion des zones marines
et côtières aux Objectifs et Cibles de développement durable –
Rapports et Études d'ONU- Environnement sur les mers
régionales, N° 205

CLME+-PCM-SFP Phase II Report

Propositions en vue de la mise en place d'un Mécanisme
permanent de coordination et d'un Plan de financement durable
pour la Gouvernance des océans dans la grande région Caraïbes

SOMEE: Booklet

Une Brochure d'information – État de l'environnement marin et
des économies associées CLME+ SOMEE dans la grande région
Caraïbes (un mécanisme collaboratif et intégré à long terme
pour l'élaboration et la présentation des rapports)

CLME+ SAP v1.6.3

Brochure d'information sur le Programme d'action stratégique
(PAS) du CLME+ (v1.6. 3), juin 2019

MTS 2018-2021

Stratégie à moyen terme 2018-2021 du PNUE

UNEP(DEPI)/CAR WG.40/5 Rev.1

Projet de Plan de travail et budget prévisionnel du Sous-
Programme Zones et vie sauvage spécialement protégées
(SPAW) au titre de l'exercice biennal 2019-2020

UNEP(DEPI)/CAR IG.42/7

Rapport de Réunion – Dix-huitième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et Quinzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la Protection et la Mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes, Roatan (Honduras), du 5 au 6 juin 2019

UNEP(DEPI)/CAR IG.42/3

Plan de travail et budget du Programme pour l'Environnement des Caraïbes au titre de l'exercice biennal 2019-2020

Documents de référence

UNEP(DEPI)/CAR IG. 42/6

Décisions de Réunion – Dix-huitième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et Quinzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la Protection et la Mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes, Roatan (Honduras), les 5 et 6 juin 2019

UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6

Évaluation des activités du réseau CaMPAM et Recommandations en vue de leur amélioration – Une analyse portant sur les 15 dernières années

UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.10

Rapport sur l'Atelier du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN) pour la grande région Caraïbes : examiner, améliorer et revitaliser le réseau et ses nœuds pour une surveillance et une gestion des données plus efficaces des récifs coralliens, Curaçao, du 6 au 8 août 2014

UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.9

Rapport de la Première Réunion des Gestionnaires d'Aires protégées SPAW dans le cadre de la Convention de Cartagena à l'occasion de la 66^e Conférence de l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI), Corpus Christi, Texas, USA, 5 novembre 2013

UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.8

Rapport de Réunion de l'initiative LifeWeb–Espagne du PEC-PNUE sur les scénarios de Gestion transfrontière des mammifères marins dans la grande région Caraïbes, San Juan, Porto Rico, les 23 et 24 avril 2014

UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.6

Rapport périodique sur la mise en œuvre des Activités, en appui au Plan d'Action pour la Conservation des mammifères marins (MMAP), y compris le projet Lifeweb conjointement mené par le Gouvernement espagnol et le PNUE intitulé *Protéger les Habitats et les Couloirs migratoires des mammifères marins dans le Pacifique Sud et Nord-Est et dans la grande région Caraïbes au moyen de Réseaux d'aires marines protégées*

UNEP(DEPI)/CAR WG.34/INF.9

Rapport de l'Atelier régional sur l'Observation des mammifères marins dans la grande région Caraïbes (Panama, Panama, du 19 au 22 octobre 2011)

UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.6

Liste rouge de l'UICN répertoriant les espèces menacées dans les Caraïbes – À titre de proposition

UNEP(DEPI)/CAR WG.29/INF.5

Exemptions au Protocole SPAW en vertu de l'article 11(2) : un examen juridique

UNEP(DEPI)/CAR WG.32 INF.9 Rev.3

Modèle de Rapport national sur la Convention de Cartagena et ses Protocoles

UNEP(DEC)/CAR WG.26/4	Projet de Grille en vue d'une évaluation objective des propositions d'inscription sur la liste des Aires protégées SPAW
UNEP(DEC)/CAR IG.20/4	Structure et champ d'action du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW
UNEP(OCA)/CAR IG.11/7	Projet de Cadre juridique pour les opérations administratives techniques et financières des CAR et des RAN
UNEP(DEPI)/CAR IG.36 CRP.1	Modification des Règles de gestion financière spécifiques à la Convention de Cartagena
UNEP, 2010	Règlement intérieur de la Convention pour la Protection et la mise en valeur du Milieu marin de la grande région Caraïbes (Convention de Cartagena)

Documents de référence

UNEP, 2008	Plan d'action pour la Conservation des Mammifères marins (MAMAP) dans la grande région Caraïbes. Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Programme pour l'Environnement des Caraïbes, Kingston, Jamaïque, 2008. (en anglais et en espagnol)
UNEP, 1991	Acte final de la Conférence des Plénipotentiaires pour l'Adoption des Annexes au Protocole relatifs aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la grande région Caraïbes
UNEP, 1990	Acte Final de la Conférence de Plénipotentiaires relative aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la grande région Caraïbes
UNEP, 2012	Convention pour la Protection et la Mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes, Protocole relatif à la Coopération en matière de Lutte contre les déversements d'hydrocarbures, Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées et Protocole relatif à la Pollution due à des sources et activités terrestres

ANNEXE III – RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

Ayant siégé au titre de la Neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la grande région Caraïbes virtuellement du 17 au 19 mars et du 14 au 15 avril 2021 ;

La Réunion recommande ce qui suit :

(1) Avant la convocation de la onzième COP de SPAW et la dix-neuvième IGM

RECOMMANDATION I

Prorogation des travaux du STAC9 de SPAW

Remerciant le CAR SPAW (et la France) pour (respectivement) l'organisation et le financement de quatre (4) sessions pré-STAC9 pour présenter les travaux réalisés par les quatre (4) groupes de travail *ad hoc* SPAW STAC et pour faciliter les discussions lors du STAC.

Prenant note des défis et préoccupations suivants exprimés lors des sessions pré-STAC9 entre le 1^{er} mars et le 12 mars 2021 :

- a) Plusieurs documents de travail reçus n'étaient pas conformément à l'article 10 du Règlement intérieur, « ...les pièces justificatives de chaque réunion ordinaire sont distribuées par le Secrétariat aux Parties contractantes au moins quarante-deux jours avant la session d'ouverture de la réunion ordinaire dans les trois langues de travail. »
- b) Les Parties contractantes qui ont assisté aux sessions pré-STAC9 (ou comme décidé par le Secrétariat de le mentionner) ont indiqué que l'ordre du jour proposé par le Secrétariat pour les 17, 18 et 19 mars 2021 ne prévoyait pas suffisamment de temps pour une discussion approfondie des questions qui devaient être soigneusement examinées.

Prenant note de la proposition du Secrétariat de la Convention de Carthagène tendant à ce que les Parties contractantes examinent la voie à suivre pour anticiper les besoins exprimés lors du pré-STAC9 pour :

- a) Ajourner temporairement le STAC9, et prolonger la réunion, pour donner aux Parties contractantes plus de temps pour conclure les examens internes des documents et se préparer aux discussions, ce qui place le STAC en meilleure position pour faire des recommandations.
- b) Reprendre STAC9 le 14 avril pour couvrir deux jours supplémentaires (sessions de 5 heures, 14-15 avril).

Recommande que :

1. Le Secrétariat **établit** une liste de délais procéduraux pour la soumission avant les réunions, que les Parties contractantes devraient garder à l'esprit pour les soumissions futures.
2. Le Secrétariat **vérifie** que les règles de procédure soient suivies pour tous les processus, y compris la participation des observateurs.

RECOMMANDATION II

Examen des documents

Prenant note de la demande des Parties contractantes de fournir des commentaires et des contributions techniques sur certains documents avant qu'ils ne soient présentés à la onzième COP de SPAW et à la dix-neuvième Réunion intergouvernementale (IGM) sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et à la seizième réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène pour approbation le cas échéant ;

Recommande que :

1. Les parties contractantes **fournissent** des observations sur le sous-programme « Projet de plan de travail et budget des aires spécialement protégées et de la faune sauvage (SPAW) pour l'exercice biennal 2021-2022 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/3) avant la présentation à la COP11 de SPAW pour approbation.
2. Le Secrétariat **distribue** le « Projet de stratégie pour le programme pour l'environnement des Caraïbes » et le « Modèle révisé de rapport national sur la Convention de Carthagène et ses protocoles » afin d'encourager la participation de toutes les Parties contractantes à l'examen des sections pertinentes au Protocole SPAW avant de les soumettre à la dix-neuvième IGM et la seizième réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène pour approbation.

(2) À la onzième COP de SPAW et à la dix-neuvième IGM

RECOMMANDATION III

Plan de travail et Budget 2021-2022

Après avoir examiné le « Statut des activités du sous-programme SPAW telles que réalisées au cours de l'exercice biennal 2019-2020 (UNEP(DEPI)/CAR IG.40/3) et saluant le travail entrepris par le Secrétariat et le Centre d'activités régional SPAW (CAR SPAW) ;

Après avoir examiné le « Rapport du Centre d'activités régional SPAW (CAR SPAW) en Guadeloupe : les activités et le budget du CAR au titre de la période 2019-2020 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.4) et **reconnaisant avec gratitude** la généreuse contribution du Gouvernement français ;

Exprimant sa profonde gratitude à l'endroit des Parties contractantes et d'autres partenaires qui ont fourni des ressources financières et d'autres contributions en vue de la mise en œuvre des activités de la biennale 2019 -2020, notamment l'Agence italienne pour la coopération et le développement (AICS), le Gouvernement suédois, l'Organisation du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS) en partenariat avec l'Union européenne, le projet PNUD/FEM « CLME+ et se félicitant des ressources financières mobilisées par le Secrétariat, y compris le CAR SPAW dans la même synergie ;

Invitent les Parties contractantes à envisager d'augmenter leurs contributions volontaires en espèces et/ou en nature en appui à la mise en œuvre du programme de travail 2021-2022 ;

Exhortent les Parties contractantes et les autres partenaires, y compris le secteur industriel, à fournir des ressources humaines et financières adéquates en vue de répondre aux besoins de financement externe pour les priorités non encore financées au titre du Programme de travail et du

Budget 2021-2022 et à soutenir en outre les activités de mobilisation des ressources du Secrétariat ;

Après avoir examiné le « Projet de Plan de travail et le budget prévisionnel du sous-programme SPAW sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées pour l'exercice biennal 2021-2022 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/3) et notant ses ramifications et sa contribution dans le cadre de l'Agenda 2030, ainsi que du Document de référence « Samoa La voie à suivre » et les Objectifs d'Aichi ;

Tenant compte de la décision IX de la dix-septième Réunion intergouvernementale (IGM) du Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, qui appelle à l'intégration des sous-programmes sur les zones et la flore et la faune spécialement protégées (SPAW) et l'évaluation et la gestion de la pollution environnementale (AMEP) ;

Reconnaissant le Plan de travail présenté pour l'exercice biennal 2021-2022 et le budget jusqu'ici limité ; et

Reconnaissant en outre qu'un programme de travail d'une telle envergure exige la définition des priorités et mobilise des capacités accrues de la part du Secrétariat et du CAR SPAW ;

Recommande que :

1. Le plan de travail et le budget, en tenant compte des commentaires formulés pendant le STAC9 **soient présentés** à la COP11 pour approbation.
2. La mise en œuvre du plan de travail et du budget **tient compte** des synergies avec les travaux des Parties et d'autres agences pour atteindre les objectifs du Protocole.
3. Le Secrétariat **continue** d'intégrer les activités dans le cadre des programmes de travail d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) et SPAW, le cas échéant, et recommande en outre que les Parties contractantes **encouragent** une plus grande intégration des sous-programmes dans la mise en œuvre des plans de travail pour la période biennale 2021-2022.
4. Le Secrétariat SPAW et le CAR SPAW **améliorent et maintiennent** la collaboration et la communication avec des rôles, des activités et des financements clairement définis liés au plan de travail.
5. Le Secrétariat de SPAW et le CAR SPAW sollicitent la contribution des Parties contractantes pour l'élaboration du plan de travail et du budget de SPAW pour la période 2023-2024, avec l'occasion d'examiner et de commenter avant le STAC10.

RECOMMANDATION IV

Protocole et Sous-programme SPAW

Après avoir examiné le « Statut des activités du sous-programme SPAW telles que réalisées au cours de l'exercice biennal 2019-2020 (Décisions (UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.3) et saluant le travail entrepris par le Secrétariat et le Centre d'activités régional SPAW (CAR SPAW) ;

Recommande que :

1. Les Gouvernements de la région **adhèrent au** Protocole SPAW en tant que Parties contractantes et

recommande en outre que le Secrétariat continue ses efforts en vue d'obtenir la ratification par les Gouvernements ayant entrepris des démarches en vue d'y adhérer ou en voie d'adhésion.

2. La COP11 **fournisse des orientations supplémentaires** au Secrétariat concernant les actions prioritaires pour le programme de travail SPAW, ainsi qu'une assistance en vue d'assurer des ressources accrues aussi bien pour les activités que pour la gestion des programmes par le Secrétariat.
3. Le Secrétariat SPAW **cherche activement et informe** les Parties contractantes des prochaines échéances procédurales avant le STAC 10.
4. Un comité ou groupe de travail **soit créé** pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du STAC, des décisions de la COP et du plan de travail et budget SPAW, et pour fournir des orientations au Secrétariat, le cas échéant, avec l'objectif de parvenir à une mise en œuvre efficace et efficiente de la Convention et du Protocole.

RECOMMANDATION V

Aires protégées

Après avoir examiné les « propositions pour les zones protégées à inscrire dans le cadre du Protocole SPAW » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/5 and UNEP(DEPI)/CARWG.42/INF.22 and UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.22 Addendum 1) ;

Accueillant la proposition du gouvernement de la République dominicaine de désigner le Parc national de Cotubanama comme site classé SPAW ;

Accueillant et notant la proposition du gouvernement d'Aruba en tant que partie du Royaume des Pays-Bas de nommer le Parke Marino Aruba en tant que site classé SPAW, notant et remerciant le Secrétariat SPAW pour ses excuses pour la confusion interne et le retard de réponse

Prenant note du regain d'intérêt pour le développement d'un programme de coopération pour les aires protégées énumérées dans le Protocole, conformément à l'article 7 du Protocole ;

Reconnaissant la contribution du CAR SPAW et des experts participant au groupe de travail sur les aires protégées

Se félicitant des efforts et des résultats des initiatives dans la région des Caraïbes sur les réseaux d'aires protégées, tels que MPA Connect ;

Prenant note de l'examen par le Groupe de travail sur les aires protégées et du rapport sous la coordination du CAR SPAW (UNEP (DEPI)/CAR WG.42/5) ; et

Reconnaissant les réalisations dans le cadre du projet ACP MEA III, y compris les rapports sur « l'évaluation de l'impact et de l'efficacité du réseau et du forum des aires marines protégées des Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.7 Addendum 1) et « Développer un réseau écologique entre les AMP répertoriées SPAW des Caraïbes » (UNEP (DEPI)/CAR WG.42/INF.10) ;

Recommande que :

1. Le CAR SPAW **continue de maintenir, d'améliorer et de mettre à jour** la base de données dédiée à l'enregistrement des rapports nationaux sur les aires protégées répertoriées ainsi que les aires recommandées par le STAC pour inscription sur la liste, y compris l'outil en ligne permettant

aux Parties de préparer et de soumettre les rapports régionaux en ligne.

2. La COP11 **approuve** l'inclusion du Parc National de l'Aire Protégée du Parc national de Cotubamana telle que proposée par le Gouvernement de la République dominicaine, sur la liste des sites SPAW.
3. Le Secrétariat **invite** les Parties à **soumettre** des propositions d'aires protégées à inscrire sur la liste du Protocole en vue de leur examen au cours du prochain exercice biennal pour de futures discussions pendant le STAC10 et un examen ultérieur pendant la COP12.
4. Les Parties contractantes **accueillent** la proposition du Gouvernement d'Aruba comme partie du Royaume des Pays-Bas, d'inclure le Parke Marino Aruba dans la liste SPAW des aires marines protégées et **demandent** au Groupe de travail sur les aires protégées d'examiner la proposition et d'être considérée au cours du prochain exercice biennal pour les discussions futures du STAC10 et son examen ultérieur par la COP12.
5. Le Secrétariat **continue** d'identifier les synergies entre le Projet ACP AME III et la mise en œuvre du Protocole SPAW y compris les projets et les travaux réalisés par le CAR SPAW et le Groupe de travail sur les aires protégées.
6. Les Parties contractantes **demandent** que le Groupe de travail sur les aires protégées, en collaboration avec le Secrétariat et le CAR SPAW, selon le cas, examine les recommandations présentées dans l'« Évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.41 Add.1) et « Évaluation de la connectivité entre les aires protégées répertoriées SPAW pour guider le développement d'un réseau écologique fonctionnel d'aires protégées dans les Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10) et présente un document d'options au STAC10 qui évalue la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations et suggère des moyens possibles de le faire à court, moyen et long terme.
7. Les Parties contractantes demandent que le Groupe de travail sur les aires protégées examine la procédure par laquelle les Parties contractantes peuvent désigner de nouvelles aires protégées à inscrire comme sites SPAW et prépare des suggestions pour simplifier et rationaliser le processus pour examen au cours du prochain exercice biennal pour les discussions futures à STAC10 et examen ultérieur de la COP12.
8. Le Secrétariat et le CAR SPAW **identifient** des options pour accroître la collaboration avec les réseaux d'aires protégées existants et les initiatives de renforcement des capacités dans la région, afin de renforcer les efforts de renforcement des capacités.

RECOMMANDATIONS VI

Rapports d'exemption

Ayant examiné le rapport du groupe de travail sur les exemptions STAC (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/6) et le document Groupe de travail ad hoc sur les exemptions – Conformité au protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.21);

Accueillant et notant le rapport des États-Unis sur les exemptions (2017) (contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.9) ;

Recommande que :

1. Le Groupe de travail sur les exemptions, avec l'assistance du Secrétariat et/ou du CAR SPAW, **étudie** les moyens de faciliter la notification des exemptions et **formule** des recommandations pour examen au cours du prochain exercice biennal pour les discussions futures au STAC10 et examen ultérieur à la COP12.
2. La COP11 **invite** les Parties contractantes à se conformer aux dispositions du Protocole et qu'en cas de prise d'une espèce quelconque figurant à l'Annexe II du Protocole, qu'un rapport d'exemption soit soumis au STAC dans le but de démontrer la pertinence d'une telle prise.

RECOMMANDATIONS VII

Sargasse

Prenant note du rapport du Secrétariat, « Livre blanc Sargasses 2021 : Faire de la crise une opportunité » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.35), ainsi que du « Rapport du groupe de travail Sargasses » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/7) ;

Prenant note du fait que les algues brunes du genre Sargasse jouent un rôle écologique crucial en servant de nourricerie et d'habitat pour une gamme d'espèces dans la région des Caraïbes ;

Reconnaissant l'importance de la coopération du Secrétariat SPAW avec les organisations et initiatives pertinentes, y compris avec la Convention d'Abidjan et d'autres telles que le Sargassum Information Hub de GEO-BluePlanet, et SARG-Net, en vue de consolider une plateforme commune pour la gestion des sargasses dans la région des Caraïbes ;

Reconnaissant en outre les travaux pertinents menés dans le cadre du Protocole LBS, en particulier en ce qui concerne le sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement (AMEP), y compris les efforts visant à lutter contre la pollution par les nutriments et à améliorer la surveillance et l'évaluation de l'environnement dans les soutiens aux pays des Caraïbes ;
et

Se félicitant du travail fourni par le Groupe de travail Sargasses du STAC coordonné par le CAR SPAW et ayant examiné son rapport (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/7) ;

Recommande que :

1. Le sous-programme SPAW **utilise** le terme « afflux de Sargasses » lorsqu'il aborde les défis et les enjeux posés par les grandes arrivées et les échouements massifs de Sargasses, et éviter de caractériser à tort le genre *Sargassum* lui-même comme un groupe d'espèces indésirables.
2. Le Secrétariat **poursuive** la coordination et la collaboration avec les initiatives régionales et mondiales pertinentes pour en étudier les causes et promouvoir des synergies et des solutions aux échouements de sargasses, dans le cadre du Protocole SPAW et de la Convention de Carthage.
3. Les Parties contractantes **demandent** au Secrétariat du PEC d'accroître la collaboration et la programmation conjointe entre les Protocoles SPAW et LBS, dans le contexte du Groupe de travail Sargasses du SPAW.

RECOMMANDATIONS VIII

Groupes de Travail

Reconnaissant le soutien continu des Parties contractantes aux groupes de travail *Ad Hoc* SPAW STAC ; et

Prenant note des discussions au STAC9 demandant au Groupe de travail *Ad Hoc* d'effectuer de nouvelles tâches au cours du prochain exercice biennal ;

Recommande que :

1. Le Secrétariat, à travers le CAR SPAW, avec la participation des Parties contractantes intéressées, **examine et met à jour** les termes de référence des groupes de travail *ad hoc*, le cas échéant et en tenant compte des suggestions faites lors du STAC9, y compris en clarifiant la structure de, tâches et participation au groupe de travail sur les espèces.
2. Le Secrétariat, par l'intermédiaire du CAR SPAW, **distribue** le mandat révisé à l'Assemblée du STAC pour approbation intersessions par les Parties contractantes.
3. Le Secrétariat, à travers le CAR SPAW, invite les Parties contractantes désignent des experts pour les groupes de travail *Ad Hoc* conformément aux termes de référence révisés.
4. Le Secrétariat **consulte** les groupes de travail sur l'élaboration des priorités du plan de travail et du budget de la SPAW pour 2023-2024, le cas échéant.

RECOMMANDATION IX

État des habitats et stratégie régionale

Prenant note et se félicitant de l'état des habitats marins côtiers dans la Grande Région Caraïbe (UNEP (DEPI)/CAR WG.42/INF.5) et le Plan d'action stratégique régional 2021-2030 pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des principaux habitats marins dans les Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.6) ;

Prenant note de la recommandation VII du STAC8 et de la décision 14 de la COP10 demandant au Secrétariat de « poursuivre les progrès vers l'achèvement du projet d'état de l'habitat et de la stratégie régionale et du plan d'action et du plan d'investissement 2020-2030, soutenus par le projet CLME + »

Recommande que :

1. Les Parties contractantes, le Secrétariat et le SPAW-RAC, les observateurs et autres parties prenantes, le cas échéant, **considèrent** l'éventail des actions suggérées contenues dans les rapports comme des options possibles pour renforcer la gestion des écosystèmes côtiers et maintenir et améliorer l'intégrité de l'habitat.

RECOMMANDATION X

Questions émergentes

Prenant note et accueillant la stratégie de l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA) pour la réponse et la prévention des maladies de la perte de tissus corallien (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.14) aux fins d'apporter des réponses à cette épidémie dans la région Atlantique-Caraïbes ; et

Prenant note et saluant le rapport de la NOAA des États-Unis sur les efforts visant à lutter contre l'acidification des océans dans les Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.20) en vue de traiter le problème d'acidification des océans en tant que sujet régional d'intérêt commun devant être reconnu par le Protocole SPAW ;

Recommande que :

1. Le Secrétariat et le CAR SPAW **répondent** aux besoins de renforcement des capacités en matière de maladie de la perte de tissus corallien et travaillent avec des partenaires de la région pour faciliter le partage d'informations et mettre en œuvre des programmes de formation, le cas échéant, afin de promouvoir la prévention, la détection et la réponse à cette nouvelle menace pour les écosystèmes des récifs coralliens des Caraïbes.
2. Les Parties contractantes **continuent** de renforcer leurs capacités de riposte aux flambées de maladies coralliennes, notamment par la surveillance, la collecte de données normalisées et l'élaboration de plans de réponse.
3. Le Secrétariat et le CAR SPAW **encouragent** la collaboration entre les Parties contractantes ; le Centre d'activité régional – Centre régional d'urgence, d'information et de formation en matière de pollution marine (CAR-REMPEITC) ; l'industrie du transport maritime ; et d'autres parties prenantes, le cas échéant, pour réduire le risque de propagation des maladies des coraux par les eaux de ballast, les biofilms et les eaux usées.
4. Le Secrétariat et le CAR SPAW **continuent** de communiquer et de collaborer avec la sous-commission régionale de la Commission océanographique intergouvernementale (IOCARIBE) concernant tout travail futur potentiel sur l'acidification des océans.

RECOMMANDATIONS XI

Espèces

Notant les propositions de nomination d'espèces soumises par la France au STAC8 en 2018 pour inscrire le requin-baleine, le requin longimane, la raie manta, le requin marteau et le requin-marteau soyeux à l'annexe II du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.7) ;

Rappelant la proposition de la France d'inclure *Carcharhinus longimanus*, *Rhincodon typus*, *Manta sp. cf. birostris*, *Sphyrna mokarran* et *Sphyrna zygaena* à l'Annexe II en 2018 et rappelant également les nominations initiales des Pays-Bas en 2016, ... que certaines Parties contractantes considèrent comme non encore conclues.

Reconnaissant que STAC8 a recommandé et que la COP10 a demandé au Groupe de travail sur les espèces de « traiter en priorité les poissons perroquets..., le requin baleine *Rhyncodon typus*, la raie manta *Manta birostris*, ainsi que d'autres espèces proposées par les Parties contractantes... » (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/6)

Accueillant et remerciant les évaluations, évaluations et recommandations du groupe de travail sur les espèces sur le requin océanique, requin baleine, raies manta géantes, grand requin-marteau, requin-marteau soyeux et poisson perroquet (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.15 et UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.15) ;

Tenant compte du fait que STAC9 n'a pas eu de discussion sur le contenu des évaluations du groupe de travail sur les espèces sur le requin-baleine, le requin océanique, la raie manta géante, le grand requin-marteau, le requin-marteau soyeux et le poisson perroquet ;

Tenant également compte du fait que le STAC9 n'est pas parvenu à un consensus ni à une conclusion sur la question de savoir si les propositions de nomination d'espèces avaient été présentées ou non au STAC9 conformément au Protocole SPAW, aux Procédures de soumission et d'approbation des propositions d'inscription d'espèces à inclure ou à supprimer des Annexes I, II et III de 2014 ; et au Règlement intérieur ;

Accueillant et remerciant la Division du droit du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour ses conseils et le partage de ses connaissances sur les procédures de prise de décision intergouvernementale ;

Notant qu'il y avait un manque de consensus sur la façon dont ces orientations pourraient s'appliquer au Protocole SPAW et si une proposition d'espèce pouvait être considérée comme toujours en attente s'il n'a pas été formellement accepté, rejeté ou retiré ;

Reconnaissant l'importance de la coordination avec d'autres conventions internationales pertinentes concernant la conservation de la biodiversité marine dans les Caraïbes ;

Notant que le requin océanique a été inscrit à l'Annexe I de la Convention sur les espèces migratrices à la COP13 en 2020 ;

Notant que l'UICN a classé le requin océanique en danger critique d'extinction, la raie manta, le requin baleine et le grand requin-marteau en danger d'extinction et le requin-marteau commun comme vulnérables ;

Félicitant des travaux du Groupe de travail sur les espèces pour les évaluations et les recommandations relatives aux priorités et aux stratégies de collaboration régionale et à la mise en œuvre de mesures de gestion pour améliorer la protection des espèces inscrites dans les annexes du Protocole ;

Reconnaissant que les articles 11 et 21 du Protocole SPAW appellent au développement et à la mise en œuvre de programmes pour les espèces protégées, ainsi que des lignes directrices et des critères pour la gestion des espèces protégées, y compris les espèces migratrices ;

Reconnaissant en outre que l'Annexe II du Protocole SPAW comprend toutes les espèces de mammifères marins de la région des Caraïbes comme menacées et en danger ;

Accueillant (ou reconnaissant) les travaux du Groupe de travail sur les espèces visant à concevoir une boîte à outils pour la mise en œuvre des directives d'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes ;

Réaffirmant le Plan d'Action pour la Conservation des Mammifères Marins (MMAP) dans la Grande Caraïbe qui a été adopté en 2008 lors de la COP5 de SPAW ; et

Reconnaissant l'évaluation complète de la mise en œuvre du Plan d'action pour les mammifères marins dans le rapport, « Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) dans les Caraïbes : une analyse scientifique et technique », (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29 Add.1) et la nécessité de renforcer la communication et la collaboration sur la conservation des mammifères marins et la mise en œuvre du Plan d'action pour les mammifères marins par les Parties contractantes ;

Reconnaissant la participation active du CAR SPAW au projet CARI'MAM, conformément aux orientations du STAC8 et de la COP10 ;

Remerciant la France et l'Union européenne pour la réalisation de ce projet et tous les acteurs des pays de la Caraïbe qui y participent ;

Recommande que :

1. La COP11 **invite** les Parties contractantes à examiner les évaluations du Groupe de travail sur les espèces sur le requin-baleine, le requin longimane, la raie manta, le requin marteau, le requin-marteau soyeux et les poissons perroquet et à soumettre des propositions de nomination d'espèces, ou des propositions révisées, et de la documentation sur ces espèces pour examen par le STAC10 et la COP12.
2. Le Secrétariat **invite** les Parties à soumettre des propositions de nomination d'espèces supplémentaires à inscrire dans les annexes du Protocole SPAW pour examen par le STAC10 et la COP12.
3. Le STAC **renforce** le travail du Groupe de travail sur les espèces dans le but d'améliorer la conservation et la gestion des espèces inscrites aux annexes du Protocole, en tenant compte des recommandations du paragraphe 4 de UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF. 25, paragraphes 8-10 de UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38, et paragraphe 8 de UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39, (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.7) comme approprié.
4. La COP11 **appelle** les Parties contractantes à renforcer la conservation et la gestion durable des espèces de requins et de raies inscrites à l'annexe III du Protocole, en tenant compte des recommandations figurant aux paragraphes 51 à 56 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24, le cas échéant.
5. La COP11 **invite** les Parties contractantes à faire rapport au STAC10 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de gestion conformément à l'article 11 (1)c du Protocole pour chacune des neuf espèces de requins et de raies inscrites à l'annexe III dans leurs eaux.
6. Le sous-programme SPAW, en incluant le Secrétariat et le SPAW-RAC, **améliore** la coordination et la communication avec les organismes régionaux des pêches pour améliorer la conservation et la gestion des espèces incluses dans les annexes du Protocole SPAW.
7. Le STAC, par l'intermédiaire des experts sur les mammifères marins du Groupe de travail sur les espèces, **révise et met** à jour le MMAP, en tenant compte des nouvelles informations et développements depuis 2008, y compris l'« Analyse scientifique et technique de la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) dans les Caraïbes », et présente le MMAP mis à jour au STAC 10 pour évaluation et considération.
8. Le Secrétariat et le CAR SPAW, en étroite consultation avec les Parties contractantes de SPAW et d'autres parties prenantes concernées, **examine** les coûts, les avantages et le cadre opérationnel

potentiels d'un Réseau d'activités régional sur les mammifères marins (RAR), et rédigent une proposition de discussion au STAC10 de SPAW sur la manière dont un tel RAR pourrait fonctionner.

9. Le Secrétariat et le CAR SPAW, sous réserve de la disponibilité de ressources externes, **poursuivent** et **soutiennent** des actions visant à améliorer les connaissances et le suivi des populations d'espèces de la mégafaune listées dans les annexes II et III de SPAW dans la région des Caraïbes.
10. La COP11 **appelle** les Parties contractantes à renforcer la conservation et la gestion durable du poisson perroquet.

ANNEXE IV – LISTE DES PARTICIPANTS

Liste des participants

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre/Adresse	Tél/Fax/Email/Site Internet
1.	Gisbert Boekhoudt	Aruba	Director Directie Natuur & Milieu Bernhradstraat 75, San Nicolas, Aruba	Tel. 297-584-9911 E-mail: gisbert.boekhoudt@dnmaruba.org
2.	Oriana Wouters	Aruba	Policy Advisor Nature and Environment	Tel. E-mail: oriana.wouters@dnm-aruba.org
3.	Kim Downes Agard	Barbados	Senior Environmental Officer Ministry of Environment and National Beautification 10th Floor, Warrens Tower II, Warrens, St. Michael	Tel. 246-535-4350 E-mail: kim.downesagard@barbados.gov.bb
4.	Fabian Hinds	Barbados	Coastal Planner Coastal Zone Management Unit, Ministry of Maritime Affairs and Blue Economy, Civil Aviation Building, Christchurch	Tel. 246-535-0042 E-mail: fhinds@coastal.gov.bb
5.	Vivian Ramnarace	Belize	Fisheries Officer Belize Fisheries Department Princess Margaret Drive, Belize City	Tel. 501-224-4552 Tel. vivian.ramnarace@fisheries.gov.bz
6.	Ana Maria Gonzalez	Colombia	Profesional Especializado Dirección de Asuntos Marinos, Costeros y Recursos Acuáticos	Tel. 571-332-3400 E-mail: amgonzalez@minambiente.gov.co

PARTIES CONTRACTANTES

	Participant	Pays	Titre/Adresse	Tél/Fax/Email/Site Internet
7.	Kelly Moreno	Colombia		E-mail: kmoreno@minambiente.gov.co
8.	Jose Manuel Mateo Feliz	Dominican Republic	Ingeniero Agrónomo Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales	Tel. E-mail: josemanuel.mateofeliz@ambiente.gob.do
9.	Nina Lysenko	Dominican Republic	Directora de Recursos Marinos Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales	Tel. E-mail: nina.lysenko@ambiente.gob.do
10.	Clara Azarian	France	Ministry for Europe and Foreign Affairs	Tel. Email: clara.azarian@diplomatie.gouv.fr
11.	Clement Payeur	France	Ministry for Europe and Foreign Affairs	Tel. Email: clement.payeur@diplomatie.gouv.fr

PARTIES CONTRACTANTES

	Participant	Pays	Titre/Adresse	Tél/Fax/Email/Site Internet
12.	Jean Vermot	France	Coordonnateur milieux marins- PF protocole SPAW Ministere De La Transition Ecologique Et Solidaire MTES-DEB-MI, Tour Sequola, 92 LaDefense Cedex	Tel. 331-408-18606 E-mail: jean.vermot@developpement-durable.gouv.fr
13.	Laurie Hec	France	Manager Agoa Marine Mammal Sanctuary Martinique	Tel. Email: santuaire.agoa@ofb.gouv.fr
14.	Phenia Marras	France	Marine Adviser French Biodiversity Agency	Tel. Email: phenia.marras@ofb.gouv.fr
15.	Olando Harvey	Grenada	Marine Protected Areas Biologist/Coordinator Grenada Fisheries Division: MPA Unit Botanical Gardens, St. George's	Tel. 1 473-440-2708 E-mail: landokeri@yahoo.com
16.	Alona Sankar	Guyana	Commissioner Guyana Wildlife Conservation and Management Commission Ganges Street, Sophia, Georgetown	Tel. 592-223-0940 E-mail: alonasankar2@gmail.com

PARTIES CONTRACTANTES

	Participant	Pays	Titre/Adresse	Tél/Fax/Email/Site Internet
17.	Marnie Xiomara Portillo Rodriguez	Honduras	Asistente Técnico Subsecretaria de Ambiente en los Despacho de la Secretaría de Recursos Naturales y Ambiente (MiAmbiente+)	Tel. E-mail: portillomarnie@yahoo.com
18.	Marino Eugenio Abrego	Panama	Head of Department Conservation of Coastal and Marine Resources Ministry of Environment Panama Calle Diego Dominguez, Bldg, 804 Albrook, Ancon	Tel. +507 6150-2101 E-mail: meabrego@miambiente.gob.pa
19.	Lisette Trejos-Lasso	Panama	Medico Veterinaria de Costas y Mares Ministerio de Ambiente. Dirección de Costas y Mares	Tel. E-mail: ltrejos@miambiente.gob.pa
20.	Lavina Alexander	St. Lucia	Sustainable Development and Environment Officer Department of Sustainable Development	Tel. E-mail: lalexander@sde.gov.lc
21.	Thomas Nelson	Saint Lucia	Deputy Chief Fisheries Officer Department of Fisheries Conway Post Office, Castries, LC04 301	Tel. 758-468-4136 E-mail: thomas.nelson@govt.lc
22.	Indira Brown	The Bahamas	Senior Environmental Officer Department of Environmental Planning and Protection (DEPP) Ministry of the Environment and Housing	Tel. E-mail: protectorofthesea@gmail.com
23.	Keith Phillippe	The Bahamas	Environmental Officer Department of Environmental Planning and Protection (DEPP) Ministry of the Environment and Housing	Tel. E-mail: kphilippe@depp.gov.bs

PARTIES CONTRACTANTES

	Participant	Pays	Titre/Adresse	Tél/Fax/Email/Site Internet
24.	Rochelle Newbold	The Bahamas	Director The Department of Environmental Planning and Protection (DEPP) Ministry of the Environment and Housing	Tel. 242-322-4546 E-mail: rwnewbold@best.gov.bs
25.	Yeori de Vries	The (Caribbean) Netherlands	Policy Officer Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality National Office for the Caribbean Netherlands, P.O. Box 357, Kralendijk, Bonaire, Caribbean Netherlands	Tel. 599 715 8395 E-mail: yoeri.devries@rijksdienstcn.com
26.	Denny S Dipchansingh	Trinidad and Tobago	Conservator of Forests Forestry Division Long Circular St. James, PoS	Tel. 868-225-3850 E-mail: ddipchansingh@yahoo.com
27.	David Mahabir	Trinidad and Tobago	Ag Head of Wildlife Section	Tel. E-mail: trinidavid@yahoo.com

PARTIES CONTRACTANTES

	Participant	Pays	Titre/Adresse	Tél/Fax/Email/Site Internet
28.	Alicia Cheripka	USA	Program Analyst National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)	Tel. Annexe IV Page 6 E-mail: alicia.cheripka@noaa.gov
29.	Angela Somma	USA	Chief, Endangered Species Division National Marine Fisheries Service National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)	Tel. E-mail: angela.somma@noaa.gov
30.	Gonzalo Cid	USA	International Act. Coordinator NOAA Office of National Marine Sanctuaries, Marine Protected Areas Center, 1305 East Hwy. Room 11606, Silver Spring, MD 20910 United States of America	Tel. 1 240-533-0644 E-mail: Gonzalo.Cid@noaa.gov
31.	Kristen Koyama	USA	Endangered Species Biologist National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) National Marine Fisheries Service	Tel. E-mail: kristen.koyama@noaa.gov
32.	Iris Lowery	USA	Attorney-Advisor National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)	Tel. E-mail: iris.lowery@noaa.gov
33.	Nina Young	USA	Foreign Affairs Specialist National Oceanic and Atmospheric Administration, National Marine Fisheries Service	Tel. Email: Nina.Young@noaa.gov
34.	Samantha Dowdell	USA	International Relations Specialist National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)	Tel. 202-482-6196 E-mail: samantha.dowdell@noaa.gov
35.	Scot Frew	USA	Acting International Coordinator National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) United States of America	Tel. Email: scot.frew@noaa.gov

36.	Van Reidhead	USA	International Relations Officer U.S. Department of State	Tel. E-mail: reidheadve@state.gov
37.	Betzabey Motta	Venezuela	Directora de Prevención de Amenazas a la Diversidad Biológica Ministerio del Poder Popular para el Ecosocia	Tel. E-mail: prevencion.dgdb.ve@gmail.com
38.	Isabel Di Carlo Quero	Venezuela	Ministra Consejera/ Coordinadora Temas Ambientales Ministerio del Poder Popular para Relaciones Exteriores	Tel. E-mail: isabel.dicarlo@gmail.com

OBSERVERS

	Participant	Company		Tel/Fax/ Email/ Website
39.	Adrian Bellamy	Ministry of Environment and National Beautification	Assistant Project Coordinator Barbados	Tel. E-mail: adrian.bellamy@barbados.gov.bb
40.	Alejandro Acosta	Gulf Caribbean Fisheries Institute	Science Coordinator USA	Tel. E-mail: Alejandro.acosta@gcfi.org
41.	Alicia Eck-Nunez	Department of Fisheries	Marine Reserves Operations Manager Belize	Tel. E-mail: alicia.nunez@fisheries.gov.bz
42.	Andrea Maria Pauly	Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals	Associate Programme Officer UNEP/CMS	Tel. E-mail: andrea.pauly@un.org

OBSERVERS

OBSERVERS				
	Participant	Company		Tel/Fax/ Email/ Website
43.	Angiolina Henriquez	Aruba Marine Mammal Foundation	President/Founder Aruba	Tel. Email: infoammf@gmail.com
44.	Bob Glazer	Gulf and Caribbean Fisheries Institute	Executive Director Indian River Research and Ed Centre 2796 Overseas Highway, Ste 119 Marathon, FL 33050, USA	Tel. 305 6763230 Email: bob.glazer@gcfi.org
45.	Bradshaw Issacs	Caribbean Public Health Agency (CARPHA)	Officer in Charge CARPHA-EHSD St. Lucia	Tel. Email: isaacsbr@carpha.org
46.	Byron Boekhoudt	Fisheries Division Ministry of Agriculture	Marine Biologist Aruba	Tel. Email: byron.boekhoudt@gmail.com
47.	Camilo Thompson	Interamerican Association for Environmental Defense (AIDA)	Attorney Calle Privada Norte 30510, Col. Puesta del sol, La Paz B.C.S. Cp. 23090 Mexico	Tel. (521) 9671302346 E-mail: cthompson@aida-americas.org
48.	Carolina Cassani	Fundación Cethus	International Strategy Argentina	Tel. Email: Carolina.cassani@cethus.org
49.	Celia Edwards	Ministry of Agriculture, Lands and Forestry	Irrigation Technician Grenada	Tel. Email: 181celia@gmail.com
50.	Cesar Toro	IOC of UNESCO	Head Regional Secretariat of IOC UNESCO for IOCARIBE Colombia	Tel. Email: c.toro@unesco.org

OBSERVERS

OBSERVERS				
	Participant	Company		Tel/Fax/ Email/ Website
51.	Christine Haffner-Sifakis	CEP Strategy update	Consultant Belgium	Tel. Email: chaffner@gmx.net
52.	Courtney Vail	Lightkeepers	Director United States of America	Tel. 480 747-5015 E-mail: courtney@lightkeepersfoundation.com
53.	Dalila Caicedo	Fundación Omacha	Directora Ejecutiva Colombia	Tel. Email: dalila@omacha.org
54.	Dana Wusinich-Mendez	National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)	Coral Reef Conservation Program - Caribbean Atlantic Team Lead United States	Tel. Email: dana.wusinich-mendez@noaa.gov
55.	Darlenne Flores	MiAmbiente	Analista Ambiental Honduras	Tel. Email: bdarlaflares@gmail.com
56.	David Alanso	INVEMAR	Coordinator of Biodiversity Program Colombia	Tel. Email: david.alonso@invemar.org.co
57.	David Matilla	International Whaling Commission	Technical advisor	Tel. Email: David.Mattila@IWC.int
58.	David Rodriguez			Tel. Email: jeda91@hotmail.com

OBSERVERS

	Participant	Company		Tel/Fax/ Email/ Website
59.	Digna Barsallo		Director of Coastal Environment Panama	Tel. Email: dbarsallo@miambiente.gob.pa
60.	Dinorah Chamorro	Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales	DIRECTORA GENERAL DE PATRIMONIO NATURAL Y BIODIVERSIDAD KM 12 Y MEDIO CARRETERA NORTE, MANAGUA , NICARAGUA	Tel. Email:
61.	Emma Doyle	Gulf and Caribbean Fisheries Institute/Caribbean Regional Initiative	MPAConnect Coordinator USA	Tel. 832 5982838 E-mail: emma.doyle@gcfi.org
62.	Fadilah Ali	Gulf and Caribbean Fisheries Institute	Assistant Executive Director Trinidad and Tobago	Tel. Email: fadilah.ali@gcfi.org
63.	Francisco Arias	INVEMAR	Director General Colombia	Tel. Email: director.invemar@invemar.org.co
64.	Frank van Slobbe	Island Government Bonaire	Policy advisor Natural Resources Bonaire	Tel. Email: frank.slobbe@bonaigov.com
65.	Gabriella Castellanos	Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales	Jefa a.i del departamento de Ecosistemas	Tel. Email: gabrielacastellanos.marn@gmail.com
66.	Gerald Mannaerts	French Biodiversity Office	Project Manager Guadeloupe	Tel. Email: gerald.mannaerts@ofb.gouv.fr

OBSERVERS

	Participant	Company		Tel/Fax/ Email/ Website
67.	Gerardo Rios	CAMPAM	Consultant	Tel.
68.	Guillervin Macario	Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales	Asesor en Control y Calidad del Agua Guatemala	Tel. Email: adolfomacario@gmail.com
69.	Hazy Garcia	Ministerio Ambiente y los Recurso Naturales MARENA	Ingeniera Forestal	Tel. Email: hgarcia@marena.gob.ni
70.	Hyacinth Armstrong-Vaughn	IUCN	Protected Areas Officer Barbados	Tel. Email: hyacinth.armstrongvaughn@iucn.org
71.	Iliana Pocasangre	Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales	Asesora Cooperación Internacional Guatemala	Tel. Email: bipocasangre@marn.gob.gt
72.	Ildiko Gilders	Government of Sint Maarten	Policy Advisor Nature and Environment Sint Martin	Tel. Email: Ildiko.Gilders@sintmaartengov.org
73.	Irene Kingma	Dutch Elasmobranch Society	Strategy and policy lead Netherlands	Tel. Email: kingma@elasmobranch.nl
74.	Jaime Bolaños Jiménez	A.C. Sea Vida	Researcher Venezuela	Tel. Email. bolanos.jimenez@gmail.com
75.	José Luis Funes	México Azul	Legal Advisor Mexico	Tel. Email. elabogadoambiental@gmail.com

OBSERVERS

	Participant	Company		Tel/Fax/ Email/ Website
76.	Juan Luis Gonzalez	MINISTERIO DE MEDIO AMBIENTE Y RECURSOS NATURALES	ENCARGADO DE ORDENAMIENTO DE RECURSOS MARINOS Dominican Republic	Tel. Email. juan.gonzalez@ambiente.gob.do
77.	Jeffrey Bernus	CARIBBEAN CETACEAN SOCIETY	President Martinique	Tel. Email. jeffrey.bernus@ccs-ngo.com
78.	Kareem Sabir	CARICOM Secretariat	Senior Project Officer, Sustainable Development Guyana	Tel. Email. kareem.sabir@caricom.org

OBSERVERS

	Participant	Company		Tel/Fax/ Email/ Website
79.	Karen Eckert	WIDECAST: Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network	Executive Director USA	Tel. Email. Keckert@widecast.org
80.	Karen Guillory	Environmental Law Alliance Worldwide	Outreach Coordinator USA	Tel. Email. karen@elaw.org
81.	Kelvin Alie	Conservation International	Senior Vice President, Field Partnerships, United States of America	Tel. Email: kalie@conservation.org

82.	Laura Pittino	Caribbean Cetacean Society	Marine Biologist France	Tel. Email: laura.pittino@ccs-ngo.com
83.	Laverne Walker	UNOPS	Deputy CLME+ Project Coordinator	Tel. Email: LaverneW@unops.org
84.	Lloyd Gardner	Foundation for Development Planning, Inc.	President 2369 Kronprindsens Gade, Suite 8-301 St. Thomas, VI 00802, USA	Tel. 1-340-513-3562 E-mail: president@fdpi.org
85.	Lormeka Morley Williams	Department of Environment and Coastal Resources	Director Turks and Caicos	Tel. Email: Lormekawilliams@gov.tc
86.	Luis Chasqui	INVEMAR	Jefe de la Línea de investigación Biología y Estrategias de Conservación Colombia	Tel. Email: luis.chasqui@invemar.org.co
87.	Luisa Fernandez	Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales	Asesora del Departamento de Ecosistemas Guatemala	Tel. Email:
88.	Marci Gompers-Small	Ministry of Spatial Planning and Environment	Environmental Policy Officer (Biodiversity) Suriname	Tel. Email: marci.gompers@gov.sr
89.	Maria Alejandra Navarrete Hernandez	The Ocean Foundation	International Legal Advisor United States of America	Tel. +525514745568 E-mail: anavarrete@oceanfdn.org

90.	Marisol Hernandez	The Ocean Foundation	Senior Programme Assistant United States of America	Tel. Email: mhernandez@ocean.fdn.org
91.	Monica Borobia	Monitor Caribbean	Environmental Consultant Canada	Tel. Email: m_borobia@yahoo.com
92.	Nalini Rampersad Ali	Forestry Division Wildlife Section	Research Assistant Trinidad and Tobago	Tel. Email: nalinilenoirampersad@gmail.com
93.	Neema Ramgolan	Caribbean Natural Resources Institute (CANARI)	Technical Officer Trinidad and Tobago	Tel. Email: neema@canari.org
94.	Nicole Leotaud	Caribbean Natural Resources Institute (CANARI)	Executive Director Trinidad and Tobago	Tel. Email: nicole@canari.org
95.	Olga Koubrak	Sealife Law	Legal Advisor Canada	Tel. E-mail: okoubrak@sealifelaw.org
96.	Patrick Debels	UNDP/GEF CLME+ Project Coordination Unit / CLME+ ICM Secretariat	Regional Project Coordinator Colombia	Tel. Email: PatrickD@unops.org
97.	Regina Sanchez Castaneda	Ministry of Environment	Guatemala	Tel. Email: probioma@gmail.com

98.	Rene Castellon	MINISTERIO DEL AMBIENTE Y LOS RECURSOS NATURALES	DIRECTOR DE BIODIVERSIDAD KILÓMETRO 12 1/2 CARRETERA NORTE, MANAGUA NICARAGUA	Tel. Email:
99.	Rhema Bjorkland	George Mason University	Adjunct Faculty United States of America	Tel. Email: rhemaker@hotmail.com
100.	Ricardo Rodriguez	Ministerio de Medio Ambiente y Recurso Naturales	Encargado Departamento de Conservación de Ecosistemas Marinos Dominican Republic	Tel. Email: ricardo.rodriguez@ambiente.gob.do
101.	Richard Sorillo			Tel. Email: sorrillo62@gmail.com
102.	Scarlett Inestroza	MiAmbiente	Honduras	Tel. Email: caly_2_3@hotmail.com
103.	Shane Kirton	Caribbean Public Health Agency CARPHA	Programme Manager, Environmental Health & Sustainable Development	Tel. Email: kirtonsh@carpha.org
104.	Silvana Garcia	Ministerio del Poder Popular para el Ecosocialismo	Ciencias Políticas Venezuela	Tel. E-mail: silvanaag187@gmail.com
105.	Susan Millward	Animal Welfare Institute	Director, Marine Programs USA	Tel: 202 3372332 Email: Susan@awionline.org
106.	Tadzio Bervoets	Dutch Caribbean Nature Alliance	Director The Netherlands	Tel. +1721 5864588 E-mail: director@dcnanature.org
107.	Walter Caprera			Tel. Email: waltercaprera.adv@gmail.com
108.	William Kiene	Independent Consultant	USA	Tel. Email:

109.	Ximena Escovar-Fadul	The Nature Conservancy	Coral Strategy Manager	Tel. Email: ximena.escovar@tnc.org
110.	Ydalia Gonzalez	Ministry of Environment	Dominican Republic	Tel. Email: ydalia.gonzalez@ambiente.gob.do
111.	Yvette Strong	National Environment and Planning Agency	Senior Manager in the Conservation and Protection Subdivision Jamaica	Tel. 876 754 7540 Email: ystrong@nepa.gov.jm
112.				
113.				
114.				
115.				
116.				
117.				
118.				
119.				
120.				

121.				
REGIONAL ACTIVITY CENTERS				
	Participant	Company	Title	Tel/Fax/ Email/ Website
122	Sandrine Pivard	SPAW RAC	Director Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe97120 Saint- Claude - Guadeloupe	Tel. + 590 (0)5 90 99 46 86 e-mail: Sandrine.PIVARD@developpement-durable.gouv.fr
123	Fabien Barthlet	SPAW RAC	Program Manager Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe97120 Saint- Claude - Guadeloupe	Tel. +590 99 46 90 e-mail: fabien.barthelat@developpement-durable.gouv.fr
124	Geraldine Conruyt	SPAW RAC	CARI'MAM Project Coordinator Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe97120 Saint- Claude - Guadeloupe	Tel. + 590 (0)5 90 99 43 43 e-mail: geraldine.conruyt@developpement-durable.gouv.fr
125	Marine Didier	SPAW RAC	Project officer Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe97120 Saint- Claude - Guadeloupe	Tel. + 590 (0)5 90 99 43 43 e-mail: marine.didier@developpement-durable.gouv.fr
126	Claire Pusineri	SPAW RAC	CARI'MAM Project Officer Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe97120 Saint- Claude - Guadeloupe	Tel. + 590 (0)5 90 99 43 43 e-mail: claire.pusineri@developpement-durable.gouv.fr
127	Camille Caumette	SPAW RAC	Project Officer Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe97120 Saint- Claude - Guadeloupe	Tel. + 590 (0)5 90 99 43 43 e-mail: camcaumette@gmail.com

128	Marius Dragin	SPAW RAC	Assistant Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint- Claude - Guadeloupe	Tel. + 590 (0)5 90 99 43 43 e-mail: marius.dragin@developpement- durable.gouv.fr
-----	----------------------	----------	---	---

UNEP				
------	--	--	--	--

129.	Stadler Trengove	UNEP Law Division	Legal Advisor	Tel. Email: stadler.trengove@un.org
130.	Tim Kasten	UNEP Policy and Programme Division	Director of Policy and Programme Division	Tel. Email: tim.kasten@un.org

<p style="text-align: center;">SECRETARIAT UNEP-CAR/RCU 14-20 Port Royal Street Kingston, Jamaica Tel: +876-922-9267 / Fax: +876-922-9292 E-mail: unep-cartagenaconvention@un.org</p>				
1.	Lorna Inniss	Secretariat	Coordinator	lorna.inniss@un.org
2.	Ileana Lopez	Secretariat	Programme Officer (SPAW)	ileana.lopez@un.org
3.	Chris Corbin	Secretariat	Programme Officer (LBS)	chris.corbin@un.org
4.	Coral Fernandez	Secretariat	Senior Secretary	coral.fernandez@un.org
5.	Tracey Nicole Tucker	Secretariat	Finance Assistant	tracey.tucker@un.org
6.	Donna Henry-Hernandez	Secretariat	Programme Management Assistant	donna.hernandez@un.org
7.	Georgina Singh	Secretariat	Team Assistant	georgina.singh@un.org
8.	Shamene Alyssa Parker	Secretariat	Programme Management Assistant	shamene.parker@un.org
9.	Tamoy Singh	Secretariat	Programme Management Assistant	tamoy.singh@un.org
10.	Jhenelle Barrett	Secretariat	Programme Management Assistant	jhenelle.barrett@un.org
11.	Terrike Brown	Secretariat		terrike.brown@un.org
12.	Sean Chedda	Secretariat	Information Systems Assistant	sean.chedda@un.org
13.	Susanna Keim	Secretariat	Consultant	susanna.keim@un.org